
La politique d'aménagement linguistique et culturel

*Un projet de société
pour l'éducation en langue française*



Sur la couverture :

Mario Cyr, *Construire l'identité*, 2010. Œuvre créée dans le cadre de l'Institut des directions d'école 2010, *Être leadeur en construction identitaire... un engagement prioritaire*. Edmundston, Nouveau-Brunswick, août 2010.



Message du premier ministre

En tant que premier ministre du Nouveau-Brunswick, je tiens à féliciter les membres du Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone (GACEF) ainsi que les centaines d'individus qui se sont investis pleinement dans la réalisation de l'un des plus grands projets éducatifs acadien et francophone de l'histoire du Nouveau-Brunswick : la Politique d'aménagement linguistique et culturel.

Je suis très fier de cette collaboration exemplaire qui s'est installée entre le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et la communauté. Ce solide partenariat a permis de créer une politique qui attirera l'attention et servira d'exemple partout au Canada, mais aussi dans le monde.

Avec l'adoption de la Politique d'aménagement linguistique et culturel en éducation, le Nouveau-Brunswick se donne un plan pour relever les défis liés au contexte linguistique minoritaire de la communauté acadienne et francophone. En permettant à nos enfants d'exceller et de développer leur identité dès leur plus jeune âge, nous installons une base solide qui assurera la croissance et la prospérité de la société néo-brunswickoise dans son ensemble.

À tous ceux et celles qui ont participé à ce projet et qui verront à sa mise en œuvre, je vous dis merci pour votre engagement soutenu. Je suis convaincu que nous réussissons ensemble à faire en sorte que cette politique génère toutes les retombées souhaitées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DA', written in a cursive style.

David Alward

Premier ministre



Message des coprésidents du Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone (GACEF)

Mesdames, Messieurs,

En tant que coprésidents du Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone (GACEF), c'est avec un immense plaisir que nous vous présentons la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC), fruit d'une concertation et d'une collaboration jamais égalées entre la communauté acadienne et francophone et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick a la double mission d'assurer la réussite éducative des apprenants et des apprenantes ainsi que de contribuer à la transmission de la langue française et à l'appropriation de la culture acadienne et francophone; en d'autres mots, il voit au développement global des enfants et des jeunes.

La Politique d'aménagement linguistique et culturel constitue une vision collective, une stratégie, une synthèse des moyens que toute une communauté veut se donner pour assurer l'épanouissement et la pérennité de la culture acadienne et francophone. La PALC reconnaît la spécificité de l'éducation en milieu minoritaire et le rôle de première importance de l'ensemble du système éducatif dans l'épanouissement culturel et identitaire.

Nous sommes heureux de vous présenter une politique qui, tout en valorisant la contribution des nombreux groupes culturels, vise à reconnaître le rôle de la communauté et de tous les partenaires en éducation pour réaliser la double mission du système éducatif acadien et francophone.

Aux membres du GACEF, aux centaines d'individus, chercheurs, chercheuses et organismes qui ont participé à ce projet de société, et qui ont cru et croient encore à l'importance de son existence, nous saluons vos efforts et votre persévérance. Un immense merci pour ce généreux cadeau qui saura bénéficier à toute notre province et à de nombreuses générations.

L'hon. Marie-Claude Blais, c.r.

Ministre de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance
et coprésidente du GACEF

Gérard Mcken

Président de la Fédération des conseils
d'éducation du Nouveau-Brunswick
et coprésident du GACEF



ISBN 978-1-4605-0382-9 (VERSION FRANÇAISE)

© Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2014

C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 5H1

Canada

Tél. : (506) 453-3678

Télec. : (506) 457-4810

Courriel : edcommunication@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/education

Table des matières

Remerciements.....	9
Préambule.....	11
1. L'énoncé de politique	19
2. Le cadre de la Politique d'aménagement linguistique et culturel	21
3. Le contexte de l'éducation en langue française au Nouveau-Brunswick	27
<i>L'historique</i>	<i>27</i>
<i>Le contexte juridique.....</i>	<i>32</i>
<i>La situation démolinguistique</i>	<i>34</i>
4. Les axes de la PALC : synergie et complémentarité.....	37
■ <i>L'axe transversal Partenariat école, famille, communauté.....</i>	<i>39</i>
■ <i>L'axe Vitalité du système éducatif.....</i>	<i>43</i>
■ <i>L'axe Construction identitaire.....</i>	<i>69</i>
■ <i>L'axe Petite enfance.....</i>	<i>99</i>
■ <i>L'axe Réussite éducative.....</i>	<i>119</i>
5. Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des progrès	161
6. Les rôles et responsabilités	163
7. Conclusion.....	165
Glossaire.....	167
Bibliographie.....	171



Remerciements

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que le Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone (GACEF) désirent remercier tous les partenaires en éducation ayant contribué à l'élaboration de la Politique d'aménagement linguistique et culturel en éducation du Nouveau-Brunswick (PALC). Plus de 200 leaders acadiens et francophones¹ se sont engagés dans une démarche d'envergure qui leur a permis d'imaginer et de créer un projet éducatif collectif.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le GACEF expriment également leurs sincères remerciements au personnel d'appui qui a consacré temps et effort à la préparation d'un document qui reflète les dernières tendances de la recherche en éducation en milieu minoritaire ainsi que les besoins et les aspirations de la communauté acadienne et francophone. Le gouvernement et le GACEF reconnaissent leurs expertises et leur engagement :

Sophie Lacroix

Coordonnatrice du projet, rédactrice principale,
co-coordonnatrice du comité sectoriel Construction identitaire
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Marcel Lavoie

Superviseur du projet
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Mireille Fontaine Vautour

Rédactrice principale, réviseuse linguistique, aide à la coordination de la rédaction
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Hélène Devarenes

Rédactrice principale
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Chantal Abord-Hugon

Coordonnatrice du comité sectoriel Petite enfance,
aide à la rédaction et à la coordination des consultations

Solange Haché

Coordonnatrice du comité sectoriel Partenariat école, famille, communauté

Gisèle St-Amand

Coordonnatrice du comité sectoriel Réussite éducative

1. Les listes des individus ainsi que des organismes ayant participé à l'élaboration de la PALC se trouvent aux pages 14 à 17 de ce document.

Anne-Marie Leblanc

Coordonnatrice du comité sectoriel Vitalité du système éducatif

Monique Gauvin

Co-coordonnatrice du comité sectoriel Construction identitaire

Anne Robineau

Responsable de l'équipe de recherche
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

Mathieu Lang

Personne-ressource
Université de Moncton

Marianne Cormier

Personne-ressource
Université de Moncton

Nichol Snook

Adjointe administrative
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Jacinthe Lanteigne

Adjointe administrative
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Patricia Bonneau

Aide à la rédaction
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Jacques Cool

Aide à la rédaction
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Rachel Dion

Analyste des politiques

Maryse Grondin

Révisseuse linguistique

Raymond Thériault

Graphiste

Préambule

« L'ensemble de la communauté acadienne et francophone, y compris les parents², le personnel du milieu scolaire, les organismes communautaires, la communauté d'affaires et les médias, a un devoir de s'engager dans le projet éducatif collectif et d'en faire la promotion. »

Rapport de la Commission sur l'école francophone, p. 57

La PALC, véritable projet de société

La Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) est bien plus qu'un simple document. En effet, elle se veut la matérialisation d'un rêve et d'une vision d'une collectivité ayant mobilisé ses forces vives pour se doter d'une stratégie qui contribuera non seulement à l'épanouissement des générations présentes et à venir, mais aussi à sa propre vitalité ainsi qu'à celle de sa langue et de sa culture.

Par cette politique, la communauté acadienne et francophone, en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, s'engage dans un véritable projet de société répondant aux multiples défis liés à sa situation linguistique minoritaire et pouvant s'adapter, au fil des années, à la pluralité et à la mouvance de ses réalités. La PALC a pour objectif d'accroître la capacité de tous les partenaires en éducation à réaliser la double mission du système éducatif acadien et francophone, soit de favoriser la réussite éducative et la construction identitaire de chaque apprenant et apprenante, tout en contribuant au développement durable de la communauté acadienne et francophone ainsi qu'à celui de la province du Nouveau-Brunswick.

Un processus d'élaboration fondé sur le dialogue et l'intelligence collective

Le projet de la Politique d'aménagement linguistique et culturel résulte d'une réflexion amorcée il y a quelques années, tant au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick que dans

la communauté acadienne et francophone. En effet, en juillet 2008, le ministre de l'Éducation annonçait la mise sur pied de la Commission sur l'école francophone dont le mandat était d'entreprendre une vaste consultation auprès de l'ensemble de la communauté acadienne et francophone et des différents acteurs du système éducatif dans le but d'identifier les enjeux et de trouver des solutions aux défis de l'école francophone. Dans son rapport, le commissaire Gino LeBlanc a soulevé l'importance, pour le gouvernement et la communauté acadienne et francophone, de créer et d'adopter une politique d'aménagement linguistique et culturel en éducation. Une recommandation similaire, découlant d'une réflexion collective d'envergure menée par la communauté acadienne et francophone, a également été inscrite dans le rapport final (2006-2007) ainsi que dans la *Stratégie globale* (2009) élaborés dans le cadre des États généraux sur les arts et la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick.

À la suite du dépôt du rapport de la Commission sur l'école francophone, un groupe comprenant les organismes ayant participé à celle-ci a été mis sur pied afin d'assurer le suivi des recommandations. Cette entité, portant le nom de Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone (GACEF), s'est vue octroyer le rôle de comité orienteur de la PALC. Ensemble, les membres du GACEF ont défini le processus d'élaboration de la politique. Ils ont également développé la vision, le mandat, les principes ainsi que les valeurs et ont identifié les 5 axes d'intervention (Petite enfance, Construction identitaire, Réussite éducative, Partenariat école, famille, communauté et Vitalité du système éducatif).

2. Dans le cadre de cette politique, le terme parent réfère également aux tuteurs et aux tutrices ainsi qu'à toute autre personne ayant la responsabilité légale d'un enfant.

Tout au long du processus, ils se sont assurés que les moyens proposés dans la politique répondent aux besoins de la communauté ainsi qu'à ceux du système éducatif acadien et francophone. Cinq comités sectoriels, chacun formé d'une vingtaine de personnes aux expertises ciblées, variées et complémentaires, ont été mis sur pied. Le travail de réflexion et d'analyse ainsi que les informations recueillies lors des nombreuses rencontres ont permis d'établir les priorités ainsi que d'élaborer les stratégies et les pistes d'action contenues dans cette politique. Une équipe de coordination, d'animation et de rédaction a facilité le déroulement de chaque étape du processus. Plusieurs chercheuses, chercheurs, expertes et experts ont également pris part au processus afin que le contenu de la politique reflète les dernières tendances de la recherche en milieu minoritaire. En somme, plus de 200 leaders acadiens et francophones ont participé de façon active et concrète à l'élaboration de la PALC.

L'engagement des partenaires, au cœur du succès de la PALC

La concrétisation du projet de société proposé par la PALC dépend avant tout de la capacité de l'ensemble des partenaires en éducation d'agir de concert dans la mise en œuvre des stratégies proposées. Sans cette synergie collective, fondée sur le dialogue, l'engagement, la collaboration, l'autonomisation et la volonté d'agir maintenant, ces stratégies ne prendront jamais forme dans le quotidien des apprenants et des apprenantes. Il s'avère donc essentiel que tous les acteurs du système éducatif acadien et francophone se mobilisent, se concertent et participent à la réalisation de ce projet éducatif collectif.

Les concepts de *partenaires en éducation* et de *partenaires du système éducatif* font référence aux groupes et aux individus qui s'engagent dans un processus de collaboration visant l'amélioration des diverses composantes du système éducatif et de son impact sur la communauté. Ils incluent, entre autres, les partenaires primaires (le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les districts scolaires, les écoles, les garderies, le personnel de direction, le personnel enseignant et non enseignant, les intervenantes et intervenants éducatifs du domaine de la petite enfance, les parents, les familles ainsi que les apprenants et les apprenantes), les associations professionnelles (ex. : associations d'enseignants et d'enseignantes, de directions d'école, etc.), les partenaires communautaires (ex. : associations de parents, de jeunes, organisations artistiques et culturelles, organismes liés à la petite enfance, à l'alphabétisation familiale, à l'immigration, etc.), les partenaires institutionnels (ex. : institutions d'éducation postsecondaire) et les autres ministères jouant un rôle en éducation (ex. : ministère du Développement social, ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministère de l'Éducation postsecondaire, ministère de la Santé, etc.).

Vers une compréhension et une vision communes de l'aménagement linguistique et culturel

L'aménagement linguistique et culturel désigne l'organisation globale de la langue et de la culture sur un territoire donné. Il favorise la mise en place d'outils servant à répondre aux différents besoins linguistiques et culturels d'une population en plus de valoriser et de promouvoir ces ressources que sont la langue et la culture. Dans le contexte de cette politique, les visées et les stratégies proposées relèvent principalement du domaine de *l'aménagement linguistique et culturel en éducation*, c'est-à-dire la mise en œuvre, par les institutions éducatives et leurs partenaires en éducation, d'interventions planifiées, systématiques et concertées ayant pour objectif d'assurer la protection, la valorisation ainsi que la transmission de la langue et de la culture.



PHOTO : PAUL-ÉMILE GALLANT

Partenaires en éducation ayant contribué à l'élaboration de la PALC, Forum de la PALC, Fredericton, N.-B., juin 2013.

Le besoin d'instaurer de telles interventions dans le domaine de l'éducation de langue française au Nouveau-Brunswick est lié à la coexistence, dans cette province, de deux communautés de langue officielle, l'une étant majoritaire et l'autre minoritaire. Cette réalité engendre de multiples défis pour la communauté acadienne et francophone qui évolue dans un environnement où le contact avec la culture d'expression anglaise prédomine. Il s'avère entre autres de plus en plus difficile de transmettre la langue et de favoriser l'appropriation de la culture d'expression française chez les jeunes Acadiens, Acadiennes et francophones de la province, entraînant une érosion graduelle de la vitalité de cette langue et de cette culture. C'est donc pour contribuer à la pérennité et à l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone qu'une telle politique s'impose.

Ainsi, les partenaires du système éducatif acadien et francophone proposent, par l'entremise de la PALC, un plan solide qui leur permettra de contribuer individuellement et collectivement à une éducation de qualité en français

et qui aura un impact sur le devenir de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Cette politique comprend, en premier lieu, un énoncé général de politique, un cadre comprenant les grands éléments de vision sur lesquels elle s'appuie (vision, visées stratégiques, mission, mandat, valeurs partagées, principes fondamentaux et principes directeurs) ainsi qu'une description du contexte dans lequel s'inscrit cette démarche collective (historique, fondements juridiques et contexte démographique). Puis, 48 stratégies sont présentées, réparties dans 4 axes d'intervention du domaine de l'aménagement linguistique et culturel en éducation, soit la *Vitalité du système éducatif*, la *Construction identitaire*, la *Petite enfance* et la *Réussite éducative*. Ces stratégies sont soutenues par l'axe transversal Partenariat école, famille, communauté qui se veut le catalyseur de la mise en œuvre de celles-ci. La PALC se conclut par l'énoncé des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des progrès ainsi que par celui des rôles et des responsabilités de l'ensemble des partenaires en éducation.

Liste des individus ayant participé au processus d'élaboration

Adèle David	Desmond Maillet	Jean-Jacques Doucet
Alain Boisvert	Diane Albert-Ouellette	Jean-Louis Caron
Alain Poitras	Diane Ross	Jean-Marie Thériault
Alexis Couture	Emmanuelle Robinson	Jeanne Da Gauthier
André Robichaud	Ernest Thibodeau	Jeanne d'Arc Gaudet
Andrée Marchand	Fernande Chouinard	Jeanne Duquette
Anne Lowe	Fleurette Landry	Jean-Marie Pitre
Angela Birdsell	Francine Finn	Jean-Paul Savoie
Anne-Marie Bourque	Gabrielle Ross-Marquette	Joanne Jean
Anne-Marie Gammon	Georges Grondin	Johanne Carrier
Ariane Juneau-Godin	Gérald Richard	Josée Arsenault
Bernard Manzerolle	Gérard McKen	Josée Ferron
Bertrand Beaulieu	Gérard Robichaud	Julie McIntyre
Bruno Godin	Gerry Pelletier	Kassim Doumbia
Carmen Gibbs	Ghislaine Foulem	Karine Gallant
Carol Lavalley	Gilberte Godin	Laurie Landry
Carole Tremblay	Gilles Bourque	Liane Roy
Caroline Turnbull	Gilles Saulnier	Lina Bourgeois
Chantal Imbeault-Jean	Ginette Duguay	Linda Haché
Chantal Ouellette	Giselle Goguen	Line Pinet
Chantal Varin	Jacinthe Comeau	Louise Landry
Christian Arsenault	Jacqueline LeBlanc	Luc Handfield
Claude Landry	Janie Losier	Madeleine Vachon
Claude Marquis	Janie Mallet	Marc-André Morais
Claudette Lavigne	Jason Doiron	Marcel Larocque
Crystal Kelly	J Daniel Martin	Maria Ouellette
Danielle Gauthier-St-Onge	Jean Labelle	Marie-Claude Michaud
Denis Lagacé	Jean-François Richard	Marie-Josée Long
Denise Caissie	Jean-Guy Levesque	Marie-Thérèse Landry
Denyse LeBouthillier	Jean-Guy Rioux	Mario Paradis

Mario Pelletier	Pierre Lavoie
Marjolaine St-Pierre	Pierre Morin
Martine Thériault	Rachel Brown
Maurice Basque	Rémi Goupil
Maxime Gauvin	René Cormier
Mélissa MacMullin	Renée Bourgeois
Michel Laplante	Richard Gallant
Michel C. Belliveau	Richard Landry
Micheline Melanson	Richard Lemay
Mireille Michaud	Robert Laurie
Monica Laviolette	Roberta McIntyre
Monique Boudreau	Roger Doiron
Monique Caissie	Roger Doucet
Murielle Gagné-Ouellette	Roger Martin
Myriam Larochelle	Romain Blanchard
Myriam Russell	Roseline Pelletier
Nancy Juneau	Rose-Marie Duguay
Nathalie Comeau	Serge Rousselle
Nathalie Dubois	Shana Soucy
Nathalie Kerry	Solange Gagnon
Nicole Gervais	Suzanne Bourgeois
Nicole Haché	Sylvain Lavoie
Nicole T. Landry	Sylvain St-Onge
Osako Michel Omalosanga	Sylvie LeBel
Patrick Jeune	Véronique Laforest
Paula Gautreau	Véronique Mallet
Paul-Émile Gallant	Yves Doucet
Pauline Bourque	Yvette Levesque
Philip Chiasson	
Philippe Cyr	



Atelier, Forum de la PALC, Fredericton, N.-B., juin 2013.

Liste des organismes et des institutions ayant participé au processus d'élaboration

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB)

Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick (AAFANB)

Association des directions d'école francophone du Nouveau-Brunswick (ADEFNB)

Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB)

Association des travailleurs en loisir du Nouveau-Brunswick (ATLNB)

Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC)

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB)

Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB)

Centre de développement de la petite enfance et de la famille du district scolaire francophone Sud

Centre de ressources familiales de la Péninsule acadienne (CRFPA)

Centre scolaire Samuel-de-Champlain, St-Jean

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)

Comité parental d'appui à l'école de l'École des Bâtisseurs, Fredericton

Comité parental d'appui à l'école de l'École Ste-Anne, Fredericton

Communauté rurale de Kedgwick

Conseil d'éducation du district scolaire francophone Nord-Est (CED DSF-NE)

Conseil d'éducation du district scolaire francophone Nord-Ouest (CED DSF-NO)

Conseil d'éducation du district scolaire francophone Sud (CED DSF-S)

Conseil pour le développement de l'alphabétisme
et des compétences des adultes Nouveau-Brunswick (CODAC-NB)

Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC)

District scolaire francophone Nord-Est (DSF-NE)

District scolaire francophone Nord-Ouest (DSF-NO)

District scolaire francophone Sud (DSF-S)

École Apollo-XI, Campbellton

École Cité de l'Amitié, Bathurst
École Léandre-LeGresley, Grande-Anse
Le Maillon, St-Léolin
École Le Mascaret, Moncton
École L'Odysée, Moncton
École Sainte-Bernadette, Moncton
Faculté des sciences de l'éducation – Université de Moncton (U de M)
Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCENB)
Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB)
Institut de recherche sur les minorités linguistiques (IRML)
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE)
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (ÉPFT)
Ministère des Affaires intergouvernementales (MAI)
Ministère du Développement social (MDS)
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture (TPC)
Polyvalente Louis-J.-Robichaud, Shediac
Polyvalente Thomas-Albert, Grand-Sault
Polyvalente W.-A.-Losier, Tracadie
Programmes d'intervention précoce, Stimulation à l'enfance inc. (Sud-est) (PIP)
Réseau d'appui aux ayants droit du Nouveau-Brunswick
Secrétariat de la croissance démographique
Société culturelle Centr'Art, Caraquet (SCCA)
Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)
Soins et éducation à la petite enfance Nouveau-Brunswick (SEPENB)
Stratégie Jeunesse

1

L'énoncé de politique

« Par où commencer ? Dans nos écoles évidemment. C'est là que le projet identitaire est transmis dans le monde moderne. Nous avons conquis des écoles, il faut maintenant en définir un contenu qui soit conforme à une proposition de faire société. »

Joseph Yvon Thériault³

La Politique d'aménagement linguistique et culturel en éducation du Nouveau-Brunswick (PALC) est l'outil dont se munissent tous les partenaires du système éducatif acadien et francophone pour mieux répondre aux défis et aux besoins liés à l'éducation de langue française en milieu minoritaire. Cette politique, véritable projet de société, présente une vision fondée sur la mobilisation, la concertation et l'autonomisation de l'ensemble des acteurs en éducation, des stratégies et des actions à mettre en place afin de contribuer non seulement à la réussite éducative et la construction identitaire de chaque apprenante et apprenant, mais aussi à la vitalité de la langue et de la culture d'expression française ainsi qu'à l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone et de la société néobrunswickoise dans son ensemble.

Par cette politique, le gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que l'ensemble de ses partenaires assument leur responsabilité collective en ce qui a trait à l'actualisation des droits de la minorité linguistique en matière d'éducation.

3. Joseph Yvon Thériault, cité dans Table nationale sur l'éducation. (2012). *École communautaire citoyenne : Cadre de référence*. p. 12.

2

Le cadre de la Politique d'aménagement linguistique et culturel

Afin d'agir de façon concertée, cohérente et efficace dans le domaine de l'aménagement linguistique et culturel en éducation, les partenaires du système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick ont élaboré, ensemble, les assises sur lesquelles ils baseront leurs actions. Celles-ci sont présentées par le biais d'un cadre comprenant les éléments suivants :

- La vision ;
- Les 5 visées stratégiques ;
- La double mission du système éducatif acadien et francophone ;
- Le mandat ;
- Les valeurs partagées ;
- Les principes fondamentaux ;
- Les principes directeurs.

LA VISION

Chaque individu, de la petite enfance à l'âge adulte, développe et exploite son plein potentiel. Citoyenne ou citoyen engagé et ouvert sur le monde, elle ou il contribue au dynamisme, à l'épanouissement et au rayonnement de la communauté acadienne et francophone ainsi que de la société néobrunswickoise.

LES 5 VISÉES STRATÉGIQUES

Vitalité du système éducatif

Assurer la vitalité du système éducatif acadien et francophone grâce à un leadership assumé et partagé par le gouvernement, l'ensemble des partenaires en éducation et la communauté qui :

- s'appuie sur une vision collective;
- mobilise la communauté à exercer ses droits à l'éducation en français;
- engage les jeunes, les familles et l'ensemble de la communauté dans la réalisation de la double mission du système éducatif, de la petite enfance à l'âge adulte;
- veille au respect de l'égalité réelle dans l'allocation des ressources humaines et financières.

Construction identitaire

Favoriser chez l'individu et la collectivité :

- la construction de l'identité;
- la confiance et le désir de s'exprimer et de s'affirmer en français;
- la participation active à l'essor de sa culture, de sa communauté et de la société dans son ensemble;
- le développement d'une citoyenneté engagée et d'un vivre-ensemble solidaire;

par la connaissance et l'appréciation des cultures de l'Acadie, de la Francophonie et du monde;

par la mise en place d'un espace francophone qui :

- valorise le dynamisme, la spécificité et la diversité des communautés acadiennes et francophones;
- reflète une culture acadienne et francophone contemporaine et pluraliste;
- est ouvert sur le monde;
- reconnaît la contribution des différents groupes culturels au renouveau de la culture acadienne et francophone;
- évolue grâce à un leadership concerté et partagé par l'ensemble des partenaires en éducation;
- stimule la participation et l'engagement des jeunes, de la famille, des milieux éducatifs et de divers secteurs de la communauté;
- fait appel à la créativité, l'innovation, la conscientisation, l'esprit critique et l'engagement.

Petite enfance

Favoriser chez l'enfant de 0 à 8 ans :

- son développement global;
- la construction de son identité propre;
- l'acquisition de la langue française;

par la mise en place d'un réseau intégré de services qui :

- s'appuie sur des partenariats et un leadership partagé par les institutions publiques et privées, les familles et l'ensemble de la communauté;
- donne à l'enfant et à ses parents un accès à des services en français, répondant à l'ensemble de leurs besoins, livrés de manière cohérente et intégrée par des personnes qualifiées, conscientisées et formées à la spécificité de l'intervention auprès de la petite enfance en milieu francophone minoritaire.

Réussite éducative

Assurer chez l'élève le développement de savoirs et de compétences qui :

- en font une apprenante ou un apprenant perpétuel;
- sont garants de sa réussite éducative;
- lui permettent de s'exprimer avec aisance en français et de s'affirmer avec confiance;
- lui permettent de s'engager et de contribuer pleinement à l'essor de la communauté acadienne et francophone;

par des expériences éducatives qui reflètent la spécificité de la communauté acadienne et francophone et qui sont soutenues :

- par un enseignement axé sur des pratiques efficaces et éprouvées;
- par un leadership favorisant une culture d'apprentissage;
- par un environnement d'apprentissage inclusif;
- par l'engagement des parents et de l'ensemble des partenaires.

Partenariat école, famille, communauté

Accroître la participation et l'engagement des apprenants et des apprenantes, des familles, des institutions éducatives et des divers secteurs de la communauté à :

- la réalisation de la double mission du système éducatif acadien et francophone;
- l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone;

par la mise en place de mécanismes qui :

- mobilisent l'ensemble des acteurs autour d'une vision commune;
- favorisent la concertation, la collaboration et l'autonomisation de tous les partenaires en éducation, tant sur le plan local, régional que provincial.

LA DOUBLE MISSION DU SYSTÈME ÉDUCATIF ACADIEN ET FRANCOPHONE DU N.-B.

Le système éducatif acadien et francophone assure à chaque individu, de la petite enfance à l'âge adulte, des apprentissages de qualité qui contribuent à sa réussite éducative et au développement de son identité linguistique et culturelle.

LE MANDAT

Le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick :

- réunit les conditions gagnantes permettant d'assurer sa pérennité et de contribuer à celle de la communauté qu'elle sert ;
- reconnaît le rôle fondamental de la communauté dans la réalisation de sa double mission.

Pour cela, il veille :

- à mettre en place des mesures de promotion, de recrutement et de rétention ;
- à renforcer les mécanismes de gestion de ses institutions ;
- à se doter des ressources qui tiennent compte de ses besoins particuliers ;
- à innover en s'appuyant sur la recherche et le développement de pratiques exemplaires.

Le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick offre aux apprenantes et aux apprenants ainsi qu'à la collectivité un environnement d'apprentissage et des conditions propices :

- à la construction de leur identité linguistique et culturelle ;
- au développement de sentiments de confiance, d'appartenance, de compétence et d'autonomie.

Pour cela, il veille :

- à adopter une pédagogie et à se doter de ressources qui tiennent compte de la spécificité de l'éducation en milieu minoritaire francophone, et ce, tout au long du parcours éducatif ;
- à créer un espace culturel francophone inclusif et accueillant ;
- à mettre en place et consolider divers partenariats.

Le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick reconnaît :

- l'importance cruciale de la période de la petite enfance pour l'acquisition de la langue, l'établissement des fondements de l'identité et le développement global de la personne ;
- le rôle fondamental des parents dans le développement et l'éducation de leur enfant en partenariat avec les intervenantes et les intervenants des différents secteurs de la communauté ;
- l'importance des services de qualité en français adaptés à l'ensemble des besoins des enfants de 0 à 8 ans et de leurs parents, ceci tant en milieu rural qu'urbain ;
- l'importance d'une formation initiale et continue de qualité, en français, incluant la conscientisation de toutes les personnes qui œuvrent auprès des enfants et de leurs parents quant à leur rôle de passeurs culturels.

Pour cela, il veille :

- à offrir un accès à un réseau intégré de services en français ;
- au recrutement, à l'accueil et à l'accompagnement des parents ;
- à offrir une programmation et des interventions de qualité en français.

Le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick assure à chaque apprenant et apprenante :

- un environnement riche en apprentissages et en expériences qui favorisent la réussite éducative ;
- un enseignement diversifié et équilibré qui permet le développement du plein potentiel.

Pour cela, il veille :

- à offrir un enseignement de qualité ;
- à stimuler le leadership pédagogique ;
- à créer un environnement d'apprentissage motivant et engageant ;
- à établir des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté.

LES VALEURS PARTAGÉES

- Excellence
- Leadership
- Citoyenneté et engagement
- Collaboration
- Créativité et innovation
- Pensée critique
- Communication
- Équité
- Accessibilité
- Langue et culture
- Respect des différences

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

- L'instruction dans la langue de la minorité est un droit reconnu par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, elle-même intégrée à la Loi constitutionnelle de 1982.
- La dualité en éducation est une caractéristique fondamentale du système d'éducation au Nouveau-Brunswick. En tant que concrétisation du droit de la communauté acadienne et francophone de cette province à des institutions éducatives distinctes et homogènes, elle est la forme que prend le droit à la gestion scolaire de cette communauté et plus particulièrement, de son droit de définir les grandes orientations de son système d'éducation en tenant compte des besoins spécifiques d'une communauté évoluant en situation minoritaire.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

L'aménagement linguistique et culturel pour l'éducation en langue française au Nouveau-Brunswick est guidé par les principes suivants :

Les apprenantes et les apprenants au cœur des décisions

- Les apprenantes et les apprenants sont au cœur de toutes les décisions en matière d'éducation.

Une éducation de grande qualité

- La réussite éducative et le succès personnel de toutes et de tous sont tributaires d'une éducation en langue française de grande qualité.

Une pédagogie adaptée au milieu minoritaire

- Des interventions pédagogiques et des ressources adaptées aux besoins particuliers des francophones en milieu minoritaire sont nécessaires pour assurer l'égalité des chances en ce qui a trait à l'apprentissage de la langue, à l'appropriation de la culture, à l'accès à une éducation de qualité et à la réussite éducative.

Le développement de l'identité et du sentiment d'appartenance

- L'éducation en langue française favorise le développement de l'identité personnelle et collective, linguistique et culturelle, l'ouverture sur le monde et le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté acadienne et francophone dynamique et pluraliste ainsi qu'à la francophonie canadienne et internationale.

Les compétences linguistiques et le rapport positif à la langue

- L'éducation en langue française permet à toutes et à tous de développer des compétences linguistiques solides tout en favorisant le développement d'un rapport positif à la langue française.

Les compétences liées au vivre-ensemble

- L'éducation en langue française promeut le développement des compétences liées au vivre-ensemble et l'engagement de chaque apprenant et apprenante au devenir de sa communauté, tant locale que globale.

L'accès à des expériences culturelles diversifiées

- L'accès à des expériences culturelles diversifiées, que ce soit dans le cadre d'activités préscolaires, scolaires, parascolaires ou communautaires, est essentiel à la création d'un espace culturel francophone où toutes et tous peuvent se reconnaître, s'exprimer, s'affirmer, innover et s'engager tout en développant leur identité.

Un environnement inclusif et propice à l'apprentissage

- Afin de développer son plein potentiel, chaque apprenante et apprenant doit évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage où elle et il se sentent valorisés, confiants et en sécurité.

Le développement de la capacité collective

- Une culture de collaboration entre les institutions éducatives, les familles, les jeunes et la communauté dans son ensemble est essentielle pour permettre à toutes et à tous de jouer un rôle dans le développement d'une culture du savoir orientée vers la réussite éducative et la construction identitaire.

Le développement durable de la communauté

- L'éducation en langue française contribue au développement durable de la communauté acadienne et francophone ainsi qu'à celui de la société néobrunswickoise, c'est-à-dire à leur prospérité, à leur épanouissement ainsi qu'à leur rayonnement.

3

Le contexte de l'éducation en langue française au Nouveau-Brunswick

Fondé sur le principe de la dualité linguistique, le système d'éducation du Nouveau-Brunswick est aujourd'hui bien outillé pour réaliser la double mission des écoles de langue française en milieu minoritaire. Or, il n'en fut pas toujours ainsi. Tributaire à la fois de l'histoire du système d'éducation du Nouveau-Brunswick, de la jurisprudence en matière de droits linguistiques et des changements sociodémographiques, l'éducation en langue française dans la province a connu de profondes transformations, tant en ce qui a trait à sa gestion qu'à son financement, ses programmes d'études et sa clientèle.

L'histoire

La mise en place d'une politique d'aménagement linguistique et culturel s'inscrit dans la continuité historique d'une démarche de longue haleine visant l'amélioration de l'accès des Acadiennes, des Acadiens et des francophones de la province à une éducation de qualité dans leur langue.

Les débuts d'un système public d'éducation (1784-1871)

L'éducation est très peu organisée au moment de la fondation du Nouveau-Brunswick en 1784. Les quelques écoles qui existent sont privées. Du côté francophone, les parents, le clergé et quelques maîtres ambulants tentent tant bien que mal d'enseigner l'écriture et la lecture.

Entre 1802 et 1870, le gouvernement provincial met graduellement en place les bases d'un système public d'éducation. Ainsi, durant la première moitié du XIX^e siècle, il accorde une aide financière aux enseignantes et enseignants (1802). Il construit également des écoles primaires et secondaires (1805) et forme des conseils de gestion composés de commissaires, des propriétaires fonciers, nommés par les magistrats des paroisses (1816). C'est pourquoi, à cette époque, seuls les enfants des contribuables ont accès à l'école publique.

En 1847, le gouvernement adopte une loi exigeant la mise sur pied d'un conseil de l'Instruction (bureau de l'Éducation). La *Loi sur les écoles de paroisse* (1858) remplace les lois précédentes, confie le contrôle des écoles au bureau de l'Éducation et précise que les commissaires

d'école doivent dorénavant être élus. Même si le financement gouvernemental pour la construction d'écoles secondaires augmente, il est insuffisant pour payer les salaires et les dépenses liées à l'administration de l'école. Les parents doivent donc verser une contribution proportionnelle au nombre d'enfants inscrits, ce qui prive les moins nantis de l'accès à l'éducation.

Déjà, à cette époque, plusieurs écoles de la province offrent une éducation en français. En effet, un rapport public de 1842 mentionne l'existence d'au moins 15 écoles de langue française dans les seuls comtés de Kent et de Westmorland. D'autres documents de l'Assemblée législative révèlent leur présence dans les comtés de Gloucester et de Carleton/Victoria/Madawaska. Plus d'une centaine d'écoles de langue française sont répertoriées vers les années 1870. Par ailleurs, un règlement permettant expressément l'accréditation d'enseignants et d'enseignantes francophones est adopté en 1852. Des fonds sont ensuite attribués (1853) pour la traduction et l'obtention de manuels scolaires en français pour les écoles paroissiales (Migneault, 2012). Leur disponibilité, comme celle des manuels de langue anglaise, reste toutefois déficiente.

De la *Loi sur les écoles communes* au Programme de chances égales pour tous (1871 à 1970)

Après avoir tenté, à quelques reprises, de créer un réseau d'écoles publiques financé en partie par des octrois provinciaux, en partie par les taxes locales, le parlement du Nouveau-Brunswick adopte, en 1871, la *Loi des écoles communes* (le *Common Schools Act*). Cette dernière a un impact significatif : elle confirme la gratuité de l'enseignement, établit un système d'éducation non confessionnel, divise la province en districts scolaires, instaure le contrôle des permis d'enseignement et prévoit l'embauche d'inspecteurs et de surintendants ainsi que l'organisation des écoles en départements élémentaires et secondaires. L'engagement de l'autorité provinciale en ce qui a trait à la production de manuels scolaires bilingues s'accroît (Migneault, 2012).

En revanche, puisque la loi de 1871 établit un système d'éducation non confessionnel, de nombreuses familles catholiques, tant acadiennes qu'irlandaises, refusent d'envoyer leurs enfants à l'école publique et font pression sur les gouvernements fédéral et provincial. De nombreux établissements scolaires confessionnels, mis sur pied par les communautés religieuses, voient le jour (séminaires, couvents, collèges). Précurseurs des collèges communautaires francophones et de l'Université de Moncton, ces institutions post-secondaires forment les premières élites de la communauté acadienne et francophone.

En 1932, le rapport de la Commission MacFarlane recommande que l'enseignement primaire soit donné dans la langue maternelle de l'enfant et que les manuels bilingues ne soient introduits qu'au niveau intermédiaire. Il faudra attendre le début des années 1940 pour que cette recommandation soit mise en œuvre et que le bureau de l'Éducation nomme un premier fonctionnaire de langue française responsable de la population acadienne et francophone.

On procède alors à la consolidation des districts scolaires ainsi qu'à la construction de nouvelles écoles secondaires rurales qui desservent de plus vastes régions et qui proposent une plus grande variété de cours. Il existe cependant une importante disparité entre les écoles des comtés les plus pauvres et celles des comtés prospères puisque le pouvoir de taxation relève de chaque comté.

Près du tiers de ces écoles dites « bilingues » se trouve dans des régions francophones. En l'absence de mesures concrètes pour contrer l'assimilation attribuée à leur fréquentation, le leadership acadien et francophone s'impatiente et réclame une éducation de qualité en français pour ses enfants, offerte dans des écoles francophones où ceux-ci pourront développer leur identité culturelle et leur sens d'appartenance.

Telle est la situation lorsqu'en 1960, Louis-J. Robichaud est porté au pouvoir et instaure le programme *Chances égales pour tous* favorisant la redistribution de la richesse ainsi que l'établissement de normes communes à tous les citoyens

et citoyennes. En 1963, il crée la Commission royale d'enquête Byrne-Boudreau qui propose une réforme en profondeur du système scolaire. Dès lors, la province assume la pleine responsabilité de l'administration et du financement de l'éducation, de la santé, de la justice et des services sociaux.

Au ministère de l'Éducation, on procède à la nomination de deux sous-ministres, dont un de langue française. Le plan de dotation du personnel francophone est également majoré. Les districts scolaires, toujours bilingues, sont réduits de 422 à 33, chacun administré par un conseil scolaire dont les membres sont en partie élus et en partie nommés par le lieutenant-gouverneur qui veille à la représentation équitable des deux groupes linguistiques. Même si le programme *Chances égales pour tous* corrige les inégalités engendrées par le financement sur la base des comtés et des municipalités, il n'aborde pas la question de la langue d'enseignement ni celle des districts et des écoles de langue française. Cette situation provoque de sérieuses insatisfactions chez les militants et les militantes acadiens et francophones.

En revanche, la communauté éducative francophone se réjouit de la fondation de l'Université de Moncton en 1963 et l'établissement, sur son campus en 1968, d'une école normale francophone sous l'égide du ministère de l'Éducation. Il faudra attendre le début des années 70 pour que le gouvernement confie à l'Université de Moncton le droit de former des enseignants et des enseignantes, ce qui donne naissance à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton en 1972.

De l'égalité à la dualité (1970 à 2000)

Les années soixante-dix sont déterminantes pour l'éducation en français au Nouveau-Brunswick. D'abord par la création, en 1973, d'un secteur des services éducatifs francophones au sein du ministère de l'Éducation à la suite du rapport *L'Éducation de demain* du comité Pinet-McLeod. Puis, par la mise en place, en 1979, d'un système d'éducation fondé sur la langue d'enseignement, comme recommandé par le comité Finn-Elliot. L'instauration de deux réseaux scolaires parallèles et homogènes met ainsi fin aux écoles et aux classes bilingues, qualifiées d'outils d'assimilation de la minorité et incarne les objectifs de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques* que le gouvernement Hatfield adopte en 1981.

Pendant les années 80 et 90, la province entreprend une série de réformes qui tiennent compte du profil linguistique du Nouveau-Brunswick et qui permettent d'optimiser les conditions d'apprentissage. Parmi celles-ci, notons :

- le renforcement de la programmation scolaire en général et du régime pédagogique de l'école secondaire en particulier ;
- la mise en place d'une stratégie provinciale de mesure et d'évaluation et d'un programme de formation continue du personnel enseignant ;
- l'adoption, en 1986, d'une modification à la loi scolaire qui consacre le droit à l'égalité des élèves en difficulté d'apprentissage, entraînant la fermeture des écoles spécialisées et l'octroi aux écoles publiques de ressources supplémentaires pour que ces élèves soient scolarisés *dans le milieu le plus normalisant possible en tenant compte des besoins éducatifs de tous les élèves* (Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, 1988, p. 11) ;
- l'instauration d'un réseau provincial de maternelles publiques à temps plein.

En 1992, le rapport Landry-Downey de la *Commission sur l'excellence en éducation* donne lieu à d'importantes transformations tant structurelles que pédagogiques, dont :

- la décentralisation des pouvoirs vers l'école ;
- la réorganisation des cycles scolaires pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes ;
- l'abolition des conseils scolaires, décision qui sera contestée en raison de l'atteinte au droit constitutionnel et qui sera rectifiée avec l'adoption d'une nouvelle loi scolaire en 2000 ;
- la mise sur pied de programmes d'évaluation des écoles, du personnel et des apprentissages des élèves au primaire et au secondaire ;
- la participation des élèves du Nouveau-Brunswick aux épreuves nationales du Programme d'indicateurs de rendement scolaire.

De la dualité à l'aménagement linguistique et culturel (2000 à aujourd'hui)

Tant au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs dans la francophonie canadienne, les années 2000 sont marquées par deux tendances de fond : la quête d'une mission propre aux écoles francophones en milieu minoritaire et le désir des écoles de s'ancre dans leur communauté. Dans cette mouvance, l'éducation est perçue comme l'un des piliers majeurs de la promotion de la langue et de l'affirmation de l'identité. Tous les partenaires en éducation, qu'ils soient gouvernementaux ou communautaires, incluant les jeunes et les parents, veulent mieux travailler ensemble pour assurer la pérennité de la langue et l'épanouissement culturel.

Ces tendances de fond se manifestent de plusieurs façons : par de nombreuses recherches, entre autres sur le lien langue-culture, la construction identitaire, la pédagogie en milieu minoritaire, tant par les organismes communautaires que par les gouvernements ; par la tenue de colloques et d'événements rassembleurs autour de la thématique de l'éducation en milieu minoritaire ; par la mise sur pied de mécanismes de

concertation et de collaboration des organismes communautaires et des ministères de l'Éducation des provinces et territoires pour favoriser le développement d'une vision et d'actions communes ; et par le développement de projets d'outils d'intervention en construction identitaire tels le *Cadre d'intervention en construction identitaire* de l'Association canadienne d'éducation de langue française (2005) et les projets du Conseil des ministres en Éducation touchant la langue et la culture, dont le plus récent (2013) sur l'approche culturelle en enseignement. Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick participe activement et assume souvent un rôle de chef de file dans ces forums, projets et initiatives.

Entretemps, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick mène le projet des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick qui, entre 2006 et 2009, engage l'ensemble de la société, incluant le secteur de l'éducation, dans l'identification de moyens pour inscrire les arts et la culture au cœur du développement de la communauté. Publiée en 2009, la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, qui résulte des consultations et de la tenue du Grand Rassemblement, comporte une stratégie sectorielle pour l'intégration des arts et de la culture en éducation. Celle-ci viendra nourrir la suite des réflexions et des travaux entourant la double mission de l'école acadienne et francophone dans la province.

Pendant ce temps, dans un souci de rapprocher le pouvoir décisionnel des acteurs sur le terrain, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick confie aux conseils d'éducation de district, nouvellement élus, la responsabilité des plans éducatifs de district et des politiques de gouverne. Soucieux d'améliorer les résultats des élèves en général et des élèves acadiens et francophones en particulier aux épreuves nationales, le ministère développe des cadres stratégiques provinciaux qui s'inscrivent dans la mouvance nationale et provinciale du double mandat scolaire et identitaire des écoles francophones en milieu minoritaire. En voici les principaux :



Centre communautaire Sainte-Anne de Fredericton, N.-B., premier centre scolaire-communautaire francophone au Canada.

- *Le plan d'apprentissage de qualité* (2003) promeut le rapprochement de l'école et de la communauté et l'implication de la communauté dans l'école. La mise en place d'une structure de comités parentaux d'appui à l'école favorise la communication entre l'école et les parents.
- *Les enfants au premier plan* (2007) reconnaît la spécificité francophone au plan pédagogique et met de l'avant un projet d'éducation respectueux des contextes social, économique et démographique du Nouveau-Brunswick. Le document insiste sur la double mission de réussite éducative et de construction identitaire de l'école acadienne et francophone et propose l'idée d'une politique d'aménagement linguistique et culturel à l'intention de tous les acteurs du système scolaire francophone.
- Après une large consultation de la communauté et des intervenants et intervenantes en éducation, la Commission sur l'école francophone publie le rapport *L'Éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick : une voie vers l'autosuffisance linguistique et culturelle*

(2009) dans lequel sont identifiés des enjeux, des défis et des pistes d'action pour améliorer le système d'éducation francophone de la province, dont plusieurs rejoignent la double mission de l'école ainsi que son rôle dans la communauté.

Le Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone (GACEF) est établi en septembre 2009 afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission, entre autres celle de l'élaboration d'une politique d'aménagement linguistique et culturel. Coprésidé par la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le GACEF réunit un groupe de partenaires clés du système éducatif acadien et francophone.

Parallèlement aux travaux de la Commission et du GACEF, la province met en place quelques outils d'appui à la construction identitaire dont la *Stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation* (2009), la *Trousse du passeur culturel* (2010) et le mouvement des écoles communautaires. La PALC s'inscrit dans ce mouvement.

Le contexte juridique

Une brève analyse des droits linguistiques de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick ayant trait à l'éducation dans la langue de la minorité permet de dégager les principes fondamentaux dont doit s'inspirer la politique d'aménagement linguistique et culturel.

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*

La pièce maîtresse en matière de droits des minorités est sans contredit l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* dont l'objet ultime est de « préserver et promouvoir la langue et la culture de la minorité partout au Canada »⁴ incluant le droit à une éducation dispensée dans leur langue dans tout le Canada⁵. La référence faite à la culture dans cette disposition est fondamentale, particulièrement dans le domaine de l'éducation, où on ne saurait dissocier l'apprentissage de la langue de l'épanouissement culturel. Plus qu'un simple outil de communication, la langue fait partie intégrante de l'identité et de la culture du peuple qui la parle et est un moyen d'expression de cette identité culturelle.⁶ La Cour suprême confirme d'ailleurs l'objet culturel des droits linguistiques et lie la préservation d'une culture à l'existence d'écoles homogènes pour la minorité linguistique en précisant que « la protection constitutionnelle des droits linguistiques des minorités est nécessaire pour assurer la solidité et la vitalité des communautés linguistiques minoritaires ».⁷ Ce lien fondamental langue-culture s'incarne entre autres dans le double mandat éducatif et identitaire de l'école acadienne et francophone au Nouveau-Brunswick comme ailleurs au pays.

L'article 23, en voulant remédier à l'érosion progressive des minorités de langue officielle, comporte aussi un objet réparateur et renferme, à cet égard, « une notion d'égalité entre les groupes linguistiques des deux langues officielles du Canada »⁸ en vue d'en faire des partenaires égaux dans le domaine de l'éducation.⁹ De ce fait, loin de vouloir renforcer le statu quo par l'adoption d'une conception formelle de l'égalité, cet article de la Charte vise l'égalité réelle, ce qui signifie, entre autres, le droit à des services et à des structures distincts dont l'accès et la qualité sont à tout le moins équivalents à ceux dont bénéficie la majorité.¹⁰

La législation provinciale

Au chapitre de l'égalité réelle ainsi que des services et des structures distincts, le Nouveau-Brunswick fait figure de pionnier en instituant, dès les années 1970 et 1980, un système dualiste au ministère de l'Éducation et en adoptant, en 1981, la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick*. Les principes fondamentaux de cette loi ont ensuite été enchâssés à l'article 16.1 dans la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1993, obligeant le gouvernement provincial à protéger l'égalité des deux communautés ainsi que leurs droits à des institutions distinctes où peuvent se dérouler des activités culturelles, éducationnelles et sociales. Pour reprendre les termes de la Cour suprême eu égard à l'article 23, « les jeunes de langue française devraient vivre en français dans la cour de récréation, à l'occasion des activités hors programme ainsi que dans la classe. Le français devrait être utilisé dans le cadre de l'administration et du fonctionnement de l'établissement, y compris l'affichage. »¹¹

4. *Mahe c Alberta*, [1990] 1 RCS 342 à la p. 350 [*Mahe*]; *R c Beaulac* aux paragr. 17 et 25 [*Beaulac*]; *Arsenault-Cameron c Île-du-Prince-Édouard*, [2000] 1 RCS 3 au paragr. 27 [*Arsenault-Cameron*].

5. *Mahe*, *supra* note 1 à la p. 362.

6. *Ibid.* à la p. 362; *Ford c Québec* (PG), [1988] 2 RCS 712 aux pp. 748-749.

7. *Desrochers c Canada (Industrie)*, 2009 CSC 8, [2009] 1 RCS 194 au paragr. 54 [*Desrochers*].

8. Passage cité et approuvé par la Cour suprême du Canada : *ibid.* à la p. 369.

9. *Ibid.* à la page 364.

10. *Renvoi manitobain*, *supra* note 8 aux pp. 854-855.

11. *Renvoi manitobain*, *supra* note 8 aux pp. 854-855.

Ainsi, dans la logique des décisions prises par la Cour suprême, la province du Nouveau-Brunswick doit voir à ce que soient offerts dans des établissements distincts, des curriculums conçus en fonction de chacune des deux langues officielles. On peut déduire qu'au moment où la province décide de mettre en place une *Loi sur les garderies éducatives*, elle doit veiller, dans la mesure du possible, tout en s'assurant de ne pas contrevenir à la liberté d'expression protégée dans la Constitution (établissements privés), à mettre en place les mécanismes nécessaires afin d'appliquer ces normes non seulement dans le domaine de l'éducation primaire et secondaire, mais aussi dans celui de la petite enfance.

Notons que cette notion d'égalité réelle que véhiculent les articles 16.1 et 23 s'inscrit dans la suite logique des exigences de l'article 16 de la *Charte* qui prévoit l'égalité de statut et d'usage des deux langues officielles du Canada et de la province du Nouveau-Brunswick. Dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, la Cour suprême a précisé que le principe de la protection des droits des minorités, parmi lesquels on retrouve les droits linguistiques, s'inscrit dans la liste des principes fondamentaux non écrits qui sous-tendent la Constitution canadienne et qui, à tout le moins, en influencent *l'application* et *l'interprétation*.¹²

Un pas de plus vers l'égalité réelle

Cela dit, pour donner vie aux acquis linguistiques, il importe de donner à la communauté acadienne et francophone les moyens qui lui permettent d'être une partenaire égale en éducation.¹³ Or, dans le cadre de son obligation de respecter les divers droits linguistiques, la Province dispose d'un choix de moyens institutionnels et ce, pour peu qu'elles respectent les balises fixées par la Cour suprême, toujours en se rappelant que le but est de favoriser « l'épanouissement et la préservation de la minorité linguistique francophone dans la Province. »¹⁴

À cet égard, la Cour suprême a précisé, dans l'une de ses premières décisions ayant trait à l'article 23, l'égalité réelle constituant l'élément clé, que l'allocation de fonds supplémentaires pour répondre aux besoins particuliers d'une minorité de langue officielle peut s'avérer nécessaires en vue de fournir aux enfants de cette minorité une instruction de qualité égale à celle de la majorité.¹⁵ C'est d'ailleurs dans cette optique que la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick précise la nécessité d'un partage équitable qui « doit chercher à garantir à chaque secteur d'éducation (...) un niveau d'instruction équivalent qui tient compte des besoins et des circonstances particulières de chaque secteur. »¹⁶

En somme, l'adoption d'une politique d'aménagement linguistique et culturel devient un excellent moyen pour le Nouveau-Brunswick de respecter ses obligations, mais surtout de favoriser « l'épanouissement et la préservation de la minorité linguistique francophone dans la Province, »¹⁷ pour concrétiser « leurs droits à des institutions distinctes où peuvent se dérouler des activités culturelles, éducationnelles et sociales »¹⁸ et pour « garantir une éducation (...) qui tient compte des besoins et des circonstances particulières de chaque secteur. »¹⁹

12. *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998]1 RCS 753 aux paragr. 74, 79 et 81.

13. *Mahe*, *supra* note 1 à la p. 364.

14. *Arsenault-Cameron*, *supra* note 1 au para. 51; *Renvoi manitobain*, *supra* note 8 à la p. 850.

15. *Mahe*, *supra* note 1 à la p. 378.

16. *Ibid.* au para. 44(2). Précisons que ce paragraphe a été ajouté à la *Loi* en l'an 2000 : *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, LN-B 2000, c 52, art 44.

17. *Arsenault-Cameron*, *supra* note 1 au paragr. 51; *Renvoi manitobain*, *supra* note 8 à la p. 850.

18. *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick*, LRN-B 2011, c 198 à l'art. 3.

19. *Ibid.* au paragr. 44(2). Précisons que ce paragraphe a été ajouté à la *Loi* en l'an 2000 : *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, LN-B 2000, c 52, art. 44.

La situation démolinguistique

Le succès de la Politique d'aménagement linguistique et culturel repose entre autres sur sa capacité de bien répondre aux besoins, aux attentes et aux aspirations de l'ensemble des locutrices et locuteurs francophones de la province. Or, loin d'être le bloc monolithique qu'elle a déjà été, la communauté acadienne et francophone est en pleine transformation, tant en ce qui a trait à son taux de croissance qu'à la provenance, à l'âge et à la répartition géographique des francophones qui l'enrichissent. Un examen sommaire du profil de la francophonie néobrunswickoise et des tendances qui la façonnent permet de mieux ancrer les valeurs, les principes et les moyens de la PALC dans la réalité de l'Acadie contemporaine.

Le portrait en 2011

Les francophones de la province du Nouveau-Brunswick constituent près d'un tiers de la population (31,9 % selon la première langue officielle parlée). Plus exactement, selon les données du dernier recensement (Statistiques Canada, 2011), le Nouveau-Brunswick comprend:

- 740 000 personnes dont environ 237 000 de langue maternelle française, 484 000 de langue anglaise ainsi que 19 000 de langues non officielles dont environ 2 200 locutrices et locuteurs mi'kmaq, 1 900 allemands, 1 800 coréens, 1 400 arabes et 1 200 chinois;
- 720 nouveaux arrivants ayant comme première langue officielle parlée le français seul ou avec l'anglais (dont beaucoup viennent des États-Unis), ce qui équivaut à 13 % des nouveaux arrivants de la province en 2011 (Pépin-Fillion, 2013);
- 930 personnes ayant une identité autochtone et le français comme langue maternelle en 2011;
- 312 000 personnes pouvant parler le français dont 246 000 le français et l'anglais (selon le critère de la connaissance de la langue, c'est-à-dire pouvoir soutenir une conversation);

- un taux important de continuité linguistique ou transmission de la langue (89,9 % en 2011) qui est cependant plus faible dans certaines zones plus urbanisées du Nouveau-Brunswick.

Les tendances pancanadiennes

Avec ses 312 000 locutrices et locuteurs français, le Nouveau-Brunswick est la province où, exception faite du Québec, les francophones représentent la plus grande proportion de la population provinciale. C'est à ce poids démographique que l'on peut attribuer, en partie, un taux de continuité linguistique beaucoup plus élevé qu'ailleurs au pays. Certaines tendances démographiques nationales peuvent toutefois fragiliser les francophones en milieu minoritaire, incluant ceux et celles qui vivent au Nouveau-Brunswick, si elles ne sont pas prises en compte. Selon une étude de Landry (2010), les facteurs qui contribuent à cette fragilité sont :

- la diminution de la croissance démographique des francophones au Canada;
- la hausse progressive du taux de transfert linguistique du français vers l'anglais (ou taux d'assimilation) : 29,8 % en 1971 et 39,3 % en 2006 (Statistiques Canada, 2006);
- le taux de fécondité des femmes francophones inférieur au taux de remplacement de sa population;
- l'attraction sociale très forte vers l'anglais chez les personnes immigrantes allophones à l'extérieur du Québec (environ 14 fois plus que pour le français);
- la migration hors province des membres de certaines communautés francophones;
- l'augmentation de couples exogames anglophones-francophones qui peuvent choisir d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise;
- le vieillissement de la population;
- la migration des jeunes vers les milieux urbains plus propices aux transferts linguistiques vers l'anglais.

Les tendances au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, certaines de ces tendances sont plus marquées et risquent de toucher plus durement la minorité francophone. La PALC devient donc un outil important pour la population acadienne et francophone permettant de freiner certaines d'entre elles.

Selon les statistiques du recensement de 2011, la population du Nouveau-Brunswick est l'une des plus vieillissantes au Canada. Le faible taux d'immigration et celui de fécondité par femme font en sorte que la population ne se renouvelle pas assez vite. Si ces tendances se maintiennent, la population acadienne et francophone continuera à décliner.

La migration vers d'autres provinces notamment l'Alberta, le Québec et l'Ontario contribue à la diminution de la population acadienne et francophone provenant des régions rurales de la province où l'économie basée sur l'exploitation des ressources naturelles est en déclin.

Un autre phénomène migratoire, celui-ci à l'intérieur même du Nouveau-Brunswick, peut avoir des effets tantôt positifs, tantôt négatifs, puisqu'il entraîne l'augmentation des effectifs francophones dans certaines régions urbaines telles Dieppe-Moncton et la diminution dans d'autres régions rurales. La concentration des Acadiens, des Acadiennes et des francophones sur le territoire est en effet très inégale. Par exemple, dans certains comtés comme au Madawaska (nord-ouest), dans la Péninsule acadienne (nord-est) et dans Beauséjour (sud-est), plusieurs petites communautés sont à majorité francophone. Par contre, dans les milieux urbains comme Moncton, Bathurst, St-Jean et Fredericton, les Acadiens, Acadiennes et francophones sont minoritaires et vivent dans un environnement où la prédominance de l'anglais les amène à utiliser spontanément cette langue dans la sphère publique.

Le milieu urbain est également propice à deux autres phénomènes qui ont un impact sur la résilience de la minorité francophone : le phénomène de l'immigration et celui de l'exogamie. En effet,



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST

Programme provincial *Une école, un artiste*.

ce sont principalement dans les villes que les nouveaux arrivants choisissent de s'installer. Or, comme mentionné précédemment, seulement 13 % d'entre eux ont le français comme langue première. L'attraction sociale vers l'anglais est également très forte chez les nouveaux arrivants allophones à l'extérieur du Québec (environ 14 fois plus que pour le français) (Landry, 2010). Ces mouvements migratoires posent un défi pour les structures communautaires et éducatives de la province qui, dans certains endroits, servent une population francophone homogène, et dans d'autres, doivent adapter leurs politiques, leurs services et leurs programmes au profil d'une population francophone fort diversifiée. À cet égard, la PALC doit miser sur la flexibilité et l'asymétrie des moyens pour tenir compte de la pluralité de la communauté.

Quant au phénomène de l'exogamie, selon Landry (2010), les statistiques démontrent une corrélation entre cette tendance plus prononcée en milieu urbain et les transferts linguistiques

du français vers l'anglais. En effet, les parents des couples exogames décident souvent d'inscrire leurs enfants à l'école de la majorité ou dans un programme d'immersion. Dans les deux cas, l'apprentissage du français et la transmission culturelle sont plus limités et les chances que ces jeunes deviennent bilingues et continuent de l'être à l'âge adulte sont plus faibles.

Les conséquences sur les effectifs scolaires

Selon le profil de l'éducation de 2011 au Nouveau-Brunswick, les effectifs scolaires du secteur francophone dans les écoles où la langue d'enseignement est le français sont passés de 30 420 élèves en 2009-2010 à 29 842 en 2010-2011. À titre de comparaison, près de cinq ans plus tôt, en 2005-2006, le nombre d'élèves fréquentant une école francophone se chiffrait à 33 460.

Le pourcentage relatif des élèves francophones dans le système d'éducation serait moindre que celui de la population globale de la province, entre autres parce qu'une partie importante des enfants de parents ayants droit fréquente le système scolaire anglophone. Comme on le souligne dans le rapport Collette, Cormier et Rousselle (2010), non seulement « le nombre d'enfants admissibles à l'école de langue française est en baisse », mais, il y a une « faible participation des enfants admissibles au système d'éducation en français » (p. 21). En effet, presque 20 % des enfants admissibles à l'école francophone ne la fréquentent pas.

Par contre, au cours des mêmes périodes, on remarque une hausse progressive du nombre d'enfants inscrits aux programmes d'immersion française offerts par les écoles de langue anglaise. Cette augmentation peut s'expliquer de deux façons : les parents anglophones optent pour une école où leur enfant pourra apprendre le français ou les couples exogames inscrivent leurs enfants dans un programme d'immersion offert par une école anglophone, et ce, même si leur statut d'ayants droit leur permet de

l'envoyer à l'école francophone. Rappelons que, selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, l'un des parents doit avoir reçu son éducation en français pour que ses enfants puissent fréquenter l'école francophone. Ainsi, même s'il apprend le français et devient bilingue, un enfant ayant fréquenté une école de langue anglaise pourrait perdre la possibilité d'inscrire ses propres enfants à l'école de langue française.

Ces données sont tout de même révélatrices du désir des parents ayants droit de voir leurs enfants apprendre la langue française. Reste à les sensibiliser au rôle fondamental de passeur culturel qui distingue l'école francophone d'un programme d'immersion, et ce, à partir des services à la petite enfance jusqu'aux études post-secondaires. C'est là l'un des rôles de la présente politique.

Enfin, la francisation, l'actualisation linguistique et l'alphabétisation des jeunes et de leur famille, que celle-ci soit exogame, nouvellement arrivée au Canada, acadienne ou francophone, sont autant de défis supplémentaires liés à l'acquisition et à la transmission de la langue française dont la PALC devra tenir compte.

En somme, le cheminement historique du système d'éducation du Nouveau-Brunswick, l'évolution des droits linguistiques au pays et dans la province ainsi que la conjugaison des tendances démologiques – urbanisation, vieillissement de la population, dénatalité, exogamie et mouvements migratoires – ont transformé le visage de la francophonie dans le pays et dans la province. Il importe d'en tenir compte pour saisir les possibilités qu'ils recèlent et répondre aux défis qu'ils soulèvent. Les retombées de la Politique d'aménagement linguistique et culturel seront d'autant plus significatives si celle-ci s'inscrit dans la continuité historique et juridique et s'enracine dans le terreau fertile de la pluralité ainsi que de la mouvance de la communauté acadienne, francophone et francophile actuelle.

4

Les axes de la PALC : synergie et complémentarité

Pour être en mesure de contrer les défis liés au contexte linguistique minoritaire, de réaliser la double mission du système éducatif acadien et francophone ainsi que de se rapprocher de l'idéal proposé par la vision de cette politique, les partenaires ont, ensemble, identifié 48 stratégies à mettre en place, regroupées sous quatre axes d'intervention interdépendants du domaine de l'aménagement linguistique et culturel en éducation :

1. L'axe de la Vitalité du système éducatif;
2. L'axe de la Construction identitaire;
3. L'axe de la Petite enfance;
4. L'axe de la Réussite éducative.

Les stratégies proposées sont soutenues par un **cinquième axe**, transversal, soit celui du **Partenariat école, famille, communauté**, se voulant le moteur de leur mise en œuvre. Évidemment, la réalisation d'un bon nombre de stratégies aura une incidence sur celle des autres. Les 5 axes d'intervention ainsi que les 48 stratégies doivent donc être perçus comme un tout composé d'éléments complémentaires, en constante synergie, la force de l'une engendrant celle des autres. Les stratégies évolueront également avec le temps, s'adaptant à la mouvance de la réalité.

Chaque axe présente une description du contenu ainsi que des principaux concepts liés au domaine d'intervention, une visée stratégique et un mandat. Un tableau synthèse met en évidence les champs d'intervention permettant de mieux circonscrire les catégories d'action, les résultats escomptés et les énoncés de stratégies de l'axe. Puis, sont développées les stratégies comprenant un texte qui précise les fondements ainsi que quelques pistes d'action pouvant contribuer à leur mise en œuvre.

Les axes d'intervention de la PALC sont les secteurs d'activités spécifiques privilégiés par les partenaires du système éducatif acadien et francophone en ce qui a trait à la mise en place de mesures d'aménagement linguistique et culturel en éducation qui permettront d'atteindre les résultats visés par cette politique.

LES 48 STRATÉGIES DE LA PALC

Axe Vitalité du système éducatif

Promotion, recrutement et rétention

- V 1 — Promotion et recrutement
- V 2 — Accueil, accompagnement et rétention

Mécanismes de gestion

- V 3 — Gouvernance du système scolaire
- V 4 — Leadership partagé
- V 5 — Amélioration continue

Ressources

- V 6 — Ressources humaines
- V 7 — Ressources financières
- V 8 — Infrastructures

Innovation

- V 9 — Recherche et développement
- V 10 — Réseautage et capacité collective à l'ère du numérique
- V 11 — Éducation internationale

Axe Construction identitaire

Curriculum, programmes et pédagogie

- CI 1 — Curriculum et ressources pédagogiques
- CI 2 — Pédagogie en milieu minoritaire

Espace culturel francophone

- CI 3 — École foyer d'épanouissement culturel
- CI 4 — École espace de citoyenneté démocratique
- CI 5 — Développement et pérennité des initiatives
- CI 6 — Aménagement culturel du territoire
- CI 7 — Créations artistiques et culturelles
- CI 8 — Manifestations de la francophonie
- CI 9 — Citoyenneté francophone : médiatique et numérique

Partenariats

- CI 10 — Rôle de passeur culturel
- CI 11 — Partenariat et concertation

Axe Petite enfance

Accès à un réseau intégré de services en français

- PE 1 — Réseau intégré
- PE 2 — Accès égal aux services en français

Recrutement, accueil et accompagnement des parents

- PE 3 — Valorisation des soins, des services et de l'éducation en français
- PE 4 — Accueil et accompagnement
- PE 5 — Services et ressources pour le développement linguistique et culturel

Programmation et interventions de qualité en français

- PE 6 — Ressources humaines
- PE 7 — Formation des intervenantes et intervenants
- PE 8 — Programmes et pédagogie

Axe Réussite éducative

Enseignement de qualité

- RE 1 — Développement de compétences et éveil des passions
- RE 2 — Pensée critique et créative
- RE 3 — Construction des savoirs
- RE 4 — Littératie
- RE 5 — Francisation
- RE 6 — Compétences linguistiques et rapport positif à la langue
- RE 7 — Numératie
- RE 8 — Formation initiale et continue

Leadership pédagogique

- RE 9 — Leadership pédagogique des directions d'école
- RE 10 — Culture de collaboration

Environnement d'apprentissage stimulant et engageant

- RE 11 — Environnement d'apprentissage inclusif
- RE 12 — Cours et expériences d'apprentissage diversifiés
- RE 13 — Environnement numérique d'apprentissage
- RE 14 — Approche globale de la santé en milieu scolaire
- RE 15 — Engagement à la vie scolaire

Partenariats

- RE 16 — Parents premiers éducateurs
- RE 17 — Structure communautaire de l'école
- RE 18 — Collaboration et partenariats

L'axe transversal Partenariat école, famille, communauté

« Il est important de faire équipe avec la communauté pour donner un sens à nos actions pédagogiques. Une communauté bien présente à l'école démontre aux élèves sa richesse. La pédagogie devrait amener l'élève à s'engager dans la communauté afin de développer ses qualités de leadership. »

Marianne Cormier (2010, p. 14)

Introduction

Selon un vieil adage sénégalais, « ça prend tout un village pour élever un enfant ». Cela est d'autant plus vrai pour les communautés linguistiques en contexte minoritaire qui, pour assurer leur pérennité et leur épanouissement, doivent susciter l'engagement de l'ensemble de leurs citoyens et de leurs citoyennes quant à l'appropriation de la culture et la transmission de la langue aux enfants tout en stimulant, chez ces derniers et dernières, le désir de contribuer au devenir de leur communauté, tant locale que globale. À l'image de ce proverbe, l'axe Partenariat école, famille, communauté invite tous les partenaires en éducation à se mobiliser et à agir de façon solidaire et concertée afin que les jeunes Acadiens, Acadiennes et francophones de la province puissent s'épanouir dans toutes les facettes de leur vie.

Véritable pilier de cette politique, l'axe Partenariat école, famille, communauté se veut la trame de fond, voire l'outil privilégié en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'ensemble des stratégies et des actions proposées dans les quatre autres axes d'intervention (Vitalité du système éducatif, Construction identitaire, Petite Enfance et Réussite éducative). En effet, ces stratégies et ces actions sous-tendent un changement de culture, fondée sur la collaboration et le leadership partagé, le tout, centré sur la réalisation de la double mission du système éducatif acadien et francophone, la vitalité de la langue et de la culture d'expression française ainsi que

sur l'épanouissement de la collectivité. Ainsi, l'axe Vitalité du système éducatif mise sur l'établissement et la consolidation de partenariats multisectoriels et de mécanismes de gestion qui assurent une participation accrue ainsi qu'un véritable pouvoir d'influence des apprenantes et des apprenants, des parents, des intervenantes et des intervenants en éducation et des personnes représentant les divers secteurs de la communauté en ce qui a trait à la réalisation du projet éducatif de la société acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Pour sa part, l'axe Construction identitaire compte sur la dynamique engendrée par le partenariat école, famille, communauté pour créer un espace culturel francophone accueillant et inclusif favorisant le développement de l'identité, l'épanouissement individuel et collectif ainsi que la participation citoyenne des jeunes et de la communauté dans son ensemble. Il souligne également le rôle que peuvent jouer tous les acteurs du système éducatif en tant que passeurs culturels. Quant à l'axe Petite enfance, il s'appuie sur la mise en place de partenariats et d'un leadership partagé par les institutions publiques et privées, les familles et la communauté acadienne et francophone pour établir un réseau intégré de services de soutien au développement global des enfants en bas âge. Enfin, l'axe Réussite éducative compte sur l'instauration de partenariats bidirectionnels structurés et l'engagement collectif de l'ensemble des partenaires en éducation, notamment les jeunes, les parents, les partenaires de tous les paliers du milieu scolaire, les partenaires institutionnels

ainsi que les partenaires communautaires pour répondre aux besoins particuliers de chaque apprenante et apprenant et leur offrir des expériences éducatives authentiques et significatives. Un accent particulier est mis sur l'établissement d'une structure communautaire dans toutes les écoles francophones de la province. Finalement, tous les axes de la PALC mettent en lumière l'importance du rôle du parent en tant que premier responsable de l'éducation de son enfant.

En somme, l'axe Partenariat école, famille, communauté met à l'avant-plan l'importance de la collaboration ainsi que du leadership concerté et partagé par l'ensemble des partenaires en éducation en ce qui a trait à la réalisation de la double mission du système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick. Cet axe fait également valoir la portée de la mise en commun des connaissances, des compétences et des ressources et de la richesse du partage d'expériences des secteurs civiques, économiques, publics, éducatifs et bénévoles. La mise en œuvre de cette politique dépend, en grande partie, de l'engagement individuel et collectif de l'ensemble des partenaires en éducation. L'action humaine est au cœur de la réussite de ce projet de société.

Dans le contexte de l'axe Partenariat école, famille, communauté, le mot « école » englobe tous les milieux d'apprentissage, de la petite enfance à l'âge adulte.

La visée stratégique de l'axe transversal Partenariat école, famille, communauté

Accroître la participation et l'engagement des apprenants et des apprenantes, des familles, des institutions éducatives et des divers secteurs de la communauté à :

- la réalisation de la double mission du système éducatif acadien et francophone ;
- l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone ;

par la mise en place de mécanismes qui :

- mobilisent l'ensemble des acteurs autour d'une vision commune ;
- favorisent la concertation, la collaboration et l'autonomisation de tous les partenaires en éducation, tant sur le plan local, régional que provincial.

Le partenariat école, famille, communauté

Le partenariat école, famille, communauté est un processus de collaboration qui « réfère aux liens entre les écoles, les familles et les individus, les organismes et les entreprises de la communauté qui soutiennent et favorisent directement ou indirectement la réussite scolaire de l'enfant ou de l'adolescent et son développement social, émotionnel, physique et intellectuel » (Deslandes, 2004). Il contribue également à l'instauration de conditions favorisant la construction de l'identité. Les actions découlant de ce partenariat sont soutenues par la synergie des forces vives de chaque partenaire et visent l'atteinte d'objectifs communs, au bénéfice des enfants et de la collectivité.

Tisser des liens solides entre l'école, la famille et la communauté

Les collaborations école, famille, communauté nécessitent que l'on consacre temps, efforts et ressources non seulement à la concrétisation de projets, mais aussi aux « conditions humaines » qui les rendent possibles. Ainsi, pour tisser des liens solides entre les partenaires, il importe de reconnaître la contribution unique et essentielle de chacun et de chacune



Jeux de l'Acadie.

ainsi que la complémentarité des rôles vers l'atteinte d'objectifs communs. Il s'avère également indispensable de créer un climat harmonieux et agréable, nourrissant les sentiments d'égalité, de confiance mutuelle, d'appartenance, de compétence et d'autonomie. Dans le même ordre d'idées, les relations partenariales se cultivent par une communication efficace, ouverte et transparente. Elles se forgent également par la responsabilisation individuelle et collective ainsi que par la participation à la prise de décision, basée sur une vision et des valeurs partagées ainsi que sur une compréhension commune des enjeux. Finalement, le développement des relations école, famille, communauté exige une grande adaptabilité de la part des institutions éducatives, notamment par la mise en place de mécanismes qui favoriseront l'intégration et la participation de tous et de toutes (ex. : planification de temps et de lieux de rencontre qui conviennent aux différents partenaires).

Quelques éléments-clés favorisant la réussite d'une initiative ou d'un projet impliquant divers partenaires

- Concevoir un projet ou une initiative répondant aux besoins et aux intérêts des jeunes et assurer leur participation tout au long du processus;
- Favoriser la participation des différents partenaires quant à l'élaboration des grandes lignes du projet;
- Définir toutes les étapes de réalisation du projet;
- Identifier les rôles et les responsabilités de chacun et de chacune ainsi que les ressources nécessaires;
- Impliquer l'ensemble des partenaires dans la mise en œuvre du projet ou de l'initiative, selon leur expertise;
- Prévoir des occasions d'échanges pour ajuster le tir au besoin;
- Prévoir des moyens concrets pour évaluer les retombées du projet et s'assurer d'impliquer les différents partenaires;
- Promouvoir et célébrer les succès;
- Souligner l'apport de chaque partenaire tout au long du processus.

Agir **ENSEMBLE** pour réaliser la double mission du système éducatif acadien et francophone

Les partenariats qui découlent de la mobilisation des différents acteurs du système éducatif acadien et francophone prennent tout leur sens lorsqu'ils visent la réalisation de la double mission du système éducatif acadien et francophone, soit la construction identitaire et la réussite éducative de chaque apprenante et apprenant. En effet, ce type de partenariat favorise la prise en charge individuelle et collective des multiples défis liés à l'éducation en milieu minoritaire (ex. : francisation, insécurité linguistique, accessibilité des services en français, transmission de la langue, appropriation de la culture, effets de la mondialisation quant à l'attraction de la langue et de la culture d'expression anglaise, etc.). Les parents, les membres du personnel éducatif et les communautés doivent donc unir leurs expertises et leurs ressources par le biais de diverses structures de collaboration dans le but de trouver et de mettre en œuvre des solutions répondant aux besoins de leur milieu respectif. Ceci implique nécessairement un changement de culture en ce qui a trait aux collaborations école-familles et école-familles-communauté, fondée sur des pratiques qui favoriseront la coopération, l'engagement, la responsabilisation individuelle et collective ainsi que l'autonomisation. En somme, il importe que chaque partenaire prenne conscience de son rôle et de l'importance de travailler de pair pour la réussite éducative et la construction identitaire de chaque apprenant et apprenante.

Par ailleurs, le partenariat école, famille, communauté facilite la participation citoyenne des jeunes en leur permettant, par exemple, de vivre des expériences en français au sein de leur communauté, de s'impliquer dans certaines causes et actions sociales ou de mener des projets novateurs, et ceci, tout en développant des compétences liées au vivre-ensemble. La citoyenneté ne peut s'exercer et se développer chez les apprenants et les apprenantes que lorsqu'on leur donne les occasions et les espaces nécessaires pour qu'ils participent activement au vivre-ensemble

ainsi qu'au devenir de leur communauté, tant locale que globale.

Enfin, la responsabilisation et l'engagement individuels et collectifs de l'ensemble des partenaires en éducation et des différents secteurs de la société ainsi que la mise en place de mécanismes de concertation et de collaboration multisectoriels sauront certainement appuyer la mise en œuvre des stratégies de la PALC. Les actions éducatives, politiques et sociales qui découleront de ce leadership partagé contribueront non seulement à la réussite éducative et à la construction identitaire des apprenantes et des apprenants, mais également à l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à celui de la province.

Quelques pistes d'action*

- Instaurer, dans toutes les écoles, une structure communautaire favorisant la participation des apprenantes et des apprenants, des parents, des familles, du personnel scolaire et des partenaires de la communauté à la réalisation du projet éducatif de chaque école.
- Mettre en place des mécanismes de concertation et de collaboration interministériels, intersectoriels et communautaires, et ce, à tous les paliers du système éducatif, qui assurent :
 - la cohérence des actions ;
 - la participation active à la création de nouveaux savoirs ;
 - la mise en œuvre de pratiques éprouvées ;
 - l'échange de pratiques gagnantes visant la construction identitaire et la réussite éducative ;
 - l'optimisation du potentiel partenarial.
- Mettre en place des mesures d'accueil et d'accompagnement destinées aux parents.
- Mettre en œuvre des mesures qui sensibilisent les parents ainsi que le personnel éducatif quant au rôle des parents en tant que premiers responsables de l'éducation de leur enfant.
- Conscientiser, mobiliser et outiller tous les partenaires en éducation quant à leur rôle de passeurs culturels.

* D'autres pistes d'action liées au partenariat école, famille, communauté se retrouvent dans les 4 axes d'intervention.

L'axe Vitalité du système éducatif

« Aucune institution n'est plus essentielle que l'école pour assurer la vitalité d'une communauté linguistique [...] »

Landry, Allard et Deveau, 2010, p. 19

Introduction

Du concept de *vitalité* émanent ceux de dynamisme, d'épanouissement et de pérennité. Ce terme est souvent associé à des groupes, des communautés ou des systèmes qui, par leurs actions, souhaitent assurer leur durabilité ainsi que leur renouveau. Pour la communauté acadienne et francophone, cette vitalité se manifeste par une panoplie d'éléments, notamment par l'essor et le rayonnement de sa langue, de sa culture, de ses citoyennes et citoyens, de ses institutions, de ses réussites, de ses avancées et de ses savoir-faire. Néanmoins, la communauté acadienne et francophone fait face à de nombreux défis qui viennent rappeler l'importance d'agir rapidement et efficacement pour assurer sa vitalité et sa pérennité. Le faible taux de transmission du français dans les couples exogames, la diminution des effectifs scolaires dans les institutions de langue française de même que la diminution de la population francophone en général ne sont que quelques exemples de ces défis auxquels la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick est confrontée depuis quelques années.

La vitalité de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick dépend sans contredit de la force et de la vitalité de son système éducatif qui contribue à donner à la population une vision commune de l'importance de sa langue, de sa culture et de ses institutions. Le système éducatif acadien et francophone doit alors mettre en place diverses mesures pour développer sa capacité à se renouveler afin de s'adapter aux divers changements sociaux, mais également pour provoquer des changements positifs au sein de sa population. Le système éducatif

acadien et francophone doit de plus profiter de ce renouvellement pour prendre sa place comme acteur important au sein de la francophonie canadienne et internationale. Enfin, il importe de mettre en place des mesures qui favorisent la réussite éducative et la construction identitaire, tant individuelle que collective, de l'ensemble des jeunes qui fréquentent les institutions scolaires acadiennes et francophones.

Plusieurs éléments contribuent à la vitalité du système éducatif, par exemple l'engagement et la participation de la population à l'éducation de langue française, le développement d'une culture d'excellence qui met en œuvre des pratiques pédagogiques éprouvées, l'engagement et la participation citoyenne, l'ouverture sur le monde et le rayonnement de ses succès, entre autres par l'utilisation des technologies. Ce sont les partenaires de toutes les sphères du système éducatif, incluant les jeunes, qui, par un leadership partagé et mobilisateur ainsi que par l'établissement de collaborations multisectorielles, tant à l'échelle locale qu'internationale, insufflent cette vitalité. À cet effet, il importe que les partenaires partagent une vision commune du rôle de l'éducation et de ses retombées sur le développement durable de la communauté acadienne et francophone ainsi que de celui de l'ensemble de la société néobrunswickoise et réaffirment la place fondamentale de celle-ci dans la formation de citoyennes et citoyens responsables, engagés et solidaires.

C'est pourquoi il est primordial que la PALC inscrive la vitalité du système éducatif acadien et francophone au cœur de ses actions stratégiques en y consacrant un axe entier. Pour ce faire, quatre champs d'intervention ont été identifiés

et servent à orienter les actions et les stratégies favorisant la vitalité du système éducatif :

- 1) Promotion, recrutement et rétention
- 2) Mécanismes de gestion
- 3) Ressources
- 4) Innovation

Ces stratégies font suite aux recommandations du rapport de la Commission sur l'école francophone ainsi qu'aux consultations effectuées auprès de la communauté et de divers intervenants et intervenantes pour établir les principales composantes de cet axe stratégique.

La visée stratégique de l'axe Vitalité du système éducatif

Assurer la vitalité du système éducatif acadien et francophone grâce à un leadership assumé et partagé par le gouvernement, l'ensemble des partenaires en éducation et la communauté qui :

- s'appuie sur une vision collective ;
- mobilise la communauté à exercer ses droits à l'éducation en français ;
- engage les jeunes, les familles et l'ensemble de la communauté dans la réalisation de la double mission du système éducatif, de la petite enfance à l'âge adulte ;
- veille au respect de l'égalité réelle dans l'allocation des ressources humaines et financières.

Le mandat de l'axe Vitalité du système éducatif

Le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick :

- réunit les conditions gagnantes permettant d'assurer sa pérennité et de contribuer à celle de la communauté qu'elle sert ;
- reconnaît le rôle fondamental de la communauté dans la réalisation de sa double mission.

Pour cela, il veille :

- à mettre en place des mesures de promotion, de recrutement et de rétention ;
- à renforcer les mécanismes de gestion de ses institutions ;
- à se doter des ressources qui tiennent compte de ses besoins particuliers ;
- à innover en s'appuyant sur la recherche et le développement de pratiques exemplaires.

Tableau synthèse de l'axe Vitalité du système éducatif

Champs d'intervention			
Promotion, recrutement et rétention	Mécanismes de gestion	Ressources	Innovation
<p>Résultats visés</p> <p>Tous les parents ayants droit, conscientisés à leurs droits en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, choisissent le système éducatif acadien et francophone.</p> <p>Le système éducatif acadien et francophone accueille davantage de nouveaux arrivants et d'élèves des Premières Nations.</p> <p>Le système éducatif ainsi que la communauté acadienne et francophone sont inclusifs, accueillants et ouverts sur le monde.</p>	<p>Résultats visés</p> <p>Le système éducatif acadien et francophone et l'ensemble de ses partenaires en éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont pleinement engagés dans la réussite éducative et la construction identitaire des individus, de la petite enfance à l'âge adulte; • rendent des comptes quant à l'atteinte de leurs cibles en éducation. 	<p>Résultats visés</p> <p>Le système éducatif acadien et francophone est doté des ressources nécessaires pour réaliser sa double mission.</p> <p>Les infrastructures scolaires et éducatives ouvrent leurs portes à la communauté en étant des lieux de rencontres, de services et d'apprentissage pour tous.</p>	<p>Résultat visé</p> <p>Le système éducatif acadien et francophone innove et rayonne grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en application de pratiques éprouvées par la recherche; • la participation à la création de nouveaux savoirs; • l'utilisation judicieuse de la technologie et des médias sociaux; • des programmes et des échanges internationaux.
<p>Stratégies</p> <p>V 1 — Promotion et recrutement</p> <p>Mettre en œuvre des stratégies qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • font la promotion de l'éducation en français comme valeur sociétale auprès de l'ensemble de la population néobrunswickoise; • sensibilisent la communauté à l'importance de la réussite éducative et au rôle de l'école comme moteur de développement de la communauté acadienne et francophone; • font la promotion de l'excellence du système éducatif acadien et francophone; • encouragent les ayants droit à exercer leurs droits en choisissant le système éducatif de langue française; • font la promotion de l'éducation en français auprès des personnes immigrantes potentielles et des nouveaux arrivants; • valorisent la profession enseignante. <p>V 2 — Accueil, accompagnement et rétention</p> <p>Mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des stratégies d'accueil et d'accompagnement adaptées à l'ensemble des apprenants et des apprenantes ainsi que de leurs familles; • des programmes scolaires, parascolaires, collégiaux et universitaires stimulants et diversifiés qui rendent l'éducation en français attrayante. 	<p>Stratégies</p> <p>V 3 — Gouvernance du système scolaire</p> <p>Développer et mettre en œuvre des mécanismes qui assurent une participation et un engagement accrus des élèves, des parents et des personnes représentant divers secteurs de la communauté à la gouvernance du système scolaire.</p> <p>V 4 — Leadership partagé</p> <p>Mettre en œuvre des mécanismes de collaboration interministérielle, intersectorielle et communautaire qui assurent la cohérence des actions ainsi que des transitions harmonieuses tout au long du parcours éducatif, de la petite enfance à l'âge adulte.</p> <p>V 5 — Amélioration continue</p> <p>Doter le système éducatif acadien et francophone d'un mécanisme d'amélioration continue qui responsabilise l'ensemble des partenaires en éducation envers la réussite éducative et la construction identitaire.</p>	<p>Stratégies</p> <p>V 6 — Ressources humaines</p> <p>Recruter et retenir des professionnelles et professionnels ayant les compétences essentielles pour participer pleinement au projet éducatif de la communauté acadienne et francophone.</p> <p>V 7 — Ressources financières</p> <p>Doter le système éducatif acadien et francophone d'un financement lui permettant de remplir sa double mission.</p> <p>V 8 — Infrastructures</p> <p>Maximiser l'utilisation des infrastructures scolaires et éducatives incluant le partage d'espaces entre institutions de divers niveaux.</p>	<p>Stratégies</p> <p>V 9 — Recherche et développement</p> <p>Développer, au sein du système éducatif, une culture d'excellence fondée sur la recherche et le développement permettant aux partenaires en éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de participer activement à la création de nouveaux savoirs; • de mettre en œuvre des pratiques qui ont fait leur preuve. <p>V 10 — Réseautage et capacité collective à l'ère du numérique</p> <p>Mettre en œuvre des mécanismes qui exploitent le potentiel transformateur des technologies de l'information et de la communication ainsi que des médias sociaux pour favoriser le réseautage, la visibilité et le développement de la capacité collective.</p> <p>V 11 — Éducation internationale</p> <p>Offrir aux jeunes, au personnel éducatif et à la communauté des occasions de rayonner et d'apprendre par le biais de programmes et d'initiatives visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les échanges internationaux; • l'accueil de jeunes venant d'ailleurs; • le développement de compétences interculturelles et transculturelles; • l'ouverture sur le monde.

La vitalité du système éducatif

Le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick doit assumer une responsabilité importante, celle de former des citoyennes et des citoyens capables d'innovations sociales et engagés envers leur communauté ainsi qu'envers la société en général. Si tous les partenaires du système éducatif embrassent leur rôle comme défini par la double mission, soit de veiller à la réussite éducative et à la construction identitaire des apprenantes et des apprenants, c'est toute la communauté qui sera plus forte, et ceci, à long terme. Ainsi, l'axe de la Vitalité du système éducatif a pour objectif de favoriser la mise en place des conditions nécessaires à l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone ainsi que de l'ensemble de la société néobrunswickoise dans une perspective de développement durable, et ce, en tenant compte des facteurs qui influencent la pérennité d'une minorité linguistique (ex. : démographie, renforcement de ses institutions, augmentation du statut de la langue minoritaire, accès aux services et ressources, lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme, etc.).

Miser sur la promotion, le recrutement et la rétention

La promotion de l'éducation en français, de la petite enfance au postsecondaire, comme valeur sociétale auprès de l'ensemble de la population néobrunswickoise ainsi qu'en tant que moteur de développement de la communauté acadienne et francophone est primordiale pour en assurer la vitalité. Il est donc fondamental de mettre en place des stratégies de communication et de marketing social visant notamment à valoriser l'importance de l'éducation et de conscientiser les parents ayants droit, et ce, dès la périnatalité, à leur droit à l'éducation de langue française en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi qu'aux nombreux avantages, tant sur le plan individuel que collectif, d'exercer ce droit. Le recrutement des enfants de parents ayants droit permet entre autres de maintenir ce droit actif pour les générations

présentes et futures, devenant un élément essentiel à la consolidation des effectifs scolaires ainsi qu'à la survie et l'épanouissement de la langue et de la culture d'expression française. De plus, il est important de travailler en matière de recrutement et de rétention des nouveaux arrivants au sein des institutions éducatives de langue française. À cet effet, il s'avère essentiel d'encourager le développement et la consolidation de liens solides entre les différents paliers du système éducatif et les instances responsables du recrutement, de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants afin de veiller à ce que ces derniers sentent qu'ils ont bel et bien une place au sein du système éducatif acadien et francophone.

La promotion et le recrutement doivent s'arrimer avec des mesures d'accueil et d'accompagnement pour toutes les familles. Le système éducatif acadien et francophone doit donc développer des outils adaptés à la variété des besoins des jeunes et de leurs familles afin de favoriser leur rétention. Se greffent à cette idée les principes de collaboration, de partenariats multisectoriels ainsi que bidirectionnels entre l'école, la famille et la communauté de même que l'accès à une programmation diversifiée favorisant la participation des jeunes à une multitude d'expériences enrichissantes, et ce, tout au long du parcours éducatif.

Développer une culture de collaboration centrée sur l'amélioration continue du système éducatif

La vitalité et la pérennité de la communauté acadienne et francophone dépendent, en grande partie, de la capacité du système éducatif et de ses partenaires à concerter leurs actions ainsi qu'à mobiliser les forces vives autour d'une vision commune du rôle de l'éducation, d'une part, pour le développement global de chaque individu, et, d'autre part, pour l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone et de la société néobrunswickoise dans son ensemble. À cet effet, il importe de mettre en place des mécanismes de collaborations interministérielles, intersectorielles et communautaires et

de maximiser les mécanismes existants afin de favoriser l'émergence d'un leadership partagé par les différents acteurs du système éducatif. La présence de jeunes assumant un rôle actif au sein de ces mécanismes est essentielle. Une meilleure cohésion des actions ainsi qu'une participation et un engagement accrues de l'ensemble des partenaires découleront de ces collaborations. En effet, selon Breton (1964), plus les membres d'une minorité linguistique sont représentés et autonomes au sein d'institutions éducatives, plus la vitalité du groupe se renforce. Cela s'explique par une plus grande reconnaissance accordée à la communauté minoritaire, ce qui entraîne un engagement plus important de ses membres à vouloir parler en français et à participer au développement ainsi qu'au devenir de la communauté.

Par ailleurs, ce leadership partagé se doit d'être soutenu par un mécanisme d'amélioration continue qui responsabilise l'ensemble des partenaires en éducation par rapport à la réussite éducative et à la construction identitaire de tous les apprenants et apprenantes. Celui-ci doit également faciliter le choix des actions prioritaires à renforcer ou à poser en fonction des défis récurrents et des enjeux actuels de la communauté et de la société. La mise en place d'un tel mécanisme favorisera certainement un progrès constant de la qualité des apprentissages et des services offerts au sein du système éducatif acadien et francophone.

Assurer la mise en place des ressources nécessaires à la réalisation de la double mission

Les ressources les plus importantes d'un système, ce sont les gens qui le composent. Afin que le système éducatif atteigne ses buts et réponde à sa double mission, il importe que celui-ci soit composé d'un personnel compétent, consciencieux, passionné et engagé. Dans cette optique, toute stratégie de recrutement du personnel éducatif doit comprendre une description et une valorisation des compétences nécessaires à l'éducation en milieu minoritaire francophone.

Par ailleurs, le milieu de l'éducation doit être en mesure d'appuyer ses actions par le biais d'un financement établi selon ses besoins particuliers et qui tient compte des différentes réalités démographiques des régions. Le processus d'amélioration continue proposé dans le cadre de cette politique favorisera certainement l'analyse de données systémiques sur une base continue, contribuant ainsi à une plus grande efficacité des ressources investies.

Enfin, il a été maintes fois mentionné que l'école est la pierre angulaire de l'épanouissement culturel et identitaire de la communauté en soutenant les familles et les membres qui la composent par le biais de divers services et activités offerts en français ainsi que par l'entremise de lieux de rencontres accueillants favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance et d'engagement. Afin que l'école ainsi que l'ensemble des institutions éducatives puissent jouer pleinement ce rôle, il s'avère essentiel de maximiser le potentiel d'utilisation des infrastructures scolaires et éducatives, incluant le partage d'espaces entre institutions de divers niveaux. En ce sens, il importe également que la communauté devienne un lieu d'apprentissage en ouvrant ses portes aux élèves afin qu'ils puissent vivre des expériences significatives au-delà des murs de leur école. Une symbiose positive école-communauté contribuera favorablement à la mise en place d'un partenariat bidirectionnel, au bénéfice des jeunes et des collectivités.

Favoriser l'innovation et le rayonnement

Le dynamisme du système éducatif est largement appuyé et alimenté par une culture d'excellence, cette dernière étant elle-même soutenue par l'apport constant des résultats de recherche probants. En effet, la recherche permet notamment aux différents acteurs du système d'anticiper les défis pouvant provenir des changements sociaux ou autres et d'intégrer de nouvelles pratiques dont l'efficacité a été démontrée par le biais de recherches.



Festival de théâtre jeunesse en Acadie, Caraquet, N.-B.

Puisque les innovations pédagogiques, communautaires et organisationnelles se situent dans l'action, la recherche-action devient un levier de changement essentiel pour assurer la réussite éducative et la construction identitaire en milieu minoritaire. En fait, la recherche-action et le partage des résultats qui en découlent doivent nécessairement faire partie intégrante de la culture du système éducatif acadien et francophone puisqu'il s'agit du meilleur moyen pour assurer le développement professionnel continu du personnel éducatif et pour favoriser la prise de décisions éclairées, nécessaires à l'amélioration des pratiques pédagogiques et du système dans son ensemble. La recherche-action favorise la concertation des acteurs clés du système ainsi que le renforcement du leadership de la part des partenaires communautaires. Le milieu éducatif ainsi que la communauté deviennent donc des terrains fertiles en ce qui a trait à l'innovation et à l'expression concrète de l'esprit d'entreprendre de ses intervenants et intervenantes. Par ailleurs,

l'exploitation des technologies de l'information et de la communication multiplie le potentiel de collaboration, de rayonnement, d'innovations et d'apprentissages de l'ensemble des citoyens et citoyennes de la communauté acadienne et francophone.

Enfin, il importe de réaffirmer l'importance de promouvoir et de faire rayonner les savoir-faire du système éducatif acadien et francophone. Les réalisations et les innovations de ses élèves, de son personnel éducatif, de ses chercheurs et chercheuses, de ses partenaires communautaires, de ses leaders et de ses dirigeants et dirigeantes méritent d'être vues et connues, tant à l'échelle locale qu'internationale. En faisant rayonner sa gamme impressionnante d'expertises, le système éducatif contribue à sa propre vitalité ainsi qu'à celle de la communauté acadienne et francophone, des jeunes qui la composent et de la société néobrunswickoise dans son ensemble.

Stratégies et pistes d'action

Champ d'intervention : Promotion, recrutement et rétention

La vitalité et la pérennité de la communauté acadienne et francophone dépendent largement de la capacité du système éducatif de maximiser et d'accroître ses effectifs. À cet effet, il importe de mettre en place des stratégies de promotion, de recrutement, d'accueil, d'accompagnement et de rétention auprès de l'ensemble des personnes admissibles à l'éducation de langue française.

Résultats visés :

Tous les parents ayants droit, conscientisés à leurs droits en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, choisissent le système éducatif acadien et francophone.

Le système éducatif acadien et francophone accueille davantage de nouveaux arrivants et d'élèves des Premières Nations.

Le système éducatif ainsi que la communauté acadienne et francophone sont inclusifs, accueillants et ouverts sur le monde.

V 1 — Promotion et recrutement

Mettre en œuvre des stratégies qui :

- font la promotion de l'éducation en français comme valeur sociétale auprès de l'ensemble de la population néobrunswickoise ;
- sensibilisent la communauté à l'importance de la réussite éducative et au rôle de l'école comme moteur de développement de la communauté acadienne et francophone ;
- font la promotion de l'excellence du système éducatif acadien et francophone ;
- encouragent les ayants droit à exercer leurs droits en choisissant le système éducatif de langue française ;
- font la promotion de l'éducation en français auprès des personnes immigrantes potentielles et des nouveaux arrivants ;
- valorisent la profession enseignante.

V 2 — Accueil, accompagnement et rétention

Mettre en œuvre :

- des stratégies d'accueil et d'accompagnement adaptées à l'ensemble des apprenants et des apprenantes ainsi que de leurs familles ;
- des programmes scolaires, parascolaires, collégiaux et universitaires stimulants et diversifiés qui rendent l'éducation en français attrayante.

STRATÉGIE V 1 : Promotion et recrutement

Mettre en œuvre des stratégies qui :

- font la promotion de l'éducation en français comme valeur sociétale auprès de l'ensemble de la population néobrunswickoise ;
- sensibilisent la communauté à l'importance de la réussite éducative et au rôle de l'école comme moteur de développement de la communauté acadienne et francophone ;
- font la promotion de l'excellence du système éducatif acadien et francophone ;
- encouragent les ayants droit à exercer leurs droits en choisissant le système éducatif de langue française ;
- font la promotion de l'éducation en français auprès des personnes immigrantes potentielles et des nouveaux arrivants ;
- valorisent la profession enseignante.

La vitalité et la pérennité de la communauté acadienne et francophone repose en grande partie sur la capacité du système éducatif de maximiser et d'accroître ses effectifs ainsi que de les consolider à long terme, et ce, tant en ce qui a trait aux institutions scolaires et postsecondaires qu'au secteur de la petite enfance. Ainsi, comme le préconise Landry (2003a, 2010), il s'avère impératif de mettre en œuvre une stratégie de recrutement et de marketing social véhiculant un message positif à toute la population par rapport à l'éducation en français. Celle-ci doit, d'une part, valoriser l'éducation en général, la réussite éducative, la profession enseignante ainsi que l'importance du rôle de tous les professionnels et professionnelles évoluant dans l'environnement de l'enfant et, d'autre part, sensibiliser les parents aux nombreux avantages de choisir le système éducatif acadien et francophone tout au long du parcours éducatif. En effet, en sus de la réussite éducative, l'éducation en français en milieu minoritaire favorise le développement langagier en français et la construction de l'identité culturelle tant individuelle que collective. Dans le contexte néobrunswickois, l'éducation en français est le meilleur garant d'un bilinguisme additif, c'est-à-dire qu'elle va permettre l'acquisition de fortes compétences langagières

Quelques pistes d'action

V 1

- Mettre en œuvre une stratégie visant la conscientisation des parents ayants droit à leur droit à l'éducation de langue française ainsi qu'aux impacts de leurs choix.
- Mettre en œuvre des stratégies de communication qui :
 - renforcent l'image de l'Acadie comme société d'accueil ;
 - font appel aux histoires à succès des élèves issus de couples exogames et endogames ainsi qu'à celles des allophones qui ont fréquenté le système éducatif acadien et francophone ;
 - font la promotion de l'école de langue française auprès des nouveaux arrivants au moment de leur recrutement ;
 - présentent comme modèle, des Acadiens et Acadiennes francophones qui se sont démarqués dans différents domaines.
- Mettre en œuvre des stratégies qui conscientisent la population en général ainsi que l'ensemble des professionnelles et professionnels de l'éducation à l'importance pour la communauté acadienne et francophone d'accueillir les enfants de parents ayants droit et de nouveaux arrivants qui parlent peu ou ne parlent pas le français.
- Mettre en place des politiques d'immigration et de recrutement de nouveaux arrivants francophones qui favorisent leur intégration à la communauté acadienne et francophone.
- Assurer une étroite collaboration entre les garderies, les divers services offerts en français à la petite enfance, les services d'immigration et les écoles de langue française pour favoriser des transitions harmonieuses d'un service à l'autre.
- Identifier les parents dont les enfants sont admissibles à l'école de langue française (ayants droit) par le biais d'une collecte de données systématique.

en français et en anglais tout en développant un sentiment d'appartenance ainsi qu'une attitude positive à l'égard de la langue et de la culture d'expression française. Bref, l'éducation en français contribue au développement durable de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

En identifiant toutes les personnes admissibles à l'éducation de langue française, incluant les ayants droit, les nouveaux arrivants et les Premières Nations, le système éducatif acadien et francophone ainsi que ses partenaires pourront élaborer une stratégie de communication et de promotion véhiculant des messages adaptés aux différentes clientèles (ex. : promotion du trilinguisme chez les allophones). Ils feront appel à une vaste gamme de médias pour mettre en valeur les programmes et les services offerts ainsi que leurs histoires à succès.

Par ailleurs, il importe de continuer à sensibiliser l'ensemble de la population aux bénéfices de la dualité linguistique en éducation. En effet, cette dernière permet aux deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick de s'épanouir tout en contribuant ensemble à la vitalité de la province. À cet égard, l'article 16.2 de la Charte canadienne des droits et libertés stipule que ces deux communautés ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment en ce qui a trait au droit à des institutions d'enseignement et à des institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion. L'actualisation de ces droits repose toutefois sur la compréhension de leurs retombées, tant pour les élèves et les parents que pour la vitalité de la communauté acadienne et francophone.

STRATÉGIE V 2 :

Accueil, accompagnement et rétention

Mettre en œuvre :

- des stratégies d'accueil et d'accompagnement adaptées à l'ensemble des apprenants et des apprenantes ainsi que de leurs familles ;
- des programmes scolaires, parascolaires, collégiaux et universitaires stimulants et diversifiés qui rendent l'éducation en français attrayante.

En sus de la campagne de marketing social qui permettra au système éducatif acadien et francophone de consolider ses effectifs, il s'avère essentiel de mettre en place des mesures d'accueil, d'accompagnement et de rétention adaptées à la variété des besoins de tous ceux et celles qui le fréquentent. Ces mesures permettront aux enfants ainsi qu'à leurs familles de s'épanouir en français et de prendre plaisir à entreprendre ainsi qu'à poursuivre leur parcours éducatif au sein d'un système envers lequel ils auront développé un sentiment d'appartenance tout en étant partenaires à part entière. À cet égard, les mesures d'accueil et d'accompagnement des parents favorisent le rapport de réciprocité en ouvrant la porte à la collaboration, à l'engagement et à la responsabilisation des familles.

En plus d'instaurer des mesures d'accueil et d'accompagnement pour les parents, il faut également penser aux meilleurs moyens d'accueillir et d'accompagner les enfants et les élèves qui entreprendront leur parcours scolaire en français. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier de tous les services dont ils ont besoin dès leur arrivée, et ce, que ce soit des services en francisation, en littératie, en enseignement ressource ou autre. Ces services doivent être bien rodés et bien structurés en plus d'assurer des interventions efficaces et basées sur la recherche. Qui plus est, les parents doivent être informés de l'existence de ces programmes d'intervention avant même l'inscription à l'école pour qu'ils se sentent rassurés par rapport à la qualité de l'éducation dont bénéficiera leur enfant au sein du système éducatif acadien et francophone.

Le système éducatif acadien et francophone, pour assurer son essor et sa vitalité, se doit de faire valoir auprès de toute la population les avantages indéniables d'une éducation de langue française dans une province comme le Nouveau-Brunswick, qui a choisi le bilinguisme comme valeur sociétale et économique. En effet, le fait de recevoir leur éducation dans une institution de langue française permet aux apprenantes et aux apprenants de développer des compétences solides dans les deux langues officielles, ce qui est certes bénéfique pour le développement du Nouveau-Brunswick.

Quelques pistes d'action

V 2

- Développer et offrir aux parents des services, des outils et des programmes qui leur permettent de fournir un soutien à la réussite éducative de leur enfant dès la petite enfance :
 - Alphabétisation familiale;
 - Entraide entre parents (jumelage);
 - Francisation pour les parents;
 - Aide aux devoirs.
- Collaborer avec les organismes responsables de la mise en œuvre des mécanismes d'inclusion, d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants dans la société d'accueil.
- Établir des structures d'accueil ouvertes, sensibles aux besoins des familles des Premières Nations qui choisissent le système éducatif de langue française.
- Offrir une programmation variée et intéressante, de même que des programmes spéciaux (ex. : sport-études, arts-études, etc.) dans toutes les écoles secondaires.
- Mettre en place des stratégies d'accueil et de rétention dans les institutions postsecondaires francophones du Nouveau-Brunswick.
- Établir des partenariats avec des entreprises privées ou diverses institutions acadiennes et francophones qui permettront aux étudiantes et aux étudiants collégiaux ou universitaires d'étudier en français, au Nouveau-Brunswick, dans le domaine de leur choix.
- Développer des stratégies de rétention en collaboration avec les élèves du secondaire, les étudiants et étudiantes de même que le personnel enseignant.

En outre, le système acadien et francophone doit être soucieux des besoins et des aspirations des jeunes et de sa communauté en offrant une panoplie de programmes scolaires, parascolaires, collégiaux et universitaires qui inciteront les apprenants et apprenantes ainsi que leurs familles à choisir les institutions d'enseignement de langue française, et ce, tant au niveau scolaire que postsecondaire. Les institutions acadiennes et francophones doivent alors livrer une éducation de très grande qualité, qui leur permet de concurrencer les autres institutions à l'intérieur ou à l'extérieur de la province et qui amène les individus qui les fréquentent à se démarquer sur tous les plans.

Les statistiques démontrent que les transferts du système éducatif francophone au système anglophone sont plus fréquents lors de certaines périodes charnières, telles que l'entrée et la fin de l'école primaire ainsi que lors des premières années du secondaire. Afin d'assurer la rétention des effectifs et de favoriser l'essor du système acadien et francophone, il serait important de faire des recherches pour identifier les raisons de ces transferts et de proposer des solutions pour les minimiser. Par ailleurs, il pourrait s'avérer utile pour les écoles acadiennes et francophones de réfléchir à la possibilité d'offrir, en plus des divers cours existants, des programmes sport-études, des programmes arts-études, des programmes comme le Baccalauréat international ou encore des programmes d'échanges internationaux qui permettraient aux élèves d'explorer différentes avenues par le biais d'expériences d'apprentissage diversifiées et de découvrir de nouvelles passions ou de nouveaux talents.

Au niveau postsecondaire, il importe d'offrir des programmes qui permettront aux apprenantes et aux apprenants d'étudier en français dans le domaine de leur choix, tout en leur permettant de vivre des expériences variées sur divers plans (ex. : sportif, scientifique, culturel, humanitaire, environnemental, artistique, etc.). Pour y arriver, il pourrait être souhaitable d'établir des partenariats avec des entreprises privées ou encore

Champ d'intervention : Mécanismes de gestion

Le succès de l'ensemble des stratégies proposées dans la PALC sous-tend un changement de culture, fondée sur la collaboration et le leadership partagé, le tout centré sur l'amélioration continue du système éducatif acadien et francophone. La mise en place et la consolidation de partenariats multisectoriels ainsi que de mécanismes de gouvernance et d'évaluation des résultats attendus sont essentielles à la vitalité et à la pérennité du système éducatif acadien et francophone. En effet, en conférant aux parents, à la communauté et aux partenaires en éducation une voix et un véritable pouvoir d'influence en ce qui a trait au projet éducatif de la société acadienne et francophone, on favorise chez eux l'émergence d'un sentiment accru de compétence et d'autonomisation en plus d'augmenter leur sentiment d'affiliation et de responsabilisation envers le système éducatif. Ainsi, il sera beaucoup plus facile d'obtenir l'engagement et la participation de tous à l'atteinte et à la réalisation de la double mission du système éducatif acadien et francophone, contribuant par le fait même à sa vitalité et à sa pérennité.

Résultats visés :

Le système éducatif acadien et francophone et l'ensemble de ses partenaires en éducation :

- sont pleinement engagés dans la réussite éducative et la construction identitaire des individus, de la petite enfance à l'âge adulte;
- rendent des comptes quant à l'atteinte de leurs cibles en éducation.

V 3 — Gouvernance du système scolaire

Développer et mettre en œuvre des mécanismes qui assurent une participation et un engagement accrus des élèves, des parents et des personnes représentant divers secteurs de la communauté à la gouvernance du système scolaire.

V 4 — Leadership partagé

Mettre en œuvre des mécanismes de collaboration interministérielle, intersectorielle et communautaire qui assurent la cohérence des actions ainsi que des transitions harmonieuses tout au long du parcours éducatif, de la petite enfance à l'âge adulte.

V 5 — Amélioration continue

Doter le système éducatif acadien et francophone d'un mécanisme d'amélioration continue qui responsabilise l'ensemble des partenaires en éducation envers la réussite éducative et la construction identitaire.



STRATÉGIE V 3 : Gouvernance du système scolaire

Développer et mettre en œuvre des mécanismes qui assurent une participation et un engagement accrus des élèves, des parents et des personnes représentant les divers secteurs de la communauté à la gouvernance du système scolaire.

La participation de la communauté à la gouvernance du système scolaire est essentielle à l'atteinte et à la réalisation de la double mission de l'école acadienne et francophone. C'est pourquoi le rapport de la Commission sur les écoles francophones (2009) énonce clairement l'importance d'accroître la participation de la communauté par rapport à la gouvernance du système scolaire : « Il faut faire beaucoup plus afin de promouvoir l'importance des élections scolaires au sein de la communauté acadienne et francophone. Il faut poursuivre les efforts, au moment des élections scolaires, afin de promouvoir l'importance de celles-ci et de susciter un plus grand intérêt » (p. 79).

Si les articles 16.2 et 23 explicitent les aspects légaux permettant aux communautés en milieu minoritaire de gouverner leurs institutions scolaires et si la Loi sur l'éducation du Nouveau-Brunswick assure une structure de gouvernance par le biais de l'établissement de CED et de comités parentaux d'appui à l'école (CPAE), il faut maintenant mettre en place des mesures qui promeuvent et valorisent ces mécanismes de gouvernance auprès des citoyens et citoyennes. En effet, plus les parents et la communauté seront conscients des retombées positives de leur implication, tant pour la réussite éducative et la construction identitaire des enfants que pour le système éducatif acadien et francophone et la collectivité, et qu'ils se sentiront accueillis et accompagnés dans ces structures, plus grande sera leur participation. À cet effet, la mise en place de mécanismes d'accompagnement des nouveaux membres de ces structures, notamment par le biais de mentorat ou de jumelage, viendra certainement générer un engagement

Quelques pistes d'action

V 3

- Analyser les structures actuelles de gouverne par la communauté francophone et, s'il y a lieu, effectuer des changements afin de mettre en place des mécanismes permettant un plus grand engagement de la part de la communauté.
- Réviser les structures du Comité de parents et du Comité parental d'appui à l'école dans le but d'unifier les forces des deux comités ou d'en assurer la complémentarité.
- Mettre en œuvre des mécanismes de promotion du processus électoral prévu pour le système éducatif acadien et francophone visant une pleine participation de la communauté par rapport à la gouvernance scolaire.
- Promouvoir et valoriser l'importance du rôle des parents au sein des structures parentales de gouverne et les outiller quant à leur droit constitutionnel relatif à la gestion scolaire.
- Mettre en œuvre, au sein du système éducatif, des mécanismes, qui :
 - assure la participation des parents et qui reflète la diversité de la population scolaire (ex. : parents ne parlant pas le français, parents issus de l'immigration, parents d'enfants ayant des difficultés d'apprentissage à l'école);
 - assure une réelle participation des jeunes à la gouvernance scolaire;
 - favorise la participation communautaire;
 - favorise une participation multisectorielle (ex. : arts, économie).
- Donner un rôle de participation authentique aux élèves quant à la gestion de l'école, notamment par le biais du conseil des élèves.
- Former et outiller les élèves, le personnel enseignant, les directions d'école, les parents et la communauté par rapport à la participation citoyenne.
- Former, outiller et accompagner les élèves par rapport aux rôles qu'ils ont à jouer au sein des conseils des élèves, des conseils d'éducation de district scolaire (CED) et des comités parentaux d'appui à l'école (CPAE).



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-OUEST

Programme *Envol* du Centre d'apprentissage du Haut-Madawaska, Clair, N.-B.

accru. Par ailleurs, puisque par définition la gouvernance autorise les élus à élaborer une orientation stratégique et à veiller à l'atteinte de ses objectifs, il importe de susciter une saine compétition aux élections des membres des CED et des CPAE afin d'assurer une gouvernance solide.

Finalement, il s'avère essentiel de faire une place aux élèves au sein des structures de gouverne et de leur attribuer des rôles actifs. Pour ce faire, il importe de réviser les structures actuelles et de redéfinir les responsabilités des conseils d'élèves afin que ceux-ci puissent agir au-delà de la vie scolaire et participer à l'élaboration de divers programmes, politiques et services scolaires.

STRATÉGIE V 4 : Leadership partagé

Mettre en œuvre des mécanismes de collaboration interministérielle, intersectorielle et communautaire qui assurent la cohérence des actions ainsi que des transitions harmonieuses tout au long du parcours éducatif, de la petite enfance à l'âge adulte.

Cette stratégie vise l'instauration de pratiques exemplaires en matière de leadership et de collaboration entre les différents ministères, secteurs et partenaires communautaires dans le but de susciter l'engagement et la responsabilisation collective envers la réalisation de la double mission de l'école acadienne et francophone. Cette collaboration est essentielle pour assurer la vitalité de la communauté acadienne et francophone et de son système éducatif. Le leadership partagé exige un engagement collectif de la part des dirigeants et dirigeantes des différents paliers d'intervention par rapport à la mise sur pied de mécanismes de collaboration qui serviront à mettre en œuvre des actions concrètes permettant l'atteinte des résultats visés de la PALC. Pour ce faire, il est important que chaque membre assume sa part de leadership et de responsabilité par rapport à l'atteinte de ces résultats visés.

Le modèle de leadership partagé est préconisé puisqu'il favorise la mobilisation et l'optimisation des capacités individuelles afin de générer le développement de la capacité collective. Le partage de ressources, d'habiletés et d'expertises alimente également le rapport de complémentarité entre les différentes instances partenaires, toujours dans le but de progresser vers un but commun. La capacité collective se développe quand le groupe apprend à se comporter comme une entité. Selon Luc (2010, p. 8), « La conception partagée du leadership responsabilise les personnes, instaure un plus grand degré de compréhension des enjeux et favorise un plus grand engagement de tous à l'atteinte des buts. »

Quelques pistes d'action

V 4

- Adopter un leadership partagé souple, ouvert et inclusif, axé sur l'autonomisation de la communauté et des partenaires.
- Assurer la participation de tous les secteurs concernés par le système éducatif, incluant, entre autres, les organismes, les secteurs ministériels, les parents, les jeunes, les élues et élus municipaux, les représentants et représentantes des districts de services locaux (DSL) et les conseils d'éducation de district (CED).
- Mettre en œuvre des mécanismes de collaboration interministérielle et des mesures qui :
 - assurent une cohérence de l'action gouvernementale dans la réalisation de la double mission du système éducatif;
 - veille à établir un continuum éducatif facilitant les transitions d'une étape à l'autre, de la petite enfance au postsecondaire.
- Développer une compréhension commune des enjeux de la communauté acadienne et francophone et de son système éducatif.

Ainsi, il importe que le système éducatif acadien et francophone se dote d'un mécanisme provincial de concertation rassemblant les leaders des différents secteurs concernés, incluant les jeunes, afin d'assurer la cohésion de leurs actions et d'exercer un pouvoir transformationnel (ex. : table de concertation, consortium). Cette collaboration interministérielle, intersectorielle et communautaire visera surtout à favoriser la mise en place de conditions facilitant les moments de transition que vivra l'enfant à chaque étape de son parcours éducatif, soit de la petite enfance à l'âge adulte. En s'engageant individuellement et collectivement, ces leaders pourront déterminer les gestes à poser pour rassembler les secteurs concernés, pour ensuite établir et mener à terme les actions qui assureront l'atteinte des résultats visés de la PALC. Ce groupe devra également se munir d'un mécanisme d'amélioration continue. Ce dernier devra entre autres mesurer les retombées et l'efficacité des actions par rapport aux changements souhaités, favorisant ainsi une régulation constante des gestes posés (voir stratégie Vitalité 5, page 58).



Jeux de l'Acadie.

STRATÉGIE V 5 : Amélioration continue

Doter le système éducatif acadien et francophone d'un mécanisme d'amélioration continue qui responsabilise l'ensemble des partenaires en éducation envers la réussite éducative et la construction identitaire.

La vision du leadership partagé, comme décrite dans la stratégie V 4 de la PALC, incite au développement d'un mécanisme d'amélioration continue. Celui-ci doit s'appuyer sur les éléments fondamentaux d'un processus redditionnel, soit la description des rôles et des responsabilités, les résultats attendus et les cibles, les exigences en ce qui a trait au rapport écrit ainsi que les mécanismes d'ajustements. Le mécanisme d'amélioration continue doit également s'inspirer et s'aligner avec la vision, la mission et les valeurs du système éducatif acadien et francophone afin de susciter la mise en œuvre des stratégies préconisées par la PALC. La mise en place d'un tel processus permettra à l'ensemble des partenaires en éducation de mesurer périodiquement l'atteinte des résultats visés et, s'il y a lieu, de procéder aux ajustements nécessaires.

L'instauration d'un mécanisme d'amélioration continue vise essentiellement un progrès constant de la qualité des apprentissages effectués par les enfants et les élèves, des différents services offerts par l'ensemble des partenaires du système éducatif ainsi que des résultats découlant de ces services. Afin que ce mécanisme soit efficace et serve à l'évolution du système éducatif dans son ensemble, celui-ci se doit d'être ciblé, cyclique, ouvert, informatif et prévisible tout en ayant la réussite éducative de chaque apprenant et apprenante, incluant la construction identitaire, comme objectif ultime.

Ainsi, un processus conçu dans le but de mesurer de façon périodique et régulière l'efficacité ainsi que les retombées des actions et qui valorise le dialogue entre les différents partenaires favorise l'optimisation des gestes posés tout en influençant positivement les planifications stratégiques des instances concernées. Ce mécanisme d'amélioration continue doit également être soutenu par le principe de la transparence afin de stimuler la participation de l'ensemble des partenaires en éducation, incluant la communauté, les parents et les jeunes. Les rapports écrits résultant de ce processus doivent être informatifs et comprendre des données qui permettront au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi qu'aux autres partenaires, de cibler les actions qui auront un impact direct ou indirect sur la réussite éducative et la construction identitaire des apprenants et des apprenantes. Il importe également que les différentes étapes du processus d'amélioration continue soient prédéterminées et connues de tous afin d'assurer une meilleure planification à tous les paliers d'intervention.

Quelques pistes d'action

V 5

- Doter le système éducatif acadien et francophone d'un cadre stratégique qui valorise la collaboration de l'ensemble des partenaires et qui prévoit :
 - une planification à long terme;
 - un processus de reddition de comptes;
 - les moyens d'évaluation nécessaires;
 - une stratégie de communication des mesures de planification et de reddition de comptes.
- Nommer une instance responsable des suivis au processus de reddition de comptes, tel un comité permanent composé de membres du ministère, des districts scolaires, du secteur de la petite enfance, de la communauté et autres.

Champ d'intervention : Ressources

De par sa situation linguistique minoritaire, le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick éprouve des besoins particuliers en matière de ressources humaines, financières et physiques. Ces derniers doivent être pris en considération afin qu'il puisse réaliser adéquatement son mandat éducatif et identitaire ainsi qu'assumer pleinement son rôle de foyer d'épanouissement culturel pour les communautés qu'il sert. En permettant au système éducatif de bénéficier des ressources dont il a besoin pour réaliser sa double mission, on assure ainsi sa vitalité et celle de toute la communauté acadienne et francophone.

Résultats visés :

Le système éducatif acadien et francophone est doté des ressources nécessaires pour réaliser sa double mission.

Les infrastructures scolaires et éducatives ouvrent leurs portes à la communauté en étant des lieux de rencontres, de services et d'apprentissage pour tous.

V 6 — Ressources humaines

Recruter et retenir des professionnelles et professionnels ayant les compétences essentielles pour participer pleinement au projet éducatif de la communauté acadienne et francophone.

V 7 — Ressources financières

Doter le système éducatif acadien et francophone d'un financement lui permettant de remplir sa double mission.

V 8 — Infrastructures

Maximiser l'utilisation des infrastructures scolaires et éducatives incluant le partage d'espaces entre institutions de divers niveaux.

STRATÉGIE V 6 : Ressources humaines

Recruter et retenir des professionnelles et professionnels ayant les compétences essentielles pour participer pleinement au projet éducatif de la communauté acadienne et francophone.

Si la vitalité du système éducatif acadien et francophone dépend en grande partie des personnes y œuvrant, il devient essentiel de miser sur l'optimisation du potentiel des ressources humaines afin que tous intègrent à leurs pratiques, de façon consciente et concertée, des approches favorisant la construction identitaire ainsi que la réussite éducative de chaque apprenant et apprenante.

Ainsi, des actions concrètes doivent être entamées par les leaders du système éducatif, notamment le développement d'une stratégie de recrutement et de rétention des professionnelles et professionnels participant, de près ou de loin, au projet éducatif de la communauté acadienne et francophone. Cette stratégie doit comprendre une description et une valorisation des compétences nécessaires à la vitalité du système éducatif. Elle doit également mettre l'accent sur l'accompagnement et la formation continue des personnes œuvrant au sein des institutions, entre autres celui du personnel déjà en place, du nouveau personnel enseignant et éducatif, du nouveau personnel d'appui et des nouvelles directions d'école.

Afin d'assurer la mise en place des conditions favorisant l'atteinte des visées d'une telle stratégie, il est indispensable d'établir un partenariat entre les ministères concernés, les districts scolaires, les agences de la petite enfance, les institutions postsecondaires et les associations professionnelles. Il est aussi nécessaire d'ériger les fondements de cette stratégie sur la recherche. En effet, afin d'obtenir le succès souhaité, il importe de croiser les résultats des études en matière de recrutement et rétention avec ceux des recherches traitant du profil de compétences du personnel enseignant, des directions d'école et autre personnel de soutien en milieu linguistique minoritaire.

Finalement, la collaboration de l'ensemble des partenaires ainsi que le partage d'expertises et de ressources sont des éléments essentiels quant à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement et de rétention des ressources humaines. Les leaders du système éducatif doivent également cibler les secteurs et les régions aux besoins plus criants afin de donner priorité aux actions de recrutement, et ce, tout en prônant un système éducatif unifié, offrant une éducation de qualité, de la petite enfance au postsecondaire.

Quelques pistes d'action

V 6

- Instaurer les modalités de recrutement qui valorisent les professions liées à l'éducation en :
 - assurant des programmes d'accompagnement et d'insertion professionnelle;
 - effectuant une campagne de marketing social.
- Soutenir les professionnelles et professionnels de l'éducation en leur fournissant les ressources adéquates et la formation continue nécessaire pour atteindre les objectifs de la double mission du système éducatif.
- Bonifier les programmes de formation initiale à la lumière des exigences du milieu éducatif acadien et francophone.
- Créer un programme d'accompagnement pour les nouvelles directions d'école.
- Créer des mécanismes qui permettront de mieux exploiter les forces et de profiter de l'expertise du personnel qui se spécialise (ex. : Certificat VI, maîtrise, etc.).
- Consolider ou mettre en place des mécanismes qui permettent au personnel enseignant et non enseignant de poursuivre sa formation (ex. : congés d'études, bourses, etc.).
- Doter les districts scolaires et les écoles de personnel affecté à l'animation culturelle, au développement communautaire et à la construction identitaire.

STRATÉGIE V 7 : Ressources financières

Doter le système éducatif acadien et francophone d'un financement lui permettant de remplir sa double mission.

Le rapport de la Commission sur l'école francophone (2009) fait mention de nombreuses solutions pour assurer la réalisation de la double mission de l'école acadienne et francophone. Il souligne entre autres l'importance « d'une série d'ingrédients déterminants comme le leadership politique, la collaboration, le renouveau des structures et la sensibilisation de la société civile » (p. 26-27). L'aspect financier est également un élément non négligeable en ce qui a trait à l'offre d'une éducation de qualité répondant aux besoins de chaque enfant, notamment en milieu minoritaire où l'école doit faire face à de nombreux défis liés à son mandat éducatif et culturel. Ainsi, le système éducatif acadien et francophone est appelé à mettre en place des activités particulières au contexte et des programmes supplémentaires (ex. : francisation) en plus de faire appel à des ressources souvent plus coûteuses que celles de la majorité. À cet effet, la Loi sur l'éducation du Nouveau-Brunswick reconnaît les responsabilités et les engagements du gouvernement par rapport aux besoins particuliers de l'éducation dans la langue de la minorité et prévoit une répartition équitable des ressources financières approuvées par l'Assemblée législative entre les secteurs anglophone et francophone. Cette loi précise que le partage « doit chercher à garantir à chaque secteur [...] d'éducation [...] un niveau d'instruction équivalent qui tient compte des besoins et des circonstances particulières de chaque secteur » (art. 44(2), p. 49). Pour ce faire, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'appuie sur des principes élaborés par des experts et expertes en matière d'éducation en milieu minoritaire, d'administration publique et d'économie, qui permettent d'établir un financement tenant compte des réalités sociales, culturelles et linguistiques propres à l'éducation en milieu minoritaire ainsi que des besoins des réalités démographiques de chaque région.

Quelques pistes d'action

V 7

- Mettre en place un mécanisme de planification financière pluriannuelle pour l'ensemble des partenaires en éducation.
- Consulter les recherches existantes et entreprendre des recherches qui permettent de mieux comprendre les défis propres à la double mission du système éducatif et d'évaluer les pratiques exemplaires qui nécessitent un financement supplémentaire.
- Accompagner le plan de mise en œuvre de la PALC d'un processus de reddition de comptes.

Pour bonifier son financement en éducation, la province du Nouveau-Brunswick peut compter sur l'appui du gouvernement fédéral par le biais du programme des langues officielles en enseignement (PLOE) dont l'un des objectifs principaux est « d'offrir aux membres de la collectivité minoritaire d'expression française ou d'expression anglaise la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle et de participer à un enrichissement culturel en se familiarisant avec leur propre culture » (2009b, p. 3). Les fonds alloués dans le cadre de cette entente fédérale-provinciale permettent de financer les programmes spécifiques et particuliers liés à la double mission de l'école de langue française, notamment ceux favorisant l'enrichissement culturel du milieu scolaire, les rapprochements et les partenariats entre l'école, la famille et la communauté ainsi que les programmes de francisation pour les enfants qui parlent peu ou pas le français.

Par ailleurs, le système éducatif acadien et francophone devra faire appel à l'innovation en tirant le meilleur parti possible des ressources dont il dispose, entre autres par l'implantation d'une planification pluriannuelle en fonction des priorités et des besoins, favorisant ainsi une gestion efficace des fonds disponibles. Il sera aussi nécessaire d'établir une structure de gestion qui permet aux régions de répondre à leurs besoins particuliers en leur assurant une



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-OUEST

Fêtes du patrimoine.

certaine autonomie et de la flexibilité dans la prise de décision en plus d'instaurer des mesures facilitant l'analyse de l'évolution des tendances démographiques et leurs impacts sur les besoins des régions.

La mise en place du financement de l'éducation en milieu minoritaire ainsi que des structures de gestion mentionnées précédemment devra être soutenue par des mécanismes de reddition de comptes, et ce, dès l'amorce des initiatives. Ce processus d'évaluation permettra aux différentes instances d'adapter sur une base régulière les actions en cours afin de répondre aux besoins particuliers de l'éducation en milieu francophone minoritaire. Cette approche assurera l'amélioration continue du système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick à court, moyen et long termes.

STRATÉGIE V 8 :**Infrastructures**

Maximiser l'utilisation des infrastructures scolaires et éducatives incluant le partage d'espaces entre institutions de divers niveaux.

En ouvrant leurs portes, quand les infrastructures le permettent, à différents secteurs d'activités (ex. : services à la petite enfance, activités et services d'appui aux familles, spectacles, activités sportives et de loisirs), les institutions scolaires et éducatives contribuent au dynamisme, au développement ainsi qu'à l'épanouissement de la communauté et des individus qui la composent, et ce, tout en favorisant l'engagement citoyen. L'optimisation de l'utilisation des infrastructures scolaires et éducatives facilite la coordination et la complémentarité des différents services et activités. Elle favorise également le développement et la consolidation de partenariats entre l'école, la famille et la communauté en offrant des occasions ainsi que des lieux physiques permettant aux individus de se rassembler, d'initier des projets ou tout simplement d'obtenir des services. Puisqu'en contexte linguistique minoritaire l'environnement est empreint de la langue et de la culture de la majorité, il devient essentiel de créer un endroit où la langue et la culture d'expression française prévalent, et ce, dans de multiples secteurs d'activités et de services ainsi que pour les citoyens et citoyennes de tous âges.

Par ailleurs, il s'avère essentiel que d'autres institutions et organismes acadiens et francophones ouvrent leurs portes aux enfants, aux jeunes, à leurs familles ainsi qu'à l'ensemble de la communauté. En effet, il importe que tous les citoyens et citoyennes puissent vivre des expériences en français dans les espaces communautaires dans le but, entre autres, de découvrir la francophonie tant locale, régionale, provinciale, nationale qu'internationale, de développer le sentiment qu'ils appartiennent et qu'ils contribuent au développement ainsi qu'à la vitalité de celle-ci et de favoriser la participation citoyenne.

Quelques pistes d'action**V 8**

- Assurer une planification à long terme de l'utilisation des infrastructures scolaires et éducatives répondant aux besoins réels du milieu.
- Mettre en place des mécanismes qui permettent aux partenaires de partager équitablement les coûts associés à l'utilisation des infrastructures scolaires et communautaires.
- Augmenter et améliorer, quand les infrastructures le permettent, les services offerts à l'école tels que :
 - Centre de petite enfance
 - Garderie
 - Halte scolaire
 - Services d'alphabétisation familiale
 - Aide aux devoirs
 - Bibliothèque publique
 - Services à la famille
 - Santé
- Établir des collaborations interministérielles et intersectorielles afin de faire de l'école, quand les infrastructures le permettent, un point d'entrée unique qui facilite l'accès à une variété de services qui répondent aux besoins des enfants, des familles et de la communauté.
- Mettre à profit les infrastructures scolaires, éducatives et communautaires pour l'organisation d'activités éducatives (ex. : échanges intergénérationnels, réseau d'échanges entre les jeunes, les parents et la communauté).

En somme, le partage des infrastructures scolaires et éducatives ainsi que l'utilisation des espaces communautaires comme lieux d'apprentissage sauront certainement contribuer à la vitalité du système éducatif acadien et francophone, à l'épanouissement des communautés qu'il sert ainsi qu'à celui de la société néobrunswickoise.

Champ d'intervention : Innovation

Pour assurer sa pérennité, sa vitalité et son rayonnement, la communauté acadienne et francophone doit avoir un système éducatif novateur, créatif et proactif. Pour ce faire, il importe que celui-ci s'appuie sur la recherche, le développement ainsi que sur le réseautage et la capacité collective en matière d'utilisation des technologies et des médias sociaux et s'ouvre sur le monde, notamment par le biais de l'éducation internationale.

Résultat visé :

Le système éducatif acadien et francophone innove et rayonne grâce à :

- la mise en application de pratiques éprouvées par la recherche ;
- la participation à la création de nouveaux savoirs ;
- l'utilisation judicieuse de la technologie et des médias sociaux ;
- des programmes et des échanges internationaux.

V 9 — Recherche et développement

Développer, au sein du système éducatif, une culture d'excellence fondée sur la recherche et le développement permettant aux partenaires en éducation :

- de participer activement à la création de nouveaux savoirs ;
- de mettre en œuvre des pratiques qui ont fait leur preuve.

V 10 — Réseautage et capacité collective à l'ère du numérique

Mettre en œuvre des mécanismes qui exploitent le potentiel transformateur des technologies de l'information et de la communication ainsi que des médias sociaux pour favoriser le réseautage, la visibilité et le développement de la capacité collective.

V 11 — Éducation internationale

Offrir aux jeunes, au personnel éducatif et à la communauté des occasions de rayonner et d'apprendre par le biais de programmes et d'initiatives visant :

- les échanges internationaux ;
- l'accueil de jeunes venant d'ailleurs ;
- le développement de compétences interculturelles et transculturelles ;
- l'ouverture sur le monde.

STRATÉGIE V 9 : Recherche et développement

Développer, au sein du système éducatif, une culture d'excellence fondée sur la recherche et le développement permettant aux partenaires en éducation :

- de participer activement à la création de nouveaux savoirs;
- de mettre en œuvre des pratiques qui ont fait leur preuve.

L'établissement de liens étroits entre la recherche et le système éducatif favorise le développement d'une culture d'excellence axée sur la prise de décisions éclairées. L'application concrète des résultats de la recherche ne peut que se transformer en pratiques gagnantes dans le milieu professionnel, ce qui contribuera certainement à la vitalité du système éducatif acadien et francophone. En effet, l'innovation et le renouvellement en éducation insufflent au système de la force et de la vie.

À cet égard, il importe que tous les professionnels et professionnelles du domaine de l'éducation ainsi que les leaders du système éducatif aient accès aux dernières études, recherches et articles vulgarisés, provenant d'ici et d'ailleurs, en ce qui a trait aux divers volets de la réussite éducative, à la construction identitaire ainsi qu'à l'enseignement en milieu minoritaire et qu'ils s'en inspirent dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, il s'avère essentiel de mettre en place divers mécanismes de communication des données, d'information et de formation pour l'ensemble de ces professionnels et professionnelles afin que tous soient au courant des résultats des dernières recherches et tendances en éducation. Ceux-ci pourront par la suite appuyer et fonder leurs actions sur des données et des pratiques éprouvées. Il est également crucial d'accompagner le personnel enseignant et les éducateurs et éducatrices dans leurs efforts d'améliorer et de peaufiner leurs approches pédagogiques par l'appropriation et la mise en pratique des résultats de la recherche.

Quelques pistes d'action

V 9

- Établir un mandat de recherche clair et articulé en lien avec les résultats attendus de la PALC, pour le ministère de l'EDPE, en partenariat avec les institutions d'éducation postsecondaire et les autres partenaires en éducation.
- Faire la promotion des recherches qui répondent aux besoins du milieu.
- Créer des occasions de pratique réflexive, de partage et d'utilisation des savoirs.
- Nommer des personnes responsables d'assurer les suivis à la recherche, sa diffusion et son transfert dans les pratiques éducatives.
- Permettre au personnel enseignant qui se spécialise (ex. : Certificat VI, maîtrise, etc.) de mettre à profit sa nouvelle expertise.
- Créer des espaces de partage afin de promouvoir et de mettre en pratique des approches éprouvées.
- Assurer une formation initiale et continue favorisant le développement de l'esprit critique et de pratiques enseignantes et éducatives basées sur la recherche.
- Favoriser l'accès aux bases de données scientifiques à l'ensemble des partenaires en éducation.
- Favoriser les échanges internationaux en ce qui a trait aux connaissances, à la recherche et aux pratiques pédagogiques éprouvées.

Par ailleurs, il est indispensable de voir à la création de nouveaux savoirs en encourageant la participation, la contribution et la collaboration des professionnels et professionnelles à divers projets et différentes phases de la recherche. Plusieurs modèles de recherche nécessitent la participation des gens sur le terrain, comme la recherche-action ou la recherche collaborative. Ces approches permettent de répondre à des besoins spécifiques du terrain en explorant des solutions novatrices. Celles-ci sont conçues à partir des forces et des défis du milieu et sont croisées avec les résultats des recherches existantes en lien avec les problématiques visées. De plus, ces types d'études contribuent au développement professionnel des participants et participantes tout en favorisant l'avancement de la recherche sur le ou les sujets ciblés. En réunissant les compétences théoriques du chercheur ou de la chercheuse avec les compétences pratiques des professionnels et professionnelles du terrain, les approches telles que la recherche-action et la recherche collaborative deviennent des leviers de changement en ce qui a trait à la réussite éducative et la construction de l'identité en milieu minoritaire.

Finalement, il importe de souligner la nécessité, selon le résultat à atteindre et le contexte, de mettre à profit les résultats de la recherche quant au développement d'une culture d'excellence au sein du système éducatif acadien et francophone. En somme, l'appropriation et la mise en pratique des résultats de la recherche, la mise en place de mécanismes formels de collaboration entre les chercheurs et chercheuses et les professionnels et professionnelles ainsi que l'instauration d'un processus d'amélioration continue (voir stratégie V 5, page 58) pourront certainement contribuer au développement de la culture d'excellence souhaitée et nécessaire afin d'assurer la vitalité du système éducatif ainsi que celle de la communauté acadienne et francophone dans son ensemble.

STRATÉGIE V 10 : Réseautage et capacité collective à l'ère du numérique

Mettre en œuvre des mécanismes qui exploitent le potentiel transformateur des technologies de l'information et de la communication ainsi que des médias sociaux pour favoriser le réseautage, la visibilité et le développement de la capacité collective.

Alors que la stratégie CI 9 (page 93) met l'accent sur la citoyenneté numérique francophone et que la stratégie RE 13 (page 150) met l'accent sur l'environnement numérique d'apprentissage, la présente stratégie se concentre surtout sur le réseautage, la visibilité et le développement de la capacité collective, et ce, dans l'optique de favoriser la vitalité de la communauté acadienne et francophone et de son système éducatif. Si l'espace numérique offre de nombreuses possibilités dans ces trois sphères (réseautage, visibilité et développement de capacité collective), le premier geste à poser est certainement d'assurer le développement des compétences individuelles et collectives nécessaires à l'exploitation de son potentiel. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) permet de surmonter les obstacles liés à la distance et au temps en plus de rendre les frontières plus poreuses pour offrir de nouvelles possibilités de réseautage, de visibilité et de développement de la capacité collective. Il importe donc que toutes les instances et partenaires du système éducatif acadien et francophone planifient à l'interne ainsi qu'à plus grande échelle, des actions stratégiques qui mèneront vers le développement des compétences nécessaires à l'exploitation du potentiel transformateur des TIC. Il a d'ailleurs été démontré que les échanges et les connexions entre différentes idées ou fragments d'idées sont essentiels au processus d'émergence d'idées novatrices, et que la manière par excellence de soutenir ces échanges se fait par le biais d'Internet (Johnson, 2012).

Quelques pistes d'action

V 10

- Promouvoir l'utilisation des technologies numériques afin de favoriser le réseautage, la collaboration et l'apprentissage social (ex. : réunions et partages en ligne).
- Assurer une formation initiale et continue, formelle et informelle, qui permet d'intégrer judicieusement les technologies numériques au sein des différents partenariats et tables de concertation.
- Permettre aux intervenants et intervenantes de développer et de tirer profit d'un environnement d'apprentissage professionnel afin de repenser le développement de la capacité collective.
- Favoriser de multiples occasions de perfectionnement professionnel, qu'elles soient formelles ou informelles, par le biais de la grande diversité d'outils numériques accessibles.
- Créer et nourrir des communautés d'apprentissage professionnelles numériques.
- Mettre en place un réseau ouvert et sécuritaire au sein du système scolaire et en assurer l'accès afin de permettre la collaboration par l'intermédiaire des TIC entre les différents partenaires.
- Favoriser la production de contenu francophone sur le Web.

Par ailleurs, en combinant compétences, intégration judicieuse des technologies, esprit critique et créativité, les apprenants et apprenantes, la famille, la communauté, les leaders et le personnel des différents paliers du système éducatif acadien et francophone pourront bénéficier des possibilités qu'offrent les TIC et les réseaux sociaux afin de contribuer au développement de la capacité collective ainsi qu'à l'essor de leurs communautés, tant locales, globales, physiques que virtuelles. Le réseautage social, par le biais de l'espace numérique, offre à l'ensemble des membres de la communauté acadienne et francophone, qu'ils soient apprenants, apprenantes ou encore leaders communautaires, de multiples possibilités de collaboration, d'innovation, d'apprentissage et rayonnement, et ce, tant à l'échelle locale que planétaire.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-OUEST. PHOTO : DANIEL AUCOIN.

La capacité collective recherchée dans cette stratégie dépend en partie de la culture de collaboration entre les différents acteurs du système éducatif acadien et francophone. Concerter les actions en ce qui a trait à l'exploitation du potentiel transformateur des TIC et des médias sociaux doit devenir une priorité pour la communauté acadienne et francophone. Les gestes posés, tant sur le plan individuel que collectif, permettra à la communauté d'assurer sa visibilité et son rayonnement à l'échelle locale et mondiale. Une communauté active dans l'espace numérique, qui affiche et promeut ses meilleures pratiques ainsi que ses succès et qui se dote de mécanismes solides de réseautage, contribue grandement à sa propre vitalité. Il est à noter que cette stratégie doit être travaillée de façon concomitante avec les stratégies RE 13 (Environnement numérique d'apprentissage) et CI 9 (Citoyenneté francophone : médiatique et numérique).

STRATÉGIE V 11 : Éducation internationale

Offrir aux jeunes, au personnel éducatif et à la communauté des occasions de rayonner et d'apprendre par le biais de programmes et d'initiatives visant :

- les échanges internationaux;
- l'accueil de jeunes venant d'ailleurs;
- le développement de compétences interculturelles et transculturelles;
- l'ouverture sur le monde.

L'éducation internationale enrichit l'expérience éducative au sein des écoles et des institutions postsecondaires acadiennes et francophones. Elle transcende les frontières et ouvre une fenêtre sur le monde. L'éducation internationale contribue au développement de l'esprit critique par rapport aux divers enjeux actuels de la société, tant à l'échelle locale que mondiale, ainsi qu'à la formation de citoyennes et citoyens autonomes, engagés, respectueux des différences et éveillés à la richesse de la diversité culturelle. Elle peut se vivre dans le cadre de situations d'apprentissage formelles et informelles, et ce, tout au long du parcours éducatif, soit de la petite enfance à l'âge adulte.

La présente stratégie cible trois volets fondamentaux de l'éducation internationale, soit les échanges, le rayonnement du savoir-faire de la communauté acadienne et francophone ainsi que le recrutement. Ainsi, les échanges permettent entre autres aux apprenants, apprenantes et aux professionnels et professionnelles du domaine de l'éducation de vivre des expériences enrichissantes ainsi que de s'ouvrir à la diversité. De plus, il s'avère essentiel de mettre en place des mécanismes qui permettront à la communauté acadienne et francophone de faire rayonner son savoir-faire à l'international en établissant des partenariats entre les différentes instances du système éducatif d'ici et d'ailleurs. Il y a également lieu d'exporter cette expertise en éducation sous diverses formes (ex. : programmes d'études, curriculum, offre de formation en ligne, développement professionnel des enseignants et enseignantes, formation dans certains domaines d'expertise. Développer cet aspect de

l'éducation internationale contribuera certainement au rayonnement et à la vitalité du système éducatif acadien et francophone ainsi que de la communauté. Finalement, le volet recrutement d'élèves et d'étudiantes et étudiants étrangers doit comprendre une stratégie de promotion à l'étranger qui incitera la clientèle ciblée à venir effectuer un stage de courte durée ou leurs études au sein du système éducatif acadien et francophone. Ce volet nécessite une attention particulière en ce qui a trait aux structures d'accueil et d'accompagnement.

Quelques pistes d'action

V 11

- Établir des ententes à l'international entre institutions/organismes afin de mettre en œuvre des stratégies et des programmes qui favorisent les échanges internationaux pour les apprenants et apprenantes ainsi que pour les enseignants et enseignantes.
- Créer une table de concertation provinciale avec les représentants et représentantes des différentes initiatives en lien avec l'éducation internationale.
- Conscientiser la communauté scolaire d'ici des bienfaits de la présence d'élèves internationaux et de nouveaux arrivants pour développer des valeurs collectives d'inclusion, d'ouverture, d'accueil, etc.
- Développer et mettre en œuvre un modèle d'affaires novateur pour l'éducation internationale.
- Voir à l'implantation du portfolio des langues dans les institutions scolaires et postsecondaires.
- Favoriser des échanges interprovinciaux ainsi qu'avec les pays de la francophonie, en présentiel ou par le biais des cours en ligne.
- Permettre aux jeunes d'ici de suivre des cours venant d'ailleurs (en ligne ou sur place).
- Étudier la possibilité de proposer des stages à l'extérieur du pays pour les apprenants et les apprenantes (académiques, communautaires, scientifiques, sportifs, artistiques, etc.)
- Intégrer, dans la formation initiale et continue du personnel éducatif ainsi que dans tous les programmes d'études, des fondements et des pistes pédagogiques favorisant le développement de compétences interculturelles et transculturelles.



Élèves internationaux à la pêche aux coques (camp d'immersion).

Il existe déjà, au sein du secteur francophone, différentes initiatives en lien avec l'éducation internationale. Il y a donc lieu d'appuyer davantage les activités existantes tout en mettant en place les actions nécessaires pour développer les volets absents ou moins présents afin d'augmenter et de diversifier les possibilités d'expériences éducatives favorisant l'ouverture sur le monde et l'exportation des savoir-faire à l'international. L'établissement de partenariats stratégiques multisectoriels (secteur public, secteur privé) ainsi que l'articulation et la mise en œuvre d'un modèle d'affaires novateur s'avèrent essentiels afin de profiter pleinement de toutes les possibilités qu'offre l'éducation internationale.

L'axe Construction identitaire

« Une langue est plus qu'un simple moyen de communication; elle fait partie intégrante de l'identité et de la culture du peuple qui la parle. C'est le moyen par lequel les individus se comprennent eux-mêmes et comprennent le milieu dans lequel ils vivent. »

Mahé c. Alberta (1990)

Introduction

La communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick vit, depuis quelques années, d'importants changements sociodémographiques. En effet, cette dernière se diversifie, car elle accueille de plus en plus d'individus et de familles d'autres provinces et territoires canadiens et d'autres pays. Elle compte également davantage de couples exogames, c'est-à-dire des couples dont l'un des conjoints est anglophone ou parle une autre langue que le français. C'est ainsi que, comme d'autres communautés linguistiques en situation minoritaire au Canada, la communauté acadienne et francophone possède une diversité culturelle de par ses identités régionales et en raison des nouvelles tendances liées à l'immigration et à l'exogamie. Elle se voit également confrontée à la forte attraction, à l'échelle planétaire, de la langue et de la culture d'expression anglaise. Devant toutes ces nouvelles réalités, il est normal que les membres de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick s'interrogent par rapport à leur identité collective et individuelle, mais également par rapport à la place qu'ils occupent dans la francophonie canadienne et mondiale.

Les écrits ont maintes fois souligné l'importance du rôle de l'école en ce qui a trait à l'épanouissement culturel des individus et de la communauté en situation linguistique minoritaire. Le système éducatif acadien et francophone doit alors s'ajuster relativement aux réalités socio-démographiques mentionnées précédemment. Celui-ci confirme déjà qu'il accorde une grande importance à la construction identitaire en énonçant formellement dans sa double mission son désir de favoriser le développement de l'identité linguistique et culturelle de chaque individu.

La construction identitaire constitue en quelque sorte l'assise des actions qui seront mises en place dans le but de contribuer au projet de « faire société » et d'assurer la pérennité de la langue française ainsi que la transmission, l'enrichissement et le renouveau de la culture acadienne et francophone. C'est pourquoi il est primordial d'y accorder une grande importance dès la petite enfance et tout au long du parcours éducatif.

Il est donc de mise que la PALC inscrive l'axe de la construction identitaire au cœur de ses stratégies d'actions afin de former des citoyennes et citoyens responsables et ouverts sur le monde, confiants de s'exprimer et de s'affirmer en français, fiers de leur identité ainsi qu'engagés et conscients de l'importance de leur participation à l'essor de la culture acadienne et francophone, de leur communauté et de la société dans son ensemble. Évidemment, rien de tout cela n'est possible sans le développement d'un rapport positif à la langue et à une culture acadienne et francophone contemporaine et pluraliste.

Pour y parvenir, trois champs d'intervention ont été définis au sein de l'axe consacré à la construction identitaire :

- 1) Curriculum, programmes et pédagogie;
- 2) Espace culturel francophone;
- 3) Partenariats.

Ces stratégies font suite aux recommandations du rapport de la Commission sur l'école francophone et de consultations avec la communauté et des intervenantes et intervenants pour établir les principales composantes de cet axe stratégique.

La visée stratégique de l'axe Construction identitaire

Favoriser chez l'individu et la collectivité :

- la construction de l'identité ;
- la confiance et le désir de s'exprimer et de s'affirmer en français ;
- la participation active à l'essor de sa culture, de sa communauté et de la société dans son ensemble ;
- le développement d'une citoyenneté engagée et d'un vivre-ensemble solidaire ;
- la connaissance et l'appréciation des cultures de l'Acadie, de la Francophonie et du monde ;

par la mise en place d'un espace francophone qui :

- valorise le dynamisme, la spécificité et la diversité des communautés acadiennes et francophones ;
- reflète une culture acadienne et francophone contemporaine et pluraliste ;
- est ouvert sur le monde ;
- reconnaît la contribution des différents groupes culturels au renouveau de la culture acadienne et francophone ;
- évolue grâce à un leadership concerté et partagé par l'ensemble des partenaires en éducation ;
- stimule la participation et l'engagement des jeunes, de la famille, des milieux éducatifs et de divers secteurs de la communauté ;
- fait appel à la créativité, l'innovation, la conscientisation, l'esprit critique et l'engagement.

Le mandat de l'axe Construction identitaire

Le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick offre aux apprenantes et aux apprenants ainsi qu'à la collectivité un environnement d'apprentissage et des conditions propices :

- à la construction de leur identité linguistique et culturelle ;
- au développement de sentiments de confiance, d'appartenance, de compétence et d'autonomie.

Pour cela, il veille :

- à adopter une pédagogie et à se doter de ressources qui tiennent compte de la spécificité de l'éducation en milieu minoritaire francophone, et ce, tout au long du parcours éducatif ;
- à créer un espace culturel francophone inclusif et accueillant ;
- à mettre en place et consolider divers partenariats.

Tableau synthèse de l'axe Construction identitaire

Curriculum, programmes et pédagogie	Champs d'intervention	
	Espace culturel francophone	Partenariats
<p>Résultat visé</p> <p>Chaque individu, de la petite enfance à l'âge adulte, bénéficie d'un enseignement favorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement d'un rapport positif à la langue et à la culture; • la construction et l'expression de son identité; • le développement de compétences nécessaires à la participation citoyenne; • l'ouverture à la francophonie d'ici ainsi qu'à la francophonie canadienne et internationale. 	<p>Résultats visés</p> <p>De la petite enfance à l'âge adulte, les individus bénéficient d'un espace culturel francophone, à l'école et dans la communauté, leur permettant de s'épanouir sur les plans identitaire, culturel, linguistique et citoyen.</p> <p>Les institutions d'éducation sont des foyers d'épanouissement culturel pour la communauté acadienne et francophone.</p> <p>Les apprenantes et les apprenants, les parents et la communauté contribuent individuellement et collectivement à l'essor de la culture acadienne et francophone.</p>	<p>Résultat visé</p> <p>Tous les partenaires du système éducatif sont engagés collectivement quant à la construction identitaire de l'ensemble des membres de la communauté acadienne et francophone.</p>
<p>Stratégies</p> <p>CI 1 — Curriculum et ressources pédagogiques</p> <p>Fournir à l'ensemble du personnel éducatif, et ce, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire, des programmes et des ressources pédagogiques qui contiennent des référents culturels reflétant les cultures de l'Acadie, de la Francophonie et du monde, de même que des pistes pédagogiques pour les exploiter efficacement.</p> <p>CI 2 — Pédagogie en milieu minoritaire</p> <p>Assurer à l'ensemble du personnel enseignant, incluant les directions d'école, une formation initiale et continue qui favorise l'émergence d'un leadership culturel partagé de même qu'un savoir-faire pédagogique axé sur le milieu minoritaire.</p>	<p>Stratégies</p> <p>CI 3 — École foyer d'épanouissement culturel</p> <p>Accroître la capacité des écoles à devenir des foyers d'épanouissement culturel pour les apprenantes et les apprenants, leur famille et la communauté ainsi que la capacité de la communauté à contribuer au succès de l'école.</p> <p>CI 4 — École espace de citoyenneté démocratique</p> <p>Accroître la capacité des écoles à devenir des espaces de citoyenneté démocratique.</p> <p>CI 5 — Développement et pérennité des initiatives</p> <p>Assurer, en collaboration avec les partenaires du système éducatif, le développement et la pérennité d'initiatives visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'intégration des arts, des artistes et de leurs œuvres en éducation; • l'accessibilité à une diversité d'activités sportives, scientifiques et de loisirs en français; • la transmission et la valorisation de l'histoire et du patrimoine acadien et francophone; • la participation citoyenne; • l'animation culturelle et le développement communautaire; • la promotion des réalisations de la communauté acadienne et francophone dans différents domaines. <p>CI 6 — Aménagement culturel du territoire</p> <p>Conscientiser tous les partenaires communautaires à l'importance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de concerter leurs actions et de collaborer à la réalisation de stratégies visant le développement culturel en français; • de contribuer au paysage linguistique et culturel francophone; • d'offrir à l'ensemble de la population des activités en français diversifiées et enrichissantes dans les lieux artistiques, culturels, patrimoniaux et de loisirs. <p>CI 7 — Créations artistiques et culturelles</p> <p>Favoriser, dans l'école, incluant les institutions d'éducation de la petite enfance à l'âge adulte, et dans la communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la production et la diffusion de créations artistiques et culturelles en français; • l'accès à une variété de produits artistiques et culturels de la francophonie contemporaine; • la participation aux initiatives artistiques et culturelles existantes. <p>CI 8 — Manifestations de la francophonie</p> <p>Favoriser l'accessibilité, accroître la visibilité et profiter des événements de la francophonie provinciale, nationale et internationale pour contribuer à la construction identitaire des apprenantes et des apprenants ainsi que de celle de l'ensemble de la communauté.</p> <p>CI 9 — Citoyenneté francophone : médiatique et numérique</p> <p>Accroître la contribution, la participation et la visibilité des jeunes et de l'ensemble de la communauté acadienne et francophone dans les médias traditionnels et numériques.</p>	<p>Stratégies</p> <p>CI 10 — Rôle de passeur culturel</p> <p>Conscientiser, mobiliser et outiller l'ensemble des partenaires du système éducatif quant à leur rôle de passeurs culturels.</p> <p>CI 11 — Partenariat et concertation</p> <p>Mettre en place des mécanismes de concertation et de collaboration entre l'ensemble des partenaires en éducation favorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'échange de pratiques gagnantes en construction identitaire; • le maintien et la consolidation des partenariats existants; • le développement de nouveaux partenariats.

La Construction identitaire

La construction identitaire englobe plusieurs dimensions qui s'arriment, se complètent, se superposent, mais surtout s'influencent. Il s'avère essentiel de définir quelques concepts-clés pour faciliter la compréhension des fondements qui sous-tendent les stratégies de cet axe. La prochaine section traitera donc du concept même de construction identitaire ainsi que de ceux de l'autodétermination, de la culture et de quelques-unes de ses sous-composantes (culture collective, culture individuelle, appropriation de la culture), de la participation citoyenne, de l'apport des différents domaines (ex. : arts, sports, sciences humaines), du rôle de passeur culturel, du rôle particulier de l'école francophone en milieu minoritaire ainsi que de l'importance du partenariat école-famille-communauté.

Vers une compréhension commune de la construction identitaire

Dans le cadre de la PALC, c'est la définition proposée par l'ACELF en 2006 qui a été retenue et qui a servi de point de référence tout au long du processus de consultation et de rédaction :

« La construction identitaire est un processus hautement dynamique au cours duquel la personne se définit et se reconnaît dans sa façon de réfléchir, d'agir et de vouloir dans les contextes sociaux et dans l'environnement naturel où elle évolue. » (p. 13)

Cette définition, qui est reprise maintes fois dans diverses politiques éducatives de la francophonie canadienne, est adoptée par l'ensemble des partenaires en éducation œuvrant en milieu minoritaire francophone à travers le Canada.

Comme la définition de « construction identitaire » l'indique, l'identité ne s'impose pas, elle se construit. On ne peut donc forcer les individus à se voir comme Acadiens et francophones, comme on ne peut les forcer à aimer et à protéger la langue française et la culture acadienne. Néanmoins, il est possible de créer des conditions qui favorisent des expériences positives par rapport à la langue ainsi qu'à la culture et qui

répondent aux besoins psychologiques de base d'un individu, soit les sentiments d'appartenance, de compétence et d'autonomie (Deci et Ryan, 2000 et 2002 ; Landry, Allard et Deveau, 2010). Les individus qui se sentent comblés dans ces besoins développent un sentiment d'autodétermination et pourraient donc ressentir une motivation intrinsèque envers la langue et la culture.

La culture et quelques sous-composantes

La culture est une notion complexe qui comporte plusieurs dimensions. Bien qu'il existe de nombreuses définitions de ce terme, la PALC retient celle préconisée par l'UNESCO dans sa Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (1982, p. 1) :

« Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

La culture est donc composée d'un ensemble de caractéristiques d'un groupe d'individus ou d'une société. On peut également attribuer cette notion à l'individu. C'est pourquoi il importe de différencier la culture collective de la culture individuelle.

Ainsi, la culture collective est entre autres fondée sur les valeurs, les croyances, les traditions et les façons de vivre ensemble qui se transforment selon les individus qui participent à son évolution (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009 ; CMEC, 2012). La culture collective acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick se distingue par la couleur qu'elle donne à toutes ces composantes, prenant source dans son histoire et évoluant selon la diversité des individus qui la composent. La culture individuelle, quant à elle, se définit comme étant l'histoire personnelle façonnée par les événements et l'univers familial de l'individu (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009 ; CMEC, 2012). Les notions de culture collective et de culture individuelle comme définies précédemment sous-tendent

l'importance du respect et de l'apport de la diversité culturelle dans le processus de construction identitaire. C'est à partir de leur culture individuelle que les apprenantes et les apprenants conçoivent leurs apprentissages et développent les compétences qui leur sont nécessaires pour aborder la vie. Il s'avère donc essentiel que les approches pédagogiques utilisées ainsi que l'environnement dans lequel évoluent les apprenantes et les apprenants tiennent compte de ces éléments.

Dans un contexte linguistique minoritaire, il importe de mettre en place des actions qui favoriseront l'accessibilité de la culture collective de la minorité aux individus. Quand une personne peut prendre connaissance de la culture collective et participer à son développement, il est possible qu'elle s'y reconnaisse, qu'elle développe un sentiment d'appartenance envers celle-ci et qu'elle relie, consciemment ou non, certains aspects de son identité aux référents culturels de la culture collective à laquelle elle est exposée, dans ce cas-ci, la culture acadienne et francophone (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009; CMEC, 2012). Ainsi, il importe que les apprenantes et les apprenants puissent entrer en contact avec la culture collective par le biais d'un environnement et d'une pédagogie intégrant la dimension culturelle de la minorité, et ce, dans toutes les matières et à tous les niveaux.

Favoriser la participation citoyenne

Pour assurer sa pérennité, la société acadienne et francophone doit saisir l'occasion et le contexte que lui offre l'ensemble du parcours éducatif de l'enfant, soit de la petite enfance au postsecondaire, pour éduquer à une citoyenneté ouverte, inclusive, engagée, solidaire et responsable. Elle doit viser le développement de citoyennes et citoyens créatifs et conscients des enjeux liés au vivre-ensemble propres au contexte particulier dans lequel ils vivent. Si la société acadienne et francophone souhaite contribuer au développement de l'identité de ses jeunes, elle doit les concevoir, déjà dès leur entrée à l'école, comme des citoyennes et citoyens, en formation certes, mais des citoyennes et citoyens à part entière.

Pour ce faire, l'école doit proposer aux élèves un mode de vie démocratique en leur offrant toutes les occasions possibles de participer à la résolution et à la gestion des enjeux liés au vivre-ensemble auxquels ils sont eux-mêmes confrontés. Ainsi, les élèves pourront mieux comprendre la responsabilité qui découle de l'engagement citoyen et seront mieux outillés à participer au maintien et au développement de leur milieu à tous les niveaux (classe, école, communauté, région, province, national, international).

L'école doit également amener les élèves à adopter une attitude critique par rapport aux événements se déroulant autour d'eux ainsi qu'envers les acteurs et les institutions concernés. Mais surtout, chaque citoyenne ou citoyen doit devenir critique à l'égard d'elle-même ou de lui-même. À ce compte, être critique signifie la suspension de son jugement dans le but de prendre le temps de déterminer des critères fiables, de tenir compte du contexte et de s'autocorriger, lorsque nécessaire, avant de prendre une décision, de s'engager ou de s'abstenir d'agir (Lipman, 2004). La pensée critique favorise l'engagement des citoyennes et citoyens dans un dialogue continu pouvant contribuer à la construction d'un sens commun, d'une compréhension partagée du sens des événements de la vie courante (Lang, 2010).

Enfin, il importe que tous les partenaires en éducation contribuent à l'autonomisation des jeunes en leur permettant d'être partie prenante de l'identification des problématiques de leur milieu, tant à l'école que dans leur communauté, ainsi que de la recherche de solutions et de leur implantation. Bref, travailler *AVEC* les jeunes et stimuler la mise en place de projets et d'initiatives *PAR et POUR* les jeunes.

Optimiser l'apport des différents domaines

Le système éducatif acadien et francophone se préoccupe non seulement du succès scolaire, mais aussi du développement personnel et social de tous les élèves, entre autres en mettant en place les conditions nécessaires au développement de leur identité et de leurs compétences citoyennes. À cet effet, il importe que

la construction identitaire et l'éducation à la citoyenneté transcendent tous les domaines du parcours éducatif (ex. : sciences, mathématiques, métiers, langues, formation personnelle et sociale, éducation physique, éducation artistique, sciences humaines), de la petite enfance au post-secondaire, et favorisent des contextes intégrateurs (ex. : éducation relative à l'environnement, projets interdisciplinaires et multidisciplinaires). Certains domaines touchent plus particulièrement la construction de l'identité linguistique et culturelle, dont les sciences humaines, les arts et les sports. C'est pourquoi ces derniers seront davantage détaillés dans les paragraphes suivants.

■ *L'apport des sciences humaines*

L'élève construit les différentes facettes de son identité (ex. : individuelle, de groupe et sociale) en interaction avec les autres, le monde qui l'entoure et ses diverses expériences de vie. Les sciences humaines, par l'étude du passé, des enjeux sociétaux historiques et actuels ainsi que du patrimoine traditionnel et contemporain, engendrent le développement de l'esprit critique par des approches pédagogiques favorisant le questionnement et la recherche. Par le fait même, le développement de cette pensée historienne, voulue critique, mène à la formation d'une citoyenne ou d'un citoyen informé et participatif tout en contribuant à la construction de son identité à la lumière de ses recherches, ses prises de conscience et de position envers les enjeux étudiés. Ainsi, l'élève joue un rôle actif dans la société par sa compréhension des interdépendances existant entre son environnement social, naturel et construit ainsi que par le développement d'une conscience de soi et de l'autre, d'habiletés à vivre en harmonie avec les autres et de la capacité de prendre des décisions responsables. Finalement, l'étude des sciences humaines favorise la réflexion, la croissance personnelle, la prise en compte des autres ainsi que la capacité de contribuer au développement durable de la collectivité. En somme, elle permet d'apprendre à « faire société ».

■ *L'apport des arts*

On ne saurait parler de construction identitaire sans parler de la place importante qu'occupent la créativité et les arts dans ce processus. En effet, les arts expriment les émotions, les pensées et les valeurs des individus. Ils contribuent « à rendre tangible l'imaginaire individuel de la personne et à l'intégrer à l'imaginaire collectif de la communauté et du monde » (ACELF, FCDEF, FCCF et MENB, 2009, p. 20). Le terme « arts » évoque les activités créatrices visant l'expression de soi ou d'un groupe (arts visuels et médiatiques, musique, danse, art dramatique et théâtre, littérature, cinéma, arts multidisciplinaires). Les arts favorisent le développement de toutes les sphères de l'identité (ex. : intellectuelle, affective, physique, sociale, esthétique, culturelle, linguistique).

L'appréciation d'œuvres d'artistes du milieu joue également un rôle important dans le développement de l'identité culturelle des jeunes en facilitant le contact avec la culture collective. En effet, l'artiste, par son œuvre, « contribue à interroger et à faire évoluer la culture, à la rendre vivante et contemporaine. Il exprime sa vision du monde teintée par son cheminement identitaire et ses expériences culturelles [...]. En découvrant ces créateurs du milieu et leurs œuvres, les jeunes développent leur sentiment d'appartenance et la fierté d'afficher à leur tour leur culture » (ACELF, FCDEF, FCCF et MENB, 2009, p. 21). Par ailleurs, le contact avec des œuvres et des artistes de diverses cultures permet aux jeunes de s'ouvrir sur le monde et d'apprécier la richesse de la diversité. Finalement, la création artistique et l'expression par les arts sont également des outils privilégiés de construction identitaire puisqu'elles provoquent la réflexion et éveillent l'affirmation créative de l'identité.

Le rapport de la Commission sur l'école francophone (2009) soulignait l'importance d'encourager « l'intégration accrue des arts et de la culture dans la vie scolaire et les activités pédagogiques » (p. 33). Pour ce faire, on y précisait la nécessité d'« attribuer des ressources pédagogiques (livres, musique, etc.), humaines (animation culturelle) et matérielles (infrastructures,

technologies) adéquates à l'école acadienne et francophone pour la réalisation d'une programmation artistique et culturelle complète qui renforce la construction identitaire et l'appartenance communautaire » (p. 33). De plus, l'Association acadienne des artistes professionnel.l.e.s du Nouveau-Brunswick, appuyée par l'ensemble de ses partenaires, confirme cette priorité en destinant un axe complet d'intervention sur l'intégration des arts et de la culture en éducation dans la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* (2009).

■ L'apport des sports

Les bienfaits du sport sont multiples. En effet, tel que souligné dans le *Plan sportif pour le Nouveau-Brunswick : Une journée...* (Higgs, 2008), en plus des bénéfices sur la santé et le mieux-être de la personne, les sports peuvent entre autres contribuer au développement d'une meilleure estime de soi et permettre une croissance et un développement personnels. Les sports peuvent également engendrer de la fierté à l'égard de la collectivité et même favoriser l'inclusion sociale ainsi que l'émergence d'un sentiment d'identité et d'appartenance. Il s'avère donc opportun de stimuler la participation des jeunes à des activités ainsi qu'à des événements de nature sportive se déroulant en français, et ce, tant à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale qu'internationale.

Assumer pleinement le rôle de passeur culturel

Plusieurs intervenantes et intervenants des milieux éducatif, culturel et artistique de la francophonie canadienne en situation minoritaire ont entamé une réflexion sur le rôle de l'école de langue française en milieu minoritaire en ce qui a trait à la responsabilité de veiller à la sauvegarde de la langue et de l'essor de la culture d'expression française. Celle-ci s'est concrétisée, en 2009, par le projet pancanadien de la Trousse du passeur culturel. Dans le document rattaché à celui-ci, on retrouve une définition du concept

de passeur culturel, maintenant adoptée par l'ensemble des instances gouvernementales en éducation de chaque province et territoire (ACELF, FCDEF, FCCF et MENB, 2009, p. 10) :

Le passeur culturel accompagne la personne, [enfant] ou adulte, dans la construction de son identité culturelle en créant des occasions significatives de découverte et d'expression de la culture francophone tout en étant ouvert sur les autres cultures. Par des interventions qui éveillent les sentiments d'appartenance, de compétence et d'autonomie, le passeur culturel encourage une démarche de réflexion sur le rapport à soi, le rapport à l'autre et le rapport à l'environnement.

Le passeur culturel amène donc la personne à faire des choix éclairés qui contribueront au développement et à l'affirmation de son identité. La motivation qui en découlera a de fortes chances d'amener cet individu à s'identifier à la culture francophone et à la vivre par le biais de ses comportements.

Ainsi, l'ensemble des partenaires en éducation, tant les parents, les grands-parents, la communauté, les divers intervenants et intervenantes à la petite enfance, le personnel des services de garde, le personnel scolaire, incluant celui des institutions postsecondaires, le personnel des ministères concernés ainsi que les jeunes eux-mêmes doivent assumer leur rôle de passeurs culturels. En effet, les jeunes enfants, et les adolescentes et adolescents ayant l'occasion de côtoyer quotidiennement des modèles desquels émane une image positive de la langue française et de la culture acadienne et francophone seront plus aptes à développer eux aussi un rapport positif à la langue française et à la culture acadienne et francophone.

Opter pour des interventions pédagogiques favorisant la construction identitaire

En milieu linguistique francophone minoritaire, l'école joue un rôle de premier ordre quant à la mise en œuvre des conditions favorables à la construction identitaire des élèves, l'apprentissage de la langue, de la valorisation du patrimoine, tant traditionnel que contemporain, l'épanouissement de la culture ainsi que le développement de compétences citoyennes. Elle est au cœur de l'espace culturel francophone des jeunes. Tous les membres du personnel de l'école ont donc un rôle important à jouer à cet effet, plus particulièrement les pédagogues. Pour appuyer ces derniers, l'ACELF (2008) propose huit (8) principes directeurs dont l'objectif est d'orienter les interventions pédagogiques pouvant favoriser la construction identitaire chez les élèves tout en les amenant à « faire société » :

1) S'inscrire dans la francophonie contemporaine

Les élèves doivent avoir l'occasion de vivre des situations d'apprentissage qui leur permettent de se voir et de se définir en tant que citoyennes et citoyens francophones du Canada et du monde en plus de s'ouvrir à la diversité culturelle de même qu'aux multiples réalités planétaires et contemporaines.

2) Miser sur la créativité et l'innovation

Les situations d'apprentissage doivent permettre aux élèves de créer, de réfléchir et de construire leurs savoirs. Le recours aux multiples outils technologiques peut favoriser la communication avec d'autres francophones, tant sur plan local, régional, provincial, national qu'international. Les activités d'apprentissage qui sont ancrées dans le vécu de la communauté encouragent la créativité et permettent la durabilité puisque la communauté peut ensuite jouir d'un produit adapté et réutilisable.

3) Valoriser la diversité

Afin de les rendre accueillants et respectueux des différences, mais aussi pour les amener à apprécier leur propre vécu, les élèves doivent avoir l'occasion de vivre des situations d'apprentissage qui les conscientisent à la diversité qui les entoure : diversité des individus, diversité des communautés francophones du pays, diversité des origines, des contextes sociaux, culturels, religieux, historiques et géographiques. Ce contact fréquent avec les différences permettra aux élèves de percevoir leurs propres différences comme étant légitimes, favorisant ainsi la construction de leur identité.

4) Favoriser l'action concertée de la famille, de la communauté et de l'école

La concertation famille-école-communauté contribue aux apprentissages et au développement global des élèves. Cette collaboration et cette cohésion des actions doivent se dérouler dans toutes les sphères d'intervention, de la petite enfance au postsecondaire. Afin de permettre aux élèves d'évoluer dans un climat harmonieux et de vivre des expériences d'apprentissage équilibrantes, significantes et durables, la communauté locale doit avoir une place au sein des milieux d'apprentissage et d'éducation.

5) Développer un rapport positif à la langue française

Les élèves doivent avoir l'occasion de vivre des situations d'apprentissage qui leur permettront de développer un rapport positif et sécurisant à la langue française. Celles-ci doivent miser sur la modernité de la langue française, sa pertinence, son utilité et son efficacité au quotidien sans pour autant nier la place indéniable de la langue anglaise dans l'environnement immédiat des élèves, mais aussi dans le monde. Les élèves doivent être encouragés à percevoir la langue française comme moyen de se découvrir, de réfléchir, de vouloir, d'agir et de s'épanouir.

6) Créer des liens au sein de la francophonie canadienne

Il importe que les interventions stimulent l'établissement de réseaux pertinents et efficaces entre les communautés francophones du pays à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie communautaire. Ces interventions doivent également encourager les échanges au sein de la francophonie canadienne afin de favoriser une meilleure connaissance mutuelle ainsi que le partage de pratiques éprouvées. La compréhension des réalités de chacun et de chacune ouvre le dialogue et permet de rassembler les forces vives en ce qui concerne des problématiques communes.

7) Encourager la mobilisation

Les élèves doivent être amenés à se mobiliser et à participer activement pour trouver des solutions aux préoccupations et aux défis communs qui existent dans diverses communautés francophones. Ils doivent avoir l'occasion de dialoguer avec des francophones qui vivent d'autres réalités que la leur, mais aussi qui font face à des défis semblables aux leurs afin de voir ce qui les unit comme francophones et ce qui les distingue comme communauté. Lorsque les jeunes ont l'occasion de se concerter avec d'autres francophones et de reconnaître l'expertise d'autres individus ou d'autres organismes de langue française, ils sont en mesure de collaborer efficacement.

8) Viser des effets durables

Les pédagogues doivent veiller à exposer les élèves à des situations d'apprentissage qui les amèneront à poser des actions concrètes pouvant être réinvesties et menant à des changements durables pour la communauté locale ou agrandie. Les interventions pédagogiques doivent être efficaces et permettre d'aller plus loin, dans le « réfléchir, l'agir et le vouloir ». L'école doit former des citoyennes et citoyens, c'est-à-dire des agentes et agents de changement, qui auront le goût d'amorcer des projets concrets et de devenir des leaders communautaires.

Ces huit principes directeurs doivent servir de toile de fond pour tout pédagogue qui souhaite œuvrer en milieu minoritaire francophone. Les situations d'apprentissage auxquelles sont exposés les élèves sur une base régulière ont un impact majeur sur leur façon de se percevoir en tant qu'apprenants et apprenantes francophones. C'est pourquoi tout le personnel éducatif doit connaître et surtout comprendre comment appliquer concrètement les huit principes directeurs mis de l'avant par l'ACELF. Si ces principes ont été élaborés en fonction de la clientèle scolaire M-12, il va de soi que les intervenantes et intervenants à la petite enfance, de même que le personnel éducatif œuvrant au niveau postsecondaire, devraient également s'en inspirer pour structurer leurs interventions pédagogiques.

Créer un espace culturel francophone grâce au partenariat école-famille-communauté

L'importance du partenariat école-famille-communauté pour favoriser la construction identitaire a été soulignée à maintes reprises. En effet, le travail concerté de ces trois piliers de la communauté acadienne et francophone contribue non seulement à la réussite éducative des jeunes, mais également à leur développement social, émotionnel, physique et intellectuel. Le partenariat école-famille-communauté favorise le développement langagier et l'émergence de sentiments d'appartenance à la communauté acadienne et francophone chez les jeunes. Les partenaires communautaires jouent un rôle primordial dans la vie culturelle et citoyenne des apprenants et des apprenantes en leur offrant diverses possibilités, tant à l'école qu'à l'extérieur de l'école, de s'exprimer et de participer au développement de leur communauté ainsi qu'au projet de « faire société ». La dynamique créée par le partenariat école-famille-communauté est essentielle au développement d'un espace francophone favorisant la construction identitaire ainsi que la participation citoyenne. Elle facilite la coexistence de la culture collective et de la culture individuelle de chacun et chacune.

Stratégies et pistes d'action

Champ d'intervention : Curriculum, programmes et pédagogie

Pour que le système éducatif acadien et francophone puisse réaliser l'aspect identitaire de sa double mission, il importe que les approches pédagogiques et les outils utilisés tout au long du parcours éducatif (curriculum, programmes, ressources), de la petite enfance au postsecondaire, tiennent compte des particularités de l'éducation en milieu minoritaire, reflètent les besoins et la réalité de la communauté et intègrent la dimension culturelle.

Résultat visé :

Chaque individu, de la petite enfance à l'âge adulte, bénéficie d'un enseignement favorisant :

- le développement d'un rapport positif à la langue et à la culture ;
- la construction et l'expression de son identité ;
- le développement de compétences nécessaires à la participation citoyenne ;
- l'ouverture à la francophonie d'ici ainsi qu'à la francophonie canadienne et internationale.

CI 1 — Curriculum et ressources pédagogiques

Fournir à l'ensemble du personnel éducatif, et ce, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire, des programmes et des ressources pédagogiques qui contiennent des référents culturels reflétant les cultures de l'Acadie, de la Francophonie et du monde, de même que des pistes pédagogiques pour les exploiter efficacement.

CI 2 — Pédagogie en milieu minoritaire

Assurer à l'ensemble du personnel enseignant, incluant les directions d'école, une formation initiale et continue qui favorise l'émergence d'un leadership culturel partagé de même qu'un savoir-faire pédagogique axé sur le milieu minoritaire.



PHOTO : BRIAN ATKINSON

Foule au tintamarre du *Festival acadien de Caraquet*.

STRATÉGIE CI 1 : Curriculum et ressources pédagogiques

Fournir à l'ensemble du personnel éducatif, et ce, de la petite enfance jusqu'au post-secondaire, des programmes et des ressources pédagogiques qui contiennent des référents culturels reflétant les cultures de l'Acadie, de la Francophonie et du monde, de même que des pistes pédagogiques pour les exploiter efficacement.

En 2009, on soulignait, dans le rapport de la Commission sur l'école francophone, l'importance pour l'ensemble du personnel éducatif d'avoir accès à des programmes et des ressources²⁰ qui soient véritablement à l'image de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Selon le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) (2012), les ressources pédagogiques, outils essentiels pour l'appropriation de la culture, contribuent largement à la construction identitaire des apprenants et apprenantes. Il importe que les ressources pédagogiques utilisées, qu'elles soient destinées aux apprenants et apprenantes ou au personnel éducatif, reflètent « le pluralisme de la culture francophone et mett[ent] en valeur et en perspective des référents culturels francophones, de sorte que l'élève qui doit traiter de l'information puisse [...] situer ses savoirs disciplinaires dans un contexte culturel » (p. 58). Dans ce contexte, les référents culturels signifiants pour la francophonie se définissent comme « des éléments et des attributs caractéristiques de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale ou territoriale, régionale, pancanadienne et mondiale; ils peuvent servir d'objet d'études afin de charger de sens les apprentissages et de stimuler le cheminement culturel et identitaire de l'élève » (CMEC, 2012, p. 47). Ceux-ci peuvent être puisés de tous les secteurs d'activité humaine ayant un rapport avec

la francophonie et prendre différentes formes (événement local, provincial, national ou international, patrimoine, œuvres artistiques et littéraires, personnalités, expressions langagières, valeurs et comportements, etc.).

Quelques pistes d'action

CI 1

- Intégrer dans tous les programmes d'études, peu importe la matière :
 - des référents culturels reflétant les cultures de l'Acadie, de la Francophonie et du monde;
 - des référents culturels liés aux diverses cultures des Premières Nations;
 - des contenus d'apprentissage et des pistes pédagogiques permettant d'exploiter les référents culturels et de favoriser la construction identitaire;
 - des pistes pédagogiques favorisant le développement de compétences interculturelles et transculturelles.
- Intégrer dans le curriculum éducatif des garderies, des référents culturels reflétant les cultures de l'Acadie, de la Francophonie et du monde, de même que des pistes pédagogiques pour les exploiter.
- Faire appel aux ressources de la communauté (ex. : artistes, industries culturelles, centres de recherche, organismes communautaires) pour produire et diffuser des ressources pédagogiques qui conviennent au développement culturel et langagier de l'enfant.
- Utiliser et adapter les ressources développées à l'échelon national ou provenant d'autres provinces canadiennes et régions de la Francophonie.
- Créer des outils pédagogiques qui facilitent les interventions éducatives des membres de la communauté (ex. : milieux artistique, sportif, scientifique, des affaires).

Les programmes et ressources, en plus de contenir des référents culturels reflétant les cultures de l'Acadie, de la Francophonie et du monde, doivent concrètement indiquer aux pédagogues et aux éducateurs et éducatrices comment exploiter efficacement ces référents culturels dans leurs diverses approches et activités pédagogiques dans le but de rendre l'apprentissage encore plus significatif. Conséquemment, il importe d'outiller et de former le personnel éducatif.

20. Par « programmes », on entend l'ensemble des programmes d'études à l'école et au postsecondaire, de même que le curriculum éducatif en service de garde. Lorsque l'on fait référence aux ressources pédagogiques, on parle plutôt de tout matériel servant à appuyer la livraison des programmes.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

Devant toutes ces exigences et réalités, il semble tout à fait logique de privilégier les ressources qui ont été ou qui seront produites expressément pour les jeunes Acadiens et francophones. Ceci étant dit, il peut tout de même être pertinent d'adopter des ressources d'ailleurs, pourvu que celles-ci soient adaptées au contexte acadien et francophone. Ainsi, il sera plus facile de véritablement répondre aux besoins des apprenants et apprenantes et de contribuer à leur construction identitaire.

STRATÉGIE CI 2 :

Pédagogie en milieu minoritaire

Assurer à l'ensemble du personnel enseignant, incluant les directions d'école, une formation initiale et continue qui favorise l'émergence d'un leadership culturel partagé de même qu'un savoir-faire pédagogique axé sur le milieu minoritaire.

L'école de langue française joue un rôle de premier plan dans la construction identitaire des élèves et de la communauté dans son ensemble en mettant en place des initiatives pédagogiques qui favorisent l'expression de soi de diverses façons, qui contribuent à la conscientisation des élèves aux enjeux du contexte minoritaire, qui permettent la participation citoyenne et qui créent des conditions favorables à l'épanouissement de la culture acadienne et francophone. Ceci signifie que le personnel enseignant, de même que les directions d'école doivent veiller à adopter une pédagogie qui tient compte des réalités de l'enseignement dans un contexte minoritaire.

Ces réalités sont nombreuses et variées. Les élèves, leurs parents et la communauté ne sont pas toujours conscients des enjeux et des défis du développement et de l'épanouissement de la communauté minoritaire. Ils peuvent aussi méconnaître, pour diverses raisons, la langue et la culture minoritaires ou éprouver des sentiments d'insécurité linguistique. À cet effet, la pédagogie en milieu minoritaire propose de mettre en place des approches pédagogiques favorisant la conscientisation et l'engagement, entre autres par la stimulation du leadership communautaire chez les élèves. Cette pédagogie met également l'accent sur l'importance du développement d'un rapport positif envers la langue et l'appropriation de la culture collective. Par ailleurs, l'école doit aussi savoir accueillir et inclure les élèves et les parents issus de l'immigration en les invitant à participer au projet collectif de l'école et de la communauté minoritaire. L'école participe et devient alors chef de file dans l'épanouissement de la culture acadienne et francophone contemporaine et pluraliste.

Quelques pistes d'action

CI 2

- Mettre en œuvre des stratégies qui développent des sentiments d'appartenance, de confiance, de compétence et d'autonomie et qui soutiennent le désir d'apprendre des élèves et des enseignants et enseignantes.
- Assurer un accompagnement et un encadrement en matière de construction identitaire pour l'ensemble du personnel éducatif.
- Intégrer un volet sur la pédagogie en milieu minoritaire à la formation initiale et continue des directions d'école.
- Intégrer la pédagogie en milieu minoritaire dans tous les cours de didactique de la formation initiale des enseignants et enseignantes.
- Assurer à l'ensemble du personnel éducatif, une formation initiale et continue qui conscientise aux réalités culturelles, interculturelles et transculturelles.
- Élaborer et diffuser des ressources qui outillent le personnel éducatif par rapport à la diversité ethnoculturelle.
- Créer des espaces de discussion, formels et informels, pour que le personnel enseignant puisse partager ses meilleures pratiques en matière d'éducation en milieu minoritaire.
- Assurer le partage des meilleures pratiques par l'entremise des communautés d'apprentissage professionnelles ainsi que par le Portail éducatif.
- Intégrer à chacune des formations offertes par les districts ou le ministère EDPE un volet sur la pédagogie en milieu minoritaire.
- Faire référence au concept de *Passeur culturel* dans les formations, de même que lors des réunions pédagogiques dans les écoles.

Pour assurer un environnement scolaire conscientisant qui œuvre à contrer les défis mentionnés ci-dessus, il faut nécessairement voir à outiller efficacement le personnel enseignant de même que les directions d'école par le biais d'une formation initiale solide fondée sur les principes de l'éducation en milieu minoritaire francophone. En outre, il faut prévoir de la formation continue afin de garder les pédagogues à jour. Il s'avère également essentiel de stimuler la prise en charge personnelle de la formation continue de chaque enseignante et enseignant.

Les formations devront permettre aux pédagogues de se familiariser avec une brochette d'approches pédagogiques efficaces et de principes particulièrement importants en milieu linguistique minoritaire francophone. Ainsi, ces derniers seront en mesure d'intégrer à leur enseignement des activités d'apprentissage qui favorisent la participation citoyenne, la participation de la communauté, l'ouverture sur le monde, le rapport positif à la langue et à la culture, la place de l'oral de même que l'expression de soi et la créativité, notamment par les arts.

Par ailleurs, les formations devront permettre de développer chez le personnel enseignant et chez les directions d'école un leadership culturel partagé. Le leadership culturel partagé garantit que la vision de chaque école est clairement énoncée, partagée, comprise et mise en œuvre par tous les acteurs (CMEC, 2012). Ainsi, les pédagogues seront en mesure d'avoir un dialogue authentique à partir duquel ils se concentreront sur les meilleures pratiques pédagogiques et culturelles à adopter. Ils verront aussi à créer un climat de confiance qui permettra à chaque individu de contribuer à la culture collective.

Champ d'intervention : Espace culturel francophone

L'épanouissement de la communauté acadienne et francophone repose sur l'engagement de tous ses membres à participer à la création d'un espace culturel francophone où tous et toutes peuvent se reconnaître et s'affirmer. Cet espace réfère à un « lieu physique ou virtuel où peut s'exprimer la culture française » (Bélanger et Lafrance, 1994, p. 218). Selon la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, l'espace culturel francophone englobe les différentes sphères de la culture (ex. : histoire, patrimoine, arts, valeurs, comportements) ainsi que les moyens qui sont utilisés pour l'exprimer et la véhiculer. Il importe que cet espace favorise l'expression culturelle et soit créé avec et pour les jeunes.

Résultats visés :

De la petite enfance à l'âge adulte, les individus bénéficient d'un espace culturel francophone, à l'école et dans la communauté, leur permettant de s'épanouir sur les plans identitaire, culturel, linguistique et citoyen.

Les institutions d'éducation sont des foyers d'épanouissement culturel pour la communauté acadienne et francophone.

Les apprenantes et les apprenants, les parents et la communauté contribuent individuellement et collectivement à l'essor de la culture acadienne et francophone.

CI 3 — École foyer d'épanouissement culturel

Accroître la capacité des écoles à devenir des foyers d'épanouissement culturel pour les apprenantes et les apprenants, leur famille et la communauté ainsi que la capacité de la communauté à contribuer au succès de l'école.

CI 4 — École espace de citoyenneté démocratique

Accroître la capacité des écoles à devenir des espaces de citoyenneté démocratique.

CI 5 — Développement et pérennité des initiatives

Assurer, en collaboration avec les partenaires du système éducatif, le développement et la pérennité d'initiatives visant :

- l'intégration des arts, des artistes et de leurs œuvres en éducation ;
- l'accessibilité à une diversité d'activités sportives, scientifiques et de loisirs en français ;
- la transmission et la valorisation de l'histoire et du patrimoine acadien et francophone ;
- la participation citoyenne ;
- l'animation culturelle et le développement communautaire ;
- la promotion des réalisations de la communauté acadienne et francophone dans différents domaines.

CI 6 — Aménagement culturel du territoire

Conscientiser tous les partenaires communautaires à l'importance :

- de concerter leurs actions et de collaborer à la réalisation de stratégies visant le développement culturel en français ;
- de contribuer au paysage linguistique et culturel francophone ;
- d'offrir à l'ensemble de la population des activités en français diversifiées et enrichissantes dans les lieux artistiques, culturels, patrimoniaux et de loisirs.

CI 7 — Créations artistiques et culturelles

Favoriser, dans l'école, incluant les institutions d'éducation de la petite enfance à l'âge adulte, et dans la communauté :

- la production et la diffusion de créations artistiques et culturelles en français ;
- l'accès à une variété de produits artistiques et culturels de la francophonie contemporaine ;
- la participation aux initiatives artistiques et culturelles existantes.

CI 8 — Manifestations de la francophonie

Favoriser l'accessibilité, accroître la visibilité et profiter des événements de la francophonie provinciale, nationale et internationale pour contribuer à la construction identitaire des apprenantes et des apprenants ainsi que de celle de la communauté.

CI 9 — Citoyenneté francophone : médiatique et numérique

Accroître la contribution, la participation et la visibilité des jeunes et de l'ensemble de la communauté acadienne et francophone dans les médias traditionnels et numériques.



Zwick, la mascotte de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB).

STRATÉGIE CI 3 :**École foyer d'épanouissement culturel**

Accroître la capacité des écoles à devenir des foyers d'épanouissement culturel pour les apprenantes et les apprenants, leur famille et la communauté ainsi que la capacité de la communauté à contribuer au succès de l'école.

L'école de langue française joue un rôle primordial quant à la mise en œuvre de conditions favorables à l'épanouissement de la culture acadienne et francophone et à la construction identitaire des apprenantes et des apprenants ainsi qu'à celle de leurs familles, de l'ensemble du personnel et de la communauté qu'elle dessert. Il importe que l'école offre un espace culturel francophone dynamique permettant aux individus de se reconnaître, de s'affirmer et de grandir (CMEC, 2012). À cet effet, le modèle de l'autonomie culturelle proposé par Landry, Allard et Deveau (2010, p. 32) « consacre un rôle central à l'école et la voit non seulement comme une institution publique et un lieu d'enseignement, mais aussi comme un lieu de socialisation et de construction identitaire ». Ainsi, pour que l'école devienne un réel foyer d'épanouissement culturel, il s'avère essentiel que celle-ci campe la construction identitaire au cœur de son projet éducatif et que ses actions soient concertées et arrimées à celles de la communauté.

Le rayonnement de la culture à l'école peut se faire de multiples façons, notamment en offrant aux apprenantes et aux apprenants maintes occasions de vivre des expériences culturelles et linguistiques en tant qu'initiateurs, réalisateurs et gestionnaires de projets ainsi qu'en organisant, par exemple, en collaboration avec la communauté, une variété d'événements locaux ou de grande envergure en français.

Pilote et Magnan (2008) affirment que l'école ne peut être dissociée du projet de société que veulent se donner les communautés acadiennes et francophones. Comme mentionné par Thériault (2007), l'école est un lieu où il est possible de « faire société » en français. En favorisant l'accès à ses infrastructures pour la tenue

Quelques pistes d'action

CI 3

- Assurer l'accessibilité des infrastructures de l'école pour la tenue d'activités variées appuyant le développement culturel et identitaire de la communauté.
- Mettre à profit les infrastructures de l'école pour créer un réseau d'échanges entre les jeunes, les parents et la communauté.
- Modifier les diverses politiques afin de faciliter l'accès des organismes de la communauté aux infrastructures scolaires.
- Offrir aux apprenantes et aux apprenants, aux parents, aux membres du personnel de l'école et de la communauté de multiples occasions de mieux connaître les ressources acadiennes et francophones de leur communauté.
- Développer dans chaque école, en partenariat avec la communauté, une programmation éducative qui lui est propre et qui reflète les couleurs de son milieu.
- Soutenir la réalisation de projets culturels *PAR et POUR* les jeunes.
- Mettre en œuvre une stratégie permettant d'enrichir le contenu francophone offert à l'école ainsi que dans les lieux culturels, artistiques, patrimoniaux et de loisirs.
- Mettre en place des projets qui favorisent la communication et la collaboration intergénérationnelle.
- Mettre sur pied dans chaque école, un comité culturel à composition variée (membres du personnel, élèves, parents, membres de la communauté, organismes communautaires, culturels, artistiques, sportifs, scientifiques, patrimoniaux, etc.).

d'activités variées, l'école appuie le développement culturel, linguistique et identitaire des élèves, de leur famille et de la communauté. Elle devient un point de ralliement où le partenariat école-famille-communauté peut se réaliser grâce à des temps de rencontre et des occasions d'entreprendre conjointement des projets rassembleurs qui reflètent la richesse de la diversité culturelle de la communauté. Elle offre un environnement propice à l'appropriation, tant individuelle que collective, de la culture acadienne et francophone ainsi qu'à la participation de chaque individu à l'enrichissement et au renouveau de cette culture.

La mise en place de structures ainsi que de mécanismes bidirectionnels de communication et de concertation faciliteront l'établissement de partenariats durables, tant au sein du système éducatif qu'entre l'école, les familles et la communauté, assurant ainsi l'accroissement de la capacité des écoles à devenir des foyers d'épanouissement culturel pour la communauté et la capacité de la communauté à contribuer au succès de l'école. Parmi les moyens à privilégier se retrouvent la mise en place d'une structure communautaire de l'école et l'élaboration concertée d'une programmation éducative qui reflète les forces et les besoins de l'école et de sa communauté ainsi que leur diversité et leurs richesses. Dans un document portant sur l'école communautaire citoyenne, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2011, p. 14) mentionne que « l'école devient communautaire lorsqu'elle fait partie intégrante de sa communauté, qu'elle répond à ses besoins et qu'elle engage les membres de sa communauté envers son épanouissement ». De plus, la collaboration avec les artistes ainsi qu'avec les organismes culturels et patrimoniaux joue un rôle important quant à l'enrichissement du contenu francophone offert autant dans les écoles que dans les lieux culturels, artistiques, patrimoniaux et de loisirs de la communauté. Les partenaires en éducation peuvent également tirer profit de mécanismes tels que l'aménagement culturel du territoire et la médiation culturelle. Cette dernière peut être un tremplin pour permettre un rapprochement entre des secteurs qui sont parfois éloignés. En somme, ces moyens permettent d'établir et d'entretenir des partenariats entre l'école, la famille et la communauté en vue de renforcer collectivement le potentiel de l'école de langue française à réaliser sa double mission ainsi qu'à devenir un véritable foyer d'épanouissement culturel pour la communauté.

STRATÉGIE CI 4 : École espace de citoyenneté démocratique

Accroître la capacité des écoles à devenir des espaces de citoyenneté démocratique.

Le Nouveau-Brunswick, comme ailleurs, fait face à une conjoncture environnementale, économique et sociale de plus en plus complexe. Cette réalité exige de former des citoyennes et citoyens conscients, informés, créatifs, critiques, responsables, engagés et solidaires, capables d'apprendre par eux-mêmes, et avec les autres, pendant toute leur vie. Dans cet esprit, l'école est appelée à devenir un espace de citoyenneté démocratique permettant à l'élève d'acquérir les connaissances et de développer les compétences liées au vivre-ensemble. Elle doit également favoriser la compréhension de notre système démocratique ainsi que celle des enjeux actuels de la société en général et ceux de la communauté minoritaire. C'est dans ce contexte que l'élève développera le désir de participer au devenir de sa communauté, tant locale que globale. Il ou elle deviendra ainsi un agent ou une agente de changement qui contribuera à la vitalité, à la pérennité et à l'essor de sa communauté. De cet engagement émergera un sentiment d'appartenance.

C'est dans ce contexte que l'élève développera le désir de participer au devenir de sa communauté, tant locale que globale ainsi qu'à participer au projet de « faire société ». Il ou elle sera alors pleinement un citoyen ou une citoyenne qui contribue à la vitalité, à la pérennité et à l'essor de sa communauté. Comme il ou elle se saura appartenir à la société, son engagement sera d'autant plus naturel et allant de soi.

Pour accroître la capacité des écoles à devenir des espaces de citoyenneté démocratique, il s'avère essentiel d'intégrer l'éducation à la citoyenneté dans tous les programmes d'études ainsi que de créer un environnement scolaire au sein duquel l'élève puisse s'engager pleinement au fonctionnement de l'école. Il est également fondamental de conscientiser l'ensemble du personnel éducatif quant à l'importance de

Quelques pistes d'action

CI 4

- Intégrer dans tous les programmes d'études :
 - des savoir-faire liés à l'éducation à la citoyenneté;
 - des contenus d'apprentissage et des pistes pédagogiques favorisant le développement de l'esprit critique et d'une culture scientifique, la participation citoyenne ainsi que la conscientisation aux enjeux actuels de la société en général et des défis particuliers au contexte linguistique minoritaire.
- Mettre en place des mécanismes de formation et d'accompagnement, incluant le développement de ressources et d'outils, en matière d'éducation à la citoyenneté pour l'ensemble du personnel éducatif.
- Intégrer les concepts de l'éducation à la citoyenneté dans tous les cours de didactique de la formation initiale du personnel éducatif.
- Renforcer la place des sciences humaines, par la réflexion qu'elles permettent et le dialogue qu'elles initient entre le passé et le maintenant, l'ici et l'ailleurs.
- Encourager la communauté ainsi que tous les partenaires en éducation à créer des occasions et à mettre en place des initiatives qui favorisent l'engagement et la contribution active des jeunes à la qualité, la viabilité, la vitalité et à l'essor de leur environnement, de leur culture, de leur communauté et de la société dans son ensemble.
- Concerter les efforts de divers ministères concernant les initiatives visant l'éducation citoyenne et le développement de citoyennes et de citoyens autonomes, responsables et engagés.
- Créer des espaces permettant le partage de pratiques gagnantes en matière d'éducation à la citoyenneté pour l'ensemble des partenaires en éducation.
- Appuyer la mise sur pied de conseils d'élèves et de divers comités favorisant :
 - le leadership jeunesse;
 - la participation d'un plus grand nombre de jeunes possibles et reflétant la diversité de la population scolaire;
 - l'expérience d'une réelle citoyenneté à l'intérieur des murs de l'école;
 - une contribution unique à la vie et au fonctionnement de l'école;
 - l'application du concept PAR et POUR les jeunes.
- Valoriser, soutenir et tirer profit des initiatives de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick et des autres organismes voués à la jeunesse.
- Mettre en place des mécanismes d'évaluation des retombées des initiatives d'éducation à la citoyenneté chez les jeunes.

s'inspirer d'enjeux actuels de la société, tant à l'échelle locale qu'internationale, dans l'élaboration de situations d'apprentissage signifiantes qui amènent l'élève à développer des compétences et des attitudes, dont la conscience environnementale, qui lui permettront d'exercer, aujourd'hui et à l'avenir, une citoyenneté consciente, critique, active, responsable et solidaire. Les approches pédagogiques préconisées dans ce domaine sont celles qui favorisent l'engagement de l'élève à titre d'initiateur, réalisateur et gestionnaire de projets liés au vivre-ensemble et qui sollicitent également la participation de la communauté aux apprentissages de l'élève.

Un accent particulier doit être mis sur l'enseignement des sciences humaines, de la formation personnelle et sociale ainsi que des sciences et de la technologie. Ces domaines amènent l'élève à prendre conscience de son rôle et de ses responsabilités en tant que citoyen ou citoyenne dans la société. Les sciences humaines permettent notamment à l'élève de développer sa pensée critique en lui offrant des occasions de réfléchir et de prendre position sur certaines dimensions qui définissent la société (démocratie, diversité culturelle, diversité des territoires, courants économiques et responsabilités sociétales). Elles permettent une compréhension des divers modes d'organisation des sociétés sur leurs territoires et invitent l'élève à comparer l'ici et l'ailleurs, l'hier et l'aujourd'hui, l'ouvrant ainsi au changement et à la diversité. Pour sa part, la formation personnelle et sociale facilite l'ouverture et la compréhension de l'élève par rapport aux divers modes d'organisation de la vie en société. Elle favorise le développement de compétences intra et interpersonnelles nécessaires au fonctionnement d'une société harmonieuse. Finalement, les sciences et la technologie développent chez l'élève non seulement une meilleure compréhension de son univers, mais aussi des capacités de raisonnement, l'affinement des habiletés de résolution de problèmes et le maintien d'une forme de questionnement. Elles sont également des outils de conscientisation, car elles influent

sur la formation des attitudes et des habitudes de vie, notamment celles liées aux responsabilités individuelles et collectives vis-à-vis de la personne et de son environnement.

Par ailleurs, de nombreuses communautés innovantes de par le monde valorisent et soutiennent la participation citoyenne des jeunes, engendrant ainsi le développement de leur sens communautaire. En effet, une communauté peut s'attendre à un effet multiplicateur, si elle favorise la mise en place des conditions permettant aux jeunes de participer pleinement au développement de celle-ci ainsi qu'à la vie associative des organismes communautaires de la région. La participation prend ainsi tout son sens « puisque le jeune se forme à la vie démocratique et à la gestion de la communauté » (Bah et Lanteigne, 2010, p. 7). La communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick a un rôle important à jouer. Un partenariat solide entre celle-ci et l'école s'avère essentiel pour la mise en place d'une telle dynamique.

STRATÉGIE CI 5 : Développement et pérennité des initiatives

Assurer, en collaboration avec les partenaires du système éducatif, le développement et la pérennité d'initiatives visant :

- l'intégration des arts, des artistes et de leurs œuvres en éducation ;
- l'accessibilité à une diversité d'activités sportives, scientifiques et de loisirs en français ;
- la transmission et la valorisation de l'histoire et du patrimoine acadien et francophone ;
- la participation citoyenne ;
- l'animation culturelle et le développement communautaire ;
- la promotion des réalisations de la communauté acadienne et francophone dans différents domaines.

Au Nouveau-Brunswick, de nombreuses initiatives contribuent au dynamisme et à l'enrichissement de l'espace culturel francophone. Certaines d'entre elles découlent des différentes instances éducatives, se déroulant soit dans le cadre de l'enseignement formel (ex. : *GénieArts, Une école, un artiste, Expo-sciences, Fêtes du patrimoine, Fête des mathématiques*) ou lors d'activités périscolaires ou parascolaires (ex. : programmation à la carte des Écoles communautaires). D'autres relèvent d'une variété de partenaires de la communauté, tant du milieu des arts, de la culture, des organismes patrimoniaux, communautaires et sportifs (ex. : *Jeux de l'Acadie*) que du secteur des sciences et des mathématiques. Que ce soit par l'expression artistique et littéraire, les sports, les sciences, les mathématiques ou par la transmission et la valorisation de la mémoire collective et du patrimoine acadien et francophone, ces initiatives permettent aux jeunes de vivre des expériences authentiques et significatives en français, favorisant le développement d'un rapport positif à la langue et d'un sentiment d'appartenance. Celles-ci favorisent également leur épanouissement, tant individuel que collectif, le développement de compétences et d'attitudes citoyennes ainsi que l'appropriation de la culture acadienne et francophone et l'émergence du désir de vouloir participer à son

dynamisme et à son renouveau. Dans le même ordre d'idées, ces initiatives jouent un rôle fondamental en ce qui a trait aux différentes facettes de la réussite éducative. Plusieurs d'entre elles facilitent la création de liens entre les jeunes, l'école et leur communauté en suscitant l'engagement de tous et toutes envers un projet commun.

Quelques pistes d'action

CI 5

- Mettre en place des mécanismes qui assurent la consolidation ainsi que la pérennité des initiatives existantes et qui favorisent la création et le développement de nouvelles.
- Consolider les structures de collaboration existantes (ex. : GACÉF, Table de concertation Arts et culture en éducation, partenariats avec différents ministères) et en créer de nouvelles dans différents domaines.
- Consolider les initiatives d'animation culturelle et de développement communautaire au sein des districts scolaires et des écoles.
- Sensibiliser l'ensemble des partenaires en éducation, incluant la communauté, à la contribution des sports, des arts ainsi que des sciences naturelles et humaines à la construction identitaire.
- Mettre en œuvre des stratégies qui assurent l'accessibilité à une diversité d'activités sportives, scientifiques, artistiques et de loisirs parascolaires en français.
- Valoriser et soutenir les initiatives de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB) et des autres organismes voués à la jeunesse.
- Intégrer les jeunes dans le processus d'élaboration et de mise en place des initiatives.

En tenant compte de l'importance des retombées de ces initiatives, il s'avère essentiel d'en assurer la consolidation, le développement ainsi que la pérennité. Il y a également lieu d'en créer de nouvelles, et ce, dès la petite enfance. Par ailleurs, il importe de trouver des moyens novateurs pour doter ces initiatives des ressources nécessaires à leur essor.

De surcroît, la pérennité des initiatives repose sur l'engagement de tous les partenaires en éducation, notamment par le biais de structures de collaboration permanentes ainsi que par la mise

en place de mécanismes de maintien et d'appui. À cet effet, il est fondamental d'instaurer les conditions favorables à la création et au bon fonctionnement de partenariats actifs en établissant des temps et des lieux de rencontre où les partenaires peuvent se rassembler et entreprendre des projets communs.

Par ailleurs, le CMEC (2012) met en évidence l'importance des programmes d'animation culturelle et de développement communautaire au sein des écoles de langue française. Les interventions réalisées dans le cadre de ces programmes visent, entre autres, la promotion de la langue et de la culture d'expression française d'ici et d'ailleurs, la construction identitaire des élèves, des parents, du personnel de l'école et de la communauté dans son ensemble ainsi que le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté francophone dynamique et pluraliste. Ces interventions engendrent souvent l'engagement des élèves par rapport à leurs études ainsi que par rapport à la vie culturelle de l'école et de la communauté (ACELF, FCDEF, FCCF et MENB, 2009). Les champs d'action des programmes d'animation culturelle et de développement communautaire sont diversifiés. Ils touchent notamment à la mémoire collective, aux arts, aux enjeux sociaux ainsi qu'aux manifestations de la Francophonie. En somme, le maintien des programmes d'animation culturelle et de développement communautaire est essentiel à la réalisation de la double mission de l'école acadienne et francophone, c'est pourquoi les acteurs clés qui auront à mettre en œuvre ces programmes ont besoin d'être formés et accompagnés pour que leurs actions soient couronnées de succès et aient des répercussions positives à court et à long termes.

STRATÉGIE CI 6 :

Aménagement culturel du territoire

Conscientiser tous les partenaires communautaires à l'importance :

- de concerter leurs actions et de collaborer à la réalisation de stratégies visant le développement culturel en français;
- de contribuer au paysage linguistique et culturel francophone;
- d'offrir à l'ensemble de la population des activités en français diversifiées et enrichissantes dans les lieux artistiques, culturels, patrimoniaux et de loisirs.

En aménageant ensemble les diverses activités culturelles tenues sur leur territoire, l'école, les institutions éducatives et tous les secteurs d'activités de la communauté contribuent à la création d'un espace où rayonnent la langue française, le patrimoine ainsi qu'une culture acadienne et francophone contemporaine et pluraliste. Cet espace favorise l'épanouissement culturel, identitaire et linguistique tant des individus qui vivent sur ce territoire que de celui de la collectivité.

Cette façon de travailler en concertation répond au concept d'*Aménagement culturel du territoire* selon lequel tous les acteurs d'une communauté (secteurs culturel, économique, municipal et éducatif) s'entendent pour élaborer des stratégies visant l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine sur leur territoire ainsi que dans leurs champs d'action respectifs. Ceci permet à la communauté de se développer en tirant le meilleur parti possible du potentiel artistique, culturel et patrimonial de sa région. Les retombées de l'*Aménagement culturel du territoire* sont nombreuses, notamment en ce qui a trait à la qualité de vie, la créativité et la santé des individus, le renforcement du tissu social des collectivités et le développement économique régional.

Afin de bien arrimer les différentes initiatives et actions visant le développement culturel en français, il importe que les partenaires adhèrent à une vision commune de l'*Aménagement culturel du territoire*. Ce mécanisme de concertation plurisectorielle permet, entre autres, aux différents acteurs d'un territoire commun de partager leurs connaissances en matière d'action culturelle et de mieux utiliser leurs ressources humaines et matérielles ainsi que leurs infrastructures par leur mise en commun. Bref, l'*Aménagement culturel du territoire* accroît la portée des actions par une plus grande complémentarité de celles-ci.

Quelques pistes d'action

CI 6

- Former les intervenantes et intervenants concernés au concept d'aménagement culturel du territoire et les doter d'outils communs leur permettant d'agir avec cohésion et efficacité.
- Établir des collaborations entre les organismes de développement culturel ou à vocation patrimoniale, les organisations artistiques, les artistes et le milieu de l'éducation pour la réalisation d'activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions éducatives.
- Établir des partenariats avec les municipalités et d'autres secteurs de la communauté afin d'offrir une programmation d'activités diversifiées en français (ex. : activités sportives, de loisirs, artistiques, culturelles) et d'accroître leurs impacts tant à l'école que dans le milieu communautaire.
- Assurer la participation des élèves au sein des différents mécanismes de concertation et de collaboration.
- Consolider le rôle des personnes responsables du développement culturel et communautaire dans les écoles afin qu'elles soient de véritables agents et agentes de liaison entre les élèves, l'école et la communauté.

La mise en œuvre de mesures d'aménagement linguistique et culturel qui valorisent l'héritage culturel et le caractère unique d'une communauté a un impact sur le paysage linguistique d'une région. Ainsi, un affichage public qui reflète la réalité démographique d'un territoire tant du point de vue linguistique que culturel et fait la

promotion du fait français dans les deux langues officielles permet de maintenir une occupation de l'espace public et un milieu de vie francophone qui offre des occasions significatives de découverte et d'expression de la culture acadienne et francophone. Le développement et la consolidation des installations artistiques, culturelles et de loisirs sont également fondamentaux à la réussite de l'aménagement culturel du territoire afin d'offrir des activités enrichissantes en français qui répondent à la diversité des intérêts de la population.

Une démarche en aménagement culturel du territoire peut s'inspirer des pratiques préconisées par l'approche de la médiation culturelle, approche qui facilite l'appropriation de la culture par les citoyens et citoyennes, en mettant à profit la relation entre les sphères culturelles, artistiques et patrimoniales et la société. La médiation culturelle est fréquemment utilisée dans des contextes d'intégration des cultures autres que celle de la majorité, de revitalisation des territoires et de développement social. Elle permet de créer des lieux de rencontre privilégiés entre les artistes et les citoyens et citoyennes favorisant les échanges interpersonnels, l'apprentissage et l'engagement citoyen. L'école est d'ailleurs considérée comme une porte d'entrée importante à l'implantation d'une telle démarche dans une communauté.

Finalement, le partage d'une vision des arts et de la culture contemporaine ainsi que l'arrimage des stratégies d'intervention de tous les secteurs de la société acadienne et francophone contribent au renforcement de l'identité linguistique et culturelle et de l'engagement tant des jeunes que de l'ensemble des membres de la collectivité ainsi qu'au développement durable des communautés acadiennes et francophones.

STRATÉGIE CI 7 :**Créations artistiques et culturelles**

Favoriser, dans l'école, incluant les institutions d'éducation de la petite enfance à l'âge adulte, et dans la communauté :

- la production et la diffusion de créations artistiques et culturelles en français;
- l'accès à une variété de produits artistiques et culturels de la francophonie contemporaine;
- la participation aux initiatives artistiques et culturelles existantes.

En 2007, lors du Grand rassemblement des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, tous les acteurs du système éducatif francophone de la province affirmaient leur conviction du rôle essentiel que jouent les arts dans la construction identitaire de l'élève par l'adoption d'une vision commune : « L'école acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick intègre les arts et la culture au cœur de la formation. Elle se veut un lieu d'apprentissage et d'épanouissement essentiel au développement culturel qui privilégie les arts en tant que mode d'expression et outil de développement de la personne. Elle offre à chaque élève des apprentissages de qualité dans toutes les disciplines artistiques. Grâce à l'éducation artistique et culturelle et au contact avec les artistes et leurs œuvres, l'élève, dès son entrée à l'école, développe sa créativité, construit son identité, apprécie la richesse de son patrimoine culturel, devient une citoyenne ou un citoyen fier de son appartenance à sa communauté et contribue à l'essor de celle-ci tout en s'ouvrant sur le monde » (Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick, 2009, p. 121).

Pour actualiser cette vision, les partenaires en éducation doivent concerter leurs actions afin de mettre en place les conditions qui favoriseront une éducation artistique et culturelle de qualité, et ce, tout au long du parcours éducatif de l'enfant ainsi que dans différentes facettes de la vie scolaire et communautaire. Des efforts particuliers doivent être faits en vue de bonifier l'offre des cours d'arts, d'intégrer des pistes pédagogiques

Quelques pistes d'action**CI 7**

- Poursuivre le travail amorcé par les différents partenaires de la Table de concertation Arts et culture en éducation quant à la mise en œuvre de l'axe Éducation de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* (2009).
- Intégrer, dans tous les programmes d'études, des pistes pédagogiques favorisant :
 - Le développement de la créativité;
 - L'utilisation de divers modes d'expression personnelle (ex. : musique, danse, art dramatique, arts visuels);
 - L'apprentissage par les arts;
 - L'interdisciplinarité;
 - L'appréciation d'œuvres d'artistes francophones d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui liées au domaine d'étude.
- Mettre en place des mécanismes de formation et d'accompagnement en matière d'éducation artistique et culturelle ainsi que d'enseignement par les arts à l'ensemble du personnel éducatif.
- Développer une stratégie de recrutement pour les enseignants spécialisés en éducation artistique.
- Mettre en place des initiatives qui permettent aux élèves d'entreprendre des projets novateurs, de développer leur créativité, de créer des œuvres artistiques et qui mettent en valeur leurs réalisations.
- Accroître les occasions d'intégrer les artistes et leurs œuvres en milieu scolaire ainsi que dans la communauté.
- Assurer l'accès des artistes et de leurs œuvres aux infrastructures scolaires et communautaires.
- Développer un programme provincial d'animation culturelle et communautaire, destiné à tous les paliers du système éducatif ainsi qu'à la communauté, qui assure une programmation culturelle diversifiée, échelonnée sur toute l'année.
- Sensibiliser l'ensemble des partenaires en éducation à l'importance des arts, de la culture, du patrimoine et de la créativité dans la réussite éducative et la construction identitaire des apprenants et des apprenantes.
- Mettre en place des mécanismes d'évaluation des retombées des initiatives d'intégration des arts et de la culture en éducation.

liées aux arts, à la culture, au patrimoine et à l'interdisciplinarité dans tous les programmes d'études, de recruter le personnel enseignant spécialisé et de former ainsi que d'outiller le personnel éducatif et les artistes à l'enseignement par les arts. Il s'avère également essentiel de créer et de consolider des initiatives qui permettent aux élèves de s'ouvrir aux œuvres historiques et contemporaines par le contact direct avec les œuvres, les artistes ainsi que par la fréquentation de lieux culturels, artistiques et patrimoniaux.

Le renforcement du partenariat école-famille-communauté revêt une importance primordiale en ce qui a trait au soutien du dynamisme artistique et culturel de la vie scolaire et communautaire. Cette collaboration permet de poser des actions qui appuient et complètent les enseignements. À cet égard, la participation de la communauté artistique et culturelle est fondamentale quant à l'élaboration d'initiatives qui favorisent l'initiation et la compréhension des diverses formes d'expression artistique chez l'enfant, le personnel éducatif et les membres de la communauté. Des mécanismes de formation et d'accompagnement devront être mis en place afin d'accroître les capacités des différents partenaires à maximiser le potentiel des initiatives d'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire et dans la communauté et par conséquent, contribuer consciemment au développement de la créativité individuelle et collective.

L'expérience créative et l'appréciation d'œuvres artistiques et culturelles favorisent, chez les individus de tout âge, l'épanouissement identitaire, culturel et linguistique. Elles engendrent également la participation individuelle et collective à l'essor de la culture acadienne et francophone ainsi que de celui de la société dans son ensemble.

STRATÉGIE CI 8 :

Manifestations de la francophonie

Favoriser l'accessibilité, accroître la visibilité et profiter des événements de la francophonie provinciale, nationale et internationale pour contribuer à la construction identitaire des apprenantes et des apprenants ainsi que de celle de l'ensemble de la communauté.

Les événements célébrant la langue et la culture d'expression française foisonnent au sein de la francophonie provinciale, nationale et internationale (ex. : *Semaine provinciale de la fierté française, Concours Accros de la chanson, Tournoi provincial de débats, Jeux de l'Acadie, Congrès mondial acadien, Jeux de la francophonie canadienne, Sommet de la Francophonie, Francofête en Acadie, FICFA, Fêtes du patrimoine, Expo-sciences, Fête des mathématiques*). Les activités jeunesse organisées en marge de ces événements favorisent les rencontres et les échanges entre jeunes francophones de divers horizons ainsi qu'entre les organismes voués à la jeunesse. Elles permettent aux jeunes de découvrir différentes cultures de la francophonie et d'être sensibilisés à leurs réalités. Ces activités peuvent également les amener à comprendre la place qu'occupe leur propre culture dans leur vie et la façon dont ils peuvent contribuer à son essor. La participation des jeunes à ces événements rassembleurs est certainement significative dans la construction de leur identité. Elle éveille, entre autres, des sentiments d'appartenance et de fierté, le sens du leadership ainsi que le désir d'être et de devenir des citoyennes et citoyens actifs et engagés au sein de leur communauté, tant locale que globale.

À cet égard, tous les partenaires en éducation doivent s'assurer de maximiser le potentiel de ces événements en tirant profit des initiatives jeunesse existantes organisées dans le cadre de ceux-ci ou en créant de nouvelles occasions de rassemblement jeunesse lorsque cet aspect n'est pas ou peu présent dans la programmation. Ils doivent également voir à la mise en place de mécanismes motivant la participation d'un plus

grand nombre de jeunes et de membres de la communauté, à titre d'organiseurs, de bénévoles, de participants ou de spectateurs à ces événements. Il s'avère finalement essentiel d'encourager le réseautage pendant et après les activités, notamment par le biais des réseaux virtuels.

Quelques pistes d'action

CI 8

- Augmenter l'accessibilité et accroître les occasions pour les jeunes de participer à des événements rassembleurs d'envergure régionale, provinciale, nationale et internationale.
- S'assurer d'inclure les jeunes dans l'organisation et la coordination des activités ainsi que d'appliquer le principe PAR et POUR les jeunes.
- Assurer la participation d'un plus grand nombre de jeunes possibles.
- Encourager la participation de la communauté aux événements célébrant la langue et la culture.
- Utiliser des approches pédagogiques qui stimulent l'ouverture des jeunes à la francophonie d'ici ainsi qu'à la francophonie canadienne et internationale.
- Mettre en place des mécanismes qui favoriseront le réseautage et la création de liens entre les jeunes francophones d'ici et d'ailleurs.
- Maximiser la visibilité des initiatives et promouvoir les succès des apprenants et des apprenantes par le biais de multiples formats médiatiques.
- Faire une place de choix à la culture, aux arts, aux sports, au patrimoine, aux sciences ainsi qu'aux loisirs dans le cadre des événements.
- Promouvoir les sites Web de la francophonie canadienne et internationale pour cultiver l'intérêt à l'égard de la francophonie nationale et mondiale.

Un accent particulier doit être placé sur l'exploitation pédagogique de ces manifestations de la francophonie. Ces dernières, lorsque bien intégrées à l'enseignement, peuvent être source de multiples situations d'apprentissage significatives et de découverte de référents culturels de la francophonie d'ici et d'ailleurs. Ces événements offrent aussi l'occasion de célébrer les succès et de reconnaître les élèves, le personnel scolaire, les écoles et les membres de la communauté qui se démarquent dans un contexte de promotion de la langue et de la culture.



En somme, encourager les jeunes ainsi que les membres de la communauté à participer aux diverses manifestations de la francophonie ne peut qu'engendrer des répercussions positives sur le dynamisme des communautés ainsi que sur la construction identitaire des individus et de la collectivité. Renforcer et enrichir les relations entre les jeunes, les membres des diverses communautés de la francophonie d'ici et d'ailleurs ne peut qu'être porteuse d'avenir pour la langue et la culture d'expression française.

STRATÉGIE CI 9 : Citoyenneté francophone : médiatique et numérique

Accroître la contribution, la participation et la visibilité des jeunes et de l'ensemble de la communauté acadienne et francophone dans les médias traditionnels et numériques.

Les jeunes ont une contribution importante à apporter à la société ainsi qu'à la communauté acadienne et francophone. Il s'avère donc essentiel de les encourager à prendre dès maintenant toute la place qui leur revient dans divers médias traditionnels et numériques, tout en cultivant chez eux le désir et la volonté de s'affirmer et de s'afficher en français, et ce, malgré un environnement où le contact avec la langue anglaise et la culture anglo-américaine prédominent.

La portée de ce que les jeunes Acadiens et francophones expriment et créent ne doit pas se limiter à l'espace physique des institutions scolaires qu'ils fréquentent. Il importe de les motiver à sortir du cadre habituel de l'école, du collège ou de l'université pour amorcer des discussions de fond, à l'oral ou à l'écrit, par le biais de médias traditionnels ou numériques, sur des enjeux qui les interpellent (ex. : justice sociale, francophonie, environnement, lutte contre l'intimidation, etc.). En effet, les multiples formats médiatiques constituent un arsenal puissant pour l'expression identitaire de la jeunesse.

Il s'avère fondamental de favoriser, tant chez les jeunes que chez les moins jeunes, l'acquisition de compétences en littératie numérique afin que ceux-ci puissent profiter pleinement des possibilités de communication à portée locale, nationale et internationale. Il faut également s'assurer que tous et toutes comprennent bien le concept de citoyenneté numérique, c'est-à-dire la capacité à faire preuve d'esprit critique et à utiliser judicieusement diverses technologies numériques. En effet, si les technologies numériques offrent d'innombrables possibilités, les utilisatrices et utilisateurs doivent toutefois être conscients que leur utilisation comporte des risques et

des limites. C'est pourquoi il est primordial de conscientiser les jeunes, et ce, dès le primaire, à leur rôle en tant que citoyennes et citoyens dans les espaces médiatiques et numériques en les amenant à porter un regard critique sur leurs usages d'Internet (ex. : jeux en ligne, réseaux sociaux, téléchargements, clavardage, recherche d'information, respect du droit d'auteur, etc.) ainsi qu'en abordant des questions qui touchent la responsabilité et l'impact de leurs actions sur le Web (ex. : commenter l'actualité, prendre position sur des enjeux sociopolitiques, se servir des médias sociaux pour informer et sensibiliser la population) en tant que jeunes, mais également en tant qu'Acadiens et francophones.

Quelques pistes d'action

CI 9

- Assurer une formation initiale et continue, formelle et informelle, qui permet d'intégrer judicieusement les technologies numériques au sein de l'enseignement et de l'apprentissage.
- Favoriser la participation citoyenne des jeunes par le biais des diverses plateformes médiatiques, tant traditionnelles que numériques (ex. : prise de position et sensibilisation de la communauté sur des enjeux actuels de la société).
- Sensibiliser les jeunes, les familles et la communauté à l'importance d'utiliser les outils technologiques en français.
- Faciliter l'accès à un réseau Internet ouvert et sécuritaire dans l'ensemble du réseau des écoles, des districts et du Ministère.
- Mettre en œuvre une stratégie de formation sur la saine gestion de l'identité numérique, à l'intention des jeunes, du personnel enseignant, des administrateurs scolaires et des parents.
- Faire la promotion de sites Web francophones par le biais des réseaux sociaux.
- Favoriser la création et le partage de contenus en ligne par les jeunes relatant leurs projets et productions par le biais des réseaux sociaux.
- Enrichir le contenu francophone de l'espace virtuel multimédia.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-OUEST

Dans un autre ordre d'idées, il apparaît essentiel de sensibiliser tous les acteurs clés de la communauté acadienne et francophone à l'importance de leur rôle en tant que passeurs culturels sur le Web. En effet, le fait de s'affirmer et de s'afficher en français dans les espaces numériques et dans les réseaux sociaux contribue sans conteste au développement d'une image positive et à l'appropriation de la langue et de la culture d'expression française. Plus les jeunes Acadiens et francophones se verront et se reconnaitront dans les différents médias, plus ils valoriseront leur culture, plus ils développeront un rapport positif à la langue et plus ils auront tendance à s'exprimer publiquement en français, ce qui aura des impacts positifs pour toute la communauté acadienne et francophone.

Enfin, il faut souligner que le développement et le soutien de communautés virtuelles acadiennes et francophones doivent se faire par le biais des réseaux établis et non seulement par celui des réseaux fermés. En intégrant les espaces numériques que fréquentent déjà les jeunes (Tumblr, Facebook, YouTube, Twitter, Instagram, Skype, etc.) dans des initiatives ou sites Web « locaux », on favorise l'adhésion, l'interaction, le dynamisme et le rayonnement de ces communautés. Il est à noter que cette stratégie doit être travaillée de façon concomitante avec les stratégies RE 13 (Environnement numérique d'apprentissage) et V 10 (Réseautage et capacité collective à l'ère du numérique).

Champ d'intervention : Partenariats

L'éducation est une responsabilité collective et requière la mise en place de partenariats solides, surtout en ce qui a trait à la réalisation de l'aspect identitaire de la double mission du système éducatif acadien et francophone. Il importe de favoriser la mise en commun de compétences diversifiées au service d'un bien collectif. Le partenariat école-famille-communauté, processus de collaboration qui « réfère aux liens entre les écoles, les familles et les individus, les organismes et les entreprises de la communauté qui soutiennent et favorisent directement ou indirectement la réussite scolaire de l'enfant ou de l'adolescent et son développement social, émotionnel, physique et intellectuel » (Deslandes, 2004), contribue grandement à l'instauration des conditions favorables à la construction identitaire, tant individuelle que collective.

Résultat visé :

Tous les partenaires du système éducatif sont engagés collectivement quant à la construction identitaire de l'ensemble des membres de la communauté acadienne et francophone.



Rassemblement jeunesse, FJFNB.

CI 10 — Rôle de passeur culturel

Conscientiser, mobiliser et outiller l'ensemble des partenaires du système éducatif quant à leur rôle de passeurs culturels.

CI 11 — Partenariat et concertation

Mettre en place des mécanismes de concertation et de collaboration entre l'ensemble des partenaires en éducation favorisant :

- l'échange de pratiques gagnantes en construction identitaire ;
- le maintien et la consolidation des partenariats existants ;
- le développement de nouveaux partenariats.

STRATÉGIE CI 10 : Rôle de passeur culturel

Conscientiser, mobiliser et outiller l'ensemble des partenaires du système éducatif quant à leur rôle de passeurs culturels.

Chaque personne qui évolue dans l'environnement de l'enfant exerce une certaine influence sur sa construction identitaire. À cet égard, tous les partenaires du système éducatif acadien et francophone, tant les parents, le personnel éducatif que la communauté, doivent assumer une responsabilité importante : celle de jouer pleinement leur rôle de passeurs culturels.

Un accent particulier doit être mis sur le rôle du parent à titre de premier passeur culturel auprès de son enfant. Comme dans toutes les responsabilités que doivent assumer les parents (premiers éducateurs, premiers soigneurs et autres), il faut être conscient que ce rôle se développe au fil des ans. L'école, les différents milieux éducatifs ainsi que la communauté doivent être sensibles à cette réalité et s'assurer que le parent, tant francophone, anglophone ou d'une autre langue, sera accompagné afin qu'il puisse contribuer à la construction identitaire de son enfant.

Dans le même ordre d'idées, pour que l'école acadienne et francophone et les différents milieux éducatifs de langue française du Nouveau-Brunswick deviennent de véritables lieux de passage culturel, il est indispensable de renforcer la dimension culturelle dans toutes les disciplines et les activités d'apprentissage (Thibault, 2009). Ainsi, il importe que la construction identitaire soit au cœur du projet éducatif de l'école en accordant une place de choix à l'intégration de la culture dans la pédagogie, en faisant appel aux ressources culturelles du milieu, en maintenant un environnement culturel francophone dynamique et en offrant une programmation d'activités culturelles scolaires, périscolaires et parascolaires diversifiées échelonnée sur toute l'année. La direction d'école joue un rôle primordial à cet égard en générant l'engagement et le leadership individuel et collectif de ses partenaires ainsi qu'en favorisant la cohésion des actions.

Quelques pistes d'action

CI 10

- Mettre en place une stratégie de conscientisation favorisant la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des partenaires en éducation, y inclus les jeunes, les parents et l'ensemble du personnel scolaire (enseignantes et enseignants, directions d'école, personnel de la cafétéria, chauffeuses et chauffeurs d'autobus, bibliothécaires, concierges, etc.), dans la construction identitaire des enfants.
- Développer des outils, des ressources et des formations inclusives pour que les parents non-locuteurs du français puissent participer à la réalisation de la double mission du système éducatif acadien et francophone.
- Sensibiliser l'ensemble du personnel éducatif à l'importance d'inclure tous les parents dans le projet éducatif de leur milieu respectif.
- Mettre en place des mesures d'accompagnement ainsi que créer des outils de formation et des ressources permettant aux différents acteurs, y inclus les artistes, les entraîneuses et entraîneurs sportifs, de jouer pleinement leur rôle de passeurs culturels.
- Mettre en place des mécanismes favorisant les échanges de pratiques gagnantes entre les écoles et les différents milieux éducatifs ainsi qu'entre les partenaires en éducation quant à l'aspect construction identitaire de la double mission de l'école francophone.
- Se doter d'une stratégie d'animation et de développement culturels, et ce, aux différents paliers d'intervention.
- Mettre en place des comités culturels à composition hétérogène qui verront à l'actualisation du rôle de passeur culturel, et ce, aux différents paliers d'intervention.
- Intégrer les dimensions culturelle, linguistique, identitaire, patrimoniale et citoyenne dans les plans éducatifs des écoles.

Afin d'assurer une prise en charge à la fois individuelle et collective, il s'avère essentiel de mettre en place une stratégie de conscientisation, de développer des ressources et de tirer profit de celles qui existent déjà, de créer des outils de formation et de mettre en place des mécanismes d'accompagnement adaptés aux réalités et aux besoins des différents partenaires, notamment pour l'ensemble du personnel scolaire, les intervenantes et intervenants en petite enfance, les parents et la communauté, y inclus les artistes et les entraîneuses et entraîneurs sportifs. De telles mesures outilleront les divers acteurs du système éducatif quant à l'actualisation quotidienne de ce rôle de passeur culturel tout en leur permettant d'entamer une démarche personnelle et/ou professionnelle par rapport à celui-ci. Ces mesures garantiront également la présence de passeurs culturels dynamiques et engagés.

Par ailleurs, les gestes posés et les actions entreprises par le passeur culturel doivent valoriser la responsabilisation individuelle, l'affirmation culturelle, le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté francophone dynamique et pluraliste, la participation citoyenne, l'expression de soi, l'ouverture sur le monde, le respect de la diversité ainsi que la créativité. Ils doivent également favoriser l'application du concept *par et pour les jeunes*. La participation active des jeunes dans l'organisation des événements et des activités entraîne souvent un effet catalyseur sur l'ensemble des élèves de l'école.

En s'engageant dans une démarche de passeur culturel, les différents partenaires en éducation contribuent non seulement au succès de la construction identitaire des enfants et des jeunes, mais aussi au développement et à l'essor de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

STRATÉGIE CI 11 : Partenariat et concertation

Mettre en place des mécanismes de concertation et de collaboration entre l'ensemble des partenaires en éducation favorisant :

- **l'échange de pratiques gagnantes en construction identitaire ;**
- **le maintien et la consolidation des partenariats existants ;**
- **le développement de nouveaux partenariats.**

Les stratégies proposées dans l'axe Construction identitaire ont toutes pour finalité l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone ainsi que celui des individus qui la composent et le développement d'une citoyenneté engagée et d'un vivre-ensemble solidaire. Celles-ci ciblent à la fois la personne, dans ses dimensions personnelles et citoyennes, la communauté et l'environnement (Gilbert et Lefebvre, 2008), tant physique, social, scolaire, communautaire que numérique. La concrétisation de ces stratégies implique nécessairement la mise en place de structures partenariales ainsi que de mécanismes de concertation et de collaboration interministérielles, intersectorielles et communautaires.

À cet égard, il importe que les partenaires en éducation de tous les paliers d'intervention ainsi que les différentes sphères publiques et privées de la société néobrunswickoise développent et adoptent une vision commune de leur rôle collectif par rapport à la construction identitaire des individus et des communautés acadiennes et francophones. Il est également crucial que les leaders de cette mobilisation, directions d'école et dirigeantes et dirigeants des instances partenaires, saisissent l'ampleur des retombées d'une culture organisationnelle qui valorise l'approche partenariale et la cohésion des actions. Pour atteindre cette visée, il est essentiel d'offrir un appui continu à l'ensemble des partenaires et de voir à la création d'outils répondant à leurs besoins particuliers ainsi qu'à la mise en place de mécanismes favorisant le partage des connaissances et des meilleures pratiques.

Par ailleurs, l'établissement de partenariats durables et bidirectionnels permet d'une part, à la communauté de contribuer à la double mission du système éducatif ainsi que de former des citoyennes et citoyens épanouis, équilibrés, critiques et engagés et, d'autre part, à l'école de répondre aux besoins de la communauté en rendant disponibles ses infrastructures et ses services. À cet effet, plusieurs stratégies de l'axe Construction identitaire expliquent comment certaines approches, dont l'aménagement culturel du territoire et la médiation culturelle, peuvent devenir de véritables passerelles entre l'école, la famille et la communauté.

En somme, l'engagement individuel et collectif de l'ensemble des partenaires en éducation et des différents secteurs de la société ainsi que la mise en place de mécanismes de concertation et de collaboration interministérielles, intersectorielles et communautaires sauront certainement contribuer à la création d'un espace francophone vibrant qui favorise, tant pour l'individu que pour la collectivité, la construction de l'identité linguistique et culturelle, la confiance et le désir de s'exprimer et de s'affirmer en français ainsi que la participation à l'essor de la culture et de la société acadiennes et francophones.

Quelques pistes d'action

CI 11

- Sensibiliser les différents secteurs de la société à l'importance de l'approche partenariale et de ses retombées sur la vitalité des communautés acadiennes et francophones.
- Consolider les initiatives qui permettent aux écoles d'établir des partenariats durables (ex. : agentes et agents de développement culturel, agentes et agents de développement communautaire).
- Assurer la participation des parents et des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif de l'école et du district ainsi que des projets scolaires-communautaires.
- Créer des espaces permettant le partage de pratiques gagnantes en matière de construction identitaire et de développement de partenariats durables.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST. PHOTO : DANIEL DOUCET.

Cérémonie d'ouverture
de la *Semaine provinciale de la fierté française* 2012.

L'axe Petite enfance

« Intervenir dans le domaine de la petite enfance, c'est s'attaquer en amont au problème de l'assimilation et permettre une intervention précoce en ce qui concerne les apprentissages, les problèmes de développement et la construction identitaire de nos jeunes et de leurs parents. »

Rapport de la Commission sur l'école francophone, p. 6

« ... des services en français aux jeunes enfants s'avèrent un des meilleurs moyens d'assurer la survie de la communauté. L'éducation préscolaire serait un des facteurs premiers du maintien et de l'épanouissement des communautés francophones, et on devrait mettre en place toutes les mesures nécessaires pour la développer. »

A. Gilbert et J.Y. Thériault, cités dans le rapport de la Commission sur l'école francophone, p. 46

Introduction

La Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) fait une grande place à la petite enfance en lui consacrant un axe entier d'intervention. Ce choix repose sur la reconnaissance de l'importance de la prise en charge collective du développement global et de la construction identitaire de chaque jeune dans un environnement francophone, et ce, dès la petite enfance. En effet, c'est dès la naissance et au cours de ses premières années de vie que l'enfant développe ses habiletés langagières et acquiert les fondements de son identité. Les apprentissages faits durant ces premières années, ainsi que les contextes dans lesquels sont effectués ces apprentissages, sont déterminants, non seulement pour l'épanouissement et la réussite individuelle de l'enfant, mais aussi pour la vitalité de la communauté.

Cette compréhension de l'importance de la petite enfance dans une perspective à la fois individuelle et collective se traduit par des résultats visés qui sont ambitieux, mais fondamentalement nécessaires. L'axe de la petite enfance offre un cadre permettant de rassembler les conditions gagnantes pour accroître la capacité des parents, des professionnelles et professionnels en petite enfance et de la communauté à concerter leurs actions pour l'atteinte des résultats attendus. Les stratégies développées dans cet axe proposent des actions qui permettront de mieux répondre à l'ensemble des besoins de tous les enfants. Elles s'articulent autour de trois champs d'intervention, l'un visant une plus grande cohésion des services, un autre l'appui aux parents dans leur rôle de premiers éducateurs, et un dernier visant à former et à outiller le personnel professionnel intervenant en petite enfance tant auprès des enfants qu'auprès des parents et des familles. Ces stratégies favoriseront des changements durables pour assurer le meilleur avenir possible pour chaque enfant, mais aussi pour l'ensemble de la communauté acadienne et francophone.

La visée stratégique de l'axe Petite enfance

Favoriser chez l'enfant de 0 à 8 ans :

- son développement global;
- la construction de son identité propre;
- l'acquisition de la langue française;

par la mise en place d'un réseau intégré de services qui :

- s'appuie sur des partenariats et un leadership partagé par les institutions publiques et privées, les familles et l'ensemble de la communauté;
- donne à l'enfant et à ses parents un accès à des services en français, répondant à l'ensemble de leurs besoins, livrés de manière cohérente et intégrée par des personnes qualifiées, conscientisées et formées à la spécificité de l'intervention auprès de la petite enfance en milieu francophone minoritaire.

Le mandat de l'axe Petite enfance

Le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick reconnait :

- l'importance cruciale de la période de la petite enfance pour l'acquisition de la langue, l'établissement des fondements de l'identité et le développement global de la personne;
- le rôle fondamental des parents dans le développement et l'éducation de leur enfant en partenariat avec les intervenantes et intervenants des différents secteurs de la communauté;
- l'importance des services de qualité en français adaptés à l'ensemble des besoins des enfants de 0 à 8 ans et de leurs parents, ceci tant en milieu rural qu'urbain;
- l'importance d'une formation initiale et continue de qualité, en français, incluant la conscientisation de toutes les personnes qui œuvrent auprès des enfants et de leurs parents quant à leur rôle de passeurs culturels.

Pour cela, il veille :

- à offrir un accès à un réseau intégré de services en français;
- au recrutement, à l'accueil et à l'accompagnement des parents;
- à offrir une programmation et des interventions de qualité en français.

Tableau synthèse de l'axe Petite enfance

Champs d'intervention		
Accès à un réseau intégré de services en français	Recrutement, accueil et accompagnement des parents	Programmation et interventions de qualité en français
<p>Résultat visé Les enfants de 0 à 8 ans et leurs parents bénéficient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un accès à des services de qualité en français, basés sur le développement global de l'enfant, qui satisfont à l'ensemble de leurs besoins; • de services efficaces et continus livrés à l'intérieur d'un réseau intégré, et ce, dès la périnatalité. 	<p>Résultat visé Les parents d'enfants de 0 à 8 ans, premiers éducateurs de leur enfant, bénéficient d'appui, d'accompagnement, de ressources de qualité et d'informations concernant leurs droits qui leur permettent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • choisir les soins, les services et l'éducation en français dès la périnatalité; • participer pleinement à l'éducation en français de leur enfant; • contribuer au développement global de leur enfant; • jouer pleinement leur rôle de passeurs culturels; • renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté acadienne et francophone. 	<p>Résultat visé Les secteurs œuvrant auprès de la petite enfance sont dotés d'intervenantes et d'intervenants qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ont les habiletés et les connaissances pour accueillir et accompagner les parents; • jouent leur rôle de passeurs culturels; • offrent des soins, des services et une éducation qui tiennent compte de la spécificité de l'intervention en milieu francophone minoritaire; • contribuent au développement global des enfants.
<p>Stratégies PE 1 — Réseau intégré Établir et maintenir des collaborations et des partenariats entre les institutions publiques et privées, les parents et la communauté qui assurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'interdépendance et la complémentarité des services à la petite enfance accessibles tant en milieu rural qu'urbain à partir d'un point d'entrée unique; • la coordination d'un système de dépistage précoce; • le partage d'information et la création d'un dossier unique pour chaque enfant, quels que soient le nombre et le type de services reçus; • des transitions harmonieuses grâce à la continuité dans la livraison de services de qualité en français dans toutes les étapes du parcours éducatif de l'enfant de 0 à 8 ans. <p>PE 2 — Accès égal aux services en français Adapter, à l'aide d'un plan de transition, les politiques et les structures afin d'établir la dualité dans la gestion et la livraison de l'ensemble des services à la petite enfance.</p>	<p>Stratégies PE 3 — Valorisation des soins, des services et de l'éducation en français Mettre en œuvre des stratégies de communication qui sensibilisent la population et conscientisent les parents ayants droit quant à leurs droits à des soins, des services et une éducation en français dès la périnatalité et tout au long du parcours éducatif de leur enfant.</p> <p>PE 4 — Accueil et accompagnement Mettre en place des structures et développer des outils d'accueil et d'accompagnement destinés aux parents afin qu'ils puissent assumer pleinement leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant incluant celui de passeurs culturels.</p> <p>PE 5 — Services et ressources pour le développement linguistique et culturel Offrir dès la naissance, des services, des programmes et des ressources de qualité en français qui intègrent les référents culturels de l'Acadie, de la Francophonie et du monde.</p>	<p>Stratégies PE 6 — Ressources humaines Mettre en œuvre des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de valorisation des professions d'éducation et d'intervention en petite enfance; • qui appuient le recrutement et la rétention de personnel professionnel capable d'intervenir en français auprès des enfants de 0 à 8 ans. <p>PE 7 — Formation des intervenantes et intervenants Assurer aux personnes qui œuvrent auprès de la petite enfance l'accès à un accompagnement ainsi qu'à des formations initiales et continues qui intègrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la connaissance des articles 16.1, 23 et 24 de la Charte canadienne des droits et libertés; • la spécificité de l'intervention et de l'éducation en milieu minoritaire francophone. <p>PE 8 — Programmes et pédagogie Mettre en œuvre un mécanisme qui permet d'arrimer les programmes et les curriculums destinés aux enfants de 0 à 8 ans et d'y intégrer des approches pédagogiques respectant le développement global de chaque enfant dans un milieu inclusif.</p>

La petite enfance

Selon la recherche (Friendly, 2000; Willms, 2002; McCain, Mustard, et McCuaig, 2011), une politique publique sur la petite enfance peut être déterminante pour réduire l'écart développemental qui s'installe souvent dès la petite enfance. Cet écart met à risque non seulement le développement de l'enfant, mais entraîne également des coûts importants pour la société, tant sur le plan économique que sur le plan social. Au Nouveau-Brunswick francophone, où un pourcentage important d'adultes ne possède pas un niveau d'alphabétisation acceptable, il devient encore plus important d'avoir une politique qui cherche à réduire l'écart développemental dès les premières années de vie de l'enfant.

Les recherches (McCain et Mustard, 1999; Landry et Rousselle, 2003) démontrent également que les politiques publiques les plus efficaces en petite enfance sont celles qui prennent en compte le développement global de l'enfant. Une meilleure connaissance de ce développement permet le recours, selon le besoin, à des pratiques éducatives, des services et des soins apportés aux enfants. Ceci conduit également à une offre soutenue de services d'appui aux parents ainsi qu'une meilleure implication de la communauté dans son ensemble. De plus, dans un contexte francophone minoritaire, une telle politique doit porter une attention particulière à la transmission de la langue et de l'appropriation de la culture d'expression française, tout en demeurant sensible et respectueuse des différentes cultures pouvant être vécues au sein des familles (Premières Nations, personnes immigrantes, etc.). En effet, la qualité des services offerts est d'autant plus importante qu'elle doit favoriser le développement de l'identité culturelle et appuyer les parents, le personnel professionnel de la petite enfance et la communauté dans leur rôle de passeurs culturels. L'axe de la petite enfance de la présente politique a été élaboré en fonction de ces éléments tout en offrant aux intervenantes et intervenants, aux décisionnaires, aux éducatrices et éducateurs ainsi qu'aux parents, une réflexion approfondie sur les actions à privilégier.

Vers une compréhension commune de « la petite enfance »

Comme le préconise l'UNESCO, la province du Nouveau-Brunswick définit la petite enfance comme la période s'étendant de la naissance à l'âge de 8 ans. Cette nouvelle approche est adoptée par de nombreux pays qui reconnaissent également qu'une approche combinant santé, nutrition, soins et éducation est plus efficace pour améliorer le bien-être et le développement de l'enfant que les approches qui se limitent à un seul aspect. Cela permet de mieux respecter ses besoins tout en facilitant la mise en place d'un réseau intégré de services, de soins et d'éducation ainsi qu'une meilleure cohésion dans la livraison des services. Il en découle un meilleur partage des stratégies d'intervention ainsi que des transitions plus harmonieuses lorsque l'enfant passe du milieu familial, aux services de garde et ensuite au milieu scolaire. En d'autres mots, cette approche préconise le partage d'information nécessaire, un accès aux services convivial pour les parents tout en favorisant la complémentarité des services et des programmes.

Par ailleurs, la livraison de services à l'intérieur d'un réseau intégré facilite l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers. Selon cette définition de la petite enfance, les services spécialisés offerts au cours de cette période de vie se prolongent jusqu'à l'âge de 8 ans. Traditionnellement, plusieurs services offerts aux enfants (par exemple des services spécialisés en autisme ou en orthophonie) ou services d'accompagnement des parents prenaient fin ou étaient diminués dès l'entrée dans le système scolaire. En allongeant la période de la petite enfance jusqu'à l'âge de 8 ans, on s'assure d'offrir une continuité de services, augmentant ainsi les chances de réussite éducative de chaque enfant.

L'adoption de cette définition implique un changement de paradigme qui conduira les intervenantes et intervenants, et les éducatrices et éducateurs du milieu à travailler autrement. Il s'agira de mettre en place des partenariats, un réseau intégré de services ainsi qu'une continuité pédagogique entre les programmes de différents niveaux qui sera plus respectueuse du

développement global et des besoins spécifiques des enfants. De plus, l'adoption de cette définition implique des changements à l'intérieur du système scolaire même, soit de la maternelle à la 3^e année, où les approches pédagogiques préconisées devront être arrimées au développement de l'enfant, et où une plus grande collaboration avec les agences externes (milieux de garde, services spécialisés, etc.) ainsi qu'avec les parents viendra assurer le meilleur départ possible pour l'enfant.

Toujours d'après l'UNESCO (2000), l'intégration des soins à la petite enfance, avec l'éducation, confère plusieurs avantages aux enfants, aux parents, aux intervenantes et intervenants, et aux éducatrices et éducateurs en plus de permettre une gestion plus efficace du système. Au Nouveau-Brunswick, cette intégration est déjà en place au sein du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE). Les stratégies de l'axe de la petite enfance viennent préciser comment aller au-delà de cette intégration physique, jusqu'à l'harmonisation des pratiques sur le terrain.

Miser sur l'acquisition de la langue française et sur le développement de l'identité

Le développement du cerveau s'effectue dès les premières années de vie. Si ce développement est influencé par les interactions de l'enfant avec la nature et les personnes qui l'entourent, il y a aussi l'influence de toute une communauté. Les différents contextes sociaux et culturels, comprenant la qualité des stimulations, la disponibilité des ressources et les façons d'interagir au sein des communautés, exercent une influence sur le développement de chaque enfant (National Scientific Council on the Developing Child, 2005; Greenspan et Shanker, 2004). L'ensemble de ces influences devient donc un tout dont il faut tenir compte de façon consciente, en parallèle avec les connaissances sur le développement du cerveau de l'enfant. Dans un contexte minoritaire, où l'enfant est surtout exposé à la langue et à la culture de la majorité, il faut s'assurer que dès la naissance, les interactions de l'enfant se déroulent en français le plus souvent possible pour qu'il ou

elle acquière les habiletés langagières nécessaires à son développement et pour qu'il ou elle évolue dans la communauté acadienne et francophone. On doit ainsi prêter une attention particulière aux personnes qui interagissent directement avec l'enfant (ex. membres de sa famille, éducatrices et éducateurs, intervenantes et intervenants). À ce titre, les parents se doivent de recevoir l'appui dont ils ont besoin pour être en mesure de jouer pleinement leur rôle de passeurs culturels, car il est reconnu que le lien qui s'établit entre l'enfant et ses parents contribue à former son identité culturelle.

Ainsi, il s'avère essentiel que les soins, les services et l'éducation effectués directement auprès de l'enfant ou de ses parents, soient accessibles en français pendant la période de la petite enfance. Les recherches (Boysson-Bardies et Hallé, 2004; Papalia, Olds et Fellman, 2009) concernant le développement langagier démontrent que c'est avant l'âge d'un an que les zones du cerveau commencent à se différencier et à se spécialiser en fonction des sons et de la langue auxquels est exposé le nourrisson. On sait maintenant que la période critique pour l'apprentissage de la langue s'étend du sixième mois de grossesse jusqu'à l'âge de 3 ans et que le langage oral est la plus importante porte d'entrée pour les apprentissages. Conséquemment, le *Cadre d'orientation pédagogique de la maternelle* (2011) indique que « [l]e développement du langage oral et écrit est reconnu dans la littérature comme étant l'un des plus grands indicateurs de réussite pour l'enfant de la maternelle » (p. 23).

La recherche (Landry, 2003b) démontre également qu'en milieu minoritaire, l'apprentissage de la langue et la familiarisation avec la culture méritent une attention particulière afin de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté acadienne et francophone. Corbin et Buchanan (2005) soulignent l'importance d'avoir un service éducatif francophone dès la petite enfance, service qu'ils identifient comme étant le balancier compensatoire nécessaire *puisque la société environnante ne peut offrir aux enfants de la minorité un environnement linguistique pouvant leur assurer un*

développement linguistique et culturel adéquat. Dans le même ordre d'idées, Gilbert et Thériault (2004) soulèvent que :

[d]es services à la petite enfance en français [...] permettraient à l'enfant de développer ses capacités en français à un moment crucial de sa vie. Celui-ci acquerra les connaissances linguistiques nécessaires pour débiter [sic] avec confiance l'école en français, tout en se familiarisant avec la culture française. Le fait qu'il y socialise en français contribuera par ailleurs à son appartenance à la communauté. (p. 164)

Au Nouveau-Brunswick, bien des parents ayants droit ainsi que plusieurs nouveaux arrivants ne choisissent pas les soins, les services et l'éducation de langue française, parce qu'ils ne connaissent pas leurs droits par rapport à ces derniers ou parce qu'ils ne sont pas sensibilisés à l'importance de la transmission de la langue et de l'appropriation de la culture pour la vitalité de la communauté acadienne et francophone ainsi que pour le développement global et la construction identitaire de leur enfant. De plus, le parent anglophone d'un couple exogame et les nouveaux arrivants peuvent percevoir qu'il sera difficile de trouver leur place dans l'éducation en français de leur enfant. S'il s'avère essentiel d'accompagner tous les parents, une attention particulière doit être portée aux parents nouveaux arrivants ainsi qu'aux parents de couple exogame.

Dans ce contexte propre au milieu francophone minoritaire, les éducatrices et éducateurs et les personnes intervenant auprès de la petite enfance doivent être conscientisés et formés au rôle qu'ils ont à remplir pour assurer l'acquisition de la langue française, de la construction de l'identité et du développement global des enfants qu'ils côtoient dans le cadre de leurs fonctions. Pour ce faire, ces professionnelles et professionnels agissent directement auprès des enfants ou bien s'assurent que les parents bénéficient des services nécessaires pour jouer pleinement leur rôle de premiers éducateurs et de passeurs culturels auprès de leur enfant.

Les communautés, quant à elles, doivent être sensibilisées à l'impact qu'elles ont sur la construction identitaire des enfants et le développement de leur sentiment d'appartenance à un milieu plus large que leur famille. Ainsi, lorsqu'elles agissent sur le paysage linguistique de leur territoire et offrent des occasions significatives de découvertes et d'expressions variées de la culture acadienne et francophone, elles renforcent les capacités des familles et du milieu de la petite enfance à répondre aux besoins des enfants et à contribuer à leur développement harmonieux dans un environnement francophone minoritaire.

Les stratégies qui sont décrites dans la prochaine section se veulent une réponse non seulement aux enjeux en lien avec le développement global et identitaire des enfants, mais également un outil pour éveiller la conscience collective et susciter l'intérêt des parents ayants droit et des nouveaux arrivants non seulement quant à leurs droits aux soins, aux services et à l'éducation en français, mais également à l'importance de leur rôle dans la transmission de la langue française et dans l'appropriation de la culture. Les stratégies proposées énumèrent les actions qui mèneront vers le meilleur départ possible pour les enfants en contexte minoritaire tout en assurant la survie et l'essor de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Stratégies et pistes d'action

Champ d'intervention : Accès à un réseau intégré de services en français

Les services de la petite enfance relèvent de plusieurs domaines liés entre autres à la santé, aux services sociaux et à l'éducation. Il s'agit de :

- services prénataux ;
- services aux nourrissons ;
- services aux enfants lors de la période de la petite enfance ;
- soutien et enseignement aux parents ;
- enseignement de la maternelle à la troisième année.

Ces services relèvent de plusieurs ministères. Ils sont parfois offerts par des agences gouvernementales, mais dans la majorité des cas, ils sont prodigués par des organismes à but non lucratif et par le secteur privé.

Résultat visé :

Les enfants de 0 à 8 ans et leurs parents bénéficient :

- d'un accès à des services de qualité en français qui satisfont à l'ensemble de leurs besoins et qui sont basés sur le développement global de l'enfant ;
- de services efficaces et continus livrés à l'intérieur d'un réseau intégré, et ce, dès la périnatalité.

Stratégie PE 1 — Réseau intégré

Établir et maintenir des collaborations et des partenariats entre les institutions publiques et privées, les parents et la communauté qui assurent :

- l'interdépendance et la complémentarité des services à la petite enfance accessibles tant en milieu rural qu'urbain à partir d'un point d'entrée unique ;
- la coordination d'un système de dépistage précoce ;
- le partage d'information et la création d'un dossier unique pour chaque enfant, quels que soient le nombre et le type de services reçus ;
- des transitions harmonieuses grâce à la continuité dans la livraison de services de qualité en français dans toutes les étapes du parcours éducatif de l'enfant de 0 à 8 ans.

Stratégie PE 2 — Accès égal aux services en français

Adapter, à l'aide d'un plan de transition, les politiques et les structures afin d'établir la dualité dans la gestion et la livraison de l'ensemble des services à la petite enfance.

STRATÉGIE PE 1 :**Réseau intégré**

Établir et maintenir des collaborations et des partenariats entre les institutions publiques et privées, les parents et la communauté qui assurent :

- l'interdépendance et la complémentarité des services à la petite enfance accessibles tant en milieu rural qu'urbain à partir d'un point d'entrée unique ;
- la coordination d'un système de dépistage précoce ;
- le partage d'information et la création d'un dossier unique pour chaque enfant, quels que soient le nombre et le type de services reçus ;
- des transitions harmonieuses grâce à la continuité dans la livraison de services de qualité en français dans toutes les étapes du parcours éducatif de l'enfant de 0 à 8 ans.

Il importe que les enfants de 0 à 8 ans bénéficient du meilleur départ possible et développent les compétences nécessaires pour favoriser leur réussite éducative. Un réseau intégré de services, tant de soin que d'éducation, permet une approche globale du développement de l'enfant. Ceci est possible grâce à des collaborations et des partages d'information entre les secteurs de l'éducation et de la santé, de même que les secteurs sociaux et communautaires. Un tel réseau permet la création d'un système plus efficace, centré sur les besoins des enfants et de leurs parents. Le fondement d'un réseau intégré repose sur le principe que chaque service à la petite enfance est interdépendant et complémentaire des autres services et que le réseautage est essentiel pour favoriser le développement global de l'enfant. Que ce soit en milieu rural ou urbain, le réseau facilite la mise en place d'un point d'entrée unique qui simplifie l'accès à l'information et aux ressources dont les parents ont besoin. Les facteurs de succès de ce réseau intégré sont la capacité de répondre de façon cohérente aux besoins des enfants et de leurs parents dès la périnatalité, la capacité des partenaires de travailler en collaboration et la qualité des services offerts. Il s'avère également essentiel pour les partenaires

d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des familles défavorisées, puisque la recherche démontre des liens entre le niveau socioéconomique et la réussite éducative.

Quelques pistes d'action**PE 1**

- Structurer les relations entre les partenaires par des comités intersectoriels, des protocoles d'ententes, des ententes contractuelles, des fusions, des mécanismes de concertation ou autre pour favoriser le succès de l'intégration du réseau.
- Inclure, dans les plans stratégiques des différents partenaires, des composantes pour évoluer d'une culture de l'établissement vers une culture de réseau.
- Créer une équipe d'intervention multidisciplinaire veillant à la continuité de services (ex. : modèle de Prestation de services intégrés).
- Nommer des responsables pour veiller à la planification, au processus d'implantation et d'opérationnalisation du réseau intégré.
- Évaluer les impacts du réseau intégré et ajuster les actions selon l'analyse des résultats.
- Mettre en œuvre un plan pour la transition scolaire qui tient compte du développement global de l'enfant et des besoins d'accompagnement de ses parents.
- Augmenter et améliorer les services offerts à l'école tels que : centre de petite enfance, garderie, halte scolaire, services d'alphabétisation familiale, aide aux devoirs, etc.

Pour les enfants ayant des besoins particuliers, l'efficacité du réseau intégré de services dépend en partie du dépistage précoce. Ces enfants peuvent être vulnérables au sens où ils peuvent avoir des difficultés à répondre aux exigences sociales et affectives des milieux de garde ou de l'école. (Lareau, 2003; Lero, Irwin et Darisi, 2006). Un système de dépistage précoce, prompt et précis, effectué par des équipes multidisciplinaires et intersectorielles permettra de définir les interventions appropriées et nécessaires tout en évitant le dédoublement de services. Ce système de dépistage doit également assurer l'accès à l'ensemble des services en français, et ceci sans temps d'attente. En établissant un dossier unique

pour chaque enfant, quels que soient le nombre et le type de services qu'il ou elle reçoit, des transitions harmonieuses sont favorisées, dans toutes les étapes du parcours éducatif de l'enfant. Alors que le système de dépistage précoce et que les interventions qui s'ensuivent sont importantes pour tous les enfants, un réseau intégré de services est essentiel pour assurer aux enfants à besoins spéciaux, l'accès à toutes les ressources en français sans temps d'attente de même qu'un suivi après leur entrée dans le système scolaire. Peu importe la nature des besoins, que ce soit des difficultés de langage, des difficultés émotionnelles, des besoins physiques, des besoins générés par la douance ou tout autre besoin spécial, un réseau intégré de services efficace offrira un service adéquat pour soutenir le développement global de chaque enfant.

Pour arriver à une livraison efficace des services visés, il est nécessaire que les différents partenaires adhèrent à une vision ainsi qu'à une compréhension communes du concept de réseau intégré. Chaque partenaire doit adopter des valeurs telles que la collaboration et l'interdépendance. De plus, chaque partenaire doit redéfinir ses frontières organisationnelles pour les élargir, ainsi que redéfinir les tâches du personnel professionnel en fonction de la collaboration attendue à l'intérieur d'un réseau intégré de services livrés en français. Il en résulte une utilisation optimale des ressources financières, humaines et physiques.

STRATÉGIE PE 2 :

Accès égal aux services en français

Adapter, à l'aide d'un plan de transition, les politiques et les structures afin d'établir la dualité dans la gestion et la livraison de l'ensemble des services à la petite enfance.

Partie intégrante du système éducatif acadien et francophone à l'intérieur d'un continuum d'apprentissage qui commence dès la petite enfance et se poursuit jusqu'à l'âge adulte, le secteur de la petite enfance se doit d'endosser le double mandat, soit la réussite éducative et la construction identitaire de chaque enfant. Ainsi, pour contribuer au développement global des enfants de 0 à 8 ans, ce secteur est tenu d'offrir des soins, des services et une éducation qui respectent la réalité des communautés francophones tout en mettant en valeur la langue et la culture d'expression française. Il se doit également d'être accueillant et de faire une place au parent anglophone du couple exogame, aux parents issus de l'immigration ainsi qu'aux parents des enfants des Premières Nations qui choisissent les services de langue française. Qui plus est, les services francophones de la petite enfance dans les communautés peuvent contribuer à protéger la langue et à favoriser l'appropriation de la culture d'expression française. Les études (Landry et Allard, 1997b; Coghlan et Thériault, 2002) soulèvent que la période de la petite enfance est cruciale quant à l'avenir de l'école de langue française et, par effet de ricochet, à celui des communautés acadiennes et francophones. En effet, les choix effectués par les parents au cours de cette période, incluant la langue des services de garde ou de l'école, et souvent influencés par la disponibilité de services de qualité en français, ont un impact important sur la francité de la famille (Landry et Allard, 1990) ainsi que sur la vitalité des communautés acadiennes et francophones (Landry, 2003a). Des services de qualité en français peuvent également contribuer au développement des deux identités des enfants issus de couples exogames, grandissant souvent dans des milieux anglo-dominants.

Ces services contribuent à équilibrer la présence des deux langues dans l'environnement social de ces enfants (Landry et Allard, 1990; Landry, 2003a).



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST

Il est essentiel que le gouvernement se dote de politiques et de structures visant à bien encadrer la livraison de ces services dans chaque secteur linguistique. Cette approche dualiste de la gestion des services à la petite enfance assure et protège les éléments fondamentaux du caractère linguistique et culturel de la province et tient compte des actions nécessaires à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire en vertu des articles 16 et 23 de la Charte canadienne des droits et libertés en garantissant des services en français.

La dualité dans la gestion et la livraison de l'ensemble des services destinés aux enfants de 0 à 8 ans et à leurs parents est essentielle à la vitalité de la communauté acadienne et francophone.

Quelques pistes d'action

PE 2

- Clarifier le rôle des différentes agences liées à la livraison d'un service en français.
- Offrir des incitatifs pour la création de services de garde agréés en français pour tous les enfants de 0 à 12 ans incluant des garderies associées à toutes les écoles primaires du système éducatif acadien et francophone.
- Offrir des incitatifs pour convaincre les propriétaires de garderies de choisir une programmation en français.
- Assurer la compréhension et l'application de la Politique 321 de la *Loi sur l'éducation* portant sur les conditions d'admission à l'école de langue française ou de langue anglaise.

Elle permet de livrer l'ensemble de ces services dans un environnement homogène ainsi que de bien préparer les enfants à l'entrée dans le système scolaire acadien et francophone en favorisant l'acquisition de la langue française et le développement de leur identité.

L'implantation de la dualité doit se faire graduellement, à l'aide d'un plan de transition. Ce dernier permettra aux institutions et aux personnes intervenant en petite enfance de se former et de s'adapter à cette nouvelle réalité tout en assurant qu'il n'y ait aucune interruption dans l'offre de soins et de services. Pour atteindre les résultats visés par cette stratégie, des politiques devront être élaborées pour encadrer et appuyer les actions nécessaires. Une table de concertation, composée de personnes représentant les différents secteurs et agences impliqués devra être mise sur pied afin de préparer et de mettre en œuvre un plan d'action. Celui-ci devra comprendre des éléments tels que l'étude des articles de loi devant être modifiés, une étude pour identifier clairement les services de la petite enfance qui seront assujettis à la dualité, un plan de sensibilisation et de conscientisation auprès des prestataires de services, des parents, des décideurs et de la communauté en général, un plan de transition vers la dualité des services en petite enfance ainsi que toute autre action pertinente.

Champ d'intervention : Recrutement, accueil et accompagnement des parents

C'est à la maison, premier contexte social dans lequel baigne l'enfant avant même sa naissance, que se créent et se perpétuent les attitudes, les comportements et les traditions qui façonnent le développement global de l'enfant, dont le développement de son identité. Pour que les parents puissent pleinement assumer leur rôle, il est nécessaire d'offrir un accueil et un accompagnement adaptés à leurs besoins particuliers tout en tenant compte de la diversité des contextes familiaux (familles nucléaires, monoparentalité, homoparentalité, familles recomposées), de leur situation socioéconomique, mais aussi de leur langue parlée (couples endogames francophones, exogames francophone-anglophone/allophone) (Landry, 2010). La situation des parents nouveaux arrivants doit aussi être prise en compte.

Résultat visé :

Les parents d'enfants de 0 à 8 ans, premiers éducateurs de leur enfant, bénéficient d'appui, d'accompagnement, de ressources de qualité et d'informations concernant leurs droits qui leur permettent de :

- choisir les soins, les services et l'éducation en français dès la périnatalité;
- participer pleinement à l'éducation en français de leur enfant;
- contribuer au développement global de leur enfant;
- jouer pleinement leur rôle de passeurs culturels;
- renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté acadienne et francophone.

Stratégie PE 3 — Valorisation des soins, des services et de l'éducation en français

Mettre en œuvre des stratégies de communication qui sensibilisent la population et conscientisent les parents ayants droit quant à leurs droits à des soins, des services et une éducation en français dès la périnatalité et tout au long du parcours éducatif de leur enfant.

Stratégie PE 4 — Accueil et accompagnement

Mettre en place des structures et développer des outils d'accueil et d'accompagnement destinés aux parents afin qu'ils puissent assumer pleinement leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant incluant celui de passeurs culturels.

Stratégie PE 5 — Services et ressources pour le développement linguistique et culturel

Offrir dès la naissance, des services, des programmes et des ressources de qualité en français qui intègrent les référents culturels de l'Acadie, de la Francophonie et du monde.



STRATÉGIE PE 3 :**Valorisation des soins, des services et de l'éducation en français**

Mettre en œuvre des stratégies de communication qui sensibilisent la population et conscientisent les parents ayants droit quant à leurs droits à des soins, des services et une éducation en français dès la périnatalité et tout au long du parcours éducatif de leur enfant.

La recherche démontre qu'un trop grand nombre de parents ayants droit ne sont pas conscientisés quant à leurs droits aux soins, aux services et à l'éducation en français, ceci même si leur enfant parle peu ou pas le français. Dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, un peu plus de la moitié des parents ayants droit inscrivent leurs enfants à l'école anglophone, car ils font face à des obstacles langagiers et n'ont pas reçu l'appui nécessaire dès la petite enfance pour comprendre les bénéfices de choisir les soins, les services et l'éducation de langue française.

Il revient au système éducatif d'informer les parents ayants droit et la population en général, des droits découlant des articles 16.2 et 23 de la Charte canadienne des droits. Le système éducatif doit se concerter et mettre en œuvre une stratégie de communication qui viendra conscientiser les parents ayants droit quant à leurs droits à des soins, des services et une éducation en français, ainsi qu'aux conséquences à long terme de ne pas exercer ces droits pour leurs enfants, pour leurs petits-enfants, et pour la vitalité de la communauté acadienne et francophone.

La stratégie de communication doit clairement expliquer à la population et aux parents ayants droit les conditions qui donnent accès à l'éducation en français selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, et selon l'article 5 de la Loi sur l'éducation du Nouveau-Brunswick. Cette stratégie doit également sensibiliser la population au fait que l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés affirme que la communauté linguistique francophone et la communauté linguistique anglophone du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits

et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et à des institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion.

Cette stratégie de communication doit également souligner l'importance de l'intervention et de l'éducation en français dès la petite enfance. À long terme, choisir d'exercer ses droits mène à de nombreux avantages tant pour les individus que pour la collectivité. D'une part, chaque enfant se développe pleinement, notamment au plan identitaire. D'autre part, quand un plus grand nombre de parents ayants droit choisissent d'exercer leurs droits, ce choix favorise l'épanouissement des communautés acadiennes et francophones, tout en contribuant à l'avancement du bilinguisme pour la province. Lors de communications avec la population, il importe de miser sur les bienfaits énumérés ci-dessus afin d'inciter les gens à exercer leurs droits.

Quelques pistes d'action**PE 3**

- Développer des partenariats avec différents organismes ou agences pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication qui :
 - sensibilise la population à l'importance de l'intervention et de l'éducation en français dès la petite enfance ;
 - informe les parents de leurs droits et des retombées positives du choix de les exercer ;
 - incite les parents ayants droit, de même que les personnes immigrantes à choisir les services en français dès la petite enfance ainsi que tout au long de leur parcours éducatif.
- Produire et diffuser des outils (dépliants, brochures, sites Web, etc.) qui informent l'ensemble des parents de la disponibilité de services en français pour tous les enfants de 0 à 8 ans.
- Produire et diffuser des outils (dépliants, brochures, présentations PowerPoint, etc.) qui informent les prestataires de services de leurs obligations et responsabilités quant aux articles 16 et 23 de la Charte.
- Assurer la distribution d'informations en lien avec les droits des parents ayants droit, et des bienfaits d'exercer ces droits, notamment, dès les cours prénataux et lors de cliniques de vaccination.

STRATÉGIE PE 4 :**Accueil et accompagnement**

Mettre en place des structures et développer des outils d'accueil et d'accompagnement destinés aux parents afin qu'ils puissent assumer pleinement leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant incluant celui de passeurs culturels.

Si la stratégie PE1 « Réseau intégré » propose l'intégration de services pour appuyer les parents et assurer le développement global des enfants, la présente stratégie veut en quelque sorte donner une orientation à ce réseau, centrée sur la prise de conscience collective du rôle des parents, premiers éducateurs de leur enfant.

Ainsi, toutes les structures et les outils qui existent et qui seront développés doivent partager le même but ultime, soit être source d'appui pour les parents. Même si la notion d'accueil et d'accompagnement comprend différents volets, selon les besoins spécifiques de l'enfant ou des parents, le fil conducteur est le développement global et sain de l'enfant.

Un accueil et un accompagnement de grande qualité, ancrés dans une véritable collaboration entre les différents prestataires de services, les parents, l'école et la communauté, sont les moyens par excellence pour favoriser de premières expériences positives pour l'enfant, que ce soit en milieu familial, en milieu de garde ou en milieu scolaire. Ces premières expériences sont souvent déterminantes pour l'épanouissement global, linguistique et culturel de l'enfant.

La première étape de la stratégie accueil et accompagnement est le développement auprès des différents intervenants et intervenantes, éducateurs et éducatrices du secteur de la petite enfance, d'une culture axée sur le parent. Pour cela, il faut les sensibiliser au rôle crucial du parent dans le développement global de son enfant en s'appuyant sur la recherche et les pratiques éprouvées. Forts de la reconnaissance de l'expertise et des compétences des parents, les différents intervenants et intervenantes,

Quelques pistes d'action**PE 4**

- Assurer une formation pour les intervenantes et intervenants, les éducatrices et éducateurs et le personnel enseignant afin que ces derniers puissent bien saisir leur rôle d'accueil et d'accompagnement des parents.
- Développer des partenariats entre les services de la petite enfance, le système scolaire et les parents qui permettent aux parents de s'engager et de contribuer à la réussite éducative et la construction identitaire de leur enfant.
- Créer un plus grand nombre de Centres de la petite enfance et de la famille dans les écoles, structures idéales pour accueillir et accompagner les parents dans leur rôle de premiers éducateurs.
- Établir des structures d'accueil affirmatives et ouvertes, sensibles aux besoins du parent anglophone ou allophone, du parent immigrant tout en garantissant la promotion d'un environnement francophone.
- Établir des structures d'accueil affirmatives et ouvertes, sensibles aux besoins des familles des Premières Nations qui choisissent les structures d'accueil francophones.
- Utiliser les ressources déjà existantes ou en concevoir de nouvelles adaptées pour les parents qui parlent peu ou pas le français et dont les enfants fréquentent des services ou l'école en français.
- Sensibiliser la communauté acadienne et francophone aux besoins d'accueil et d'accompagnement des familles nouvellement arrivées.
- Optimiser l'utilisation de la technologie et des médias sociaux afin d'atteindre le plus grand nombre possible de parents.
- Optimiser l'utilisation de la technologie et des médias sociaux afin d'atteindre le plus grand nombre de parents possible.

éducateurs et éducatrices doivent par la suite accompagner les parents dans leur rôle de premiers éducateurs et de passeurs culturels (voir Stratégie CI 10, page 96).

Certains parents nécessitent un accueil et un accompagnement plus ciblés et il est essentiel que les structures et les outils puissent les identifier et répondre à ces particularités. On doit tenir

compte des parents qui manquent de confiance en leurs habiletés parentales, de ceux qui souffrent d'insécurité linguistique, du parent anglophone d'un couple exogame, du parent monoparental, des parents nouvellement arrivés d'un autre pays, des parents vivant sous le seuil de la pauvreté, ainsi que des parents devant composer avec les besoins particuliers de leur enfant. Les structures d'accueil et d'accompagnement doivent personnaliser les services et adapter les outils selon la réalité des enfants et de leurs parents. Lorsque ces derniers reçoivent l'appui adéquat et vivent des expériences positives, ils peuvent jouer pleinement leur rôle et promouvoir la langue et la culture d'expression française dans leurs pratiques familiales.

Dans toute structure d'accueil et d'accompagnement des parents, il faut veiller à la sensibilisation aux droits des parents, en lien avec la langue et la culture et faire une place au parent anglophone d'un couple exogame dans le développement linguistique et culturel de son enfant. Pour les parents nouvellement arrivés au Canada, qui peuvent ou non comprendre la langue française, il importe non seulement de les informer des services disponibles en français, mais aussi d'assurer un partenariat entre les prestataires de services à la petite enfance et les organismes d'accueil des personnes immigrantes. Même s'il existe des organismes d'accueil consacrés aux personnes immigrantes, il est important que les diverses personnes œuvrant dans le secteur de la petite enfance soient également accueillantes par rapport aux enfants et aux familles immigrantes, reconnaissant et respectant des croyances ou des valeurs pouvant être différentes. Les enfants prennent conscience de l'importance de leur identité lorsqu'ils grandissent dans des communautés favorisant des attitudes, des croyances et des valeurs équitables et démocratiques (Bennett, 2004). Il est également essentiel que l'accueil des familles des Premières Nations qui choisissent les services en français soit imprégné de reconnaissance, de respect et d'ouverture par rapport à des attitudes, des croyances et des valeurs traditionnelles qui pourraient être différentes de celles des intervenantes et intervenants.

Dans le même ordre d'idées, il est bénéfique pour les enfants, et ce, dès la petite enfance, d'évoluer dans des milieux éducatifs où ils apprennent à vivre en harmonie avec des enfants qui parlent une autre langue ou dont l'apparence est différente de la leur (McCain et Mustard, 1999; Shonkoff et Phillips, 2000). Les structures d'accueil et d'accompagnement de la petite enfance doivent développer des stratégies visant le respect et l'ouverture par rapport à la diversité des origines linguistiques, culturelles, ethniques et religieuses des familles qu'elles servent, créant ainsi un environnement inclusif tout en favorisant le rayonnement de la langue et de la culture d'expression française.

Une attention particulière doit être apportée aux parents à faible revenu, afin d'assurer que des défis socioéconomiques ou autres défis ne les empêchent pas de bénéficier pleinement de structures d'accueil et d'accompagnement répondant à leurs besoins. Souvent, la situation financière difficile d'un parent peut s'avérer un frein à sa participation aux diverses activités proposées par les milieux de la petite enfance et l'école. Ce retrait peut être nuisible à l'atteinte de résultats équitables pour tous les enfants (Bernhard, Freire et Mulligan, 2004; Lareau et Weininger, 2007). Par ailleurs, ces structures ainsi que tout outil d'accueil et d'accompagnement doivent être accessibles à tous les parents et à tous les enfants, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

STRATÉGIE PE 5 :**Services et ressources pour le développement linguistique et culturel**

Offrir dès la naissance, des services, des programmes et des ressources de qualité en français qui intègrent les référents culturels de l'Acadie, de la Francophonie et du monde.

L'accès à des services, des programmes et des ressources de qualité en français, et ce, dans toutes les régions de la province est essentiel pour que les parents, le personnel professionnel de la petite enfance, les éducatrices et éducateurs et la communauté puissent jouer pleinement leur rôle de passeurs culturels. Il revient aux prestataires de services, aux milieux éducatifs ainsi qu'aux organismes communautaires et culturels de partager la responsabilité d'assurer cette disponibilité. Les organismes communautaires et culturels tels que les centres de ressources familiales, les bibliothèques publiques, les centres culturels peuvent être des lieux offrant une variété de ressources en français que ce soit des livres, de la musique, des jeux, des activités culturelles, sportives ou sociales, etc.

Cette accessibilité cependant ne suffit pas pour créer un sentiment d'appartenance, élément essentiel dans le développement de la construction identitaire d'un individu. Celui-ci se développe, entre autres, par le biais de référents culturels. Il est donc important de retrouver des référents culturels dans les programmes et les ressources offerts à la petite enfance, et ce, autant dans les programmes prénataux destinés aux parents, que dans le curriculum éducatif des services de garde et dans le curriculum scolaire. Les référents culturels sont des points de repère signifiants auxquels les parents et les enfants peuvent s'identifier ainsi que se reconnaître au plan culturel et qui permettent de consolider leur rapport individuel avec la communauté acadienne et francophone, tout en augmentant le sentiment d'appartenance collectif, tant à la francophonie locale qu'à la francophonie canadienne et mondiale.

Quelques pistes d'action**PE 5**

- Utiliser les ressources déjà existantes en français et concevoir de nouveaux outils destinés aux familles endogames et exogames ainsi qu'aux familles issues de l'immigration à différentes étapes de leur cheminement, afin d'assurer la construction identitaire des parents et les conscientiser quant à leur rôle de passeurs culturels.
- Rendre accessibles aux familles et au milieu de la petite enfance les arts et la culture qui reflètent les spécificités des communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick.
- Assurer la disponibilité et offrir de façon continue des programmes de francisation et d'actualisation linguistique pour les enfants qui parlent peu ou pas le français.
- Assurer la disponibilité et offrir de façon continue des programmes de littératie et d'alphabétisation familiale en français pour tous les parents du Nouveau-Brunswick, qu'ils vivent en milieu rural ou urbain.

Les référents culturels peuvent prendre plusieurs formes : des valeurs, des traditions, un événement local, la réaction à un événement national ou international, le patrimoine, des œuvres artistiques, des œuvres littéraires, des inventions, des personnalités, des expressions langagières, des façons de faire, etc.

Les leaders des différents secteurs œuvrant auprès de la petite enfance doivent comprendre l'importance des référents culturels pour la construction identitaire dans la livraison des différents services. Forts de cette compréhension, ils doivent se procurer les ressources existantes ou en concevoir de nouvelles qui reflètent la réalité culturelle du milieu où sont livrés les services. Il importe que les différents leaders, les professionnels et professionnelles de la petite enfance soient eux-mêmes des modèles en privilégiant des référents culturels de l'Acadie, de la Francophonie ou du monde, selon le contexte, et ce, tout en valorisant les autres cultures.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST

Afin d'assurer un plus grand nombre de ressources ayant des référents culturels d'ici, le développement de partenariats est de mise entre les différents prestataires de services en petite enfance et des agences à vocation artistique, culturelle, patrimoniale ou autre agence pertinente. Il y a lieu de travailler ensemble afin de cibler les besoins en petite enfance, pour ensuite

produire et assurer l'accès à des ressources de qualité en français (livres, jeux, musique, spectacles, multimédias, activités familiales, etc.). Cet ancrage culturel est essentiel pour les enfants et leurs parents vivant en milieu minoritaire qui sont appelés à définir leur identité dans un environnement dominé par la langue et la culture majoritaires.

Champ d'intervention : Programmation et interventions de qualité en français

Les interventions en petite enfance concernent autant la santé que l'éducation et les services sociaux. Des professionnelles et professionnels de tous ces domaines œuvrent auprès des enfants de 0 à 8 ans et de leurs parents, et ceci dès la grossesse. La communauté acadienne et francophone attend de ces personnes qualifiées qu'elles aient des habiletés et des connaissances diversifiées qui leur permettent de livrer des services et des programmes en français qui répondent à l'ensemble des besoins des enfants et de leurs parents.

Résultat visé :

Les secteurs œuvrant auprès de la petite enfance sont dotés d'intervenantes et d'intervenants qui :

- ont les habiletés et les connaissances pour accueillir et accompagner les parents ;
- jouent leur rôle de passeurs culturels ;
- offrent des soins, des services et une éducation qui tiennent compte de la spécificité de l'intervention en milieu francophone minoritaire ;
- contribuent au développement global des enfants.

Stratégie PE 6 — Ressources humaines

Mettre en œuvre des stratégies :

- de valorisation des professions d'éducation et d'intervention en petite enfance ;
- qui appuient le recrutement et la rétention de personnel professionnel capable d'intervenir en français auprès des enfants de 0 à 8 ans.

Stratégie PE 7 — Formation des intervenantes et intervenants

Assurer aux personnes qui œuvrent auprès de la petite enfance l'accès à un accompagnement ainsi qu'à des formations initiales et continues qui intègrent :

- la connaissance des articles 16.1, 23 et 24 de la Charte canadienne des droits et libertés ;
- la spécificité de l'intervention et de l'éducation en milieu minoritaire francophone.

Stratégie PE 8 — Programmes et pédagogie

Mettre en œuvre un mécanisme qui permet d'arrimer les programmes et les curriculums destinés aux enfants de 0 à 8 ans et d'y intégrer des approches pédagogiques respectant le développement global de chaque enfant dans un milieu inclusif.

STRATÉGIE PE 6 : Ressources humaines

Mettre en œuvre des stratégies :

- de valorisation des professions d'éducation et d'intervention en petite enfance ;
- qui appuient le recrutement et la rétention de personnel professionnel capable d'intervenir en français auprès des enfants de 0 à 8 ans.

Si comme société, nous reconnaissons la période de la petite enfance comme étant la période cruciale du développement global de l'enfant, nous nous devons de valoriser la profession de tous ceux et celles qui contribuent au développement et à l'éducation des jeunes enfants ainsi qu'à l'accueil et à l'accompagnement continu des parents.

Il est donc nécessaire de faire la promotion des professions dans le domaine de la petite enfance en expliquant aux communautés et aux décisionnaires les enjeux linguistiques, culturels, sociétaux et économiques en lien avec une approche holistique du développement des enfants, dès la périnatalité. En parallèle avec cette prise de conscience, il faut également développer des stratégies de recrutement de personnel tout en élargissant les places disponibles pour la formation initiale, en collaboration avec les institutions postsecondaires francophones concernées. Ces stratégies de recrutement doivent indiquer les compétences et les savoir-faire spécifiques aux différents domaines de services à la petite enfance. Par exemple, une stratégie de recrutement pour les éducatrices et les éducateurs en milieu de garde ne va pas souligner les mêmes compétences qu'une stratégie de recrutement pour les travailleuses et travailleurs sociaux, même si toutes les stratégies doivent mettre l'accent sur leur rôle de passeurs culturels, ainsi que leur rôle dans un milieu qui se veut inclusif.

Quelques pistes d'action

PE 6

- Établir des partenariats interministériels, ainsi qu'avec le secteur privé, dans le but d'assurer la valorisation, le recrutement et la rétention du personnel professionnel de la petite enfance.
- Mobiliser les acteurs communautaires et institutionnels autour de l'importance du rôle éducatif et social du personnel professionnel de la petite enfance (campagne de sensibilisation, présentations, etc.).
- Recruter davantage de personnel professionnel dans tous les domaines (ex. : santé, éducation, services sociaux) capable d'intervenir en français en petite enfance à l'aide de bourses d'études ou d'autres incitatifs. En parallèle, il faut s'assurer que les institutions postsecondaires peuvent répondre à la demande.
- Doter tous les districts scolaires de personnel affecté à l'intervention préscolaire et à la transition à l'école ainsi qu'à l'accompagnement du personnel enseignant de la maternelle à la 3^e année.
- Élaborer des politiques qui garantissent un salaire compétitif et des avantages sociaux aux professionnelles et professionnels de la petite enfance qui œuvrent dans des secteurs où il y a une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Donner aux conseillères et conseillers en orientation des écoles secondaires, les informations pertinentes permettant de bien informer les élèves sur les possibilités de carrière en petite enfance.

Par la suite, il est essentiel de voir à des stratégies de rétention dans certains secteurs de la petite enfance. Par exemple, dans les milieux de garde, il y a un roulement régulier de personnel qui peut nuire à l'établissement de relations stables nécessaires au développement sain des enfants. Il faut donc établir les conditions nécessaires qui sauront assurer une plus grande rétention.

Les stratégies cherchant à valoriser, à recruter et à retenir le personnel professionnel capable d'intervenir en français auprès des enfants de 0 à 8 ans sont par ailleurs d'excellentes occasions pour faire la promotion de la fonction sociale et éducative des services en petite enfance et ainsi contribuer à renforcer le réseau intégré de services.

STRATÉGIE PE 7 : Formation des intervenantes et intervenants

Assurer aux personnes qui œuvrent auprès de la petite enfance l'accès à un accompagnement ainsi qu'à des formations initiales et continues qui intègrent :

- la connaissance des articles 16.1, 23 et 24 de la Charte canadienne des droits et libertés ;
- la spécificité de l'intervention et de l'éducation en milieu minoritaire francophone.

Les valeurs et les attitudes qui sous-tendent la présente politique doivent se retrouver dans les formations initiales et continues du personnel professionnel qui œuvre dans le domaine du secteur de la petite enfance. Il est donc attendu que les formatrices et les formateurs connaissent et adhèrent à la vision, à la mission et au mandat de la politique d'aménagement linguistique et culturel, et que ces éléments soient présents dans leurs formations et leurs suivis.

En milieu minoritaire, l'engagement personnel de chaque professionnelle et professionnel du secteur de la petite enfance ainsi que l'engagement collectif de chaque entité au service de la petite enfance servent de balancier compensatoire nécessaire pour favoriser un équilibre entre les deux langues officielles de la province. Si l'obtention des soins, des services et de l'éducation en français découle des droits reconnus par la Charte canadienne des droits et libertés, il revient une part de responsabilité au personnel professionnel de la petite enfance d'actualiser ces droits. C'est en suscitant une meilleure compréhension des bienfaits sur la famille et la communauté de l'actualisation de ces droits, que le personnel professionnel deviendra conscient de l'importance d'y adhérer.

Cette compréhension commence par l'éducation, d'où l'importance de formations initiales et continues qui expliquent les droits en milieu minoritaire ainsi que la spécificité des interventions et de l'éducation en milieu minoritaire. Les formations initiales et continues doivent également offrir des moyens concrets permettant au

Quelques pistes d'action

PE 7

- Offrir en français une formation universitaire liée à l'éducation à la petite enfance.
- Rendre obligatoire la formation en éducation à la petite enfance pour l'embauche en milieu de garde.
- Intégrer un volet à la formation initiale et continue des directions d'école en lien avec le développement de la petite enfance.
- Former davantage de personnes à l'éducation et à l'intervention en petite enfance en offrant une formation continue et un accompagnement adapté en donnant la formation en français dans différentes régions.
- Adapter les formations initiales et continues offertes aux personnes intervenant en petite enfance afin qu'elles tiennent compte de la spécificité de l'intervention en milieu francophone minoritaire.
- Informer les personnes qui œuvrent auprès des enfants de 0 à 8 ans et de leurs parents à l'importance des services en français.
- Conscientiser, former et outiller les personnes qui œuvrent auprès des enfants de 0 à 8 ans et de leurs parents, quant à leur rôle :
 - de passeurs culturels ;
 - d'accueil et d'accompagnement des parents.

personnel professionnel d'exercer pleinement leur rôle de passeurs culturels. Par la suite, il incombe aux leaders des différents prestataires de services du réseau intégré de la petite enfance, de valoriser et de protéger les attitudes et valeurs préconisées par la PALC et de bien les définir à l'intérieur des rôles des membres de leurs équipes. Ces rôles doivent comprendre l'intégration des spécificités nécessaires pour offrir des interventions et une éducation de qualité en milieu minoritaire.

Le rôle de passeur culturel, les actions entourant l'accueil et l'accompagnement du parent de même que le concept de services de qualité en français selon les spécificités du milieu minoritaire doivent former la toile de fond commune à toutes les formations initiales et continues. Pour y arriver, chaque personne doit approfondir sa connaissance de la langue et de la culture tout en développant sa propre identité culturelle.

STRATÉGIE PE 8 : Programmes et pédagogie

Mettre en œuvre un mécanisme qui permet d'arrimer les programmes et les curriculums destinés aux enfants de 0 à 8 ans et d'y intégrer des approches pédagogiques respectant le développement global de chaque enfant dans un milieu inclusif.

Le succès du développement global des enfants de 0 à 8 ans dépend, entre autres, de programmes et de curriculums qui respectent les caractéristiques de ce développement et dont les approches et la philosophie sont arrimées afin de favoriser des transitions harmonieuses d'une étape à l'autre de la vie de l'enfant. La petite enfance est une période déterminante où les enfants développent et acquièrent, entre autres, des aptitudes, des attitudes, des compétences, des connaissances ainsi que des valeurs qui leur seront utiles toute leur vie et où il est possible d'agir pour réduire les écarts de réussite entre eux.

La réalisation de cette stratégie passe par des programmes et des curriculums qui portent une attention particulière au développement langagier, au développement des habiletés sociales, au développement de l'identité culturelle, au développement de la citoyenneté, au développement physique, à la gestion de ses comportements et des émotions, à la capacité de résoudre des problèmes et de raisonner, ainsi qu'au développement de la créativité. La réalisation de cette stratégie repose également sur le choix des approches pédagogiques pour livrer ces programmes et ces curriculums. Ainsi, la pédagogie du jeu, la pédagogie en milieu minoritaire et la pédagogie différenciée respectent le développement et les besoins de l'enfant. De plus, les programmes et le matériel doivent être adaptés pour répondre de façon inclusive aux besoins de tous les enfants. Finalement, tout programme ou curriculum de la petite enfance doit avoir une composante d'appui pour les parents. De l'écriture des programmes aux choix des approches, il est essentiel de s'appuyer sur la recherche portant sur le développement de la petite enfance.

Quelques pistes d'action

PE 8

- Mettre à jour et assurer l'utilisation d'un curriculum éducatif de qualité en français pour le milieu de garde.
- Prévoir dans tous les programmes et curriculums des pistes d'action pour mieux accueillir et accompagner les parents.
- Former davantage le personnel enseignant jusqu'à la 3^e année sur le développement de l'enfant.
- Développer des partenariats avec les familles et la communauté dans le but d'enrichir et de rendre significatifs les apprentissages préconisés dans les programmes et curriculums.
- Assurer la mise en œuvre du cadre d'orientation pédagogique pour la maternelle.
- Mettre sur pied une table de concertation qui veillera à l'arrimage des programmes et des curriculums en plus de voir à l'intégration des approches pédagogiques propres à l'éducation en milieu francophone minoritaire.
- Réévaluer le mode de livraison des différents services spécialisés (orthophonistes, intervention précoce, services pour enfants autistes, etc.), afin de refléter la période de la petite enfance.

Il s'avère nécessaire de se doter d'un mécanisme qui facilite l'arrimage des programmes et des curriculums et qui assure une continuité pédagogique. À titre d'exemple, la structure de gouvernance concertée du réseau intégré de services de la petite enfance pourrait tenir lieu d'un tel mécanisme. La gouvernance favorise la participation et l'engagement communautaire, tout en assurant l'arrimage par l'élaboration de politiques à cet effet. Un autre mécanisme qui mènerait à l'arrimage serait la collaboration entre les différents membres du personnel professionnel livrant les programmes et les curriculums destinés à la petite enfance. Leurs directions doivent leur assurer du temps de partage et de formation dans le but d'harmoniser les pratiques pédagogiques. De plus, ils doivent veiller, par le biais d'un comité consultatif par exemple, à ce que les programmes et curriculums soient arrimés les uns aux autres.

L'axe Réussite éducative

« Une éducation de haute qualité est le fruit d'un système, et non du simple travail individuel des enseignantes et enseignants. »

CMEC, 2011, p. 7

Introduction

La réussite éducative de chaque élève est au cœur même de la mission de l'école acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Dans un monde en perpétuel changement et dans une période aussi critique pour la survie du peuple acadien et francophone, l'école doit veiller à former des citoyennes et citoyens non seulement fiers de leur identité, mais possédant également les compétences nécessaires pour s'épanouir sur tous les plans et pour participer pleinement à la société. Pour ce faire, l'école doit, en plus d'être un lieu où les élèves sont en mesure de réfléchir au sens de leurs apprentissages, être un lieu où on leur permet d'apprendre à interagir avec les autres, à négocier, à comprendre les différends et à développer leur pensée critique et créative.

La réussite éducative englobe beaucoup plus que la réussite scolaire, vocable qui désigne surtout la performance scolaire, c'est-à-dire l'atteinte des résultats visés à l'intérieur des cours. En effet, s'il est crucial d'avoir des attentes élevées en matière d'apprentissage et de former des élèves qui seront en mesure de réussir leurs cours et de maîtriser les résultats d'apprentissage, il ne faut pas négliger les autres aspects de la personne qui feront des élèves fréquentant les institutions scolaires acadiennes et francophones, des êtres accomplis. Ainsi, la réussite éducative comprend la réussite scolaire, mais elle comprend en plus le développement d'une identité forte, d'une citoyenneté engagée et de solides compétences sociales, personnelles et interpersonnelles. En somme, en misant sur la réussite éducative, on vise le développement global des jeunes, tant sur le plan physique, intellectuel, affectif, social que moral. Ce bagage complet leur

permet alors de faire des choix éclairés quant à leur avenir, de s'adapter face aux nombreux changements inhérents à la vie au XXI^e siècle et de participer pleinement à l'essor de la communauté acadienne et francophone et de la province du Nouveau-Brunswick.

La réussite éducative des élèves requiert manifestement la participation et la collaboration de nombreux acteurs clés et ne repose pas uniquement sur les épaules du personnel éducatif. S'il est clair que le personnel éducatif a la responsabilité de fournir un enseignement de qualité, d'assurer un leadership pédagogique et d'instaurer un environnement d'apprentissage inclusif dans lequel tous les élèves sont en mesure de s'épanouir, il faut se rappeler que les parents et la communauté jouent aussi un rôle décisif dans la réalisation du plein potentiel d'apprentissage de chacun des élèves et dans l'établissement d'une culture d'excellence en éducation.

Nul doute que la réussite éducative de chaque élève constitue un élément crucial pour le rayonnement et la prospérité de la communauté acadienne et francophone. Il est donc tout à fait naturel que la Politique d'aménagement linguistique et culturel l'inscrive au cœur de ses actions stratégiques en y consacrant un axe entier.

Pour ce faire, quatre champs d'intervention ont été identifiés et serviront à orienter les actions et les stratégies favorisant la réussite éducative :

- Enseignement de qualité
- Leadership pédagogique
- Environnement d'apprentissage stimulant et engageant
- Partenariats

Ces stratégies font suite aux recommandations du rapport de la Commission sur l'école francophone ainsi qu'aux consultations effectuées auprès de la communauté et de divers intervenants et intervenantes pour établir les principales composantes de cet axe stratégique.

La visée stratégique de l'axe Réussite éducative

Assurer chez l'élève le développement de savoirs et de compétences qui :

- en font une apprenante ou un apprenant perpétuel;
- sont garants de sa réussite éducative;
- lui permettent de s'exprimer avec aisance en français et de s'affirmer avec confiance;
- lui permettent de s'engager et de contribuer pleinement à l'essor de la communauté acadienne et francophone;

par des expériences éducatives qui reflètent la spécificité de la communauté acadienne et francophone et qui sont soutenues :

- par un enseignement axé sur des pratiques efficaces et éprouvées;
- par un leadership favorisant une culture d'apprentissage;
- par un environnement d'apprentissage inclusif;
- par l'engagement des parents et de l'ensemble des partenaires.

Le mandat de l'axe Réussite éducative

Le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick assure à chaque apprenant et apprenante :

- un environnement riche en apprentissages et en expériences qui favorisent la réussite éducative;
- une éducation diversifiée et équilibrée qui permet le développement du plein potentiel.

Pour cela, il veille :

- à offrir un enseignement de qualité;
- à stimuler un leadership pédagogique;
- à créer un environnement d'apprentissage motivant et engageant;
- à établir des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté.

Tableau synthèse de l'axe Réussite éducative

Champs d'intervention			
Enseignement de qualité	Leadership pédagogique	Environnement d'apprentissage stimulant et engageant	Partenariats
<p>Résultats visés</p> <p>Les élèves possèdent les compétences nécessaires pour réussir leurs études et choisir un projet de vie-carrière en fonction de leurs champs d'intérêts et de leurs passions.</p> <p>Les enseignants et enseignantes offrent un enseignement de qualité qui tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> de la diversité de la clientèle scolaire; des compétences nécessaires à la vie au XXI^e siècle; de la littératie et de la numératie dans toutes les matières; de l'importance de la langue comme outil de communication; de la spécificité de l'éducation en milieu francophone minoritaire. 	<p>Résultats visés</p> <p>Les directions d'école sont outillées à jouer pleinement leur rôle de leaders pédagogiques en milieu minoritaire, de passeurs culturel et d'agents mobilisateurs afin d'instaurer un climat menant à des apprentissages de qualité et à l'épanouissement de chaque élève.</p> <p>Tous les paliers d'action et de décision ont recours à des pratiques collaboratives efficaces.</p>	<p>Résultats visés</p> <p>Les élèves bénéficient d'un environnement d'apprentissage qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> leur permet de s'épanouir et de développer leur plein potentiel; répond à leurs intérêts et à leurs besoins, tant sur le plan personnel que sur le plan éducatif; leur permet d'être et de devenir des citoyennes et citoyens responsables, avertis et engagés, tant dans leur école, leur communauté locale et agrandie que dans l'espace numérique; les conscientise face à l'importance de contribuer à l'espace francophone numérique; leur permet de prendre en charge leur santé globale; leur permet de s'engager et de participer à la prise de décision au sein de leur école. 	<p>Résultats visés</p> <p>Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, contribuent pleinement à leur réussite éducative tout au long du parcours éducatif.</p> <p>Tous les partenaires du système éducatif collaborent et travaillent en concertation afin de contribuer à la réussite éducative de chaque élève.</p>
<p>Stratégies</p> <p>RE 1 — Éveil des passions et développement des compétences</p> <p>Transformer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage en mettant en place les conditions permettant aux élèves de :</p> <ul style="list-style-type: none"> découvrir de nouvelles passions et de nouveaux champs d'intérêts; développer les compétences nécessaires à leur projet de vie-carrière dans un monde complexe et changeant. <p>RE 2 — Pensée critique et créative</p> <p>Adopter des pratiques pédagogiques permettant aux élèves de développer leur pensée critique et créative.</p> <p>RE 3 — Construction des savoirs</p> <p>Adopter des pratiques pédagogiques et évaluatives permettant aux élèves de gérer leur propre processus d'apprentissage et la construction de leurs savoirs.</p> <p>RE 4 — Littératie</p> <p>Intégrer dans toutes les matières, et ce, à chaque niveau scolaire, des pratiques pédagogiques permettant aux élèves de développer des compétences solides en littératie.</p>	<p>Stratégies</p> <p>RE 9 — Leadership pédagogique des directions d'école</p> <p>Mettre en œuvre des mécanismes et des mesures d'accompagnement permettant aux directions d'école d'assumer pleinement leur rôle de leaders pédagogiques en milieu minoritaire au sein de leur école et de leur district scolaire.</p> <p>RE 10 — Culture de collaboration</p> <p>Consolider les pratiques collaboratives visant l'amélioration des apprentissages, et ce, à tous les paliers d'action et de décision.</p>	<p>Stratégies</p> <p>RE 11 — Environnement d'apprentissage inclusif</p> <p>Adopter une pédagogie inclusive et différenciée ainsi qu'une gestion de classe souple permettant de respecter les styles, les rythmes d'apprentissage, les formes d'intelligence et les besoins particuliers de tous les élèves.</p> <p>RE 12 — Cours et expériences d'apprentissage diversifiés</p> <p>Mettre en place des structures permettant aux élèves, qu'ils soient en milieu rural ou urbain, d'accéder à des cours et des expériences d'apprentissage diversifiés répondant à leurs besoins et à leurs intérêts.</p> <p>RE 13 — Environnement numérique d'apprentissage</p> <p>Transformer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage en optimisant l'utilisation pédagogique des technologies et des réseaux sociaux.</p> <p>RE 14 — Approche globale de la santé en milieu scolaire</p> <p>Mettre en œuvre, en collaboration avec les différents partenaires et les ministères concernés, une approche globale de la santé en milieu scolaire.</p>	<p>Stratégies</p> <p>RE 16 — Parents premiers éducateurs</p> <p>Mettre en œuvre des mesures qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> sensibilisent les parents quant à leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant tout au long du parcours éducatif; sensibilisent le personnel scolaire quant à l'importance du rôle des parents et du lien école-famille; amènent les parents et le personnel scolaire à travailler en étroite collaboration pour la réussite éducative de chaque élève. <p>RE 17 — Structure communautaire de l'école</p> <p>Mettre en place, dans toutes les écoles primaires et secondaires, une structure communautaire favorisant la participation des partenaires de la communauté au projet éducatif de chacune des écoles.</p>

(suite page 122)

Tableau synthèse de l'axe Réussite éducative (suite)

Enseignement de qualité	Champs d'intervention		
	Leadership pédagogique	Environnement d'apprentissage stimulant et engageant	Partenariats
<p>Stratégies (suite)</p> <p>RE 5 — Francisation</p> <p>Assurer des services de qualité en francisation et en actualisation linguistique pour les enfants qui parlent peu ou qui ne parlent pas le français.</p> <p>RE 6 — Compétences linguistiques et rapport positif à la langue</p> <p>Outiller tous les membres du personnel enseignant afin qu'ils puissent guider les élèves vers une utilisation efficace de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, et ce, dans un contexte favorisant un rapport positif à la langue.</p> <p>RE 7 — Numératie</p> <p>Adopter, à chaque niveau scolaire, des pratiques pédagogiques permettant aux élèves de développer des compétences solides en numératie.</p> <p>RE 8 — Formation initiale et continue</p> <p>Mettre en œuvre des programmes de formation initiale et continue et des mécanismes d'accompagnement qui permettent à l'ensemble du personnel enseignant d'être constamment à l'affût des pratiques pédagogiques éprouvées et répondant aux besoins du milieu éducatif acadien et francophone.</p>		<p>Stratégies (suite)</p> <p>RE 15 — Engagement à la vie scolaire</p> <p>Créer un environnement scolaire au sein duquel les élèves, citoyennes et citoyens d'aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'engagent pleinement à la vie scolaire et au fonctionnement de l'école; • participent à des programmes d'activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, citoyennes, patrimoniales et communautaires correspondant à leurs goûts et à leurs champs d'intérêts. 	<p>Stratégies (suite)</p> <p>RE 18 — Collaboration et partenariats</p> <p>Établir des partenariats structurés et efficaces qui assurent une étroite collaboration entre les intervenantes et intervenants éducatifs permettant de répondre aux besoins particuliers de chaque élève.</p>

La Réussite éducative

La réussite éducative englobe plusieurs dimensions qui sont interreliées et qui jouent un rôle important dans l'atteinte du plein potentiel d'apprentissage de chacun des élèves. Néanmoins, certains éléments, notamment l'éveil des passions et l'acquisition des compétences, la littératie et la numératie, l'inclusion scolaire et le partenariat école-famille-communauté, revêtent une importance particulière et méritent qu'on s'y attarde plus longuement.

Éveiller les passions et miser sur l'acquisition des compétences

La société acadienne et francophone, comme le reste de la population mondiale, est, depuis plusieurs années déjà, plongée dans une mer de changements continus et elle continuera certainement de l'être pendant encore de nombreuses années. Que ce soit la place de plus en plus prépondérante qu'occupent les technologies de l'information et de la communication dans le quotidien des gens, la situation économique précaire qui prévaut un peu partout, le vieillissement de la population ou encore les problèmes environnementaux auxquels toute la population mondiale fait face, ces défis provoquent des incertitudes et nécessitent, pour les surmonter, des citoyens et citoyennes possédant une panoplie de compétences et une capacité d'adaptation exceptionnelle.

Devant ces réalités, force est de constater que le système éducatif acadien et francophone doit s'ajuster et évoluer afin de mieux préparer les élèves à faire face à cette mutation constante du monde dans lequel ils se trouvent. D'une culture de transmission de connaissances, l'école acadienne et francophone est maintenant en train de migrer vers une culture de développement de compétences durables et transposables, et ce, sur tous les plans.

L'école a le rôle de préparer les élèves à leur avenir, et ce, même sans savoir à quoi cet avenir ressemblera. C'est pourquoi elle doit nécessairement passer d'une formation générale pour tous vers une formation davantage axée sur les

besoins et les passions de chacun et chacune. Plus précisément, les élèves doivent avoir l'occasion d'acquérir les connaissances et de développer les compétences et les attitudes nécessaires à la réalisation de leur projet de vie-carrière, qui concerne à la fois leur vie personnelle, sociale et familiale, leur santé physique et mentale, leur travail et leurs loisirs. En outre, l'école doit amener les élèves à être davantage conscients du monde dans lequel ils évoluent et des enjeux sociétaux qui le caractérisent afin de faire des choix éclairés par rapport à leur carrière et à leur engagement citoyen.

Pour arriver à réaliser leur projet de vie-carrière, les élèves doivent également avoir l'occasion de vivre des expériences d'apprentissage signifiantes et authentiques, favorisant la connaissance de soi et de leur milieu. Ces expériences d'apprentissage doivent favoriser chez eux le développement de l'esprit d'entreprendre, c'est-à-dire qu'elles doivent leur permettre de prendre des initiatives, de relever des défis, de mener à terme ce qu'ils entreprennent et de devenir acteurs de leur propre présent et de leur avenir.

Enfin, les expériences d'apprentissage vécues à l'école doivent permettre à chacun des élèves d'acquérir bien plus que de simples connaissances, mais bien des compétences nécessaires à la vie au XXI^e siècle, telles que la pensée critique et créative, la communication, la collaboration, la résolution de problèmes, la littératie numérique ou encore l'innovation. En effet, ces compétences leur permettront de s'ajuster et de se réajuster, tant dans leur vie personnelle que professionnelle, et de participer pleinement à la société en tant que citoyens et citoyennes à part entière.

Miser sur la littératie et la numératie

On reconnaît généralement le fait que posséder des compétences solides en littératie a des effets bénéfiques sur l'apprentissage. En effet, le succès des élèves tout au long de leur parcours scolaire dépend largement de leurs compétences en lecture, en écriture et en communication orale

puisqu'ils ont constamment recours à ces trois composantes de la communication à l'intérieur de chacun de leurs cours. S'ils ne comprennent pas ce qu'ils lisent, voient et entendent ou n'arrivent pas à communiquer leurs idées à l'oral et à l'écrit, il leur sera difficile de progresser adéquatement à l'école. Il va de soi que le succès des élèves à l'école repose aussi, en grande partie, sur leurs compétences en numératie. Les habiletés à résoudre des problèmes, à lire des graphiques ou encore à communiquer des résultats sont essentielles en mathématiques, mais également dans d'autres domaines comme les sciences ou les sciences humaines.

Si la littératie et la numératie ont une incidence sur le parcours scolaire de tous les élèves, elles ont également une incidence sur le bien-être et sur la qualité de vie en général de tous les citoyens et citoyennes.

La littératie joue un rôle clé dans la lutte pour la justice sociale et favorise l'équité, la paix, le développement social, politique et économique (MacFarlane et Serafini, 2008). L'UNESCO précise même qu'il s'agit d'un droit fondamental humain, qui favorise l'autonomisation personnelle et qui permet d'« améliorer la confiance, l'assurance et l'estime de soi des apprenants tout en les aidant à se sentir de plus en plus capables et indépendants et à mieux prendre conscience de leurs droits » (2009, site web de l'UNESCO).

Green et Riddell (2007) précisent que :

Dans tout mouvement d'édification d'une société meilleure, la répartition et la création de compétences en littératie sont d'un intérêt fondamental. La littératie peut aussi être importante utilitairement, puisque celui ou celle qui jouit de meilleures compétences dans ce domaine peut sans doute s'attendre à exploiter de meilleures possibilités d'emploi, de rémunération et donc de bien-être. D'un point de vue sociétal, une main-d'œuvre ayant plus de compétence en littératie sera aussi mieux placée pour s'adapter à l'évolution et faire siennes de nouvelles technologies. Ainsi, l'amélioration de la littératie de l'individu peut avoir des retombées sur la productivité de l'ensemble de l'économie. (p. 8)

Le National Research and Development Centre for adult literacy and numeracy (Carpentieri, Litster et Frumkin, 2009) abonde dans le même sens. Les personnes possédant un haut niveau de compétences en numératie sont mieux rémunérées que la moyenne et contribuent de façon positive à l'économie puisqu'elles occupent généralement des emplois stables, contrairement aux personnes qui ont des compétences moindres. Le même organisme souligne en outre que les individus ayant des compétences limitées en numératie sont davantage à risque de développer des problèmes de santé et de souffrir de dépression, d'où l'importance pour toute société de veiller à outiller sa population de compétences solides en numératie.

Devant ces constats, il n'est pas étonnant de voir la PALC, de même que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance continuer d'accorder autant d'importance à ces deux domaines pour favoriser la réussite éducative et améliorer les chances de succès de chacun des élèves tout au long de leur parcours scolaire, mais également tout au long de leur vie. En misant sur la littératie et la numératie, la PALC contribue également à l'essor de la communauté acadienne et francophone et de toute la province du Nouveau-Brunswick en améliorant, à long terme, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes.

Mettre en place un environnement d'apprentissage inclusif

Le Nouveau-Brunswick figure, depuis plusieurs années déjà, parmi les leaders mondiaux en ce qui a trait à l'inclusion scolaire. En 1999, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) soulignait d'ailleurs le succès remporté par les écoles de la province au regard de l'inclusion scolaire. En effet, de nombreux efforts ont été déployés et plusieurs initiatives ont été mises en place au cours des vingt dernières années pour assurer une éducation de qualité à chacun des élèves, peu importe leurs différences et peu importe leurs besoins. Tout récemment, le dépôt du rapport Porter-Aucoin,



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST

Fête des mathématiques.

Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles (2012), faisait état de la situation par rapport à l'inclusion scolaire dans les écoles du Nouveau-Brunswick et proposait justement des pistes d'action pour continuer d'améliorer le travail qui se fait déjà.

Adhérer à la philosophie de l'inclusion scolaire signifie entre autres que le personnel enseignant veille à individualiser l'enseignement, assure l'accès aux programmes d'études prescrits par le MEDPE et différencie l'enseignement (Paré et Trépanier, 2010). Ces pratiques permettent aux pédagogues de planifier des situations d'apprentissage diversifiées qui répondent aux besoins particuliers de chacun des élèves qui se trouvent dans leur salle de classe (Porter-Aucoin, 2012).

Cependant, l'inclusion scolaire va bien au-delà de la salle de classe. Comme on l'indique dans la définition de l'inclusion scolaire, elle favorise chez l'élève « une participation active à ses apprentissages et à la vie scolaire, mais également un sentiment d'appartenance, le développement social ainsi qu'une interaction sociale avec ses pairs et sa communauté scolaire » (MENB,

2009a). Les élèves qui évoluent dans un environnement d'apprentissage inclusif se sentent en sécurité et sentent qu'ils ont une place dans la salle de classe, mais également dans toute l'école et dans toutes les autres sphères de la vie scolaire, que ce soit les sports, les conseils d'élèves, les comités culturels, les clubs de toutes sortes, etc. Ainsi, dans une école réellement inclusive, les élèves participent au vivre-ensemble, apprennent à faire société et développent une excellente estime d'eux-mêmes puisqu'ils ont l'occasion de réaliser leur plein potentiel sur tous les plans : cognitif, social, physique et affectif.

Face à ces constats, la PALC ne peut faire autrement que de prioriser l'instauration d'un environnement d'apprentissage inclusif dans chacune des écoles étant donné les répercussions énormes que ceci peut avoir sur la réussite éducative des élèves. En effet, c'est seulement en reconnaissant que tous les élèves ont des particularités et des styles d'apprentissage variés que l'école acadienne et francophone pourra assurer l'atteinte du plein potentiel de chacun et chacune.

Cultiver le partenariat école-famille-communauté

Les retombées positives de l'apport de la communauté et des familles envers l'épanouissement des élèves et en vue de la réalisation du projet éducatif de la société acadienne et francophone sont considérables. Sans le soutien et la contribution de la communauté et des parents, l'école peut difficilement, à elle seule, parvenir à réaliser sa double mission, soit la réussite éducative et la construction identitaire de chacun des élèves. Ce constat a été effectué à maintes reprises, notamment dans le rapport de la Commission sur l'école francophone (2009) où l'on indique que :

les écoles acadiennes et francophones doivent être le reflet de leur communauté. Concrètement, la communauté doit accompagner l'école pour donner sens aux apprentissages et constituer l'un des partenaires clés du projet éducatif. Cela ne veut en rien exclure l'obligation qu'à l'école de former des citoyens conscients des horizons plus larges, notamment la francophonie nationale et internationale, ou encore des enjeux socioéconomiques du début du 21^e siècle. Mais l'école doit s'éloigner d'un statut isolé ou désarticulé du projet de développement communautaire qui l'entoure. (p. 27)

Nul doute que le fait d'ouvrir ses portes à la communauté et d'entamer un véritable travail de collaboration avec celle-ci rendra l'école acadienne et francophone encore plus solide. Il est primordial d'installer un dialogue constructif et de créer une véritable synergie entre ces deux piliers importants pour la survie et pour le renouvellement de la société acadienne et francophone. Si l'éducation est une priorité collective et un projet de société, il va de soi que tous les acteurs doivent y contribuer activement. En permettant aux gens de la communauté de s'engager davantage et de participer de beaucoup plus près au projet éducatif de l'école, on rend les apprentissages plus signifiants pour les élèves en plus de nourrir leur sentiment d'appartenance à la communauté.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

Programme *Place aux compétences*, volet formation et travail.

Si la communauté et l'école jouent un rôle décisif dans la réussite éducative des élèves, il ne faut certes pas oublier que les parents, en revanche, sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. À cet égard, le système scolaire doit accompagner les parents en les incluant dans le processus d'apprentissage de leur enfant tout au long du parcours scolaire. Ils ont aussi besoin qu'on leur fournisse les outils et ressources dont ils ont besoin pour qu'ils puissent à leur tour accompagner leur enfant, et ce, qu'ils soient des parents francophones, non francophones ou encore de nouveaux arrivants.

Stratégies et pistes d'action

Champ d'intervention : Enseignement de qualité

Un enseignement de qualité est essentiel au développement d'une culture d'excellence au sein du système éducatif acadien et francophone. Il repose sur des approches pédagogiques éprouvées qui tiennent compte du milieu linguistique minoritaire dans lequel les élèves évoluent. Il permet également l'acquisition de compétences et de connaissances, tant théoriques que pratiques, nécessaires à la réalisation du projet de vie-carrière de chacun des élèves et au développement de leur plein potentiel.

Résultat visé :

Les élèves possèdent les compétences nécessaires pour réussir leurs études et choisir un projet de vie-carrière en fonction de leurs passions et de leurs champs d'intérêts.

Les enseignants et enseignantes offrent un enseignement de qualité qui tient compte :

- de la diversité de la clientèle scolaire ;
- des compétences nécessaires à la vie au XXI^e siècle ;
- de la littératie et de la numératie dans toutes les matières ;
- de l'importance de la langue comme outil de communication ;
- de la spécificité de l'éducation en milieu francophone minoritaire.

RE 1 — Éveil des passions et développement des compétences

Transformer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage en mettant en place les conditions permettant aux élèves de :

- découvrir de nouvelles passions et de nouveaux champs d'intérêts ;
- développer les compétences nécessaires à leur projet de vie-carrière dans un monde complexe et changeant.

RE 2 — Pensée critique et créative

Adopter des pratiques pédagogiques permettant aux élèves de développer leur pensée critique et créative.

RE 3 — Construction des savoirs

Adopter des pratiques pédagogiques et évaluatives permettant aux élèves de gérer leur propre processus d'apprentissage et la construction de leurs savoirs.

RE 4 — Littératie

Intégrer dans toutes les matières, et ce, à chaque niveau scolaire, des pratiques pédagogiques permettant aux élèves de développer des compétences solides en littératie.

RE 5 — Francisation

Assurer des services de qualité en francisation et en actualisation linguistique pour les enfants qui parlent peu ou qui ne parlent pas le français.

RE 6 — Compétences linguistiques et rapport positif à la langue

Outils tout le personnel enseignant afin qu'il puisse guider les élèves vers une utilisation efficace de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, et ce, dans un contexte favorisant un rapport positif à la langue.

RE 7 — Numératie

Adopter, à chaque niveau scolaire, des pratiques pédagogiques permettant aux élèves de développer des compétences solides en numératie.

RE 8 — Formation initiale et continue

Mettre en œuvre des programmes de formation initiale et continue et des mécanismes d'accompagnement qui permettent à l'ensemble du personnel enseignant d'être constamment à l'affût des pratiques pédagogiques éprouvées et répondant aux besoins du milieu éducatif acadien et francophone.

STRATÉGIE RE 1 : **Éveil des passions** **et développement des compétences**

Transformer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage en mettant en place les conditions permettant aux élèves de :

- découvrir de nouvelles passions et de nouveaux champs d'intérêts ;
- développer les compétences nécessaires à leur projet de vie-carrière dans un monde complexe et changeant.

Ici comme ailleurs, les jeunes et les adultes vivent dans un monde en changements accélérés, en raison des nouvelles réalités sociales, culturelles, économiques, environnementales et technologiques qui nous entourent. Plus particulièrement, le marché du travail se trouve affecté par de grandes tendances, telles que la situation économique instable, la population vieillissante, les innovations technologiques en milieu de travail, le niveau de plus en plus élevé de compétences exigé dans les nouveaux emplois et le manque de main-d'œuvre qualifiée pour occuper ces emplois. Afin de pouvoir faire face à tous ces changements, il importe que les élèves puissent acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires en vue de la réalisation de leur projet de vie-carrière et de leur engagement citoyen, de manière à favoriser leur épanouissement personnel et professionnel.

Dans le but de mieux soutenir les jeunes dans leur projet de vie-carrière, le système d'éducation valorise une culture d'école orientante à l'intérieur de laquelle chaque élève a la chance de vivre, tout au long de son cheminement scolaire, des expériences qui lui permettent d'avoir une meilleure connaissance de soi, de découvrir ses passions et ses champs d'intérêts. Ces expériences permettent de façonner son esprit d'entreprendre, c'est-à-dire qu'elles l'amènent à prendre des initiatives, à relever des défis, à mener à terme ce qu'il entreprend, à développer des habiletés liées au vivre-ensemble et ainsi à s'engager activement comme citoyen du monde.

Les élèves ont besoin d'acquérir les outils dont ils auront besoin pour vivre dans une société en constante évolution. À cet égard, le rôle de l'école est donc de mettre en place les conditions leur permettant de recevoir une éducation axée sur leur projet de vie-carrière. Tout le personnel scolaire, les parents et la communauté soutiennent les élèves et leur offrent des occasions diversifiées pour explorer, expérimenter, découvrir, se remettre en question, prendre des décisions, bref de s'engager activement dans leurs apprentissages et leur développement global. L'instauration de parcours scolaires variés et inclusifs, un plus grand éventail de choix de cours ainsi que l'approche orientante constituent quelques-uns des moyens à la disposition des écoles leur permettant de tenir compte du meilleur intérêt de chaque élève, de ses forces et de ses besoins. Par le fait même, le système scolaire se voit évoluer d'une formation générale pour tous à une formation davantage axée sur les besoins et les champs d'intérêts des élèves, leur permettant de découvrir leurs

Quelques pistes d'action

RE 1

- Promouvoir des modes de regroupement qui respectent le rythme et le style d'apprentissage des élèves et qui tiennent compte de leurs acquis.
- Privilégier des séquences d'apprentissages qui sont fondées sur l'interdisciplinarité.
- Offrir aux jeunes des occasions significatives de s'engager dans différents projets liés au vivre-ensemble, dans différents domaines, à l'école et dans la communauté.
- Mettre en œuvre des stratégies qui informent les élèves, les membres du personnel scolaire et la communauté des diverses possibilités de vie en français dans le monde du travail et dans la communauté.
- Mettre en œuvre des stratégies qui donnent aux élèves, aux enseignants et enseignantes, et à la communauté une perception positive de leurs capacités individuelles et collectives de réussite éducative.
- Consulter la recherche sur une base continue afin d'adopter et de partager des pratiques gagnantes et éprouvées.

passions, de construire leur identité, de modeler leurs projets d'avenir et de développer les compétences nécessaires aux différentes transitions de leur vie personnelle et professionnelle.

D'ailleurs, l'importance cruciale de développer chez les élèves des compétences durables, et ce, dès le plus bas âge, fait dorénavant consensus parmi plusieurs organisations internationales. Par exemple, l'OCDE, le Partnership for 21st Century Skills et le Conference Board du Canada soulignent que les jeunes devront démontrer certaines compétences clés leur permettant de relever les défis du XXI^e siècle, peu importe la voie qu'ils décideront d'emprunter. Les compétences pluridisciplinaires, telles que la capacité d'adaptation par rapport au changement, la pensée critique et créative, la résolution de problèmes, la communication orale et écrite, la collaboration, la littératie numérique, la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprendre, l'affirmation identitaire et la citoyenneté du monde, le développement vie-carrière ainsi que le mieux-être, sont toutes jugées incontournables pour vivre dans la société du savoir, s'y épanouir et y contribuer.

Dans une telle perspective, l'école se doit de continuer à transformer l'enseignement et l'apprentissage de façon à soutenir le développement de compétences durables en tant qu'objectifs explicites d'apprentissage. En favorisant l'interdisciplinarité et en mettant en place des stratégies pédagogiques pertinentes, différenciées et axées sur la vraie vie, l'école procure ainsi une multitude d'expériences significatives et engageantes qui appuient chaque élève dans l'éveil de ses passions et centres d'intérêt, dans l'actualisation de son plein potentiel, dans sa construction de sens et dans l'atteinte de son projet de vie-carrière. Pour y arriver, la raison d'être du partenariat école-famille-communauté prend tout son sens, de par la richesse d'une mobilisation de tous vers un objectif commun : guider et encadrer les élèves afin qu'ils deviennent les principaux architectes de leur propre présent et de leur avenir.

STRATÉGIE RE 2 : **Pensée critique et créative**

Adopter des pratiques pédagogiques permettant aux élèves de développer leur pensée critique et créative.

Les élèves acadiens et francophones, en raison de la prépondérance des médias dans leur vie, sont plus que jamais exposés à une multitude d'informations qu'ils doivent apprendre à gérer efficacement pour prendre des décisions éclairées, qu'elles soient simples ou complexes, d'ordre personnel ou social. D'autre part, puisqu'ils évoluent dans une société de plus en plus pluraliste, ils sont confrontés quotidiennement à des opinions et à des valeurs qui diffèrent des leurs. Que ce soit des divergences d'intérêts, d'opinions politiques ou encore de croyances religieuses, scientifiques ou morales, les jeunes doivent constamment composer avec ces réalités, ce qui les amène à porter, consciemment ou non, des jugements critiques.

Or, sans encadrement de la part des adultes qui les entourent et sans accompagnement de la part de l'école, ces jugements peuvent souvent manquer d'objectivité, ce qui peut engendrer certains défis tant sur le plan interpersonnel que sur le plan de la réussite éducative. En effet, les élèves qui ne sont pas en mesure de juger de la pertinence de certaines informations lors de la rédaction de travaux, qui ne sont pas en mesure de porter un jugement sur les textes qu'ils lisent pour ensuite y réagir ou qui, par exemple, ne sont pas en mesure de prendre position lors des débats en salle de classe sur des sujets d'actualité, historiques, scientifiques ou autres se retrouvent souvent défavorisés sur le plan scolaire. En outre, ils peuvent difficilement s'engager efficacement sur le plan social si leur perception et leur compréhension du monde qui les entoure sont teintées de préjugés et de conceptions erronées (ex. : racisme, sexisme, homophobie, etc.). La pensée critique et créative est donc essentielle pour fonctionner efficacement en société.

Quelques pistes d'action :**RE 2**

- Intégrer dans tous les programmes d'études, peu importe la matière, des contenus d'apprentissage et des pistes pédagogiques favorisant le développement de la pensée critique et créative.
- Développer des outils d'accompagnement et des ressources en lien avec la pensée critique et créative pour le personnel enseignant.
- Revoir la formation initiale et continue de façon à inclure davantage l'aspect de la pensée critique et créative.
- Développer des documents d'accompagnement en lien avec la pensée critique et créative pour les parents.
- Conscientiser la communauté à l'importance d'inclure les jeunes dans les débats qui portent sur les enjeux actuels de la société.
- Encourager la création d'un institut sur la pensée critique (comme le Foundation for Critical Thinking).
- Suggérer des textes (romans ou autres), en particulier dans les cours de langue, qui sont plus engagés et qui présentent des enjeux permettant de réfléchir à la condition humaine.
- Proposer des activités d'apprentissage (ex. : rédaction de textes d'opinion, débats, création d'œuvres d'art de style engagé, etc.) qui permettent aux élèves de prendre position sur divers sujets.
- Veiller à ce que les élèves aient accès à des journaux et à des revues d'actualité à l'école.

Il est donc primordial pour le système éducatif ainsi que pour la communauté acadienne et francophone de veiller à doter les élèves des compétences qui leur permettront non seulement de porter un jugement avec un minimum de préjugés ou d'idées préconçues sur diverses situations, mais également de proposer des solutions pertinentes, efficaces et respectueuses de tous pour remédier à certaines situations qu'ils jugent problématiques. Pour ce faire, les pratiques pédagogiques préconisées en salle de classe, et ce, à tous les niveaux et dans toutes les matières, doivent faire appel à la pensée critique et à la pensée créative des élèves. La pensée critique

et la pensée créative trouvent un point d'ancrage important dans les domaines qui requièrent tout particulièrement des prises de position éclairées. Les sciences humaines et les sciences en sont des exemples, mais on pourrait aussi penser au français, aux cours de langues ou aux arts avec l'appréciation et la création d'œuvres littéraires ou artistiques, à l'analyse et la résolution de problèmes en mathématiques et dans le domaine des métiers ou tout simplement dans les cours d'éducation physique et de formation personnelle et sociale en ce qui a trait aux choix de la personne par rapport à toutes les facettes de son mieux-être. La pensée critique et la pensée créative sont, en ce sens, des compétences transversales et elles doivent par conséquent se développer dans tous les domaines scolaires.

L'UNESCO (2007) considère la pensée critique comme étant nécessaire à la vie, à l'appropriation de la liberté et à l'exercice de la citoyenneté de chaque individu. Elle se définit comme étant l'art d'analyser et d'évaluer la pensée en vue de l'améliorer (Paul et Elder, 2008). En d'autres mots, l'élève qui fait preuve d'esprit critique apprend à penser, à décider et à adopter un point de vue avec un minimum de préjugés. La pensée créative, pour sa part, génère la formulation de nouvelles idées et possibilités par le biais de multiples démarches. Elle remet fréquemment en question les principes reconnus (Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, 2007). De plus, la pensée créative harmonise l'intuition et la logique. Elle amène l'élève à cerner les éléments d'une situation, à imaginer différents scénarios ainsi qu'à explorer, à exprimer et à réaliser ses idées de diverses façons (Ministère de l'Éducation du Québec, 2006). En somme, lorsque l'élève a recours à la pensée critique et créative, il est en mesure d'apprécier les enjeux, de considérer les faits, d'évaluer l'exactitude, de les mettre en perspective de façon à relativiser sa position et de pouvoir proposer des solutions.

S'il est impératif de développer la pensée critique et créative chez les élèves, il faut également veiller à doter les pédagogues d'outils pertinents

pour qu'ils puissent mener à bien cette importante tâche qui leur est confiée. La formation initiale et continue doit naturellement traiter de la pensée critique et créative en tant qu' « objet d'apprentissage », mais elle doit surtout favoriser le développement de la pensée critique et créative chez les futurs pédagogues et chez les pédagogues actuels à l'intérieur de chacun des cours de la formation initiale ou lors des journées de perfectionnement. De plus, il faut fournir des ressources à jour, qui proposent des pistes d'action et de réflexion aux pédagogues.

Enfin, comme l'éducation n'a pas seulement lieu à l'intérieur des murs de l'école, les parents et la communauté doivent également jouer un rôle par rapport au développement de la pensée critique et créative chez les jeunes. C'est pourquoi il est fondamental de les conscientiser à la nécessité du développement de ces compétences de première importance pour tout individu et d'aller chercher leur apport en incluant les jeunes dans les divers débats portant sur l'avenir de leur communauté ou encore sur des enjeux environnementaux, par exemple. Car c'est seulement en formant des élèves qui sont en mesure de penser par et pour eux-mêmes que la communauté acadienne et francophone continuera d'évoluer et de s'ouvrir sur le monde.

STRATÉGIE RE 3 : **Construction des savoirs**

Adopter des pratiques pédagogiques et évaluatives permettant aux élèves de gérer leur propre processus d'apprentissage et la construction de leurs savoirs.

La place centrale que doivent occuper les élèves dans leur processus d'apprentissage et dans la construction de leurs savoirs a été confirmée à maintes reprises au cours des dernières années grâce aux recherches en psychologie cognitive. Déjà en 1992, Tardif affirmait que les enseignants et enseignantes ont le mandat de « créer un environnement où tous les éléments susceptibles de non seulement faciliter, mais également de provoquer cette construction [des savoirs] sont mis à la disposition des élèves » (p. 78). Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick abonde également dans le même sens depuis plusieurs années. En effet, dans le cadre théorique de tous les programmes d'études, on indique clairement que les pédagogues doivent privilégier des approches qui permettent aux élèves de construire leurs savoirs à l'aide d'interaction et de collaboration avec leurs pairs et qui leur permettent de devenir des « acteurs responsables dans la réalisation de leurs apprentissages ». On souhaite aussi que les élèves soient en mesure de faire des apprentissages en profondeur en plus de faire des liens entre les apprentissages effectués dans diverses matières.

Selon la conception cognitive de l'apprentissage, les apprenants et apprenantes doivent être actifs et construire leurs connaissances de façon constante et graduelle. Pour ce faire, ils doivent évoluer dans un environnement scolaire où on leur permet, entre autres, de bâtir sur leurs connaissances antérieures, mais aussi où on leur permet de s'approprier, à l'aide de l'enseignement stratégique par exemple, une panoplie de stratégies cognitives et métacognitives. Il est aussi nécessaire d'aider les élèves à réinvestir ces stratégies à l'aide de situations d'apprentissage et d'évaluation authentiques qui solliciteront le plus

souvent les habiletés supérieures de la pensée telles que décrites dans la taxonomie de Bloom (ex. : analyser, synthétiser, évaluer, créer).

Quelques pistes d'action

RE 3

- Faire une grande place à l'enseignement stratégique et à l'enseignement explicite de diverses stratégies cognitives et métacognitives qui permettent aux élèves de mieux gérer leurs façons d'apprendre et de comprendre.
- Favoriser le transfert des apprentissages à l'aide de projets interdisciplinaires.
- Faire appel à une grande diversité d'approches pédagogiques de manière à tenir compte des styles d'apprentissage et des formes d'intelligence des élèves.
- Faire une plus grande place à l'enseignement réciproque.
- Proposer des projets signifiants aux élèves.
- Présenter les matières d'éveil au primaire au moyen d'une démarche d'enseignement interdisciplinaire.
- Multiplier les efforts pour assurer le développement de la littératie au primaire et au secondaire.
- Adopter des pratiques évaluatives au service de l'apprentissage (évaluations *pour* l'apprentissage et non *de* l'apprentissage).
- Encourager les élèves à se fixer leurs propres cibles d'apprentissage à la suite d'une autoévaluation.
- Mettre en place des mécanismes de formation et d'accompagnement pour le personnel enseignant ayant besoin de s'approprier les pratiques pédagogiques et évaluatives éprouvées qui favorisent la construction des savoirs (ex. : enseignement stratégique, évaluation *pour* l'apprentissage, etc.).
- Se référer à la trousse sur les stratégies de lecture et d'écriture du CMEC lors des formations et lors des réunions du personnel des écoles.
- Créer des capsules à l'intention des pédagogues sur des pratiques pédagogiques éprouvées (ex. : l'enseignement stratégique).
- Se référer à la *Politique provinciale d'évaluation des apprentissages* lors des formations et lors des réunions du personnel des écoles.

Si l'on vise à ce que les élèves soient capables de gérer leur propre processus d'apprentissage, il importe d'adopter des pratiques évaluatives qui font en sorte que ces derniers ne demeurent pas passifs durant le processus d'évaluation. Ainsi, les élèves devraient avoir l'occasion de s'autoévaluer sur une base régulière, puisque cela leur permet de poser un regard critique et constructif sur leurs propres processus et sur les stratégies qu'ils ont utilisées pour effectuer les diverses tâches demandées. De plus, les pratiques évaluatives adoptées par les enseignants et enseignantes devraient être cohérentes au regard des pratiques régulières d'enseignement et la rétroaction donnée aux élèves à la suite de ces évaluations devrait être prompte et précise, comme on l'indique dans la *Politique provinciale d'évaluation des apprentissages* (MEDPE, 2013).

L'idée de rendre les élèves actifs sur le plan de leurs apprentissages n'est certes pas nouvelle. Cependant, il faut continuer d'accompagner et de former les pédagogues afin que tous les principes inhérents à cette philosophie soient mis en application dans l'ensemble des salles de classe.



STRATÉGIE RE 4 :**Littératie**

Intégrer dans toutes les matières, et ce, à chaque niveau scolaire, des pratiques pédagogiques permettant aux élèves de développer des compétences solides en littératie.

La littératie est essentielle pour comprendre le monde et pour y participer pleinement en tant que citoyen ou citoyenne. Elle ne se résume pas simplement à lire et à écrire. En effet, si les habiletés en lecture et en écriture sont essentielles au développement et à l'acquisition de certaines compétences en milieu scolaire, il faut préciser que la littératie a un sens beaucoup plus large et qu'elle englobe aussi la capacité de communiquer à l'oral et de recourir aux habiletés supérieures de la pensée. Plus précisément, dans une société du savoir, la littératie se définit comme étant la capacité de comprendre, d'interpréter, d'évaluer et d'utiliser à bon escient l'information retrouvée dans diverses situations et divers messages, à l'écrit ou à l'oral, pour communiquer, et interagir efficacement en société. (MEDPE, 2012a).

La littératie constitue la base de tous les apprentissages puisque la langue orale et écrite est le moteur, le fil conducteur des apprentissages. Tous les enseignants et enseignantes, peu importe la matière et le niveau enseignés, utilisent la langue orale et écrite pour communiquer et pour interagir avec leurs élèves, de même que pour les aider à apprendre. En ce sens, tous les enseignants et enseignantes, peu importe la matière et le niveau scolaire enseignés, sont, en quelque sorte, des enseignants et enseignantes de littératie : ils doivent être conscients du rôle essentiel et primordial qu'ils jouent pour favoriser le développement des compétences en littératie chez leurs élèves. Sans l'apport de tous les pédagogues, les élèves risquent de passer à côté d'apprentissages essentiels spécifiques à une discipline, non pas en raison de leurs défis dans la discipline comme telle, mais en raison de leurs défis en ce qui a trait aux habiletés à comprendre et à communiquer, que ce soit à l'oral ou à l'écrit.

Quelques pistes d'action**RE 4**

- Intégrer, dans chacun des cours de la formation initiale, en particulier dans les cours de didactique, un volet sur la littératie.
- Offrir des formations portant sur la littératie dans toutes les matières aux enseignants et enseignantes, de même qu'aux directions d'école.
- Offrir de la formation pour les parents et pour les membres de la communauté qui désirent en apprendre davantage sur la littératie afin qu'ils puissent eux aussi appuyer les élèves.
- Inclure dans les ressources pédagogiques, de même que dans les programmes d'études, des pistes pédagogiques permettant aux enseignants et enseignantes de mieux intégrer les pratiques gagnantes en littératie à leurs cours.
- Développer des outils permettant aux enseignants et enseignantes, aux parents et à la communauté de s'approprier les pratiques gagnantes en littératie.
- Mettre sur pied des sites de collaboration permettant aux enseignants et enseignantes de partager et de découvrir des pratiques gagnantes en littératie.
- Développer des outils permettant aux directions d'école de mieux accompagner leur personnel par rapport à l'intégration de la littératie dans tous les cours.
- Faire référence et/ou exploiter la Trousse du CMEC portant sur la communication orale et les stratégies de lecture et d'écriture lors des formations offertes aux directions d'école ou au personnel enseignant.
- Faire référence et/ou exploiter la Trousse du CMEC portant sur la communication orale et les stratégies de lecture et d'écriture lors des réunions pédagogiques dans les écoles.
- Dans chacun des cours, créer des occasions de parler, de lire et d'écrire, autant dans des situations informelles de construction des savoirs que dans des situations formelles de communication des savoirs.
- Appuyer la mise sur pied et la mise en œuvre de programmes communautaires tels que CLEF et Lire et faire lire Acadie afin de soutenir les élèves dans le développement de leurs compétences en lecture et en écriture.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-OUEST

Si la littératie a une incidence sur le parcours scolaire de tous les élèves, elle a aussi une incidence sur leur qualité de vie en général. En effet, l'acquisition de fortes compétences en lecture, en écriture de même qu'à l'oral permet aux individus de réaliser leur plein potentiel, d'atteindre leurs buts, bref de réussir sur tous les plans, et ce, bien au-delà de leur passage sur les bancs d'école. Comme le souligne Statistiques Canada (2010) :

Les élèves qui quittent l'école secondaire sans posséder une base solide risquent d'éprouver des difficultés à accéder aux études postsecondaires et au marché du travail et de profiter moins des possibilités d'apprentissage qui se présenteront plus tard. Sans les outils nécessaires pour apprendre efficacement tout au long de leur vie, les personnes dont les compétences sont limitées s'exposent à la marginalisation sur les plans économique et social.

Face à ces réalités, il est impératif de continuer à multiplier les efforts pour que la littératie demeure une priorité pour le système éducatif acadien et francophone, mais aussi pour toute la population du Nouveau-Brunswick. Certes, il est nécessaire de continuer à former l'ensemble

du personnel enseignant afin que chacun puisse mieux accompagner les élèves en adoptant des pratiques pédagogiques efficaces et éprouvées au regard de la littératie, mais il est également important de veiller à outiller les parents et l'ensemble des partenaires communautaires pour que ceux-ci soient aussi en mesure de guider les élèves acadiens et francophones vers l'acquisition de compétences solides en littératie qui leur seront utiles toute leur vie. En effet, les parents et la communauté peuvent et doivent jouer un rôle de premier plan en ce qui a trait à la littératie, c'est pourquoi l'école doit travailler en étroite collaboration avec eux pour que les efforts de tous soient fructueux. Les programmes communautaires de même que les programmes scolaires qui ont été mis en place pour favoriser l'acquisition des compétences en littératie chez les élèves du premier cycle du primaire doivent demeurer, mais comme on le souligne dans le rapport de la Commission sur l'école francophone (2009), il faut maintenant « prévoir l'élargissement de ceux-ci pour répondre aux besoins des élèves de tous les niveaux » (p. 41).

STRATÉGIE RE 5 : Francisation

Assurer des services de qualité en francisation et en actualisation linguistique pour les élèves qui parlent peu ou qui ne parlent pas le français.

Le rapport de la Commission sur l'école francophone (2009) rappelle l'importance pour le système éducatif acadien et francophone de porter une attention particulière aux réalités liées à l'exogamie. Le rapport cible deux enjeux, soit le besoin de mieux informer les familles exogames de leur droit à l'éducation de langue française (voir stratégie Vitalité 1, page 50) et le besoin d'offrir des services de qualité en francisation dans les écoles. En effet, plusieurs enfants de parents ayants droit commencent l'école avec des connaissances de la langue française insuffisantes pour apprendre efficacement dans un milieu francophone. Il est donc primordial de veiller à ce que le personnel enseignant possède les connaissances nécessaires en ce qui a trait à l'apprentissage d'une langue seconde pour livrer un service de qualité en francisation à tous les enfants ne maîtrisant pas la langue française. Il va de soi que les services en francisation s'adressent autant aux enfants dont les parents sont ayants droit qu'aux enfants dont les parents sont de nouveaux arrivants ne parlant pas le français.

Par ailleurs, il arrive souvent que des enfants francophones arrivent à l'école sans avoir eu beaucoup de contacts avec les aspects écrits et littéraires du français, ce qui affecte leurs capacités langagières. Ces derniers, même s'ils n'ont pas nécessairement besoin de services de francisation, ont tout de même besoin d'actualisation linguistique, c'est-à-dire qu'ils ont besoin d'élargir leur répertoire linguistique pour être en mesure de progresser efficacement dans leurs apprentissages. En effet, puisque la langue utilisée dans le milieu scolaire s'apparente davantage au français normatif et que certains enfants ont surtout été exposés à un français vernaculaire (ex. : le chiac) avant leur entrée à l'école, ceux-ci vivent une période d'ajustement lorsqu'ils se

retrouvent dans un contexte où la variété de langue utilisée par le personnel scolaire s'éloigne de celle utilisée à la maison. C'est pourquoi il importe de veiller à conscientiser les parents et la communauté à l'importance d'exposer les enfants à divers registres de langue, dont le français normatif, dès la petite enfance. De son côté, le personnel enseignant doit faire appel à de multiples stratégies d'enseignement et veiller à instaurer un climat d'apprentissage sécurisant, riche en mots et propice à la prise de parole de même qu'à l'interaction entre les pairs afin que tous les élèves puissent enrichir leur vocabulaire et développer leurs connaissances de la langue.

Quelques pistes d'action

RE 5

- Assurer l'accessibilité aux services d'alphabétisation familiale et de francisation pour toutes les familles.
- Établir une communication continue entre les parents et le personnel scolaire.
- Conscientiser les parents et la communauté à l'importance d'exposer les enfants à divers registres de langue, dont le français normatif, dès la petite enfance.
- Mettre en place une pédagogie francisante et différenciée qui respecte les besoins de chaque élève.
- Collaborer à l'avancement de la recherche en francisation et en actualisation linguistique.
- Assurer une stabilité du personnel œuvrant en francisation.
- Offrir de la formation en francisation et en actualisation linguistique au personnel enseignant.
- Assurer l'arrimage entre les services scolaires et les services de la petite enfance.
- Élaborer des principes didactiques en francisation et en actualisation linguistique au niveau provincial.

Si les recherches n'ont pas encore pu démontrer sans équivoque le meilleur modèle de francisation à adopter à l'école, on reconnaît d'emblée l'importance de la qualité de l'interaction entre les élèves et l'enseignant ou l'enseignante, peu importe le modèle de francisation préconisé. En revanche, on rappelle souvent combien il

est important pour les enfants d'avoir l'occasion d'être exposés à la langue française et de l'apprendre avant l'entrée à l'école (voir section 1.2 de l'axe Petite enfance). En effet, pour assurer la vitalité des communautés acadiennes et francophones et la réussite éducative des enfants, mieux vaut penser à offrir des services en francisation dès la petite enfance. Il y a donc lieu de voir à centrer les efforts sur les enfants d'âge préscolaire et leurs parents.

Ceci étant dit, les enfants qui ont malgré tout besoin d'un service de francisation une fois rendus à l'école doivent recevoir des services de qualité, favorisant à la fois l'intégration sociale et les apprentissages. Ce service de qualité passe par une formation adéquate du personnel enseignant. Les enseignants et enseignantes de francisation, d'appui à l'apprentissage ainsi que les enseignants et enseignantes titulaires doivent bien comprendre et adopter les pratiques pédagogiques permettant l'acquisition de la langue française, mais ils doivent également bien saisir la distinction entre la langue utilisée dans des contextes sociaux et la langue utilisée dans le contexte scolaire puisque c'est en développant le vocabulaire lié au contexte scolaire que les élèves seront en mesure de faire les meilleurs apprentissages. En outre, les formations livrées au personnel enseignant concerné doivent traiter de nombreux autres éléments comme l'accueil des élèves ne maîtrisant pas le français, l'établissement de partenariats avec les parents — incluant les parents non francophones — et les pratiques pédagogiques à préconiser. La formation doit également porter sur l'utilisation d'outils d'observation qui permettront aux enseignants et enseignantes de vérifier régulièrement les habiletés langagières des élèves. Il est aussi important que les enseignants et enseignantes sachent créer un climat stimulant et sécurisant qui permettra aux élèves de prendre des risques dans cette nouvelle langue qu'ils apprennent. Finalement, il est essentiel de tenir compte de l'aspect anglicisant qui prévaut souvent dans les milieux où le nombre d'élèves ayant besoin de services en francisation est plus grand que le nombre d'enfants maîtrisant déjà la langue.

STRATÉGIE RE 6 : **Compétences linguistiques** **et rapport positif à la langue**

Outiller tout le personnel enseignant afin qu'il puisse guider les élèves vers une utilisation efficace de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, et ce, dans un contexte favorisant un rapport positif à la langue.

Enseigner en français dans un milieu minoritaire requiert, de la part des pédagogues, un savoir-faire particulier qui leur permet non seulement de développer chez leurs élèves la maîtrise de la langue française, mais également de favoriser chez ceux-ci et celles-ci un rapport positif à la langue.

S'il est indéniable que l'école acadienne et francophone a le rôle de guider les élèves vers la maîtrise de la langue française, comme en font foi les exigences des programmes d'études et les diverses politiques linguistiques et culturelles dans les districts scolaires, il faut toutefois être conscient que l'acquisition des compétences langagières doit se faire de façon à ne pas alimenter le sentiment d'insécurité linguistique dont souffrent bon nombre d'élèves. En effet, plusieurs élèves ont le sentiment ou l'impression que leurs compétences linguistiques sont moindres que celles d'autres francophones, ce qui entraîne une baisse de leur estime de soi. Ce sentiment d'insécurité linguistique peut aussi nuire à leur épanouissement langagier, culturel et identitaire, affectant ainsi leur réussite éducative.

Il faut également être sensible au fait que certains pédagogues puissent eux-mêmes souffrir d'insécurité linguistique et puissent ressentir le besoin de parfaire leurs compétences langagières afin d'être en mesure de mieux accompagner leurs élèves. Le besoin de maîtriser la langue française et de développer un rapport positif à la langue ne se limite donc pas aux élèves; le personnel enseignant pourrait aussi profiter d'une forme d'accompagnement à cet effet.

Devant cette réalité, il s'avère impératif, d'une part, d'accompagner les pédagogues pour qu'ils puissent parfaire leurs propres compétences linguistiques et amplifier leur sentiment de fierté envers la langue tout au long de leur parcours professionnel. D'autre part, il est extrêmement important de les former et de les outiller pour qu'ils puissent avoir recours à des pratiques pédagogiques qui permettent de valoriser la langue française tout en amenant les élèves à voir la richesse et la diversité de celle-ci, sous toutes ses formes et avec tous ses accents, sans toutefois dénigrer les autres langues en ne faisant que l'éloge du français. Comme le précise l'Association canadienne d'éducation de langue française (2008b), « [u]n rapport positif à la langue française ne signifie pas la crainte d'autres langues. Le fait de militer en faveur du français renvoie à l'usage et à la vitalité de la langue, non à la méfiance à l'égard des autres langues » (p. 13). À cet égard, il importe de rappeler que les situations d'apprentissage qui impliquent la communauté sont souvent très appropriées pour développer un rapport positif à la langue. Comme le souligne Cormier (2006), « l'élève devrait vivre des expériences positives lui donnant un sentiment d'appartenance à la communauté et de compétence dans sa langue. Le contexte devrait être motivant et non menaçant » (p. 2).

Si les élèves n'arrivent pas à voir la langue française comme valable, comme importante, il a fort à parier que les efforts déployés pour arriver à faire apprendre cette langue n'auront pas les effets escomptés puisque les élèves n'en verront pas la pertinence. « L'individu qui aime sa langue et qui se sent fier de son identité résistera plus facilement à l'assimilation et voudra que sa culture rayonne autour de lui » (Cormier, 2005, p. 12). Les jeunes vivant en milieu minoritaire sont souvent aux prises avec des tensions identitaires caractérisées par un fort attrait vers la langue et la culture d'expression anglaise. La dernière chose à faire est certes de dénigrer cette langue et cette culture, mais bien de trouver des moyens de valoriser le français par l'entremise d'activités signifiantes ayant un rapport avec la

Quelques pistes d'action

RE 6

- Offrir des formations portant sur la pédagogie en milieu minoritaire et sur le développement du rapport positif à la langue.
- Mettre en œuvre des stratégies qui permettront aux pédagogues de parfaire leurs compétences langagières tout au long de leur parcours professionnel.
- Développer des outils ou avoir recours à des outils déjà existants (ex. : Favoriser la réussite : une affaire d'école) permettant au personnel enseignant de s'approprier les pratiques pédagogiques favorisant un rapport positif à la langue.
- Mettre en œuvre des stratégies qui donnent aux élèves, aux enseignants et enseignantes et à la communauté une perception positive envers leurs capacités individuelles et collectives de réussite éducative.
- Avoir des attentes élevées et des interventions pédagogiques qui correspondent aux besoins spécifiques des élèves en ce qui a trait au développement de leurs compétences langagières.
- Augmenter le nombre d'occasions informelles et formelles de lire, d'écrire, d'écouter et de parler (films, musique, correspondance, recherches signifiantes) dans tous les cours.
- Favoriser la langue comme outil d'apprentissage dans toutes les matières scolaires.
- Avoir une attitude d'ouverture par rapport aux variations langagières que présentent les élèves.
- Développer le vocabulaire avec des activités signifiantes.
- Observer des signes d'insécurité linguistique chez les élèves et mettre en œuvre des mécanismes pour y remédier.
- Organiser des activités communautaires (culturelles, sportives, scientifiques, etc.) qui permettent aux élèves de vivre des expériences positives en français.

langue. Les pédagogues doivent également éviter de constamment remettre en question les capacités langagières des élèves en français puisque cela n'aiderait en rien à développer le sentiment d'appartenance et de fierté envers la langue et la culture.

Enfin, pour ne pas brimer l'estime de soi des élèves et pour éviter que les efforts de valorisation de la langue française ne se fassent pas en vain, il est nécessaire de réitérer l'importance pour l'ensemble du personnel enseignant de légitimer le parler vernaculaire des élèves (ex. : le chiac) à l'école. Boudreau et Dubois (2001) affirment que les enseignants qui acceptent la langue vernaculaire vont provoquer des changements positifs à l'égard de la langue chez leurs élèves, puisque les mots et le parler qui auront pendant longtemps causé la honte pourront enfin être exprimés sans crainte. L'objectif n'est toutefois pas de passer de « l'idéologie du standard » à « l'idéologie du dialecte », mais bien d'amener les élèves à comprendre qu'il y a un juste milieu. En d'autres mots, la variété plus standard du français (français normatif) devrait être présentée comme étant un code particulier de la langue approprié à certaines situations de communication et non comme étant la seule variété acceptable. Ainsi, les élèves comprendront qu'il peut être correct de parler le français populaire ou vernaculaire à certains moments, mais qu'il faut pouvoir comprendre le français normatif et pouvoir y accéder dans d'autres contextes.

En tenant compte des divers vécus langagiers des élèves, en bâtissant sur leurs acquis et en ayant des attentes élevées, les pédagogues auront beaucoup plus de chance d'arriver à développer des compétences langagières solides chez leurs élèves et de les amener à valoriser et à protéger la langue française, bref de développer un rapport positif à la langue. Toutefois, le développement d'un rapport positif à la langue française se fera beaucoup plus facilement si les parents et toute la communauté acadienne et francophone collaborent avec l'école à cette fin.

STRATÉGIE RE 7 :

Numératie

Adopter, à chaque niveau scolaire, des pratiques pédagogiques permettant aux élèves de développer des compétences solides en numératie.

Sur une base quotidienne, les gens font appel, consciemment ou non, à diverses connaissances et compétences étroitement liées aux mathématiques. Dans ce monde en perpétuel changement où les citoyens et citoyennes ont à résoudre des problèmes de plus en plus complexes, que ce soit d'ordre personnel, économique, social ou environnemental, les mathématiques jouent un rôle de plus en plus prépondérant. Cela va de soi, les citoyens et citoyennes d'aujourd'hui et de demain doivent posséder des compétences solides en numératie. Il appartient donc au système éducatif acadien et francophone de veiller à ce que tous les élèves acquièrent les compétences en numératie leur permettant de cheminer comme citoyens et citoyennes engagés dans leur communauté et dans le monde. Il appert en effet que le fait de posséder de fortes compétences en numératie permet de mieux comprendre le monde, de participer plus activement à la société et d'améliorer les perspectives d'avenir de façon substantielle (Groupe d'experts pour la réussite des élèves, 2004). À la lumière de ces constats, il y a donc lieu d'accorder une importance particulière à la numératie tout au long du parcours scolaire des élèves afin de voir à ce qu'ils comprennent mieux le rôle essentiel que jouent les mathématiques dans leur quotidien et pour leur avenir.

Selon *La numératie en tête de la 7^e à la 12^e année : Rapport du Groupe d'experts pour la réussite des élèves (2004)*, la numératie se définit par « l'ensemble des compétences essentielles faisant appel à des concepts mathématiques et à des compétences connexes [...] ; ce qui permet à une personne d'être fonctionnelle en société, c'est-à-dire de pouvoir traiter et gérer efficacement les situations de la vie, de résoudre des problèmes dans un contexte réel et de communiquer

ses solutions » (p. 11). Les élèves doivent donc avoir recours à diverses stratégies nécessaires à la gestion et à la compréhension de situations qui font appel à des calculs et des estimations, tout en dégageant des tendances qui permettent de prédire certains résultats ou événements dans une variété de contextes. Ces derniers doivent également développer des compétences importantes, dont la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes complexes, de comprendre et d'interpréter les informations auxquelles ils ont accès, en plus de gérer et de traiter des informations pertinentes provenant de diverses situations. Enfin, les élèves doivent être en mesure de communiquer efficacement leur raisonnement en l'appuyant par des arguments solides en plus d'être en mesure de prendre des décisions éclairées à la lumière des solutions obtenues.

À l'échelle scolaire, l'ensemble du personnel enseignant joue un rôle essentiel en ce qui a trait à l'acquisition des compétences en numératie. Dans un contexte de résolution de problèmes, toutes disciplines confondues, il est impératif que les élèves, de même que les enseignants et enseignantes, prennent conscience que les mathématiques peuvent contribuer à l'essor des autres disciplines, selon la nature du problème à résoudre. C'est par le biais de situations authentiques et signifiantes que les élèves auront l'occasion de développer ces compétences, puisqu'ils constateront la contribution et la force des mathématiques dans leur quotidien. Il s'avère alors essentiel, d'une part, de former et d'accompagner les enseignants et enseignantes afin qu'ils puissent efficacement aider les élèves à voir et à créer des liens entre les mathématiques et les autres disciplines. D'autre part, il est aussi nécessaire de continuer à déployer des efforts pour faire évoluer les pratiques pédagogiques, dans les cours de mathématiques, comme ailleurs. En effet, il faut maintenant s'éloigner de l'enseignement plus traditionnel basé principalement sur l'acquisition de connaissances et privilégier les situations d'apprentissage qui placeront les élèves devant des tâches plus authentiques qui rendront les apprentissages beaucoup plus significatifs, durables et transférables.

Quelques pistes d'action

RE 7

- Offrir à tous les enseignants du primaire et aux enseignants-ressources du primaire et du secondaire de la formation sur la numératie.
- Assurer des suivis réguliers sur l'utilisation des ressources en numératie préconisées par le MEDPE (ex. : troupes PRIME) pour intervenir avec tous les élèves.
- Fournir des outils aux directions d'école et aux administrateurs et administratrices scolaires pour l'accompagnement du personnel enseignant en lien avec la numératie.
- Profiter des occasions de formation des enseignants pour présenter comment intégrer la numératie dans les autres matières.
- Offrir à tous les élèves du secondaire des parcours variés en mathématiques orientés vers les champs d'intérêts, les passions et les choix de vie-carrière des élèves.
- Intégrer, autant que possible, un volet sur la numératie dans les cours de didactique de la formation initiale.
- Inclure dans les ressources pédagogiques, de même que dans les programmes d'études, des pistes pédagogiques permettant aux enseignantes et enseignants d'intégrer la numératie dans d'autres matières que les mathématiques.

STRATÉGIE RE 8 : Formation initiale et continue

Mettre en œuvre des programmes de formation initiale et continue et des mécanismes d'accompagnement qui permettent à l'ensemble du personnel enseignant d'être constamment à l'affût des pratiques pédagogiques éprouvées et répondant aux besoins du milieu éducatif acadien et francophone.

Si les élèves sont au cœur du système éducatif acadien et francophone, le personnel enseignant, de son côté, constitue en quelque sorte le moteur de ce système. En effet, sans l'apport des enseignants et enseignantes, il est impossible d'imaginer une quelconque amélioration de la qualité de l'éducation. Dans le rapport de la Commission sur l'école francophone (2009), on précise d'ailleurs que :

[l]e rôle du corps enseignant dans la réussite globale du système d'éducation est crucial. Les enseignants constituent en quelque sorte la matière première, ou encore la ressource la plus fondamentale de notre système éducatif. (p. 59)

La communauté acadienne et francophone et l'ensemble des partenaires en éducation misent sans contredit sur le développement d'une culture d'excellence au sein du système éducatif acadien et francophone. Cette culture d'excellence ne peut manifestement pas exister et croître sans une formation initiale de très grande qualité, à la fine pointe de la recherche dans des domaines tels que la pédagogie en milieu minoritaire, l'évaluation, la littératie, la numératie et l'inclusion scolaire. Ces domaines, bien entendu, doivent également être abordés dans le cadre de la formation continue.

Pour qu'elle soit véritablement efficace, on sait maintenant que la formation doit également être jumelée à une forme d'accompagnement continu, et ce, que l'on s'adresse à des diplômés en enseignement qui entrent dans la profession ou encore à des enseignants et enseignantes ou des directions chevronnés. Sans cet accompagnement, il est plus difficile pour le personnel enseignant et pour les directions d'école d'arriver à mettre en

œuvre les connaissances apprises lors de la formation initiale ou lors des formations ponctuelles (perfectionnement pédagogique). Il y a donc lieu de voir à mettre en œuvre divers mécanismes d'accompagnement pour assurer le transfert des savoirs et des savoir-faire dans les écoles et dans les salles de classe.

Quelques pistes d'action

RE 8

- Tenir compte des profils professionnels déjà existants (ex. : profil de la Faculté des Sciences de l'Éducation) et élaborer des outils d'évaluation du rendement en lien avec les exigences du mandat du milieu éducatif acadien et francophone.
- Revoir les programmes de formation initiale à la lumière de ce profil professionnel.
- Mettre en place des programmes d'accueil, d'accompagnement et d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant et les directions d'école.
- Développer une culture de perfectionnement et de formation continue au moyen de :
 - la mise en place d'une stratégie globale de la formation continue, en partenariat avec les instances concernées ;
 - la création de programmes de mentorat pour le personnel enseignant et les directions d'école ;
 - la mise en place et l'amélioration continue des communautés d'apprentissage professionnelles ;
 - la présence de soutien pédagogique sur le terrain pour le personnel enseignant.
- Inciter le personnel enseignant à participer activement, et parfois de façon individuelle et autonome, à leur perfectionnement professionnel.

Si les districts scolaires, l'Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB) et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) ont un grand rôle à jouer par rapport à la formation continue du personnel enseignant et des directions d'école, ils ne sont toutefois pas les seuls responsables. En effet, il incombe également au personnel enseignant et aux directions d'école de prendre leur formation



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST

Projet école-communauté, école François-Xavier-Daigle, Allardville, N.-B.

continue en main en fonction de leurs besoins et de leurs domaines d'intérêts en participant à divers colloques, forums et instituts ou encore en effectuant des lectures pédagogiques sur une base régulière. En outre, il serait souhaitable de constater une collaboration accrue à divers projets de recherche en éducation entre les pédagogues et les institutions postsecondaires de la province, comme l'Université de Moncton, afin d'accroître la capacité collective. Les districts scolaires, l'AEFNB et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance doivent alors les appuyer en ce sens.

Il est par ailleurs nécessaire d'identifier les compétences, les connaissances et les attitudes recherchées chez l'ensemble du personnel enseignant et chez l'ensemble des directions d'école afin de développer ou d'actualiser des profils professionnels et des outils d'évaluation du rendement pour chacun de ces acteurs clés.

Ainsi, les attentes seront clairement énoncées et il sera plus facile d'identifier les forces et défis de chacun et de chacune et de trouver des moyens pour s'améliorer, ce qui, par ricochet, augmentera la capacité du personnel enseignant et des directions d'école à réaliser la double mission du système éducatif. De plus, en tenant compte des profils professionnels, il deviendra plus facile de planifier la formation initiale et la formation continue qui permettra l'acquisition des compétences recherchées. Tous les partenaires qui œuvrent au développement des professionnelles et professionnels en éducation devraient collaborer au développement de ce profil professionnel. Parmi ces partenaires, on devrait compter des membres des institutions postsecondaires, des membres du MEDPE, des leaders de districts et des membres de l'AEFNB.

Champ d'intervention : Leadership pédagogique

Les personnes qui occupent les postes de responsabilité aux différents paliers du système éducatif (école, district, ministère) sont appelées à faire preuve de leadership pédagogique. Elles doivent être à l'affût des pratiques éprouvées et posséder les compétences nécessaires pour être en mesure de guider efficacement les gens qu'elles côtoient dans le cadre de leur travail en plus de les aider à devenir, à leur tour, des leaders au sein de leur école ou de leur organisation. Les leaders pédagogiques doivent également veiller à développer une culture de collaboration au sein des écoles, des districts, du ministère et de la communauté, et ce, dans le but de réaliser la double mission éducative et identitaire du système éducatif acadien et francophone.

Résultat visé :

Les directions d'école sont outillées pour jouer pleinement leur rôle de leaders pédagogiques en milieu minoritaire, de passeurs culturels et d'agents mobilisateurs afin d'instaurer un climat menant à des apprentissages de qualité et à l'épanouissement de chaque élève.

Tous les paliers d'action et de décision ont recours à des pratiques collaboratives efficaces.

RE 9 — Leadership pédagogique des directions d'école

Mettre en œuvre des mécanismes et des mesures d'accompagnement permettant aux directions d'école d'assumer pleinement leur rôle de leaders pédagogiques en milieu minoritaire au sein de leur école et de leur district scolaire.

RE 10 — Culture de collaboration

Consolider les pratiques collaboratives visant l'amélioration des apprentissages, et ce, à tous les paliers d'action et de décision.

STRATÉGIE RE 9 : Leadership pédagogique des directions d'école

Mettre en œuvre des mécanismes et des mesures d'accompagnement permettant aux directions d'école d'assumer pleinement leur rôle de leaders pédagogiques en milieu minoritaire au sein de leur école et de leur district scolaire.

La mise en place du nouveau modèle organisationnel des districts scolaires en 2012 a donné lieu à des changements importants en ce qui a trait à la façon de fonctionner à l'intérieur des districts. L'école est la pierre angulaire du système éducatif et toute la structure qui l'entoure doit par conséquent lui servir d'appui. C'est pourquoi, au lieu de favoriser un style de gestion où les décisions sont prises et transmises « de haut en bas », le modèle organisationnel proposé favorise plutôt un style de gestion hétérarchique où les intervenantes et intervenants clés à divers paliers prennent davantage part au processus décisionnel en lien avec la planification pédagogique.

Les rôles et responsabilités des directions d'école ont donc changé substantiellement puisqu'elles sont maintenant amenées à exercer de façon encore plus évidente leur leadership pédagogique. L'accent n'est plus uniquement placé sur les tâches administratives, comme ce fut souvent le cas dans le passé, mais bien sur les apprentissages et sur le cheminement identitaire des élèves. Ceci signifie entre autres que la priorité des directions d'école doit être de veiller en tout temps à ce que tous les élèves effectuent des apprentissages de qualité, ce qui requiert un accompagnement efficace et constant de leur personnel. Cependant, les directions d'école ne peuvent travailler isolément; elles doivent nécessairement instaurer un climat de collaboration au sein de leur école et favoriser le leadership de chaque membre de leur personnel si elles souhaitent noter des améliorations en ce qui a trait aux apprentissages.

Il est clair qu'en milieu linguistique minoritaire, les directions d'école jouent un rôle déterminant pour rendre leur école propice aux apprentissages et à la construction identitaire et à l'éducation citoyenne. Les attentes envers les écoles acadiennes et francophones sont nombreuses : elles doivent viser l'excellence, être ouvertes à la communauté en plus d'être des foyers d'épanouissement culturel et des espaces

de citoyenneté démocratique, ce qui requiert à leur tête des personnes possédant des qualités de leadership exceptionnelles. Les directions d'école, en raison des nouvelles responsabilités que le modèle organisationnel leur confère, ont donc besoin d'être accompagnées et guidées pour mener à bien ces tâches importantes qui leur sont confiées. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes : rencontres de supervision, formations continues, programmes de mentorat, documents d'orientation divers, etc.

Quelques pistes d'action

RE 9

- Développer un profil provincial de compétences des directions d'école en lien avec leur nouveau rôle de leaders pédagogiques.
- Arrimer la formation universitaire de 2^e cycle, le certificat d'aptitude à la direction et la formation continue avec le profil de compétences des directions d'école.
- Voir à diminuer les tâches administratives des directions d'école afin de prioriser les tâches axées sur la réussite éducative des élèves.
- Développer des outils (ou utiliser les outils existants) qui permettent aux directions d'école de mieux assumer leur rôle de passeurs culturels.
- Mettre en place des mécanismes pour favoriser la collaboration et la communication entre les directions d'école, les districts scolaires et le MEDPE.
- Assurer des occasions d'échanges formels et informels entre les directions.
- Créer un programme d'accompagnement pour toutes les directions d'école et un programme de mentorat pour les nouvelles directions d'école.
- Organiser des rencontres régulières des directions d'école, en face à face ou par l'entremise de la technologie, dans le but de favoriser une compréhension commune du rôle de leader pédagogique en milieu linguistique minoritaire et de partager les pratiques gagnantes.
- Développer un mécanisme de collaboration entre le MEDPE et l'AEFNB dans le but de développer et de livrer des formations continues à l'intention des directions d'école.

Les directions d'école doivent aussi avoir l'occasion de collaborer et d'échanger avec leurs homologues, que ce soit à l'intérieur de leur district, de la province, du pays et même du monde afin d'élargir leurs horizons, d'assimiler de nouvelles idées et de trouver des solutions aux problèmes parfois très complexes auxquels elles font face quotidiennement. Ces nouvelles connaissances et compétences leur permettront d'être de meilleurs leaders pédagogiques au sein de leur école, au sein de leur communauté d'école et au sein de leur district. Il faudrait donc voir à mettre en place des mécanismes — comme les communautés d'apprentissage professionnelles — qui rendront la collaboration et les échanges entre directions d'école possibles, et ce, sur une base régulière.

Par ailleurs, les cours offerts dans le cadre de la maîtrise en administration scolaire et les cours nécessaires à l'obtention du certificat d'aptitude à la direction d'école devraient aussi refléter les nouvelles réalités du système éducatif acadien et francophone. Il est essentiel de mettre en relief le rôle particulier de la direction d'école en milieu linguistique minoritaire. Il est également impératif que toutes les directions d'écoles soient à l'affût des plus récentes recherches et des pratiques pédagogiques éprouvées en milieu minoritaire afin qu'elles soient en mesure de les actualiser dans leur école. Elles doivent de plus bien comprendre les diverses politiques, notamment la PALC, qui ont une incidence particulière en milieu minoritaire. C'est pourquoi le MEDPE, de même que les districts scolaires, doivent voir à faciliter l'accès à ces informations de première importance.

STRATÉGIE RE 10 : Culture de collaboration

Consolider les pratiques collaboratives visant l'amélioration des apprentissages, et ce, à tous les paliers d'action et de décision.

Les élèves sont au centre du système éducatif acadien et francophone. La structure organisationnelle et l'ensemble des décisions qui sont prises devraient d'abord et avant tout contribuer à améliorer les apprentissages que ceux-ci effectuent à l'école. Or, on dit souvent que les meilleures décisions sont prises en concertation. En effet, les gains en termes d'apprentissage chez les élèves sont indéniables lorsqu'on met à profit les forces de plusieurs personnes. Il est alors naturel d'adhérer à une forme de leadership partagé afin que tous les intervenantes et intervenants clés du système éducatif puissent contribuer à l'amélioration des apprentissages.

Les bienfaits de la collaboration au sein du milieu éducatif, en particulier dans les écoles, sont certes nombreux. De nombreux écrits²¹ publiés au cours des deux dernières décennies rappellent d'ailleurs aux pédagogues et aux administrateurs et administratrices scolaires que le développement de pratiques collaboratives entre les professionnelles et professionnels de l'éducation assure une plus grande efficacité des interventions, favorise l'innovation dans les pratiques pédagogiques, ce qui, par ricochet, améliore considérablement les apprentissages. C'est pourquoi la grande majorité des écoles francophones et acadiennes de la province ont adopté le modèle des communautés d'apprentissage professionnelles depuis quelques années. Si l'esprit de collaboration entre les pédagogues est bel et bien présent dans les écoles, il faut toutefois continuer à travailler pour qu'il s'étende également à d'autres paliers d'action et de décision. Ainsi, les directions d'école devraient avoir l'occasion de collaborer entre elles, mais elles devraient aussi le faire avec le personnel éducatif des districts

scolaires (mentors, agentes et agents pédagogiques, directions exécutives à l'apprentissage, directions des services de soutien à l'apprentissage, etc.).

Quelques pistes d'action

RE 10

- Inclure du temps de rencontre et de collaboration pour les pédagogues, incluant les directions d'école, dans le calendrier scolaire.
- Voir à ce que les directions d'école, de même que le personnel cadre au sein des districts scolaires et du MEDPE adoptent un style de leadership partagé qui suscite l'engagement des divers intervenants et intervenantes à l'amélioration du rendement des élèves.
- Communiquer les attentes et la vision de l'éducation à tous les intervenants et intervenantes du système éducatif acadien et francophone.
- Définir clairement le rôle de tous les intervenants et intervenantes du système éducatif afin de clarifier des situations ambiguës qui pourraient entraver le travail de collaboration.
- Voir à développer les compétences interpersonnelles de tous les intervenants et intervenantes afin de faciliter les échanges et d'établir un climat de confiance.
- Veiller à ce que les intervenants et intervenantes aient accès aux outils nécessaires pour collaborer à distance.
- Faciliter la participation de tous les acteurs concernés aux décisions du milieu scolaire.
- Cultiver un climat organisationnel qui favorise la communication entre toutes les personnes qui dispensent les programmes et les services de l'école et ceux et celles qui en sont les récipiendaires.

De même, il pourrait être intéressant de voir à ce que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les institutions postsecondaires en plus des divers organismes communautaires et gouvernementaux qui ont un lien avec l'éducation soient davantage sollicités, lorsque possible, pour réfléchir avec les écoles et les districts aux meilleures façons d'améliorer les apprentissages chez chacun des

21. Plauborg, 2008; Dufour, Dufour et Eaker, 2008; Dufour, Dufour, Eaker et Many, 2006; Beaumont, Lavoie et Couture, 2009.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-OUEST

élève. En développant une véritable synergie école-district-ministère-communauté, on favorise sans contredit l'essor du système éducatif acadien et francophone.

En outre, comme l'expertise ne peut toujours provenir d'un même milieu, il pourrait être intéressant de tirer davantage profit des médias et des réseaux sociaux pour collaborer avec des professionnelles et professionnels œuvrant à l'extérieur de la province, voire du pays. Cette collaboration étendue permettrait aux acteurs clés du système éducatif acadien et francophone d'élargir leurs horizons et de se familiariser avec d'autres approches ou pratiques gagnantes.

Enfin, c'est en continuant à développer la capacité collective, c'est-à-dire à veiller à ce que tous les intervenants et intervenantes puissent collaborer et apprendre les uns des autres sur une base continue, que les élèves acadiens et francophones seront en mesure d'effectuer les meilleurs apprentissages possibles.

Champ d'intervention : Environnement d'apprentissage stimulant et engageant

Un environnement d'apprentissage stimulant et engageant forme un ensemble dynamique qui réunit toutes les conditions pédagogiques, humaines, physiques, socioculturelles ou technologiques qui interagissent pour assurer collectivement la réussite éducative.

Résultat visé :

Les élèves bénéficient d'un environnement d'apprentissage qui :

- leur permet de s'épanouir et de développer leur plein potentiel;
- répond à leurs intérêts et à leurs besoins, tant sur le plan personnel que sur le plan éducatif;
- leur permet d'être et de devenir des citoyennes et citoyens responsables, avertis et engagés, tant dans leur école, leur communauté locale et agrandie que dans l'espace numérique;
- les conscientise face à l'importance de contribuer à l'espace francophone numérique;
- leur permet de prendre en charge leur santé globale;
- leur permet de s'engager et de participer à la prise de décision au sein de leur école.

RE 11 — Environnement d'apprentissage inclusif

Adopter une pédagogie inclusive et différenciée ainsi qu'une gestion de classe souple permettant de respecter les styles, les rythmes d'apprentissage, les formes d'intelligence et les besoins particuliers de tous les élèves.

RE 12 — Cours et expériences d'apprentissage diversifiés

Mettre en place des structures permettant aux élèves, qu'ils soient en milieu rural ou urbain, d'accéder à des cours et des expériences d'apprentissage diversifiés répondant à leurs besoins et à leurs intérêts.

RE 13 — Environnement numérique d'apprentissage

Transformer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage en optimisant l'utilisation pédagogique des technologies et des réseaux sociaux.

RE 14 — Approche globale de la santé en milieu scolaire

Mettre en œuvre, en collaboration avec les différents partenaires et les ministères concernés, une approche globale de la santé en milieu scolaire.

RE 15 — Engagement à la vie scolaire

Créer un environnement scolaire au sein duquel les élèves, citoyennes et citoyens d'aujourd'hui :

- s'engagent pleinement à la vie scolaire et au fonctionnement de l'école;
- participent à des programmes d'activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, citoyennes, patrimoniales et communautaires correspondant à leurs goûts et à leurs champs d'intérêts.

STRATÉGIE RE 11 : Environnement d'apprentissage inclusif

Adopter une pédagogie inclusive et différenciée ainsi qu'une gestion de classe souple permettant de respecter les styles, les rythmes d'apprentissage, les formes d'intelligence et les besoins particuliers de tous les élèves.

Dans un environnement d'apprentissage inclusif, la pédagogie tient compte, dès sa conception, de l'unicité de tous les apprenants et apprenantes. Elle assure donc à ceux-ci l'occasion d'apprendre en collaboration avec leurs pairs tout en respectant leurs besoins individuels et variés. D'ailleurs, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (2009a) définit ainsi l'inclusion scolaire :

[...] à la fois une philosophie et un ensemble de pratiques pédagogiques qui permettent à chaque élève de se sentir valorisé, confiant et en sécurité de sorte qu'il puisse réaliser son plein potentiel. Elle repose sur un système de valeurs et de croyances qui sont axées sur le meilleur intérêt de l'enfant et qui favorisent chez lui non seulement une participation active à ses apprentissages et à la vie scolaire, mais également un sentiment d'appartenance, le développement social ainsi qu'une interaction positive avec ses pairs et sa communauté scolaire [...]. (p. 1)

Toutefois, il est important de reconnaître que l'inclusion scolaire est non seulement une philosophie qui repose sur un système de valeurs, mais qu'elle est aussi un droit, dicté par la *Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick*, qui interdit la discrimination fondée sur diverses caractéristiques, dont l'incapacité physique, l'incapacité mentale, la race, la couleur, le lieu d'origine, la condition sociale et autres. Un environnement d'apprentissage inclusif est donc un environnement où tous les élèves, peu importe leur culture, leur religion, leur orientation sexuelle, leurs besoins particuliers d'apprentissage, apprennent aux côtés de leurs pairs.

Quelques pistes d'action

RE 11

- Faire appel à une grande diversité d'approches pédagogiques de manière à tenir compte des styles d'apprentissage et des formes d'intelligence des élèves.
- Mettre en place une culture de pédagogie différenciée pour répondre aux besoins de tous les élèves, incluant les élèves doués, les élèves qui ont besoin d'enrichissement et ceux qui manifestent des troubles ou des difficultés d'apprentissage.
- Mettre en place des stratégies permettant l'appropriation par tous les intervenants et intervenantes scolaires d'une pédagogie de l'inclusion.
- Favoriser une étroite collaboration entre l'ensemble des intervenantes et intervenants éducatifs permettant de mieux répondre aux besoins de l'élève.
- Offrir de la formation et de l'accompagnement au personnel scolaire en lien avec l'inclusion scolaire.
- Établir des partenariats interministériels structurés et efficaces afin de mieux répondre aux besoins particuliers des élèves.
- Réduire le temps d'attente pour les services spécialisés.
- Voir à la mise en œuvre des recommandations du rapport *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles*.

Pour favoriser une inclusion réussie de tous les élèves dans toutes les sphères de l'éducation, deux approches interreliées sont préconisées : la pédagogie différenciée, qui consiste à tenir compte des styles et rythmes d'apprentissage et des formes d'intelligence de tous les élèves de la classe dans la préparation des situations d'apprentissage et d'évaluation, et la conception universelle de l'apprentissage, qui tient en compte les besoins particuliers des élèves dès la conception des programmes d'études et pendant la planification et la pratique de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation.

Il est intéressant de noter que le rapport *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles*, publié en juin 2012, démontre que la responsabilité de l'inclusion scolaire relève de tous les intervenants et intervenantes scolaires et ne peut être réussie que lorsque le leadership est assumé à tous les paliers du système éducatif, que les structures de collaborations sont clairement définies et que la formation initiale et continue est assurée auprès de tous les intervenants et intervenantes.



Jeux de l'Acadie.

STRATÉGIE RE 12 : **Cours et expériences d'apprentissage diversifiés**

Mettre en place des structures permettant aux élèves, qu'ils soient en milieu rural ou urbain, d'accéder à des cours et des expériences d'apprentissage diversifiés répondant à leurs besoins et à leurs intérêts.

Le système éducatif vit d'importantes transformations afin de répondre de façon optimale aux besoins de tous les élèves, plutôt que d'exiger de leur part qu'ils s'adaptent à une seule et même voie d'apprentissage. Ayant l'inclusion scolaire comme prémisses de base, de nombreuses initiatives sont mises en place pour répondre aux besoins des jeunes, tant sur le plan académique, socioaffectif, que vie-carrière. Ces projets ou programmes tirent inévitablement leur force de la collaboration entre divers intervenants et intervenantes de l'école, de manière à bénéficier de l'expertise et de la contribution de chacun et chacune.

Dans une école inclusive, il importe de mettre en place une programmation permettant de différencier les contenus d'apprentissage de façon à mieux répondre aux besoins et aux champs d'intérêts des élèves en vue de leur projet de vie-carrière, tout en offrant des services qui appuient la diversité. Ainsi, une programmation caractérisée par une offre de différents parcours scolaires permet à l'élève de vivre des apprentissages durables et transférables dans son domaine d'études postsecondaires, dans le monde du travail et dans la vie de tous les jours.

Dans le but de fournir les conditions nécessaires à la réussite éducative et à la réalisation du projet de vie-carrière de chaque élève, l'école tire pleinement avantage de ses partenariats avec la communauté, de façon à proposer des situations d'apprentissage significatives et variées. Des projets pédagogiques orientants et communautaires se basent justement sur la richesse des liens école-famille-communauté afin d'enrichir et de donner un sens aux expériences d'apprentissage des élèves en arrimant les contenus des programmes d'études à des contextes de la vraie vie.

Quelques pistes d'action**RE 12**

- Offrir un curriculum flexible qui permet une diversité de parcours afin de répondre aux besoins et aux intérêts des élèves.
- Mettre sur pied des structures innovatrices et flexibles capables de répondre aux défis des écoles en milieu rural, par exemple : cours optionnels, cours en ligne, cours « ambulants ».
- Favoriser les projets qui ciblent la mise en pratique des habiletés et des compétences durables par des projets qui mettent en valeur les compétences essentielles au travail.
- Développer et mettre en œuvre un programme de reconnaissance des acquis.

La reconnaissance des acquis et des apprentissages en communauté sont d'autres moyens de mettre à profit les partenariats avec la communauté, tout en permettant à des jeunes de vivre des expériences qui enrichissent leur parcours scolaire et qui contribuent à leur développement personnel, social et vie-carrière.

L'accès à une variété de cours au choix contribue également au développement vie-carrière des élèves en leur donnant l'occasion de découvrir de nouvelles passions et d'acquérir des connaissances et compétences dans des domaines variés. Les écoles peuvent tirer profit des cours à distance pour élargir l'éventail de cours au choix qu'elles mettent à la disposition de leurs élèves et ainsi contrer la ruralité, la décroissance, le manque de ressources ou les conflits d'horaire. S'adressant aux élèves de la 10^e à la 12^e année et de plus en plus aux élèves de 8^e et de 9^e année, les cours à distance sont soutenus par une pédagogie différenciée et peuvent ainsi accueillir des élèves ayant des besoins particuliers et des rythmes d'apprentissage différents.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

En plus des cours en ligne, d'autres stratégies viennent démontrer le rôle essentiel des technologies dans l'enrichissement et l'actualisation des stratégies d'enseignement et d'apprentissage. L'apprentissage hybride, qui combine le présentiel²² avec les outils numériques de gestion des apprentissages, le développement par chaque élève et enseignant ou enseignante de son environnement d'apprentissage personnel, de même que l'intégration judicieuse des médias sociaux pour l'apprentissage, notamment par le biais d'initiatives AVAN (apporter vos appareils numériques), représentent quelques-uns des moyens qui permettent à l'école de mieux répondre aux besoins des apprenantes et apprenants du XXI^e siècle, tout en assurant une meilleure équité dans les programmes et services qui leur sont offerts, et ce, peu importe dans quelle école ils se trouvent.

22. Enseignement en face à face.

STRATÉGIE RE 13 : **Environnement numérique d'apprentissage**

Transformer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage en optimisant l'utilisation pédagogique des technologies et des réseaux sociaux.

En cette ère du numérique, le rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) en éducation devient bien plus qu'une valeur ajoutée. En effet, elles accroissent entre autres les capacités de recherche, de traitement, de production et de communication de l'information. Le développement de compétences en littératie numérique chez les jeunes devient donc une composante incontournable, essentielle, voire centrale pour l'apprentissage. Les nouvelles réalités liées à la présence prépondérante des TIC à l'école influencent considérablement la façon d'aborder les apprentissages puisque le savoir factuel se retrouve de plus en plus dans la paume de la main des élèves grâce à des outils comme les tablettes numériques et les téléphones intelligents, facilitant l'accès à de multiples moteurs de recherche disponibles sur Internet.

Instaurer un environnement numérique d'apprentissage implique nécessairement une transformation des pratiques pédagogiques. En effet, celles-ci, de même que les activités d'apprentissage proposées, doivent être inclusives, orientantes, tenir compte des principes de la pédagogie en milieu minoritaire, être congruentes aux résultats d'apprentissage, tout en permettant aux élèves de s'engager dans la construction de leurs savoirs, et ce, par une utilisation judicieuse des espaces et des outils numériques et technologiques à leur disposition. Nul doute que les technologies de l'information et de la communication offrent de nombreuses possibilités pour aider les pédagogues à créer un environnement d'apprentissage riche et efficace. Cependant, elles doivent être utilisées à bon escient, de sorte à véritablement transformer les pratiques pédagogiques, et non pas servir de simples outils permettant de transmettre la matière de façon traditionnelle. Cette métamorphose de l'environnement

d'enseignement et d'apprentissage amènera certainement les élèves à s'engager, communiquer, collaborer, créer, connecter et critiquer d'avantage, bref, à apprendre par le biais de leur réalité et celle de la société.

Quelques pistes d'action

RE 13

- Promouvoir l'accès et la contribution aux ressources numériques par le biais de diverses plateformes et encourager la contribution à celles-ci.
- Mettre en place des mécanismes d'accompagnement pour le personnel éducatif en ce qui a trait à l'intégration efficace des TIC en enseignement.
- Favoriser le leadership des directions d'école, notamment par le biais des réseaux sociaux.
- Promouvoir une utilisation judicieuse des technologies numériques afin de favoriser le réseautage et l'apprentissage social (ex. réunions, partages en ligne).
- Assurer une formation initiale et continue, formelle et informelle, qui permet d'intégrer judicieusement les technologies numériques au sein de l'enseignement et de l'apprentissage.
- Faciliter l'accès à un réseau Internet ouvert et sécuritaire dans l'ensemble du réseau des écoles, districts et ministère.
- Mettre en œuvre une stratégie de formation sur la saine gestion de l'identité numérique, à l'intention des jeunes, des enseignants et enseignantes, des administrateurs et administratrices scolaires et des parents.
- Laisser des traces (blogues, vidéos, témoignages) sur les expériences (d'appropriation des outils numériques pour l'apprentissage et le renforcement de la capacité collective).
- Tenir compte des plus récentes recherches en lien avec l'utilisation des TIC en salle de classe, et ce, sur une base continue.

Évidemment, l'appropriation et l'exploitation du potentiel pédagogique des TIC impliquent temps, efforts et créativité de la part du personnel éducatif. Cette prise en charge professionnelle peut être grandement appuyée par les réseaux sociaux à la portée de l'éducateur ou l'éducatrice.

Il en est de même pour les responsables de la formation initiale et continue du personnel éducatif. Ces derniers doivent s'assurer d'actualiser et de mettre en place les mécanismes de formation nécessaires, qu'ils soient de type formel ou informel, individuel ou collectif, présentiel ou virtuel. Ils doivent également voir au développement de ressources répondant aux besoins du personnel éducatif et favoriser l'accessibilité aux ressources pédagogiques numériques en français. Par ailleurs, il importe d'encourager l'apprenant ou l'apprenante, qu'il ou elle soit élève ou membre du personnel enseignant, à créer des ressources et à les partager, contribuant ainsi à l'enrichissement de l'espace numérique francophone, et ce tant à l'échelle locale, provinciale, nationale qu'internationale.

Finalement, le leadership des différentes instances éducatives (écoles, districts scolaires, ministère, collèges, universités) est crucial quant à la transformation de l'environnement numérique d'apprentissage. Leur vision ainsi que leurs plans d'action doivent refléter la réalité technologique en perpétuel changement. Les technologies numériques continueront de renouveler les façons de communiquer, consommer, socialiser, collaborer et travailler. Elles doivent agir comme levier aux apprentissages et contribuer à l'évolution de la pédagogie. Il est à noter que cette stratégie doit être travaillée de façon concomitante avec les CI 9 (Citoyenneté francophone : médiatique et numérique) et V 10 (Réseautage et capacité collective à l'ère du numérique).

STRATÉGIE RE 14 : **Approche globale de la santé** **en milieu scolaire**

Mettre en œuvre, en collaboration avec les différents partenaires et les ministères concernés, une approche globale de la santé en milieu scolaire.

L'approche globale de la santé en milieu scolaire est un modèle reconnu à l'échelle internationale en matière de mieux-être, ayant comme objectif d'accroître à la fois la réussite éducative des élèves et leur santé. Au Nouveau-Brunswick, les ministères de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de la Santé ainsi que celui des Communautés saines et inclusives partagent cette même vision de promotion de la santé et du mieux-être, de manière à mieux préparer les jeunes de la province à faire des choix éclairés et sains, et ce, dans tous les aspects de leur vie (ex. : alimentation, activités physiques, relations interpersonnelles, spiritualité, consommation, sexualité).

Ayant comme prémisse que les jeunes en santé apprennent et réussissent mieux, l'approche globale de la santé en milieu scolaire souligne le rôle fondamental de l'école dans l'acquisition, chez les élèves, des compétences dont ils ont besoin pour mener une vie saine, sur les plans physique et émotionnel.

Il existe plusieurs modèles ou initiatives pouvant aider les écoles dans la mise en œuvre de stratégies soutenant l'approche globale de la santé en milieu scolaire. Parmi les plus importantes se trouvent le *Consortium conjoint pancanadien sur les écoles en santé*, le programme *Écoles axées sur la promotion de la santé (EAPS)*, le projet *Racines de l'espoir* de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, la stratégie du mieux-être au Nouveau-Brunswick ainsi que le *Mouvement Acadien des Communautés en Santé du Nouveau-Brunswick inc. (MACS-NB)*.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST

Une multitude de ressources sont donc à la disposition des écoles leur permettant d'offrir une variété de programmes et de services favorisant l'adoption d'un mode de vie sain et actif chez tous les élèves. À ce titre, les ministères de la Santé et des Communautés saines et inclusives identifient quatre piliers du mieux-être associés à un mode de vie sain : l'activité physique, la santé psychologique et la résilience, une saine alimentation et une vie sans tabac. Plus particulièrement, la santé psychologique et la résilience sont reconnues comme étant les éléments déclencheurs à la base d'un changement comportemental positif conduisant vers le mieux-être. À cet égard, la santé psychologique se retrouve désormais au centre des préoccupations des milieux scolaires, et ce, dans une perspective qui ne se limite plus seulement au problème comme tel, mais qui se

Quelques pistes d'action

RE 14

- Offrir diverses occasions aux élèves et à leurs parents d'acquies les savoirs, savoir-faire et savoir-être pour adopter et maintenir un mode de vie sain dans tous les aspects de leur vie.
- Instaurer une variété de moyens et de mesures pour améliorer la santé et la vitalité des élèves et du personnel.
- Créer un environnement où tous les acteurs se sentent à l'aise et en sécurité et assument leur rôle dans le maintien d'un milieu scolaire positif, sécuritaire et inclusif.
- Inclure la collectivité dans la mise en place d'un milieu exempt d'intimidation, de harcèlement et de harcèlement.
- Mettre en œuvre des stratégies concernant l'intimidation qui prêtent attention aux jeunes à risque, tant victimes qu'intimidateurs.
- Promouvoir un climat d'équité en matière de relations ethniques et multiculturelles ainsi que sur le plan des droits de la personne.

veut davantage proactive et préventive. Le milieu scolaire regorge d'occasions pouvant façonner l'estime de soi, la résilience, ainsi que le développement de rapports interpersonnels positifs avec autrui.

La santé et le mieux-être étant des enjeux majeurs de notre société, l'école gagne à collaborer avec les parents et avec divers partenaires de la communauté afin d'instaurer et de maintenir un milieu scolaire sain, respectueux et accueillant, qui valorise la santé et le mieux-être du personnel et des élèves. L'école, les parents et la communauté doivent donc unir leurs efforts et leurs ressources pour mettre en place des structures et des pratiques inclusives, participatives et holistiques, destinées à favoriser le développement positif des enfants, de sorte que toute la société puisse en bénéficier. En effet, une vision concertée soutenant la santé des enfants trace la voie vers une culture du mieux-être pour tous les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick.

STRATÉGIE RE 15 : Engagement à la vie scolaire

Créer un environnement scolaire au sein duquel les élèves, citoyens et citoyennes d'aujourd'hui :

- s'engagent pleinement à la vie scolaire et au fonctionnement de l'école ;
- participent à des programmes d'activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, citoyennes, patrimoniales et communautaires correspondant à leurs goûts et à leurs champs d'intérêts.

L'engagement des jeunes Acadiens et francophones connaît une situation des plus vibrantes au Nouveau-Brunswick. En effet, les mécanismes participatifs jeunesse favorisent, notamment, l'expression de soi, le débat d'idées, la prise de décision ainsi que la réalisation de projets collectifs. C'est donc dans une volonté partagée par l'ensemble des partenaires qu'il importe de créer un environnement d'apprentissage permettant aux élèves d'être actifs au sein de leur école et de leur communauté ainsi que suscitant l'émergence d'un leadership et d'un engagement envers la construction de leur identité individuelle et collective.

Ainsi, pour que les élèves soient des citoyens actifs et engagés au sein de leur école, de leur communauté et de la société, il s'avère essentiel que tous les partenaires en éducation offrent une panoplie d'occasions et d'expériences favorisant la participation citoyenne. Il est également fondamental que les partenaires agissent à titre de guides et de mentors auprès des jeunes afin de faciliter leur quête d'identité et de les aider à développer des compétences liées à la citoyenneté (voir stratégie CI 4 , page 85). Un appui particulier doit être offert aux monitrices et moniteurs de la vie scolaire quant à la mise en œuvre d'un processus de gouvernance démocratique appliquant le concept *PAR* et *POUR* les jeunes et accordant à ces derniers un réel pouvoir dans la gestion de l'école et de la vie scolaire.

Quelques pistes d'action

RE 15

- Créer un environnement qui accueille la contribution unique des jeunes à la vie et au fonctionnement de l'école.
- Accroître les occasions pour les jeunes d'initier, de réaliser et de gérer des projets.
- Accroître les occasions pour les jeunes de s'impliquer à différents niveaux (ex. : activités scolaires et communautaires, processus de consultation).
- Augmenter la participation des jeunes à différents comités (ex. : conseils scolaires, groupes d'intérêt, comités consultatifs).
- Assurer le développement du dossier de la vie scolaire mettant l'accent sur l'émergence d'une pensée et de pratiques citoyennes et démocratiques chez les élèves.
- Appuyer la Fédération des jeunes francophones (FJFNB) du Nouveau-Brunswick dans le développement de ses programmes et de ses activités.
- Valoriser l'engagement des jeunes auprès de la communauté ainsi qu'auprès de la jeunesse.
- Privilégier un environnement qui répond aux besoins des jeunes et qui propose de multiples activités.
- Favoriser la participation des élèves dans la création et le maintien d'un espace culturel francophone.
- Faciliter le partage de pratiques gagnantes entre les écoles.
- Veiller à ce que le MEDPE, les districts scolaires de même que les CED consultent et impliquent davantage les jeunes lors de l'élaboration de programmes, de politiques et de services scolaires.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-OUEST

Programme *GénieArts* Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, l'école et la communauté doivent aussi coordonner leurs efforts dans le but d'offrir une programmation d'activités scolaires, périscolaires et parascolaires diversifiées (ex. : activités sportives, artistiques, culturelles, communautaires) répondant aux champs d'intérêts des jeunes. Elles doivent entre autres veiller à ce que l'ensemble des élèves ait accès à celles-ci.

Finalement, pour assurer une transition harmonieuse des écoles vers le principe de la démocratisation et de la mise en pouvoir des élèves, il s'avère primordial d'établir un dialogue continu et permanent entre le gouvernement et les organismes voués à la jeunesse afin d'assurer la cohésion et la complémentarité des actions des partenaires en éducation. La mise en place de nouveaux mécanismes participatifs jeunesse et d'une programmation d'activités diversifiées requiert de multiples efforts. Leurs retombées

sont toutefois significatives quant au développement de sentiments d'appartenance, d'autonomie, de compétence et de confiance chez les élèves, contribuant certainement à la réussite éducative, à la construction identitaire individuelle et collective ainsi qu'à l'épanouissement et au développement durable de la communauté acadienne et francophone.

Champ d'intervention : Partenariats

La réussite éducative repose sur des partenariats bidirectionnels qui sous-tendent des échanges et des collaborations ainsi qu'un engagement collectif de l'ensemble des partenaires en éducation. Ceux-ci incluent, entre autres, les partenaires du milieu scolaire à tous les paliers (ministère, districts et écoles), les partenaires institutionnels (les institutions d'éducation postsecondaires, les ministères autres que l'EDPE jouant un rôle en éducation), les partenaires communautaires ainsi que les parents.

Résultat visé :

Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, contribuent pleinement à leur réussite éducative tout au long du parcours éducatif.

Tous les partenaires du système éducatif collaborent et travaillent en concertation afin de contribuer à la réussite éducative de chaque élève.

RE 16 — Parents premiers éducateurs

Mettre en œuvre des mesures qui :

- sensibilisent les parents quant à leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant tout au long du parcours éducatif;
- sensibilisent le personnel scolaire quant à l'importance du rôle des parents et du lien école-famille;
- amènent les parents et le personnel scolaire à travailler en étroite collaboration pour la réussite éducative de chaque élève.

RE 17 — Structure communautaire de l'école

Mettre en place, dans toutes les écoles primaires et secondaires, une structure communautaire favorisant la participation des partenaires de la communauté au projet éducatif de chacune des écoles.

RE 18 — Collaboration et partenariats

Établir des partenariats structurés et efficaces qui assurent une étroite collaboration entre les intervenantes et intervenants éducatifs permettant de répondre aux besoins particuliers de chaque élève.

STRATÉGIE RE 16 : Parents premiers éducateurs

Mettre en œuvre des mesures qui :

- sensibilisent les parents quant à leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant tout au long du parcours éducatif;
- sensibilisent le personnel scolaire quant à l'importance du rôle des parents et du lien école-famille;
- amènent les parents et le personnel scolaire à travailler en étroite collaboration pour la réussite éducative de chaque élève.

Selon la théorie de l'identité sociale (Tajfel et Turner, 1986), les gens préfèrent s'identifier à des groupes qui peuvent influencer leur estime de soi de façon positive. Dans le contexte scolaire, cette théorie devient fort pertinente lorsque l'on considère le rôle d'accueil et d'accompagnement du personnel enseignant face aux parents. En effet, les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, ce qui leur confère une place de choix dans tout le parcours scolaire de ce dernier. Le personnel enseignant se doit alors d'être accueillant et de faire sentir aux parents que leur apport est important, voire essentiel à la réussite éducative de leur enfant. C'est d'ailleurs ce que soulignent plusieurs recherches.

En milieu linguistique minoritaire, le fait de ne pas sentir que son identité culturelle, individuelle ou collective est valorisée par la société mène souvent à une faible estime de soi et à des tensions sur le plan identitaire. Toutefois, lorsque le personnel enseignant reconnaît le rôle des parents comme premiers éducateurs et qu'il travaille de concert avec eux, cela renforce le sentiment d'appartenance à l'école, tant chez les parents que chez les élèves, ce qui favorise la construction identitaire et nourrit positivement le lien école-famille. C'est pourquoi il serait nécessaire de rappeler à l'ensemble du personnel enseignant l'importance d'accueillir et d'inclure les parents dans les apprentissages de leur enfant tout au long du parcours scolaire. En effet, la place des parents à l'école ne devrait pas se résumer à leur simple participation aux

activités parascolaires, mais bien à leur participation active à l'éducation de leur enfant.

Par ailleurs, il s'avère crucial que les parents comprennent, d'une part, que peu importe leur niveau de scolarisation, leur apport est essentiel pour la réussite de leur enfant à l'école. D'autre part, ils doivent être conscients de leur rôle de passeurs culturels en milieu linguistique minoritaire. Le milieu éducatif de même que toute la

Quelques pistes d'action

RE 16

- Conscientiser les parents à la réalité que leur enfant est le premier bénéficiaire de leur implication en milieu scolaire.
- Faire connaître et valoriser la variété de rôles que le parent peut assumer auprès de l'école pour contribuer à la réussite éducative de leur enfant.
- Former le personnel enseignant et les intervenants et intervenantes à l'accueil et à l'accompagnement des parents.
- Développer et offrir aux parents des ressources, des services et des programmes qui leur permettent de fournir un soutien à la réussite éducative de leur enfant tels que :
 - Programmes de francisation pour les parents
 - Aide aux devoirs
 - Communication parents-enfants-adolescents
 - Suivis aux nouveaux arrivants
 - Services aux couples exogames
 - Services aux familles à risque
 - Entraide entre parents (jumelage)
- Mettre en place des stratégies qui favorisent le bénévolat des parents.
- Soutenir les programmes d'alphabétisation familiale.
- Développer des stratégies efficaces de communication multilatérale entre la famille, l'école et la communauté.
- Faire connaître le rôle des parents dans la gouverne de l'école.
- Réviser les structures du Comité de parents et du Comité parental d'appui à l'école dans le but d'unifier les forces des deux comités.
- Promouvoir et valoriser l'importance du rôle des parents au sein des structures parentales.



DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

communauté acadienne et francophone ont ainsi le devoir de sensibiliser les parents par rapport au rôle prépondérant qu'ils jouent relativement à la réussite éducative ainsi qu'à la construction identitaire de leur enfant. La sensibilisation doit être suivie par des actions concrètes permettant de susciter l'engagement des parents et la collaboration entre tous les acteurs clés.

Avec un accompagnement de grande qualité et des occasions d'influencer la prise de décisions du système scolaire (par l'entremise des CPAÉ, par exemple), les parents voudront s'identifier au système éducatif acadien et francophone, parce que ce système aura contribué à augmenter leur estime de soi en tant que parents. À la fin, ce sont les enfants qui seront les grands gagnants de cette collaboration école-famille.

STRATÉGIE RE 17 : Structure communautaire de l'école

Mettre en place, dans toutes les écoles primaires et secondaires, une structure communautaire favorisant la participation des partenaires de la communauté au projet éducatif de chacune des écoles.

Plus de 40 ans de recherche révèlent que « la participation des parents et la communauté à la vie de l'école a un impact plus important sur le rendement des élèves que les écoles ordonnées ou le professionnalisme des enseignants » (Marzano, 2003). En ce sens, l'école ne peut plus assumer à elle seule la formation des jeunes. Elle est un lieu où se mobilise la communauté autour de l'importance de l'éducation comme pilier d'avenir, et ce, de façon critique et responsable. Cette mobilisation se fait autour d'un programme éducatif²³, chargé de sens, à la couleur de l'école et de sa communauté. On voit fondre les silos pour mettre en synergie les ressources permettant ainsi de :

- chercher systématiquement l'aide des parents et d'autres partenaires de la communauté afin de motiver les enfants, enrichir leurs apprentissages et ainsi favoriser leur construction identitaire ;
- établir des partenariats bidirectionnels gagnant-gagnant, où les parents et la communauté répondent à plusieurs besoins de l'école et où l'école répond à plusieurs besoins des parents et de la communauté.

L'école, les parents et la communauté peuvent, en symbiose, définir et mettre en œuvre le programme éducatif propre à leur milieu, qui permettra :

- d'actualiser la vision et la mission de l'école ;

- d'orienter les actions en fonction des forces et des besoins école-famille-communauté ;
- d'orienter les actions en fonction de la vie socioéconomique de l'école et de la région ;
- de mobiliser tous les acteurs à l'égard de la double mission du système éducatif acadien et francophone ;
- de créer des occasions pour les jeunes de s'engager activement dans leurs apprentissages et de découvrir leurs forces et passions tout en découvrant la société qui les entoure ;
- de développer chez chaque jeune des sentiments d'appartenance, de confiance, d'autonomie et de compétence qui fortifieront chez chacun et chacune une identité francophone positive.

À cette fin, trois conditions gagnantes sont nécessaires. D'abord, la direction d'école doit collaborer étroitement avec l'agent ou l'agente de développement communautaire, le conseiller ou la conseillère en orientation, les membres du personnel et des partenaires stratégiques de la communauté. Ensuite, on doit retrouver une mobilisation continue du personnel et des partenaires et enfin, on doit posséder une réelle volonté de travailler ensemble. L'équipe-école, les parents et les partenaires de la communauté atteindront ainsi les buts qu'ils ont eux-mêmes fixés.

23. Dans ce contexte, le programme éducatif d'une école reflète les besoins de celle-ci et de sa communauté. Il implique tous ses intervenants et intervenantes et assure un sens ainsi qu'une cohérence des actions pédagogiques et éducatives mises en œuvre.

Quelques pistes d'action

RE 17

- Favoriser le développement dans chaque école, en collaboration avec les partenaires de la communauté environnante, d'un programme éducatif aux couleurs du milieu.
- Se doter d'une structure communautaire d'appui afin d'assurer la pérennité des partenariats et des initiatives.
- Favoriser l'émergence de structures collaboratives ralliant les jeunes, les parents, les enseignants et enseignantes, les agents et agentes de développement communautaire et culturel, les agents et agentes pédagogiques du Ministère et des districts scolaires, les travailleurs et travailleuses en loisirs, les artistes, les athlètes et autres professionnels et professionnelles qui interviennent en milieu scolaire.
- Consolider les initiatives qui permettent aux écoles de bénéficier d'agents et d'agentes de développement culturel et communautaire.
- Assurer une communication efficace, constante et bidirectionnelle avec les parents (ex. : les réseaux sociaux).
- Tenir compte de la stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne lors de la planification des activités scolaires.
- Développer des stratégies de collaboration :
 - avec les artistes et les divers organismes culturels et artistiques;
 - avec les gens d'affaires et employeurs de la région;
 - avec des professionnels et professionnelles de la région œuvrant dans des champs divers.
- Créer des occasions de fierté en valorisant et en célébrant les apprentissages des apprenants et apprenantes ainsi que les partenariats efficaces entre l'école et la communauté.

STRATÉGIE RE 18 : Collaboration et partenariats

Établir des partenariats structurés et efficaces et assurer une étroite collaboration entre les intervenantes et intervenants éducatifs permettant de répondre aux besoins particuliers de chaque élève.

Il importe que chaque élève, qu'il habite en milieu rural ou en milieu urbain, bénéficie des meilleurs services possibles afin de développer les compétences nécessaires à la réalisation de ses rêves personnels et professionnels, tout en devenant un citoyen apte à contribuer à l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone. La notion même de « meilleur service possible » exige une étroite collaboration ainsi qu'un partage d'informations entre les différents intervenants et intervenantes éducatifs. Cette collaboration passe, entre autres, par la mise en place de partenariats structurés, fondés sur le principe que chaque service offert à l'élève est interdépendant et complémentaire des autres services.

Les facteurs de succès de la création de ces partenariats sont :

- la capacité de répondre de façon cohérente aux besoins de l'élève;
- la mise en place de mécanismes de communication efficaces entre le personnel enseignant, les intervenants et intervenantes et les parents;
- la capacité d'engager le parent dans l'élaboration et la réalisation des plans conçus pour répondre aux besoins particuliers de son enfant;
- la capacité des partenaires de travailler en collaboration;
- la qualité des services offerts.

Quelques pistes d'action**RE 18**

- Mettre en place des structures de collaboration efficaces pour tous les acteurs du système scolaire, allant des parents à la direction d'école en passant par le personnel enseignant et non enseignant et les élèves.
- Offrir à l'école un point d'entrée unique pour une variété de services.
- Mettre en place des mécanismes structurés de collaboration entre les ministères.
- Créer un dossier unique pour chaque élève.
- Voir à l'instauration d'autres programmes de services intégrés dans la province.
- Offrir une formation aux leaders afin de développer une culture d'excellence en ce qui a trait à la livraison de services et mettre en place des moyens pour susciter l'engagement individuel et collectif au sein de chaque organisation.
- Offrir une formation au personnel concerné afin de minimiser les obstacles possibles au programme de services intégrés, tels que la prestation du programme d'une autre administration, la gestion de la perception des droits de l'autre administration, la coordination des services, etc.

Il s'avère également essentiel pour les partenaires d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des familles défavorisées, puisque la recherche démontre des liens importants entre la situation socioéconomique et la réussite éducative. Pour maximiser l'efficacité des partenariats, il est nécessaire que tous les services soient disponibles à partir d'un point d'entrée unique et que tous intervenants et intervenantes se concertent dans le but de mieux répondre aux besoins particuliers de chaque élève. De plus, un seul dossier facilite la livraison de services complémentaires nécessaires, toujours pour mieux répondre aux besoins particuliers de l'élève. Afin de mobiliser efficacement les prestataires de services et de promouvoir l'amélioration des services dans la collectivité, les leaders éducatifs ainsi que les directions des différents prestataires de services doivent s'assurer de partager l'information sur les élèves, de connaître les divers prestataires de services de la collectivité et d'utiliser l'information au service des élèves.



Pour établir des partenariats structurés et efficaces, les différents partenaires doivent se doter d'une compréhension commune du concept de partenariat, basée sur l'adoption de valeurs telles que la collaboration et l'interdépendance. De plus, chaque partenaire doit élargir ses frontières organisationnelles ainsi que redéfinir les tâches des professionnelles et professionnels par rapport au niveau de collaboration attendue à l'intérieur d'un partenariat efficace. Il en résulte une utilisation optimale des ressources financières, humaines et physiques.

5

Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des progrès

Les visées stratégiques de la PALC sont ambitieuses et auront un impact considérable sur la vitalité de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des progrès instaurés seront d'une importance cruciale pour la réussite de ce projet de société.

La mise en œuvre de la PALC se fera progressivement, sur une période approximative de 10 ans. Elle touche tous les partenaires en éducation, notamment les ministères et les sections ministérielles jouant un rôle au sein du système éducatif acadien et francophone, de la petite enfance au postsecondaire, ainsi que toutes les instances publiques, privées ou communautaires contribuant à la réalisation de ce projet éducatif collectif. Cette façon de concevoir la mise en œuvre de la PALC sous-tend un changement de culture, à tous les paliers d'intervention (local, régional et provincial), fondée sur la collaboration, la concertation, la responsabilisation individuelle et collective ainsi que sur un leadership partagé par l'ensemble des partenaires du système éducatif acadien et francophone. Cette culture partenariale prendra racine dans une vision commune reposant sur l'engagement individuel et collectif par rapport à la réalisation de la double mission de l'école acadienne et francophone, et ceci, dans le but de contribuer à l'épanouissement et au dynamisme des jeunes Acadiens, Acadiennes et francophones de la province, de la communauté acadienne et francophone ainsi que de la société néobrunswickoise dans son ensemble. C'est dans cette optique que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des progrès devront être établis.

Par ailleurs, la PALC, en tant que projet de société, se doit d'être en mouvement. En effet, si sa vision et ses visées stratégiques demeurent les mêmes tout au long du processus d'implantation, les actions pour les réaliser devront, quant à elles, constamment s'adapter aux changements accélérés qui touchent, entre autres, aux réalités sociales, culturelles, économiques, démographiques, environnementales et technologiques, ainsi qu'à l'évolution du système éducatif. Elles devront également s'inspirer de la recherche et de pratiques qui ont fait leurs preuves. Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des progrès qui seront instaurés se voudront positifs et rassembleurs, en plus de favoriser l'amélioration continue. Ils viendront appuyer les leaders dans leur prise de décisions.

6

Les rôles et responsabilités

Afin que cette politique devienne un véritable projet de société, les organismes partenaires concernés ont décidé de porter collectivement la responsabilité de sa mise en œuvre. Ainsi, dans une optique partenariale, ces organismes favoriseront la concertation et la cohésion de leurs actions, notamment par l'élaboration d'un plan d'action collectif à responsabilités partagées. Ils verront également à élargir le réseau des partenaires, tant sur le plan local, régional que provincial, en ralliant les divers secteurs la société néobrunswickoise autour de ce projet collectif.

Dans le même ordre d'idées, ces organismes partenaires définiront certaines composantes de reddition de comptes et établiront des mesures pour évaluer les retombées de la politique (ex. : cadre commun de suivi des progrès). L'analyse des données recueillies par les divers mécanismes d'amélioration continue qui seront établis permettra aux partenaires de déterminer les priorités, communes et particulières, de mieux cibler les actions à entreprendre ainsi que de réguler les stratégies en place en fonction des besoins de chaque milieu.

Finalement, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance assumera une responsabilité particulière tout au long du processus de mise en œuvre en facilitant l'instauration de mécanismes qui favoriseront la concertation des partenaires afin que ces derniers et dernières puissent, ensemble, atteindre les résultats escomptés par la PALC.

7

Conclusion

En adoptant la Politique d'aménagement linguistique et culturel, le gouvernement du Nouveau-Brunswick réaffirme son engagement envers la communauté acadienne et francophone de contribuer à sa pérennité ainsi qu'à son épanouissement. Par le fait même, il réitère l'importance qu'il accorde au développement du plein potentiel de chaque enfant. Le gouvernement se joint donc à la communauté acadienne et francophone pour réaliser, de pair, ce projet de société. Il croit que le succès de cette politique repose sur la force et le dynamisme des partenariats multisectoriels, et ce, à tous les paliers du système éducatif (local, régional, provincial).

Les visées stratégiques de cette politique permettront donc à tous les acteurs du système éducatif acadien et francophone d'orienter et de mieux cibler leurs actions afin de contribuer, individuellement et collectivement, à la réussite éducative ainsi qu'à la construction identitaire de chaque enfant. Ces visées guideront également les partenaires vers une approche de l'éducation en milieu minoritaire axée sur la concertation, la responsabilisation, la collaboration, l'engagement et le leadership partagé.

La PALC se veut une étape cruciale dans l'histoire des Acadiens, des Acadiennes et des francophones du Nouveau-Brunswick. En effet, en soulevant certains défis de l'éducation en milieu minoritaire et en proposant des stratégies qui sauront y répondre, la PALC contribuera non seulement à la vitalité de la langue et de la culture d'expression française, mais aussi au devenir de la communauté acadienne et francophone ainsi qu'à celui de la société néobrunswickoise dans son ensemble. L'essor et le dynamisme de la communauté acadienne et francophone ne pourront qu'engendrer des retombées positives sur le développement durable de la province.

Glossaire

ACTUALISATION LINGUISTIQUE : Démarche qui vise à élargir le répertoire linguistique des élèves déjà locuteurs du français afin qu'ils puissent progresser adéquatement à l'école de langue française.

ALPHABÉTISATION : Capacité de comprendre l'information imprimée dans le cadre des activités quotidiennes à la maison, au travail et au sein de la collectivité, d'atteindre ses buts et de développer ses connaissances et son potentiel (Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick, 2009, p. 6).

ALPHABÉTISATION FAMILIALE : Démarche permettant d'améliorer les compétences en littératie des parents pour les aider à mieux accompagner leur enfant dans son cheminement scolaire.

AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE : Approche qui fait du développement culturel un axe central autour duquel tous les secteurs d'une communauté se mobilisent pour élaborer et réaliser ensemble des stratégies d'intégration des arts, de la culture et du patrimoine sur leur territoire.

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE ET CULTUREL EN ÉDUCATION : Mise en œuvre, par les institutions éducatives et leurs partenaires en éducation, d'interventions planifiées, systématiques et concertées ayant pour objectif d'assurer la protection, la valorisation ainsi que la transmission de la langue et de la culture.

ANIMATION CULTURELLE : Service structuré, fondé sur des interventions visant la construction identitaire et une mise en valeur de la langue française et de la culture propres à entraîner et à soutenir, entre autres, l'engagement aux études et à la vie culturelle de l'école et de la communauté.

APPROCHE ORIENTANTE : Démarche concertée entre une équipe-école et ses partenaires, dans le cadre de laquelle on fixe des objectifs et met en place des services (individuels et collectifs), des outils et des activités pédagogiques visant à accompagner l'élève dans le développement de son identité et dans son cheminement vocationnel. Il s'agit donc d'activités et de services intégrés au plan de réussite et au projet éducatif d'un établissement et non d'un simple cumul d'actions isolées engageant peu l'équipe-école (Ministère de l'Éducation du Québec, 2002, p. 18).

AUTODÉTERMINATION : Motivation intrinsèque développée lorsque le contexte permet de répondre à trois besoins de base : l'autonomie, la compétence et l'appartenance.

AYANT DROIT : Parent ou tuteur légal qui, en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, par. 23 (1) et 23 (2), dispose du droit à l'instruction dans la langue de la minorité pour ses enfants.

COMPÉTENCE INTERCULTURELLE : Savoir-être qui se traduit par l'habileté à interagir efficacement avec des gens de cultures différentes de la nôtre (définition inspirée de Lussier, 2007).

COMPÉTENCE TRANSCULTURELLE : Intégration et respect des valeurs de l'Autre découlant de la coexistence de divers groupes ethniques et de cultures en présence dans une même société ou dans des sociétés distinctes tout en prônant l'enrichissement identitaire (Lussier, 2007).

CONSTRUCTION IDENTITAIRE : Processus dynamique où la personne se définit et se reconnaît par sa façon de réfléchir, d'agir et de vouloir dans les contextes sociaux et l'environnement naturel où elle évolue (Association canadienne d'éducation de langue française, 2008a, p. 2).

CONTINUUM ÉDUCATIF : Qualité du système éducatif qui permet un enseignement non morcelé de ses curriculums, de la petite enfance à l'âge adulte.

COUPLE EXOGAME : Couple dont l'un des conjoints parle le français et dont l'autre parle une autre langue, généralement l'anglais.

CULTURE : Ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et englobant les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances (UNESCO, 1982).

CULTURE INDIVIDUELLE : L'histoire personnelle façonnée par les événements et l'univers familial de l'individu (Conseil des ministres de l'éducation du Canada, 2012)

CULTURE COLLECTIVE : Ensemble des caractéristiques d'une société ou d'un groupe social fondé sur les valeurs, les croyances, les traditions et les façons de vivre ensemble qui se transforment selon les individus qui participent à son évolution (Conseil des ministres de l'éducation du Canada, 2012).

DUALITÉ LINGUISTIQUE : Principe reconnaissant l'égalité du statut du français et de l'anglais et impliquant le traitement équitable des francophones et des anglophones dans tous les cadres de la vie (Commissariat aux langues officielles, 2006, p. 43).

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ : Éducation qui permet aux individus d'acquérir les compétences nécessaires pour s'intégrer et s'engager dans toutes les dimensions du monde qui les entoure, un monde perçu comme étant en changement constant, lié au phénomène de la mondialisation des marchés économiques, de l'intensification de l'immigration et des changements politiques, sociaux et moraux (Pilote, 2006).

ÉGALITÉ RÉELLE : Principe de justice qui reconnaît qu'en cas de situation minoritaire, une communauté ou un groupe doit bénéficier de ressources appropriées pour jouir des mêmes droits fondamentaux et des mêmes services que la majorité.

ÉQUITÉ : Principe de justice qui tient compte des besoins particuliers des minorités francophones pour leur assurer un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité de langue officielle (Commissariat aux langues officielles, 2006, p. 43).

ESPACE CULTUREL FRANCOPHONE : Lieu physique ou virtuel où peut s'exprimer et se transmettre la culture des communautés francophones et acadiennes du Canada et qui englobe l'histoire, le patrimoine, les arts, les comportements et les valeurs propres à ces communautés.

ESPRIT D'ENTREPRENDRE : Ensemble des aptitudes et des attitudes qui permettent à l'élève de prendre des initiatives, de relever des défis et de mener à terme ce qu'il entreprend.

FRANCISATION : Processus qui comprend un ensemble de mesures prises aux niveaux préscolaire ou scolaire pour aider les apprenants et les apprenantes dont les habiletés langagières en français sont très peu développées ou inexistantes (définition inspirée de Conseil des ministres de l'éducation du Canada, 2002, p. 9).

GOVERNANCE DU SYSTÈME SCOLAIRE : Structure de gestion partagée du système scolaire, où certaines instances collaborent à la réussite des élèves en se partageant les responsabilités et le pouvoir décisionnel en matière d'éducation. Au Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les conseils d'éducation de districts (CED) et les comités parentaux d'appui à l'école (CPAE) assurent la gouvernance scolaire en vertu de la *Loi sur l'Éducation*. Par ailleurs, les articles 16.1 et 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* donnent aux parents et à la communauté de la minorité linguistique un droit de gestion et de contrôle des écoles sur les aspects qui touchent leur langue et leur culture, et ce, par le biais des CED.

IDENTITÉ CULTURELLE : Processus grâce auquel un groupe d'individus partageant une manière partiellement commune de comprendre l'univers, d'agir sur lui et de communiquer ses idées et ses modèles d'action, prend conscience du fait que d'autres individus et d'autres groupes pensent, agissent et communiquent de façon

plus ou moins différente de la sienne (Dorais, 2004, p. 5).

INCLUSION SCOLAIRE : À la fois une philosophie et un ensemble de pratiques pédagogiques qui permettent à chaque élève de se sentir valorisé, confiant et en sécurité de sorte qu'il puisse réaliser son plein potentiel. Elle repose sur un système de valeurs et de croyances qui sont axées sur le meilleur intérêt de l'enfant et qui favorisent chez lui non seulement une participation active à ses apprentissages et à la vie scolaire, mais également un sentiment d'appartenance, le développement social ainsi qu'une interaction positive avec ses pairs et sa communauté scolaire (Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, 2009).

INTERDISCIPLINARITÉ : Approche de l'enseignement qui favorise la création de liens entre les résultats d'apprentissage de divers programmes d'études.

LEADEURSHIP PARTAGÉ : Style de gestion qui favorise la participation et la responsabilisation de tous les membres d'une équipe ou d'un groupe vers l'atteinte d'objectifs communs.

LEADEURSHIP PÉDAGOGIQUE : Capacité d'un éducateur ou d'une éducatrice à définir des buts clairs dans le cadre d'un projet pédagogique collectif, de motiver ses collègues ainsi que les apprenants et les apprenantes et de favoriser les apprentissages continus des uns et des autres (inspiré de Legendre, 2005).

LITTÉRATIE : Capacité de comprendre, d'interpréter, d'évaluer et d'utiliser à bon escient l'information retrouvée dans diverses situations et divers messages, à l'écrit ou à l'oral, pour communiquer et interagir efficacement en société (Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2012a).

LITTÉRATIE NUMÉRIQUE : Ensemble des aptitudes et des connaissances nécessaires pour utiliser une série de logiciels, d'applications et de médias numériques, pour comprendre et porter un regard critique sur les applications et les contenus des médias numériques ainsi que pour créer à l'aide de la technologie numérique (Centre canadien d'éducation aux médias et à la littératie numérique, 2010).

MARKÉTING SOCIAL : Approche inspirée du marketing commercial, mais qui vise le changement social et le développement durable en s'appuyant sur l'évaluation des besoins et sur les meilleures pratiques qui favoriseront le bien-être d'une population cible.

MÉDIATION CULTURELLE : Approche qui facilite l'appropriation de la culture par les citoyens et citoyennes, en mettant à profit la relation entre les sphères culturelles, artistiques et patrimoniales de la société.

NOUVEAUX ARRIVANTS : Personnes issues de l'immigration et nouvellement arrivées au Canada qui peuvent parler français ou non.

NUMÉRATIE : Ensemble des compétences faisant appel à des concepts mathématiques qui permettent à l'apprenant et à l'apprenante de traiter et gérer efficacement les situations de la vie, de résoudre des problèmes dans un contexte réel et de communiquer ses solutions.

PARTENAIRES EN ÉDUCATION : Groupes et individus engagés dans un processus de collaboration visant l'amélioration des diverses composantes du système éducatif et de son impact sur la communauté.

PARTICIPATION CITOYENNE : Engagement, individuel ou collectif, ponctuel ou régulier, qui permet à une personne de participer activement au développement de sa communauté ou de son milieu, dans le but de contribuer au bien-être collectif.

PASSEUR CULTUREL : Personne qui accompagne l'enfant ou l'adulte, dans la construction de son identité en créant des occasions significatives de découverte et d'expression de la culture francophone tout en étant ouvert sur les autres cultures. Par ses interventions qui éveillent le sentiment d'appartenance, de compétence et d'autonomie, le passeur culturel encourage une démarche de réflexion sur le rapport à soi, le rapport à l'autre et le rapport à l'environnement (ACELF, FCDEF, FCCF et MEDPE, 2009).

PATRIMOINE : Éléments concrets et abstraits de l'héritage naturel et culturel de la préhistoire jusqu'à nos jours. Les éléments concrets comprennent les bâtiments et structures, les sites archéologiques et historiques, les cimetières,

les lieux sacrés, les monuments, les artefacts, les échantillons et les collections. Les éléments abstraits incluent les croyances, les idées, les coutumes, la langue, la religion, la tradition orale et autres.

PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE : Pédagogie dont l'optique est de tenir compte des différences individuelles pour y adapter une diversité de situations pédagogiques dans le but de permettre à chaque apprenant et apprenante la meilleure réussite de ses apprentissages (définition inspirée de Legendre, 2005, p. 1021).

PÉDAGOGIE DU JEU : Pédagogie qui utilise le jeu comme moyen de développement et d'apprentissage (Legendre, 2005, p. 1021).

PÉDAGOGIE EN MILIEU MINORITAIRE : Pédagogie relative au contexte sociodémographique et linguistique des communautés francophones qui vise à agir sur les tensions identitaires, à réagir aux injustices sociales, à développer l'appartenance communautaire et à construire un rapport positif à la langue. Il s'agit d'une pédagogie globale à la fois transformative, actualisante, différenciée et communautarisante (Cormier, 2005).

PÉRINATALITÉ : Période qui entoure la naissance, soit la grossesse et les premières semaines de vie de l'enfant.

PETITE ENFANCE : Période qui va de la naissance à l'âge de 8 ans et pendant laquelle le développement du cerveau jette les bases de l'apprentissage futur.

POINT D'ENTRÉE UNIQUE : Lieu physique ou virtuel qui offre de l'information et dirige les personnes vers les services communautaires ou institutionnels requis en fonction de l'évaluation de leurs besoins.

PROJET DE VIE-CARRIÈRE : Processus de gestion de l'apprentissage, du travail, des loisirs et des transitions, parcours qui dure toute la vie et qui permet à l'individu d'évoluer constamment vers un avenir désiré (Conseil canadien pour le développement de carrière, 2012, p. 3). Le projet de vie-carrière englobe à la fois la vie personnelle, sociale et familiale, la santé physique et mentale, le travail et les loisirs des élèves.

RÉFÉRENTS CULTURELS : Éléments et attributs caractéristiques de la francophonie locale, provinciale ou territoriale, régionale, pancanadienne et mondiale qui peuvent servir d'objets d'études afin de charger de sens les apprentissages et de stimuler le cheminement culturel et identitaire de l'apprenant et de l'apprenante (définition inspirée de Conseil des ministres de l'éducation du Canada, 2012, p. 47).

RÉSEAU INTÉGRÉ DE SERVICES : Un ensemble d'institutions publiques et privées interreliées et complémentaires qui fournit ou assure la prestation d'un continuum de services coordonnés, à partir d'un point d'entrée unique, à une population définie d'un territoire circonscrit, en étant responsable collectivement du développement global des enfants de 0 à 8 ans et de l'accompagnement des parents dès la périnatalité.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) : Ensemble des outils et des techniques qui permettent aux utilisateurs de communiquer, d'accéder aux sources d'information, de stocker, de manipuler, de produire et de transmettre l'information sous toutes les formes.

VIVRE-ENSEMBLE : Concept qui tient compte de la dimension de plus en plus pluraliste des sociétés occidentales et qui renvoie à l'idée qu'il faut apprendre, dans une société démocratique, à se concerter et à délibérer afin de construire ensemble un monde commun, juste et équitable

Bibliographie

- Allain, G. (2011). Jeux de l'Acadie et développement de la communauté acadienne. *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*. [En ligne] http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-516/Jeux_de_l'Acadie_et_developpement_de_la_communaute_acadienne.html
- Allard, R., Landry, R. et Deveau, K. (2005). Conscientisation ethno-langagière et comportement engagé en milieu minoritaire. *Francophonies d'Amérique*, 20, 95-109.
- Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick. (2011). *Guide de l'artiste en milieu scolaire. Pour faciliter l'intégration des arts et de la culture en éducation*. Moncton.
- Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick. (2009). *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*. Moncton.
- Association canadienne d'éducation de langue française. (2011). *Comprendre la construction identitaire : la définition et le modèle*. [En ligne] <http://www.acef.ca/outils-pedagogiques/serie-comprendre.php>
- Association canadienne d'éducation de langue française. (2008a). *Pour des interventions favorisant la construction d'une identité francophone*. [En ligne] http://www.acef.ca/c/fichiers/ACELF_Feuillet-synthese-CI.pdf
- Association canadienne d'éducation de langue française. (2008b). *Réflexion sur la diversité culturelle au sein des écoles francophones du Canada*. [En ligne] http://www.acef.ca/c/fichiers/ACELF_Reflexion-diversite-culturelle.pdf
- Association canadienne d'éducation de langue française. (2006). *Cadre d'orientation en construction identitaire*. [En ligne] http://www.acef.ca/c/fichiers/ACELF_Cadre-orientation.pdf
- Association canadienne d'éducation de langue française, Fédération canadienne des directions d'école francophone, Fédération culturelle canadienne-française et ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. (2009). *Trousse du passeur culturel*. [En ligne] http://www.passeurculturel.ca/documents/trousse_passeur_2009.pdf
- Association des enseignantes et enseignants des écoles franco-ontariennes et Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes. (2007). *Ensemble on réussit*. Ontario. [En ligne] http://www.aefo.on.ca/Docs/Ensemble_on_reussit.pdf
- Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick. (sans date). *La famille au cœur de nos actions, agissons ensemble!* Dieppe. [En ligne] http://www.afpnb.ca/documents/dialogue_politique_familiale.pdf
- Bah, M. et Lanteigne, P.L. (2010). *C'est MA communauté! Guide d'engagement jeunesse*. Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick. [En ligne] <http://www.macsnb.ca/publication/139/file/Guide%20Engagement%20jeunesse.pdf>
- Bastarache, M. et Ouellet, A.B. (1993). Droits linguistiques et culturels des Acadiens et des Acadiennes de 1713 à nos jours. *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton.
- Beaumont, C., Lavoie, J., et Couture, C. (2010). *Les pratiques collaboratives en milieu scolaire : cadre de référence pour soutenir la formation*. Québec, Université Laval : Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire.
- Bennett, J. (2004). *Starting Strong: Curricula and Pedagogies in Early Childhood Education and Care*. Direction de l'Éducation. Paris : OCDE. [En ligne] <http://www.oecd.org/education/school/31672150.pdf>
- Bélanger, P. et Lafrance, R. (1994). Culture francophone et médias canadiens : mise en perspective des usagers. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 6(2), 215-246.
- Bergeron, L., Rousseau, N. et Leclerc, M. (2011). La pédagogie universelle : au cœur de la planification de l'inclusion scolaire. *Éducation et Francophonie*, 39(2), 87-104.

- Bernhard, J., Freire, M., et Mulligan, V.** (2004). *Canadian parenting workshops*. Chestnut : Toronto. [En ligne] http://www.beststart.org/events/detail/bsannualconf08/presentations/K4_3_Bernhard.pdf
- Bouchamma, Y.** (2009). *L'intervention interculturelle en milieu scolaire*. Lévis : Les Éditions de la Francophonie.
- Bouchard, C.** (2008). *Le développement global de l'enfant de 0 à 5 ans en contextes éducatifs*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bouchard, L. et Gilbert, A.** (2005). Capital social et minorités francophones au Canada. *Francophonies d'Amérique*, 20, 146-159.
- Boudreau, A. et Dubois, L.** (2002). *Document de travail : Journées de réflexion sur l'aménagement du français au Nouveau-Brunswick*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée.
- Boudreau, A. et Dubois, L.** (2001). Langues minoritaires et espaces publics : le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. *Estudios de sociolingüísticas*, 2(1), 28-49.
- Bourassa, M., Bélair, L. et Chevalier, J.** (2007). Les outils de la recherche participative. (Numéro thématique). *Éducation et Francophonie*, 35(2).
- Boysson-Bardies, B. et Hallé, P.** (2004). Des capacités précoces à l'élaboration du premier lexique. *Psycholinguistique cognitive*. Belgique : Boeck Supérieur. [En ligne] http://phalle.free.fr/chapters/w_benedicte.doc.pdf
- Breton, R.** (1964). Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants. *American Journal of Sociology*, 70, 193-205.
- Bronfenbrenner, U.** (1986). Ecology of the family as a context for human development : Research perspectives. *Developmental Psychology*, 22(6), 723-742.
- Bronfenbrenner, U.** (1979). *The Ecology of Human Development : Experiments by Nature and Design*. Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press.
- Calvet, L.-J.** (2001). *Le marché aux langues*. Paris : Plon.
- Calvet, L.-J.** (1996). *L'écologie des langues du monde*. Paris : Plon.
- Caron, G.** (2006). *Leadership mobilisateur !* Forum qualité (p. 36-39). [En ligne] http://resources.greatplacetowork.com/article/pdf/leadership_mobilisateur.pdf
- Caron, J.** (2008). *Différencier au quotidien*. Montréal : Chenelière Éducation.
- Caron, J.** (2007). *Différencier au quotidien : Cadre d'expérimentation avec points de repère et outils-support*. Montréal : Chenelière Éducation.
- Caron, J.** (2003). *Apprivoiser les différences : Guide sur la différenciation des apprentissages et la gestion des cycles*. Montréal : Chenelière Éducation.
- Carpentieri, J., Litster, J. et Frumkin, L.** (2009). *Adult numeracy: a review of research*. Londres : National Research and Development Centre for adult literacy and numeracy.
- CAST.** (2011). *Universal Design for Learning Guidelines version 2.0*. Wakefield, MA.
- Centre canadien d'éducation aux médias et à la littératie numérique.** (2010). *Principes fondamentaux de la littératie numérique et de l'éducation aux médias*. [En ligne] HabiloMédias : <http://habilomedias.ca/principes-fondamentaux>
- Claveau, I.** (2009). La recherche action comme levier de changement et de développement professionnel. *Virage*, 11(4). Québec : Ministère de l'Éducation loisir et sports.
- Coghlan, V. et Thériault, J.Y.** (2002). *L'apprentissage du français en milieu minoritaire. Une revue documentaire*. Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM). Ottawa : Université d'Ottawa. [En ligne] <http://www.sciencesociales.uottawa.ca/circem/pdf/francais.pdf>
- Collette, L., Cormier, M. et Rousselle, S.** (2010). *Rapport du Panel d'experts sur le financement de l'école francophone*. Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone (Nouveau-Brunswick).
- Comité sénatorial permanent des langues officielles.** (2005). *L'éducation en milieu minoritaire francophone : Un continuum de la petite enfance au postsecondaire*. Ottawa. [En ligne] <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/381/offi/rep/rep06jun05-f.pdf>
- Commissariat aux langues officielles.** (2011). *La vitalité des communautés*. [En ligne] http://www.ocol-clo.gc.ca/html/stu_etu_052006_11_f.php
- Commissariat aux langues officielles.** (2006). *Rapport annuel 2005-2006. Les langues officielles au Canada. Le tournant à prendre*. Ottawa.

- Commission nationale des parents francophones.** (2012). *3^e portrait analytique des services en développement de la petite enfance dans les communautés francophones et acadiennes en contexte minoritaire au Canada*. [En ligne] http://cnpf.ca/documents/3eme_portrait_analytique-Final.pdf
- Commission nationale des parents francophones.** (2011). *Table nationale sur le développement de la petite enfance*. [En ligne] http://cnpf.ca/index.cfm?Voir=sections&Id=14830&M=3641&Repertoire_No=-1007459830
- Commission nationale des parents francophones.** (2010). *L'accueil et l'accompagnement du parent dans les communautés francophones en contexte minoritaire : constats pertinents au domaine de la petite enfance suite à une consultation auprès de parents au Canada*. [En ligne] http://cnpf.ca/documents/Rapport_final_-_aap_et_petite_enfance_-_avril_2010.pdf
- Commission nationale des parents francophones.** (2009). *Le meilleur est... avenir! La petite enfance en milieu minoritaire du Canada : une analyse transformative de la situation*. Ottawa.
- Commission nationale des parents francophones.** (2007). *Voir grand petit à petit. Guide de construction identitaire au foyer*. Document à l'intention des parents d'enfants de 0 à 5 ans.
- Commission nationale des parents francophones.** (2007). *Étude des coûts de la mise en œuvre des centres de la petite enfance et de la famille dans les communautés francophones en situation minoritaire au Canada*. Ottawa. [En ligne] http://cnpf.ca/documents/etude_des_couts_Bisson.pdf
- Commission nationale des parents francophones.** (2006). *Lenjeu de la garde d'enfants. Positionnement des parents francophones en situation minoritaire*. Ottawa.
- Commission nationale des parents francophones.** (2005). *Le meilleur est... avenir!*. Ottawa. [En ligne] http://cnpf.ca/documents/SCAN_FRANCAIS_2005.pdf
- Commission nationale des parents francophones.** (2003a). *Examen sommaire de documents sur la petite enfance en milieu minoritaire*. Ottawa. [En ligne] http://cnpf.ca/documents/Sommaire_decembre_03.pdf
- Commission nationale des parents francophones.** (2003b). *La petite enfance, porte d'entrée à l'école de langue française : une vision nationale*. [En ligne] http://cnpf.ca/index.cfm?Repertoire_No=-1007459830&voir=centre_detail&Id=1374
- Commission nationale des parents francophones, Fédération culturelle canadienne-française et Association canadienne d'éducation de langue française.** (2012). *Des enfants en art. Trousse du passeur culturel. La contribution des arts et de la culture à la construction identitaire*. Document à l'intention du personnel professionnel de la petite enfance.
- Conference Board of Canada.** (2013). *Employability Skills 2000+*. [En ligne] <http://www.conferenceboard.ca/topics/education/learning-tools/employability-skills.aspx>
- Conner, M., et Bingham, T.** (2010). *The New Social Learning*. American Society for Training and Development Press.
- Conseil canadien pour le développement de carrière.** (2012). *Guide canadien des compétences pour les professionnels en développement de carrière*. Ottawa. [En ligne] http://career-dev.guidelines.org/career_dev/?lang=fr
- Conseil des ministres de l'éducation du Canada.** (2012). *Document de fondements pour une approche culturelle de l'enseignement*. Cadre pancanadien pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française. Toronto.
- Conseil des ministres de l'éducation du Canada.** (2011). *Sommet international sur la profession enseignante : Rapport de la délégation du Canada*.
- Conseil des ministres de l'éducation du Canada.** (2008). *Éléments d'un continuum langagier (Fondement et éléments d'un continuum)*. Montréal : Les éditions de la Chenelière inc.
- Conseil des ministres de l'éducation du Canada.** (2002). *La francisation : pour un état des lieux*. [En ligne] <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/142/francisation.fr.pdf>
- Conseil scolaire acadien provincial.** (2012). *Grandir en français 2005-2011*.
- Conseil scolaire du district catholique Centre-sud de l'Ontario.** (2012). *Service de garde*. [En ligne] <http://www.csdccs.edu.on.ca/servicedegarde.php>

- Corbin, E. et Buchman, J.** (2005). *L'éducation en milieu minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire*. Rapport intérimaire du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Bibliothèque du Parlement. [En ligne] <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/381/offi/rep/rep06jun05-f.pdf>
- Cormier, M.** (2011). La pédagogie en milieu minoritaire francophone. La direction d'école et le leadership pédagogique en milieu francophone minoritaire. (sous la direction de Jules Rocque). Winnipeg : Presses universitaires de St-Boniface, p. 287-306.
- Cormier, M.** (2010). *Favoriser la réussite : une affaire d'école*. Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.
- Cormier, M.** (2006). « Être francophone » ne se conjugue pas à l'impératif. *Perspectives*, 6(2), 34-38.
- Cormier, M.** (2005). *La pédagogie en milieu minoritaire francophone : Une recension des écrits*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Cormier, M.** (2004). Finalités justes ou attentes démesurées? Le débat autour de l'école en milieu minoritaire. *Francophonies d'Amérique*, 7, 55-63.
- Cormier, M. et Lowe, A.** (2010). Étude des mesures d'accueil et d'accompagnement et de l'implantation de différents modèles d'intervention en francisation. Centre de recherche et de développement en éducation. Faculté des sciences de l'éducation. Moncton : Université de Moncton.
- Cormier, M., Pruneau, D., Rivard, L. et Blain, S.** (2004). Un modèle pédagogique pour améliorer l'apprentissage des sciences en milieu linguistique minoritaire. *Francophonies d'Amérique*, 18(1), 21-35.
- Coutu, S., Lavigne, S., Dubeau, D. et Tardif, G.** (2003). *Les centres de la petite enfance : un lieu de prévention des problèmes de développement et d'adaptation sociale des enfants (volet garde en milieu familial)*. Rapport de recherche. Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.
- Cummins, J.** (2007). *Favoriser la littératie en milieu multilingue*. Monographie numéro 5. Ontario : Secrétariat de la littératie et de la numératie.
- Cummins, J.** (2001). La langue maternelle des enfants bilingues. *Sprogforum* : 19. [En ligne] <http://inet.dpb.dpu.dk/infodok/sprogforum/Frspr19/Cummins.pdf>
- Cummins, J.** (2000). *Language, power, and pedagogy: Bilingual children in the crossfire*. Clevedon, England : Multilingual Matters.
- Dallaire, C.** (2008). La stabilité des discours identitaires et la représentation de la culture dans la reproduction de l'appartenance francophone chez les jeunes. *Francophonies d'Amérique*, 26, 357-381.
- Dallaire, C.** (2004). Fier de qui on est... nous sommes francophones! L'identité des jeunes aux Jeux franco-ontariens, *Francophonies d'Amérique*, 18, 127-147.
- Dallaire, C. et J. Roma.** (2000). Entre la langue et la culture, l'identité francophone des jeunes en milieu minoritaire au Canada : Bilan des recherches. In Allard, R., dir. *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : Bilan et perspectives*. Moncton : CRDE, Université de Moncton.
- Deci, E.-L. et Ryan, R.-M.** (2002). *Handbook of self-determination research*. Rochester, New York : University of Rochester Press.
- Deci, E.-L. et Ryan, R.-M.** (2000). The «what» and «why» of goal pursuits: Human needs and the self-determination of behaviour. *Psychological Inquiry*, 11(4), 227-268.
- Depover, C., Karsenti, T. et Komis, V.** (2007). *Enseigner avec les technologies. Favoriser les apprentissages, développer des compétences*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Desgagné, S., Bednarz, N., Lebuis, P., Poirier, L. et Couture, C.** (2001). L'approche collaborative de recherche en éducation : Un rapport nouveau à établir entre recherche et formation. *Revue des sciences de l'éducation*, 27(1), 33-64.
- Deslandes, R.** (2010). Les conditions essentielles à la réussite des partenariats école-famille-communauté. [En ligne] http://rire.ctreq.qc.ca/media/pdf/Coeureaction_Cond-essent_FINAL.pdf
- Deslandes, R.** (2004). Collaboration école-famille-communauté. Observatoire international de la réussite scolaire (OIRS). [En ligne] <https://www.oirs.ulaval.ca/cms/site/oirs/page83281.html#Famille>
- Deveau, K., Allard, R. et Landry, R.** (2008). Engagement identitaire francophone en milieu minoritaire. In Thériault, J.Y., Gilbert, A. et Cardinal, L. (dir.). *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*. Montréal, Québec : Fides (p. 73-120).

- Deveau, K., Landry, R. et Allard, R. (2005). Au-delà de l'autodéfinition. Composantes distinctes de l'identité ethnolinguistique. *Francophonies-d'Amérique*, 20, 79-93.
- Dionne, C. et Rousseau, N. (2006). *Transformation des pratiques éducatives. La recherche sur l'inclusion scolaire*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Dorais, L.-J. (2004). La construction de l'identité. In Deshaies, D. et Vincent, D. (dir.). *Discours et constructions identitaires*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1-11. [En ligne] <http://www.erudit.org/livre/cefan/2004-1/000660co.pdf>
- Doucet, M. (2004). La petite enfance en milieu francophone... faut voir grand! Conférence présentée dans le cadre du Congrès national de la Commission nationale des parents francophones. Winnipeg : Commission nationale des parents francophones. [En ligne] http://cnpf.ca/documents/Me_Michel_Doucet_presentation.pdf
- Dubé, P. (2002). L'espace existentiel des jeunes d'aujourd'hui et les finalités de l'éducation en milieu minoritaire. In R. Allard (dir.). *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu minoritaire : bilan et perspectives*. Association canadienne d'éducation de langue française. Moncton : Centre de recherche et de développement en éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton (p. 11-20).
- Dufour, R. et Dufour, R. (2010). The Role of Professional Learning Communities in Advancing 21st Century Skills. In Bellanca, J., et Brandt, R. (Éds.). *21st Century Skills* Bloomington : Solution Tree Press. (p. 77-95).
- Dufour, R., Dufour, R. et Eaker, R. (2006). *Professional Learning Communities at Work Plan Book*. Bloomington : Solution Tree Press.
- Dufour, R. et Eaker, R. (2004). *Communautés d'apprentissage professionnelles : Méthodes d'amélioration du rendement scolaire*. Bloomington : National Educational Service.
- Eaker, R., Dufour, R. et Dufour, R. (2004). *Premier pas : Transformation culturelle de l'école en communauté d'apprentissage professionnelle*. Bloomington : Solution Tree.
- Educational Leadership. (2013). *Technology-Rich Learning*, 70(6).
- Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants. (2011). *Services intégrés de développement de la petite enfance. Synthèse*. [En ligne] http://www.enfant-encyclopedie.com/pages/PDF/services_integres_DPE.pdf
- Fadel, C. et Trilling, B. (2009). *21st Century Skills. Learning for Life in our Times*. John Wiley & Sons.
- Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (2009). *L'appropriation culturelle des jeunes à l'école secondaire francophone en milieu minoritaire*. Synthèse de l'enquête. Ottawa (Ontario), en collaboration avec l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. [En ligne] http://www.ctf-fce.ca/Research-Library/appropriation-culturelle_3_synthese-de-l-enquete.pdf
- Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. (2011). *Droits linguistiques*. Ottawa. [En ligne] http://www.fcfa.ca/fr/Droits_Linguistiques_12
- Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. (2006). *Profil des communautés francophones et acadiennes : Nouveau-Brunswick*. Ottawa. [En ligne] http://profils.fcfa.ca/fr/Vitalite_Linguistique_241
- Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. (1992). *Dessein 2000 : pour un espace francophone*. Rapport préliminaire. Ottawa. [En ligne] http://www.fcfa.ca/user_files/users/40/Media/Dessein%202000.pdf
- Fédération des Conseils de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. (2008). *Conseil d'éducation de district : Le guide du conseiller*. Fredericton. [En ligne] <http://www.fcenb.ca/images/stories/pdf/9%20final%20guide%20du%20conseiller.pdf>
- Fédération nationale des conseils scolaires francophones. (2011). *École communautaire citoyenne : Un projet rassembleur pour la francophonie canadienne*. [En ligne] [http://www.fncsf.ca/files/Fondements_VF_Ecole_communautaire_citoyenne_ebauche_finale\(1\).pdf](http://www.fncsf.ca/files/Fondements_VF_Ecole_communautaire_citoyenne_ebauche_finale(1).pdf)
- Ferrer, C. et Allard, R. (2002). La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement : pour une éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire. Deuxième partie : La PCE : concepts de base, transversalité des objectifs, catégorisation des contenus, caractéristiques pédagogiques, obstacles et limites. *Éducation et francophonie*, 23(2). [En ligne] http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXX_2_096.pdf

- Finn, J. et Elliot, G.** (1979). *Rapport du comité sur l'organisation et les frontières des districts scolaires du Nouveau-Brunswick*.
- Forgues, É.** (2010). Autonomie, vitalité et identité des communautés en situation minoritaire : proposition d'un cadre conceptuel. *International Journal of Canadian Studies*, 42, 183-206.
- Forgues, É. et Traisnel, C.** (2012). *L'engagement social des francophones et des anglophones en situation minoritaire. Analyse des données de l'enquête post-censitaire sur la vitalité linguistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Francoeur, P.** (2011). Une dynamique de recherche collaborative en milieux éducatifs. *Revue pédagogique*, No 157.
- Friendly, M.** (2000). Childcare as a social policy issue. Early Childhood Care and Education in Canada. In Prochner, L. et Howe, N. (Eds.). *Childcare as a social policy issue*. Vancouver : University of British Columbia Press (p. 252-272).
- Fullan, M.** (2012). *Stratosphere: Integrating technology, pedagogy, and change knowledge*. Toronto : Pearson.
- Fullan, M.** (2010). *All systems go. The Change Imperative for Whole System Reform*. Thousand Oaks, California : Corwin Press.
- Fullan, M.** (2008). *Change Wars*, Fullan, M. et Hargreaves, A. (ed.). Solution Tree.
- Fullan, M.** (2007). *The New Meaning of Educational Change*. New York : Teachers College Press.
- Fullan, M.** (2001). *Leading in a culture of change*. San Francisco : Jossey-Bass.
- Fullan, M. et Leithwood, K.** (2012). *Le leadership du XXI^e siècle : se tourner vers l'avenir. En conversation*, 4(1). [En ligne] <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/leadership/fall2012Fr.pdf>
- Gérin-Lajoie, D.** (2006). Identité et travail enseignant dans les écoles de langue française situées en milieu minoritaire. *Éducation et francophonie*, 24(1), 162-176.
- Gérin-Lajoie, D.** (2003). *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*. Sudbury : Éditions Prise de parole.
- Gérin-Lajoie, D.** (2002). Le personnel enseignant dans les écoles minoritaires de langue française. *L'Intégration des minorités visibles et ethnoculturelles dans la profession enseignante*. Outremont : Les Éditions Logiques (p. 167-181).
- Gilbert, A.** (2003). *La petite enfance : porte d'entrée à l'école de langue française. Une vision nationale*. Rapport final de la recherche. Ottawa : Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM).
- Gilbert, A. et Thériault, J.Y.** (2004). Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone : entre judiciarisation et compromis politique. *Revue de l'Université de Moncton*, 35(2), 155-172.
- Gilbert, A. et Lefebvre, M.** (2008). Un espace sous tension : nouvel enjeu de la vitalité communautaire de la francophonie canadienne. In Thériault, J.Y., Gilbert, A. et Cardinal, L. (dir.). *Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations : l'espace francophone en milieu minoritaire au Canada*. Montréal : Fides (p. 27-72).
- Gilbert, A., Landry, R., Letouzé, S. et Thériault, J.Y.** (2004). *Le personnel enseignant face aux défis de l'enseignement en milieu minoritaire francophone*. Ottawa : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. [En ligne] <http://sciencessociales.uottawa.ca/circem/documents/LesdefisdeenseignementRapportfinal.pdf>
- Gingras, M. et St-Laurent, C.** (2005). *L'approche orientante : un concept en pleine évolution*. [En ligne] <http://orientaction.ca/2012/11/>
- Gohier, C.** (2002). La polyphonie des registres culturels, une question de rapport à la culture. L'enseignant comme passeur, médiateur, lieu. *Revue des sciences de l'éducation*. 28(1), 215-236.
- Gohier, C.** (1993). Étude des rapports entre les dimensions psychologique et sociale de l'identité chez la personne : implications pour l'éducation interculturelle. In C. Gohier et M. Schleifer (dir.). *La question de l'identité. Qui suis-je ? Qui est l'autre ?* Montréal : Les Éditions Logiques (p. 21-40).
- Gouvernement de l'Ontario. Ministère de l'Éducation** (2012). *Développement du leadership*. Faits saillants du Colloque des directions d'école 2012. [En ligne] <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/leadership/2012congress.html>
- Gouvernement de l'Ontario. Ministère de l'Éducation** (2009). *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario : cadre d'orientation et d'intervention*.

- Gouvernement de l'Ontario. Ministère de l'Éducation** (2004). *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*.
- Gouvernement de l'Ontario. Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse**. (2008). *Réaliser le potentiel de nos enfants, de nos jeunes et de notre avenir*. Ottawa. [En ligne] www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/about/StrategicFramework.pdf
- Gouvernement du Canada**. (1982). *Charte canadienne des droits et libertés, Partie I de la Loi constitutionnelle de 1982 constituant l'annexe B de la loi de 1982 sur le Canada (R.-U.) 1982*. [En ligne] <http://laws.justice.gc.ca/fra/Charte/>
- Gouvernement du Canada. Patrimoine canadien**. (2009a). *Aperçu de la Charte canadienne des droits*. [En ligne] <http://www.pch.gc.ca/ddp-hrd/canada/guide/ov-apr-fra.cfm>
- Gouvernement du Canada. Patrimoine canadien**. (2009b). *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013 entre le Gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation*.
- Gouvernement du Canada. Ressources humaines et Développement des compétences**. (2009). *Évaluation formative de l'initiative. Comprendre la petite enfance*. Ottawa. [En ligne] http://www.edsc.gc.ca/fra/publications/evaluations/developpement_social/2009/sp_ah_908_06_09f.pdf
- Gouvernement du Manitoba. Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse**. (2007). *Un modèle de continuum de la littératie avec les TIC dans tous les programmes d'études*. [En ligne] http://www.edu.gov.mb.ca/m12/tic/litteratie/pdf/document_complet.pdf
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick**. (2010). *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*. Fredericton. [En ligne] <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/esic/pdf/Booklet-f.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick**. (2008). *Orientation du curriculum éducatif*. Fredericton. [En ligne] <http://www.gnb.ca/0000/ECHDPE/pdf/part1-f.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick**. (1997). *Loi sur l'éducation, chapitre E-1.12*. [En ligne] <http://www.gnb.ca/0062/pdf-acts/e-01-12.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Archives provinciales du gouvernement du Nouveau-Brunswick**. (sans date). *La formation postsecondaire au Nouveau-Brunswick*. [En ligne] <http://archives.gnb.ca/Exhibits/ArchivalPortfolio/TextViewer.aspx?culture=fr-CA&myFile=Education-3>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère du Développement social** (2011). *Jouer, découvrir et s'émerveiller*. Fredericton. [En ligne] <http://www8.umoncton.ca/umcm-grpe/wp-content/uploads/2012/02/JouerDecouvrirEtSEmerveiller.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère du Développement social et ministère de la Santé**. (2010). *Refonte des Initiatives pour la petite enfance. Document de planification de la mise en œuvre*. Fredericton.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation**. (2009a). *Définition de l'inclusion scolaire*. [En ligne] <http://www.gnb.ca/0000/publications/DefinitionDeLinclusion.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation**. (2009b). *Programme La prestation des services intégrés (PSI) destinés aux enfants et jeunes à risque*. [En ligne] <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/rp/psi.html>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation**. (2008a). *Être prêt pour la réussite. Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick*. Fredericton.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation**. (2008b). *Être prêt pour l'entrée en maternelle*. Fredericton.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation**. (2007a). *Les enfants au premier plan. Faire de notre système d'éducation publique le meilleur au Canada : un défi à relever ensemble!* Fredericton. [En ligne] http://www.gnb.ca/0000/publications/4578_rapport.pdf
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation**. (2007b). *Profil sur l'éducation*. Fredericton.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation**. (2000) *Les faits en bref. Loi sur l'éducation*.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation**. (1999). *Programme d'évaluation du personnel enseignant (2^e édition)*. Fredericton.

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation.** (1988). Énoncé de principe sur l'intégration scolaire. *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick*.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation.** (1984). *Deux siècles de progrès en éducation au Nouveau-Brunswick (1784-1984)/Two centuries of educational progress in New Brunswick (1784-1984)*. Fredericton.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.** (2013). *Politique provinciale d'évaluation des apprentissages*. [En ligne] <http://www.gnb.ca/0000/publications/evalf/PolitiqueProvincialeDEvaluationDesApprentissages.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.** (2012a). *Définition de la littératie*. Document inédit.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.** (2012b). *Les enfants d'abord. Positionnement de la petite enfance pour l'avenir!* Fredericton.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.** (2012c). *Programmes d'études en sciences humaines 3^e et 4^e années*. Fredericton.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.** (2012d). *Réponse du gouvernement aux recommandations de : « Consolidar l'inclusion, pour consolider nos écoles. Un plan d'action pour 2012-2013 »*. Fredericton.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.** (2011a). *Cadre d'orientation pédagogique de la maternelle*. Fredericton.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.** (2011b). *Écoles communautaires du Nouveau-Brunswick : Guide d'accompagnement-Niveau primaire. Indicateurs et niveaux de qualité*. Fredericton.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.** (2011c). *Écoles communautaires du Nouveau-Brunswick : Guide d'accompagnement-Niveau secondaire. Indicateurs et niveaux de qualité*. Fredericton.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.** (2011d). *Profil sur l'éducation*. Fredericton. [En ligne] <http://www.gnb.ca/0000/publications/polplan/Profilsurleducation2010-11.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.** (2009). *Travailler ensemble à l'alphabétisation des adultes : stratégie d'alphabétisation des adultes*.
- Gouvernement du Québec. Ministère de la Famille et des Aînés.** (2009). *Plan stratégique 2008-2012*. Québec. [En ligne] http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan_strategique_2008-2012.pdf
- Gouvernement du Québec. Ministère de l'Éducation.** (2006). *Programme de formation de l'école québécoise*. [En ligne] <http://www1.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/pdf/prform2001.pdf>
- Gouvernement du Québec. Ministère de l'Éducation** (2002). *À chacun son rêve. Pour favoriser la réussite : l'approche orientante*.
- Gouvernement du Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.** (2013). *Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes. Cadre de référence pour soutenir le développement et le renforcement d'un continuum de services intégrés pour les jeunes, aux paliers local et régional*. Québec. [En ligne] http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/EPEPS/EPEPS/Formation_jeunes/Adaptation_scolaire/MELS-MSSS_Cadre.pdf
- Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux.** (2004a). *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité. Cadre de référence*. [En ligne] <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2004/04-836-02W.pdf>
- Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux.** (2004b). *Projet clinique. Cadre de référence pour les réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Résumé*. Québec. [En ligne] <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2004/04-009-07.pdf>
- Green, D.A. et Riddell, W.C.** (2007). *Littératie et marché du travail : formation de compétences et incidence sur les gains de la population de souche*. Ottawa : Statistique Canada.

- Greenspan, S. et Shanker, S.** (2004). *The First Idea : How Symbols, Language and Intelligence Evolved from Our Primate Ancestors to Modern Humans*. Cambridge, MA : Da Capo Press.
- Groupe d'expert pour la réussite des élèves.** (2004). *La numératie en tête*. [En ligne] <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/numeracy/numeracyreportf.pdf>
- Hagège, C.** (1996). *L'enfant aux deux langues*. Paris : Odile Jacob.
- Higgs, C.** (2008). *Plan sportif pour le Nouveau-Brunswick : Une journée*. [En ligne] <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/hic-csi/pdf/Sport/NBPlanSportif.pdf>
- Hitchcock, C., Meyer, A., Rose, D. et Jackson, R.** (2002). Providing new access to the general curriculum universal design for learning. *Teaching Exceptional Children*, 35(2), 8-17.
- Innovation Unit.** (2012). *The Engaging School. A Handbook for school leaders*. [En ligne] http://www.innovationunit.org/sites/default/files/Engaging%20School%20Handbook_0.pdf
- Johnson, S.** (2012). *Where good ideas come from*. [En ligne] http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=itmZyx10hb4
- Labrie, N.** (2001). Politique linguistique ou action politique? Questions de méthodologie. In Nelde, P.H., et Rindler-Schjerve, R. (dir.). *Minorities and Language Policy / Minderheiten und Sprachpolitik / Minorités et l'aménagement linguistique*. St-Augustin : Asgard Verlag, (p. 61-75).
- Landry, R.** (2010). *Petite enfance et autonomie culturelle : Là où le nombre le justifie... V*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et Commission nationale des parents francophones.
- Landry, R.** (2003a). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*. Étude réalisée pour la Commission nationale des parents francophones. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. [En ligne] http://cnpf.ca/documents/Exogamie,_potentiel_10dec.03.pdf
- Landry, R.** (2003b). Pour une pédagogie actualisante et communautarisante en milieu minoritaire francophone. In Allard, R. (dir.). *Actes du colloque pan-canadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : bilan et prospectives*. Montréal : Association canadienne d'Éducation de langue française, (p. 135-156).
- Landry, R.** (2002). Pour une pleine réalisation du potentiel humain : La pédagogie actualisante. *Éducation et francophonie*, 23.
- Landry, R. et Allard, R.** (1997a). Déterminisme et détermination : vers une pédagogie de l'excellence en milieu minoritaire. *Revue canadienne des langues vivantes*, 49(4), 887-927.
- Landry, R. et Allard, R.** (1997b). L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : le rôle de la francité familioscolaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 23(3), 561-592.
- Landry, R. et Allard, R.** (1996). Vitalité ethnolinguistique : une perspective dans l'étude de la francophonie canadienne. J. Erfurt (dir.). *De la polyphonie à la symphonie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag (p. 61-88).
- Landry, R. et Allard, R.** (1990). Contact des langues et développement bilingue : un modèle macroscopique. *Revue canadienne des langues vivantes*, 46(3), 527-553.
- Landry, R. et Allard, R.** (1987). *Développement bilingue en milieu minoritaire et en milieu majoritaire*. In *L'école contribue-t-elle à maintenir la vitalité d'une langue minoritaire?* Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée (p. 11-30).
- Landry, R., Allard, R. et Deveau, K.** (2010). École et autonomie culturelle : enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. [En ligne] http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/pc-ch/CH3-2-13-2010-fra.pdf
- Landry, R., Allard, R. et Deveau, K.** (2006). Vitalité ethnolinguistique et construction identitaire : le cas de l'identité bilingue. *Éducation et francophonie*. 24(1), 54-81.
- Landry, R., Allard, R., Deveau, K. et Bourgeois, N.** (2005). Autodétermination du comportement langagier en milieu minoritaire : un modèle conceptuel. *Francophonies d'Amérique*, 20, 63-78.
- Landry, R., Forgues, É. et Traisnel, C.** (2010). Autonomie culturelle, gouvernance et communautés francophones en situation minoritaire au Canada, *Politique et sociétés*, 29(1), 91-114.

- Landry, R. et Rousselle, S.** (2003). *Éducation et droits collectifs : au-delà de l'article 23 de la Charte*. Moncton : Éditions de la Francophonie.
- Lang, M.** (2010). *La pensée critique au cœur de l'éducation à la citoyenneté*. Thèse de doctorat inédite, Université Laval, Québec.
- Lareau, A.** (2003). *Unequal childhoods: Class, Race, and Family Life*. Berkeley : University of California Press.
- Lareau, A. et Weininger, E.** (2007). *The Context of School Readiness: Social Class Differences in Time Use in Family Life*. In Booth, A. et Crouter, A. (Ed). *Early Disparities in School Readiness* Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum.
- Laurie, R.** (2012). *Proposition et développement d'un projet : développement et validation d'un programme d'évaluation continue*. Fredericton : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.
- Leblanc, G.** (2009). *L'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick : une voie vers l'autosuffisance linguistique et culturelle. Rapport de la Commission sur l'école francophone*. Fredericton. [En ligne] <http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/Rapport%20CEF.pdf>
- LeBlanc, M.** (2003). *L'aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick : l'état des lieux*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) de l'Université de Moncton et la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB).
- Leclerc, J.** (1992). *Langues et société*. Deuxième édition. Laval : Mondia.
- Legault, L. et Lenjosek, G.** (2009). *L'évaluation d'un programme préscolaire en milieu minoritaire francophone : l'exemple d'une étude quasi-expérimentale pancanadienne avec des méthodes mixtes*. Présentation au 77^e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) à l'Université d'Ottawa. [En ligne] http://www.srdc.org/uploads/PPGEdeck_FR_ACFAS_mai09.pdf
- Legendre, R.** (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*. Montréal : Guérin.
- Lero, D.S., Irwin, S.H. et Darisi, T.** (2006). *Partnerships for inclusion. Nova Scotia: An evaluation based on the first cohort of child care centres*. Guelph : Centre for Families, Work and Well-Being. [En ligne] http://www.specialinkcanada.org/books/PFI_report.pdf
- LeTouzé, S.** (2004). *L'école en milieu minoritaire. Le personnel enseignant face au défi de l'enseignement en milieu minoritaire*. Ottawa : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités.
- Lipman, Matthew.** (2003). *Thinking in Education*. Second edition. New York : Cambridge.
- Loubier, C.** (1994). *L'aménagement linguistique au Québec : enjeux et devenir*, 43, Québec : Office de la langue française, collection « Langues et société ».
- Luc, É.** (2010). *Le leadership partagé : modèle d'apprentissage et d'actualisation*. Seconde édition. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Lussier, D.** (2007). *Évaluer la compétence de communication interculturelle* (atelier de formation). Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Ontario : Ministère de l'Éducation.
- Lussier, D.** (2006). *Intégrer le développement d'une "compétence interculturelle" en éducation : un enjeu majeur de la mondialisation*. Communication présentée au Colloque La transmission des connaissances, des savoirs et des cultures. Alexandrie.
- MacFarlane, N. et Serafini, F.** (2006). *Réflexions sur la littérature*. Saint-Laurent : Éditions du Renouveau Pédagogique Inc.
- MacLeod, M. et Pinet, A.** (1973). *L'éducation de demain*. Rapport du Comité ministériel sur la planification éducative. Fredericton : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.
- Maltais, C.** (2005). Nouvelles tendances à l'égard de la petite enfance. *Éducation et francophonie*, 23(2) (Numéro thématique). [En ligne] http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/ACELF_volXXXIII-2_vf.pdf
- Margaret et Wallace McCain Family Foundation.** (2010). *Bâtir l'avenir au Canada atlantique : Intégrer les services à la petite enfance et les services à la famille*. Toronto. [En ligne] http://www.mwmccain.ca/media/uploads/pdfs/Batir_lavenir_au_Canada_atlantique.pdf
- Martel, A.** (1991). *Les droits scolaires des minorités de langue officielle au Canada : de l'instruction à la gestion/Official Language minority education rights in Canada : From instruction to management*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.

- Martin, N.** (2007). L'évolution juridique du droit à l'éducation dans la langue de la minorité : de la Charte à aujourd'hui. *La Relève*, 3(1). [En ligne] http://journallareleve.com/wordpress/?page_id=1244
- Martineau, R.** (2011). *Fondements et pratiques de l'enseignement de l'histoire à l'école, traités de didactique*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Marzano, R.** (2003). *What Works in Schools : Translating Research Into Action*. Tandem Library.
- Masny, D.** (2008). *Main dans la main. La littératie familiale en milieu minoritaire*. Ottawa : Coalition francophone pour l'alphabétisation et la formation de base en Ontario. [En ligne] www.bdaa.ca/biblio/recherche/cfafbo/main/main.pdf
- Masny, D.** (2006). Le développement de l'écrit en milieu de langue minoritaire : l'apport de la communication orale et des habiletés métalinguistiques. *Éducation et francophonie*, 24(2), 126-149. [En ligne] http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXIV_2_126_V2.pdf
- McCain, M.N. et Mustard, J.F.** (1999). Étude sur la petite enfance. Inverser la véritable fuite des cerveaux. Toronto : Secrétariat à l'enfance de l'Ontario. [En ligne] <http://pointsurlapetiteenfance.org/media/uploads/more-files/early-years-study-fr.pdf>
- McCain, M.N., Mustard, J.F. et McCuaig, K.** (2011). *Le point sur la petite enfance 3 : prendre des décisions, agir*. Toronto : Margaret and Wallace Family Foundation. [En ligne] http://pointsurlapetiteenfance.org/media/uploads/report-pdfs-fr/i_131_eyes3_fm_fr_2nd_ed_web_revised.pdf
- McCain, M.N., Mustard, J.F. et Shanker, S.** (2007). *Early years study 2 : Putting science into action*. Toronto : Council for Early Child Development. [En ligne] http://earlyyearsstudy.ca/media/uploads/more-files/early_years_study2-en.pdf
- Migneault, G.** (2012). La reconnaissance législative accordée au Acadiens du Nouveau-Brunswick avant la Confédération (1784 à 1867). *Acadiensis*. vol. *XLI*, no 2, 109-141.
- Migneault, G.** (2013). *La crise scolaire de 1871 à 1875 au Nouveau-Brunswick : un produit de la Confédération*. Fredericton : Éditions du BeauBassin.
- Mousseau, S.** (2007) Vers une plus grande reconnaissance de l'artiste. *Liaison*, 138, 31-33.
- Munby, S.** (2009). Le leader authentique. *En conversation*, 2(1). Ministère de l'Éducation de l'Ontario. [En ligne] http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/leadership/Leader_authentiqueFall09.pdf
- National Scientific Council on the Developing Child.** (2005). *Excessive Stress Disrupts the Architecture of the Developing Brain*. Document de travail n° 3. [En ligne] <http://developingchild.harvard.edu/index.php/activities/council>
- O'Keefe, M.** (2011). *Nouvelles perspectives canadiennes. Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*. Deuxième édition. Ottawa : Patrimoine canadien. [En ligne] http://www.ofa.gov.on.ca/docs/nouvelles_perspectives.pdf
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques.** (2011). L'accès à l'enseignement préprimaire permet-il d'améliorer les résultats scolaires? *PISA à la loupe*, n° 1.
- Organisation de coopération et développement économique.** (1999). *L'insertion scolaire des handicapés : des établissements pour tous*. Paris.
- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.** (2010). *Caring and Learning together. A cross national study of integration of early childhood care and education within education*. Paris.
- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.** (2007). *La philosophie : une école de la liberté*. [En ligne] <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001536/153601f.pdf>
- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.** (2004). *Une éducation de qualité pour tous les jeunes*. Réflexions et contributions issues de la 47^e Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO. Genève, Suisse : Bureau International de l'Éducation. [En ligne] http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/archive/publications/free_publications/educ_qualite_fr.pdf
- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.** (2002). *Soins en faveur ? Développement ? Éducation de la Petite Enfance*. Notes de l'UNESCO sur la Politique de la Petite enfance, n° 1. [En ligne] <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001373/137337f.pdf>
- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.** (2000). *Cadre d'action de Dakar. L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*. Forum mondial sur l'éducation (Sénégal). Paris. [En ligne] http://www.oidel.org/doc/Plan_action_Dakar/Dakar_fr.pdf

- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.** (1982). *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles.* Mexico. [En ligne] http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf
- Papalia, D.E., Olds, S.W. et Fellman, R.D.** (2009). *Psychologie du développement humain.* 7^e édition. Montréal : Chenelière/McGraw-Hill.
- Paquet, G.** (2004), Gouvernance et déconcertation. *Gouvernance.* [En ligne] www.gouvernance.ca/publications/04-17.pdf
- Paré, M. et Trépanier, N.S.** (2010). Individualiser l'enseignement pour les élèves intégrés en classe ordinaire : mieux définir pour mieux intervenir. In Rousseau, N. (Dir.) : *La pédagogie de l'inclusion scolaire* (2^e éd.). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Partnership for 21st Century skills.** (2013). *Framework for 21st Century Learning.* [En ligne] <http://www.p21.org/about-us/p21-framework>
- Pascal, C.E.** (2009). *Dans l'optique de notre meilleur avenir. Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario.* Rapport présenté au premier ministre de l'Ontario.
- Paul, R. et Elder, L.** (2008). *Mini guide de la pensée critique : concepts et instruments.* The Foundation for Critical Thinking Press.
- Pelletier, J.** (2011). *Appuyer l'apprentissage du langage et de la littératie chez la petite enfance.* Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto, Toronto.
- Pépin-Filion, D.** (2013). *Esquisse de la situation linguistique du Nouveau-Brunswick, pour le Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.* Moncton, ICRML. [En ligne] http://www.icrml.ca/images/stories/documents/fr/rapport_clo_nb.pdf
- Pilote, A. et Magnan, M.-O.** (2008). L'école de la minorité francophone : l'institution à l'épreuve des acteurs. In Thériault, J.Y., Gilbert, A. et Cardinal, L. (dir.). *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations.* Montréal : Les Éditions Fides (p. 275-317).
- Pilote, C.** (2006). *L'éducation à la citoyenneté et les adolescents : comparaison de trois programmes d'établissement.* Université Laval.
- Pink, D.** (2009). *Drive. The Surprising Truth About What Motivates Us.* New York : Riverhead Books.
- Plauborg, H.** (2009). Opportunities and limitations for learning within teacher's collaboration in teams: perspectives from action learning. *Action Learning: Research and Practice*, 6 (1), 25-34.
- Porter, G.L. et AuCoin, A.** (2012). *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles : Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire des écoles du Nouveau-Brunswick – Plan d'action pour la croissance.* Fredericton : Nouveau-Brunswick.
- Raymond, J.-L.** (2013). *L'identité numérique pour les néophytes.* [En ligne] <http://www.netpublic.fr/2013/02/identite-numerique-nuls/>
- Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation.** (2009). *Stratégie nationale d'alphabétisation précoce.*
- Réseau de la petite enfance francophone du Nouveau-Brunswick** (2010). *Carte stratégique DPE.* Rapport de rencontre du comité de travail.
- Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences.** (2012). *Initiative globale en alphabétisation familiale 2008-2013.*
- Robinson, (Sir) K., et Aronica, L.** (2009). *The Element. How Finding your Passion Changes Everything.* Viking (Penguin Books).
- Rousseau, L.-J.** (2007). Élaboration et mise en œuvre des politiques linguistiques. *Cahiers du Rifal* (Réseau international francophone d'aménagement linguistique), (26), 59-71.
- Rousseau, N. (dir.)** (2010). *La pédagogie de l'inclusion scolaire : pistes d'action pour apprendre tous ensemble.* Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Rubin, K.H. et Menzer, M.** (2010). Culture and Social Development. Montréal : *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants. Centre d'excellence sur le développement des jeunes enfants.* [En ligne] <http://www.child-encyclopedia.com/documents/Rubin-MenzerANGxp.pdf>
- Senge, P.** (1994). *The Fifth Discipline Field Book: Strategies and Tools for Building a Learning Organization.* New York : Doubleday.
- Service francophone à la petite enfance.** (2010). *Ressources francophones pour familles exogames.*
- Shonkoff, J.** (2010). Investir dans le développement des jeunes enfants pour établir les bases d'une société prospère et durable. Montréal : *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants. Centre d'excellence sur le développement des jeunes enfants.* [En ligne] www.enfant-encyclopedie.com/documents/ShonkoffFRxp.pdf

- Shonkoff, J. et Phillips, D.** (2000). *Neurons to neighborhoods : The science of early childhood development*. Washington (DC) : National Academic Press.
- Statistique Canada.** (2012). *Le français et la francophonie au Canada. Recensement de 2011*. [En ligne] http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_1-fra.pdf
- Statistique Canada.** (2011a). *Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Tableaux de données. Peuples autochtones. 2 des 8 – Connaissance des langues autochtones détaillée (79), connaissance des langues : réponses uniques et multiples portant sur les langues (3), identité autochtone (8), statut d'Indien inscrit ou des traités (3), langue maternelle autochtone (11), région de résidence : réserve (3) et groupes d'âge (8) pour la population dans les ménages privés. Canada, les provinces et les territoires. Numéro au catalogue 99-011-X2011030.*
- Statistique Canada.** (2011b). *Profil du recensement pour la population de Fredericton et du Nouveau-Brunswick*. Ottawa. [En ligne] <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Tab=1&Geo1=CSD&Code1=1310032&Geo2=PR&Code2=13&Data=Count&SearchText=Fredericton&SearchType=Begin&SearchPR=01&BI=All&Custom=&TABID=1>
- Statistique Canada.** (2011c). *Recensement du Canada de 2011 : Tableaux thématiques. Langue maternelle détaillée (192), réponses uniques et multiples portant sur les langues (3), groupes d'âge (7) et sexe (3) pour la population à l'exclusion des résidents d'un établissement institutionnel du Canada, provinces, territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. Numéro au catalogue 98-314-X2011017.*
- Statistique Canada.** (2011d). *Recensement du Canada de 2011 : Tableaux thématiques. Langue maternelle détaillée (232), connaissance des langues officielles (5) et sexe (3) pour la population à l'exclusion des résidents d'un établissement institutionnel du Canada, provinces, territoires, divisions de recensement, subdivisions de recensement et aires de diffusion. Numéro au catalogue 98-314-X2011035.*
- Statistiques Canada.** (2010). *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE. La performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en science*. [En ligne] <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-590-x/81-590-x2010001-fra.htm>
- Statistique Canada.** (2007). *Le portrait linguistique en évolution. Recensement de 2006 : La baisse de la proportion des francophones et du français se poursuit*. [En ligne] <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-555/p8-fra.cfm>
- Statistique Canada.** (2006). *Portrait des communautés de langue officielle au Canada : Recensement 2006*. (CD-ROM de Statistique Canada). Catalogue : 92-592-XVB2006057.
- Table nationale en développement de la petite enfance francophone.** (2007). *Cadre national en développement de la petite enfance francophone en milieu minoritaire*. Ottawa. [En ligne] <http://cnpf.ca/documents/CadrenationalcollaborationDPE.pdf>
- Table nationale sur l'éducation.** (2012). *École communautaire citoyenne : Cadre de référence*. Ottawa. [En ligne] [http://www.fnscf.ca/files/ECC_cadre_reference_final\(11\).pdf](http://www.fnscf.ca/files/ECC_cadre_reference_final(11).pdf)
- Tajfel, H., et Turner, J.C.** (1986). An Integrative Theory of Social Conflict. In Worchel, S., et Austin, W.G. (dir.). *The Social Psychology of Intergroup Relations*. Chicago : Nelson-Hall (p. 7-24).
- Tardif, J.** (1992). *Pour un enseignement stratégique : l'apport de la psychologie cognitive*. Montréal, Québec : Éditions Logiques.
- Thériault, J.Y.** (2007). *Faire société : Société civile et espaces francophones*. Sudbury : Prise de Parole.
- Thériault, J.Y., Gilbert, A. et Cardinal, L.** (2008). *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada*. Québec : Éditions Fides.
- Thibault, L.V.** (2009). *Les représentations que des artistes de théâtre se font des rapports entre la création pour adolescents, la langue et l'identité culturelle en Ontario français*. Université d'Ottawa.
- Thomlinson, C.A.** (2009). *Vivre la différenciation en classe*. Montréal : Chenelière Éducation.
- Thomlinson, C.A.** (2003). *La classe différenciée*. Montréal : Chenelière Éducation.
- Trilling, B. et Fadel, C.** (2009). *21st century skills: Learning for life in our Times*. San Francisco, CA USA : John Wiley & Sons.
- Vincent, L.** (2011). *La francisation en pleine floraison*. Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.
- Willms, J.D.** (2002). *Vulnerable Children*. Edmonton : The University of Alberta Press.

Zakhartchouk, J.-M. (1999). *L'enseignant, un passeur culturel*. Collection Pratiques et enjeux pédagogiques. Paris : ESF éditeur.

Zhao, Y. (2012). *World Class learners. Educating Creative and Entrepreneurial Students*. Corwin (publication conjointe avec la National Association of Elementary School Principals).

Lois, règlements et jurisprudence

Arsenault-Cameron c Île-du-Prince-Édouard, [2000] 1 R.C.S. 3 au para 27.

Arsenault-Cameron, *supra* note 1 au para 51.

Desrochers c Canada (Industrie), [2009] CSC 8, 1 R.C.S. 194 au para 54.

Ford c Québec (Procureur général), [1988] 2 R.C.S. 712 aux pp. 748-749.

Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick, LRN-B 2011, c. 198, art. 3.

Loi modifiant la Loi sur l'éducation, LN-B 2000, c. 52, art. 44.

Mahé c Alberta, [1990] 1 R.C.S. 342 à la p. 350.

Mahé, *supra* note 1 à la p. 362.

Mahé, *supra* note 1 à la p. 364.

R c Beaulac aux para 17 et 25.

Renvoi manitobain, *supra* note 8 à la p. 850.

Renvoi manitobain, *supra* note 8 aux pp. 854-855.

Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 1 R.C.S. 753 aux para 74, 79 et 81.

La politique d'aménagement linguistique et culturel

*Un projet de société
pour l'éducation en langue française*

La Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) est bien plus qu'un simple document. En effet, elle se veut la matérialisation d'un rêve et d'une vision d'une collectivité ayant mobilisé ses forces vives pour se doter d'une stratégie qui contribuera non seulement à l'épanouissement des générations présentes et à venir, mais aussi à sa propre vitalité ainsi qu'à celle de sa langue et de sa culture.

Par cette politique, la communauté acadienne et francophone, en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, s'engage dans un véritable projet de société répondant aux multiples défis liés à sa situation linguistique minoritaire et pouvant s'adapter, au fil des années, à la pluralité et à la mouvance de ses réalités. La PALC a pour objectif d'accroître la capacité de tous les partenaires en éducation à réaliser la double mission du système éducatif acadien et francophone, soit de favoriser la réussite éducative et la construction identitaire de chaque apprenant et apprenante, tout en contribuant au développement durable de la communauté acadienne et francophone ainsi qu'à celui de la province du Nouveau-Brunswick.